PROCÈS-VERBAL

1 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 16 janvier 1997 à 9 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la
Communauté urbaine de Montréal
M. Sammy Forcillo, premier vice-président
vice-président du comité exécutif de la ville
de Montréal
M. Frank Zampino, second vice-président
maire de la ville de Saint-Léonard
Mme Kettly Beauregard
conseillère de la ville de Montréal
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la ville de Montréal
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la ville de Saint-Laurent
M. Peter F. Trent
maire de la ville de Westmount
M. Peter B. Yeomans
maire de la cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-1 de considérer comme lus et de ratifier les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 10, 16, 17, 24 et 31 octobre ainsi que le 13 novembre 1996.

Il est

RÉSOLU 97-2 d'approuver les travaux ci-après décrits à être exécutés par la Ville de Montréal aux endroits suivants, ces travaux ayant une incidence intermunicipale ont été approuvés par le Conseil des villes d'Anjou, de Montréal-Est et de Montréal-Nord:

Archives de la Ville de Montréal

. Installation de conduites d'égout pluvial:

- boulevard Henri-Bourassa, d'un point situé à environ 165 mètres à l'ouest de l'avenue Marien sur une distance approximative de 370 mètres vers l'est;

- avenue Marien, du boulevard Henri-Bourassa à un point situé à environ 80 mètres vers le sud;

. Construction d'un poste de pompage d'eaux pluviales et réalisation de travaux connexes à l'intersection sud-ouest du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Marien.

Il est

RÉSOLU 97-3

d'approuver les travaux d'installation d'une conduite d'égout sanitaire à être exécutés par la Ville de Montréal-Est dans la rue Hochelaga, de l'avenue Lakefield à un point situé à environ 55 mètres à l'est de l'avenue Georges V, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale.

Il est

RÉSOLU 97-4

a) de ratifier l'entente de principe intervenue entre la Communauté urbaine de Montréal et le Syndicat des architectes de la Ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal relativement au renouvellement de la convention collective de travail des architectes pour la période du 1er mars 1995 au 28 février 1997;

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, la convention collective de travail qui sera préparée à cet effet ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: budget 1995 - à même la réserve prévue à cette fin au budget des services concernés - traitements et contributions de l'employeur;
budget 1996 - à même la réserve prévue à cette fin au budget des services concernés - traitements et contributions de l'employeur;
budget 1997 - à même les crédits prévus à cette fin au budget des services concernés - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-5

d'approuver, à compter du 18 janvier 1997, la mise à la retraite anticipée de M. Yvon Brunelle, agent de bureau au service de l'évaluation, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée adopté par ce comité en date du 20 avril 1995.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-6

d'approuver, à compter du 1er mars 1997, la mise à la retraite anticipée de Mme Jocelyne Jalbert, secrétaire au service de la planification du territoire, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995.

IMPUTATION: urbanisme et shéma d'aménagement - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-7

de MODIFIER comme suit la résolution 96-737 de ce comité en date du 28 novembre 1996 nommant certaines personnes au grade de constable au service de police:

a) en y retranchant les noms suivants:

"BEHRENS, Doris
CESARATTO, Chantal
FOURNIER, Marie-Josée
LÉGER, Linda
THEOSMY, Dominique Jr."

b) en y ajoutant les noms suivants:

"CARVALHO, Tony
CLAVEAU, Pierre
DAELMAN, Bruno
FRENETTE, Sonia
JEAN BAPTISTE, Josaphat".

SOUMIS un projet de protocole d'entente et un projet d'avenant modifiant le contrat d'affectation intervenu avec les Pays-Bas, la Fraternité des policiers et des policières de la Communauté urbaine de Montréal inc. et M. Normand Prévost, sergent-détective au service de police, relativement à la prolongation du prêt de service de ce dernier dans le cadre de la mission d'enquête des Pays-Bas au Rwanda, le tout conformément à la résolution 96-350 de ce comité en date du 6 juin 1996;

Il est

RÉSOLU 97-8

d'approuver ces projets de protocole d'entente et d'avenant et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à les signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout autre document nécessaire à cet effet.

IMPUTATION: autres dépenses - prêts de service - rémunération.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-9

d'autoriser M. Claude Rochon, directeur adjoint du service de police, à se rendre à Haïti, pour une période de cinq jours, afin de visiter les policiers et policières de la Communauté qui y sont présentement en mission, et d'autoriser des dépenses de 1 400 $ E.-U. et de 1 935,48 $ Cdn à cette fin; cependant, M. Rochon devra transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-10

d'autoriser M. Jean-Pierre Michaud, analyste en logiciel et équipement au service du soutien technique, à se rendre à Ottawa, pour une période de cinq jours, afin de suivre un cours d'introduction à "Cisco Works - ICWC"; de mettre à cette fin une somme de 3 211,50 $ à la disposition de M. Michaud, ce dernier devant transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: soutien technique - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-11

a) de maintenir en vigueur jusqu'au 31 décembre 1997, conformément aux dispositions de l'article 216 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, des crédits totalisant 83 200 $ aux fins de la révision des processus d'affaires, crédits dont le maintien jusqu'au 31 décembre 1996 avait été autorisé par la résolution 96-17 de ce comité en date du 18 janvier 1996;

b) de maintenir en vigueur jusqu'au 31 décembre 1997, conformément aux dispositions de l'article 216 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, des crédits totalisant 83 999 $ à même les crédits votés au budget 1996 de la direction générale et ce, aux fins de la révision des processus d'affaires.

IMPUTATION: direction générale - révision des processus d'affaires - budget 1996.

SOUMIS un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal pour la réalisation, par le Groupe technique multidisciplinaire, des travaux de conception et la surveillance des travaux de construction d'une chute à neige avec raccordement à l'intercepteur sud, à l'angle des rues Duke et Wellington;

Il est

RÉSOLU 97-12

d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: revenus - recouvrement de certaines municipalités et divers.

Il est

RÉSOLU 97-13

d'autoriser Les Enchères d'Auto St-Pierre à vendre aux enchères, aux meilleures conditions possibles, les véhicules du service de police ci-après mentionnés et de remettre le produit de la vente au trésorier de la Communauté, le tout conformément aux conditions mentionnées au contrat 195011:

- 2 autos Chevrolet Caprice 1990
- 7 autos Chevrolet Caprice 1991
- 1 auto Pontiac 6000 1989

Il est

RÉSOLU 97-14

de retenir les services des Centres jeunesse de Montréal en collaboration avec l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes afin de procéder à l'analyse et à la mise en place de solutions efficaces pour contrer et prévenir la violence chez les jeunes, particulièrement en ce qui concerne les gangs de rue, le tout conformément à leur offre de service en date du 1er octobre 1996 joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire, et d'autoriser une dépense de 47 000 $ à cette fin.

Virement de: autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations
à: service de police - biens et services

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-15

de désigner M. François Landry, chef de la division gestion du personnel du service de police, comme représentant de la Communauté aux fins de l'application des articles 27.04 et 27.11 de la convention collective de travail des policiers et policières et des articles 6.03 et 7.02 de la convention collective de travail des préposés aux traverses d'écoliers concernant les griefs individuels, l'interprétation et l'application de ces conventions collectives, tout règlement de grief et recours aux tribunaux supérieurs devant toutefois être préalablement soumis par le directeur du service de police au comité exécutif pour approbation.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-16

d'autoriser le directeur du service de police à recourir, lorsque requis, aux services professionnels des études d'avocats ci-après mentionnées pour la disposition des griefs devant les tribunaux d'arbitrage, les tribunaux supérieurs et pour fins d'opinions légales, et d'autoriser une dépense de 150 500 $ à cette fin, et ce, dans le cadre de l'application de la convention collective de travail des policiers et policières et de la convention collective de travail des préposés aux traverses d'écoliers:

. Bélanger, Sauvé
. Lavery, De Billy

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-17

d'autoriser M. François Landry, chef de la division gestion du personnel du service de police, à procéder jusqu'à concurrence de 345 000 $ au paiement des honoraires relatifs à la défense des policiers en matière de déontologie.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-18

a) de reconnaître le caractère particulier, stratégique et primordial au bien-être et à la santé des citoyens de l'île de Montréal de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, organisme du gouvernement provincial dans le domaine de la santé, dans l'utilisation potentielle de la Géobase de la Communauté (dite Géobase CUM);

b) d'approuver un projet de protocole d'entente à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal et la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre concernant la fourniture d'une licence d'utilisation corporative de la Géobase CUM aux conditions financières spécifiques suivantes:

- 6 250 $ comme coût d'acquisition;
- 6 250 $ comme montant d'entretien annuel;

c) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, le protocole d'entente qui sera préparé à cette fin ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: revenus - recouvrement de tiers - location.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-19

d'effectuer les virements de crédits suivants au budget des services ci-après mentionnés pour l'année 1996:

a) DE:

Service de police:

. location, entretien et réparations	149 500 $
. achat d'équipement	45 000 $
	194 500 $

A:

Service de police:

. transport et communications	19 500 $
. services professionnels et administratifs	28 000 $
. biens non durables	147 000 $
	194 500 $

b) DE:

Soutien technique - contributions de l'employeur	4 600 $

A:

Soutien technique - surtemps	4 600 $

c) DE:

Inspection des aliments - traitements	2 000 $

A:

Inspection des aliments - surtemps	2 000 $

d) DE:

Secrétariat - traitements	600 $

A:

Secrétariat - surtemps	600 $

SOUMIS par le ministre de la Santé et des Services sociaux, conformément aux dispositions de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis d'intervention relatif au projet de relocalisation de l'installation de l'Hôpital Chinois de Montréal (1963);

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-20

DE RECOMMANDER AU CONSEIL de donner avis au ministre de la Santé et des Services sociaux, conformément aux dispositions de l'article 152 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à l'effet que le projet de relocalisation de l'installation de l'Hôpital Chinois de Montréal (1963) soumis par son ministère est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.

Advenant 12 h 30, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-1 à 97-20 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

2 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 23 janvier 1997 à 9 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la
Communauté urbaine de Montréal
M. Sammy Forcillo, premier vice-président
vice-président du comité exécutif de la ville
de Montréal
M. Frank Zampino, second vice-président
maire de la ville de Saint-Léonard
Mme Kettly Beauregard
conseillère de la ville de Montréal
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la ville de Montréal
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la ville de LaSalle
M. Peter F. Trent
maire de la ville de Westmount
M. Peter B. Yeomans
maire de la cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-21 de considérer comme lus et de ratifier les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 14 et 28 novembre ainsi que les 5, 11 et 12 décembre 1996.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-22

de désigner, pour la période du 20 janvier 1997 au 11 janvier 1998 inclusivement, Mme Vera Danyluk, membre du comité exécutif, à titre de membre du Comité de gestion du Régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal et du Comité de gestion du Régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-23

de ratifier l'autorisation accordée à M. Elie Farah, commissaire industriel à l'Office de développement économique, d'effectuer une visite de promotion industrielle d'une durée d'une journée à Toronto, Ontario, et d'autoriser une dépense de 643,42 $ à cette fin, cette somme incluant les frais de déplacement et de séjour; cependant, M. Farah devra transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: promotion et développement industriel - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-24

d'accorder à M. Elie Farah, commissaire industriel à l'Office de développement économique, un congé sans solde pour la période du 26 mars 1997 au 25 mars 2000 inclusivement.

Il est

RÉSOLU 97-25

a) de nommer, à compter du 29 janvier 1997, en qualité d'adjoint à un assistant-directeur à la direction de la gendarmerie (inspecteur-chef - classe 3A) au service de police, M. Yvan Goyette, actuellement commandant du district 22 (inspecteur-chef - classe 3) et présentement en fonction supérieure de commandant des districts 21 et 22 (classe 3A) à ce service;

b) de nommer, à compter du 29 janvier 1997, en qualité de commandant de la section traitement des appels (inspecteur - classe 2A) au service de police, M. Carol Maltais, actuellement commandant adjoint à la section de la planification opérationnelle (inspecteur - classe 2) à ce service;

c) de nommer, à compter du 6 janvier 1997, en qualité de commandant du district 1 (inspecteur-chef - classe 3A) au service de police, M. Michel Beaudoin, actuellement conseiller au bureau de la présidente du comité exécutif (inspecteur-chef - classe 3);

d) de nommer, à compter du 15 janvier 1997, en qualité de conseiller à la police de quartier et responsable du SITI 2 (inspecteur - classe 2A) au service de police, M. Bernard Demers, actuellement commandant des districts 13 et 14 et responsable du SITI 2 (inspecteur - classe 2A) et présentement en fonction supérieure d'inspecteur-chef - classe 3A à ce service;

Archives de la Ville de Montréal

le tout conformément aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996.

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

Sur recommandation du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal, il est

RÉSOLU 97-26

d'autoriser, dans le cadre du programme des échanges culturels avec l'île-de-France, le versement des subventions suivantes à même les fonds disponibles du Conseil des arts:

-	Orchestre de chambre I Musici de Montréal	36 516 $
-	Centre des auteurs dramatiques (CEAD)	12 500 $
		49 016 $

Il est

RÉSOLU 97-27

d'autoriser le versement d'un montant de 15 000 $ au fonds de roulement de la Société de développement et de promotion du parc agricole du Bois-de-la-Roche.

Virement de: autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations
à: parcs-nature - biens et services

IMPUTATION: parcs-nature - biens et services.

SOUMIS un projet de bail par lequel la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal loue de la Communauté urbaine de Montréal un espace de bureau d'une superficie d'environ 677 pieds carrés dans l'édifice portant le numéro civique 827, boulevard Crémazie Est, Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour la période du 1er avril 1996 au 31 mars 1997, et en considération d'un loyer annuel de 10 155,00 $, TPS et TVQ ou autres taxes similaires en sus si applicables;

Il est

RÉSOLU 97-28

d'approuver ce projet de bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: revenus - recouvrement de tiers - location.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-29

d'autoriser le directeur du service de police à acheter des micro-ordinateurs et à placer des commandes à cette fin pour un montant de 454 700 $, plus les taxes applicables.

IMPUTATION: service de police - dépenses en immobilisations et biens durables.

Il est

RÉSOLU 97-30

a) d'autoriser, dans le cadre de l'exploitation du nouveau système GESCU$, le trésorier à exercer l'option d'acquisition des équipements qui sont impartitionnés à la firme CGI depuis un an, pour un montant de 88 500 $, plus les taxes applicables;

b) d'autoriser le trésorier à faire l'acquisition d'équipements additionnels pour permettre l'exploitation du nouveau système en production pour un montant de 25 000 $, plus les taxes applicables;

c) d'autoriser le trésorier à procéder à un appel d'offres public sous forme "achat" et sous forme "impartition" en vue de faire l'acquisition des équipements informatiques requis pour supporter le déploiement de GESCU$.

IMPUTATION: règlement 115 - projet GESCU$ - dépenses en immobilisations et biens durables.

Il est

RÉSOLU 97-31

de retenir, dans le cadre de la poursuite de la réalisation du projet GESCU$, les services des firmes ci-après mentionnées et ce, pour le montant indiqué en regard de chacune d'elles, plus les taxes applicables:

Firme	Montant
DMR	430 000 $
Systématix	30 000 $
Larochelle, Gratton	30 000 $

IMPUTATION: règlement 115 - projet GESCU$ - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-32

a) d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de la Communauté urbaine de Montréal pour l'année 1997:

Archives de la Ville de Montréal

DE:

Autres dépenses - mise en place du système automatisé de gestion des alarmes 202 000 $

(plus les taxes applicables)

A:

Trésorerie - biens et services 202 000 $

(plus les taxes applicables)

b) de retenir les services de la firme DMR aux fins de la réalisation du projet de facturation des appels d'alarme non fondés pour la partie relevant de la responsabilité de la trésorerie, et d'autoriser une dépense de 116 500 $ à cette fin, plus les taxes applicables;

IMPUTATION: trésorerie - biens et services.

c) d'autoriser le trésorier à émettre les bons de commande nécessaires pour les autres dépenses reliées à ce projet, lesquelles sont mentionnées au rapport joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

IMPUTATION: trésorerie - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-33

d'autoriser MM. Dat Trang, Jean-Paul Boisclair et Marcel Hétu, respectivement surintendant - automatisation et informatique, responsable des approvisionnements et magasins et planificateur - entretien au service de l'environnement, à se rendre à Boston et à Philadelphie, Etats-Unis, pour une période de trois jours, afin d'effectuer des visites d'évaluation du système de gestion de la maintenance sur Oracle, et d'autoriser une dépense de 4 500 $ à cette fin; cependant, MM. Trang, Boisclair et Hétu devront transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-34

d'autoriser M. Elie Farah, commissaire industriel à l'Office de développement économique, à effectuer une tournée de promotion industrielle d'une durée de six jours au Massachusetts, au New Jersey et en Caroline du Nord, Etats-Unis; de mettre à cette fin une somme de 3 000 $ à la disposition de M. Farah, cette somme incluant les frais de déplacement, de séjour et de représentation; cependant, M. Farah devra transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: promotion et développement industriel - biens et services.

ATTENDU que le mandat de Mme Louise Lemieux-Bérubé à titre de membre du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal est expiré depuis le 10 janvier 1997;

VU l'article 4 de la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal;

Il est

RÉSOLU 97-35

que le **CONSEIL RECOMMANDE** au Gouvernement du Québec de nommer Mme Myriam Ouimet à titre de membre du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-36

a) de réintégrer, à compter du 14 février 1997, au poste de directeur du Bureau du taxi, M. Richard Boyer, présentement directeur associé au projet d'entreprise à la direction générale et directeur par intérim du Centre d'urgence 9-1-1. Cependant, à compter de la date précitée, M. Boyer cumulera les fonctions de directeur du Bureau du taxi et de directeur du Centre d'urgence 9-1-1;

b) d'ajuster, à compter du 12 août 1996, le traitement annuel de M. Boyer conformément au rapport joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

IMPUTATION: Période du 12 août 1996 au 14 février 1997 (rétroactivité seulement):
Bureau du taxi - masse salariale;

A compter du 14 février 1997:

. 88% - Centre d'urgence 9-1-1 - masse salariale;
. 12% - Bureau du taxi - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-37

de nommer, pour la période du 14 février au 31 mai 1997, en qualité de conseiller aux opérations au Bureau du taxi, aux mêmes conditions et au traitement annuel qu'il reçoit présentement, M. Roy Beaudry, actuellement directeur par intérim de ce Bureau.

IMPUTATION: Bureau du taxi - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-38

d'assigner temporairement en qualité de conseiller au directeur général, au traitement annuel qu'elle reçoit présentement, Mme Eliane Tousignant, actuellement en disponibilité.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: service de police - personnel en réaffectation.

Il est

RÉSOLU 97-39

de nommer, pour une période de trois ans, en qualité de directeur - aménagement - affaires métropolitaines au service de la planification du territoire, aux conditions et traitement annuel mentionnés dans le rapport joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire, M. Amara Ouerghi, présentement adjoint à la présidente; toutefois, M. Ouerghi cumulera les deux fonctions au plus tard jusqu'en mai 1997.

IMPUTATION: - pendant la période du cumul des deux fonctions:

. 50% - Conseil et Comité exécutif - masse salariale;
. 50% - urbanisme et schéma d'aménagement - masse salariale;

- après la période précitée:

. urbanisme et schéma d'aménagement - masse salariale.

Advenant 13 h, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-21 à 97-39 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

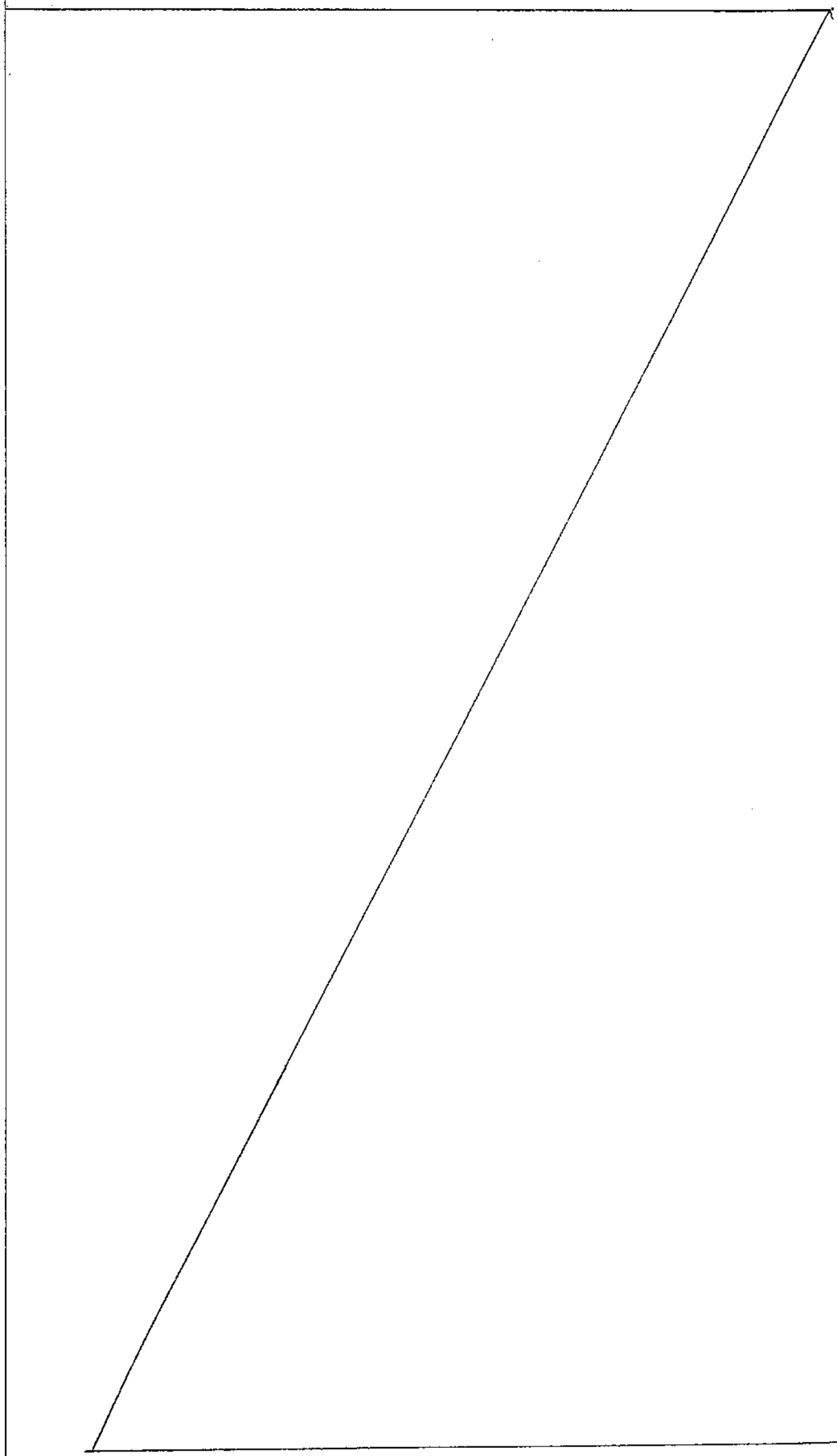

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

3 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 6 février 1997 à 8 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la
Communauté urbaine de Montréal
M. Sammy Forcillo, premier vice-président
vice-président du comité exécutif de la ville
de Montréal
M. Frank Zampino, second vice-président
maire de la ville de Saint-Léonard
Mme Kettly Beauregard
conseillère de la ville de Montréal
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la ville de Montréal
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la ville de Saint-Laurent
M. Peter F. Trent
maire de la ville de Westmount
M. Peter B. Yeomans
maire de la cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-40 de considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 16 janvier 1997.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, jusqu'au 31 décembre 1999, les services de M. Yves Boudreau en qualité de conseiller en formation et développement organisationnel à la division des ressources humaines;

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-41

d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: - à même les crédits déjà maintenus en vertu de la résolution 96-743 de ce comité en date du 28 novembre 1996;
- budget 1997 - exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-42

d'approuver, à compter du 1er février 1997, la mise à la retraite anticipée de M. Serge Boyer, agent technique chef d'équipe - construction au service de l'environnement, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 22 août 1996.

IMPUTATION: à même les crédits déjà appropriés aux fins de la masse salariale - règlement 64 modifié.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de trois ans, les services de M. Roger Legault en qualité de commissaire industriel classe III à l'Office de développement économique;

Il est

RÉSOLU 97-43

d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: promotion et développement industriel - masse salariale.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de trois ans, les services de Mme Louise Thiboutot en qualité de commissaire industrielle classe II à l'Office de développement économique;

Il est

RÉSOLU 97-44

d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: promotion et développement industriel - masse salariale.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-45

de nommer en permanence en qualité de commissaire industriel classe II à l'Office de développement économique, aux conditions et traitement annuel mentionnés dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire, M. Fernand Gagnon, présentement commissaire industriel classe I à ce service.

IMPUTATION: promotion et développement industriel - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-46

d'approuver, à compter du 18 février 1997, la mise à la retraite anticipée de Mme Lise D. Rioux, agente de bureau au service de police, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995.

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-47

de mettre fin, à compter du 6 février 1997, à l'emploi de préposés aux traverses d'écoliers surnuméraires au service de police.

Il est

RÉSOLU 97-48

de mettre à la retraite pour invalidité professionnelle, à compter du 6 février 1997, un agent au service de police, et d'en informer l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-49

de nommer, pour une période de six mois à compter du 15 janvier 1997, Mme Nadine Filiatrault à l'emploi de secrétaire au service de police, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire. A moins de décision contraire au cours de la période ci-dessus mentionnée, cette nomination deviendra, à l'expiration de cette période, permanente à compter de la date d'entrée en fonction de cette employée, pourvu que le directeur de ce service ait recommandé sa permanence au directeur de la division des ressources humaines.

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de deux ans à compter du 2 février 1997, les services de M. Vincent Arseneau en qualité de conseiller en formation et développement organisationnel au service de police;

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-50

d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: budget 1997 - règlement 125 - volet I - police de quartier - opération du comité d'implantation.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de deux ans à compter du 5 février 1997, les services de Mme Lise Tessier en qualité de conseillère - évaluation et promotion au service de police;

Il est

RÉSOLU 97-51

d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: budget 1997 - règlement 125 - volet I - police de quartier - opération du comité d'implantation.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de deux ans, les services de Mme Geneviève Beauregard en qualité de conseillère - évaluation et promotion au service de police;

Il est

RÉSOLU 97-52

d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: budget 1997 - règlement 125 - volet I - police de quartier - opération du comité d'implantation.

Il est

RÉSOLU 97-53

d'approuver, à compter du 22 février 1997, la mise à la retraite anticipée de M. Claude Lapointe, enquêteur-estimateur au secrétariat - services juridiques, le tout conformément aux dispositions de l'entente E-C-94-1002 intervenue entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-54

d'autoriser une dépense additionnelle de 63,41 $ aux fins de la résolution 96-386 de ce comité en date du 20 juin 1996 autorisant M. Allen Trépanier, commandant de la division du crime organisé au service de police à se rendre à Chicago.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-55

d'autoriser M. Serge Meloche, assistant-directeur du service de police, à se rendre à Vancouver, pour une période de 4 jours, afin d'assister aux réunions du Comité de la prévention du crime de l'Association canadienne des chefs de police; de mettre à cette fin une somme de 150 $ à la disposition de M. Meloche, ce dernier devant transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-56

d'accorder à Les Équipements Wilron ltée un contrat pour la fourniture de trois pompes complètes de marque Aurora, modèle 612A SE (contrat P96-063-AE) pour un montant de 69 482,40 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser le directeur de la station d'épuration à émettre la commande à cette fin.

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-57

d'autoriser le directeur de la station d'épuration à lancer un appel d'offres public pour l'exécution de travaux planifiés pour la station d'épuration (contrat 2020-AE), selon le cahier des charges qui sera préparé à cette fin.

Il est

RÉSOLU 97-58

d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Vêtements Trium Sport inc., le contrat pour la fourniture de vêtements extérieurs pour policiers (contrat 96050), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 972 000 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser le directeur de ce service à émettre la commande nécessaire à cette fin.

IMPUTATION: 650 000 $ - à même les crédits maintenus en vertu de la résolution 96-854 de ce comité en date du 12 décembre 1996;
322 000 $ - service de police - biens et services - budget 1997.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-59

de rejeter la soumission présentée par la firme Outdoors Outfits ltd. pour non conformité aux exigences, entre autres, des articles 2.2.1, 2.5.6 et 3.6.1 du cahier des charges du contrat 96050 relatif à la fourniture de vêtements extérieurs pour policiers.

Il est

RÉSOLU 97-60

de mettre à la disposition du directeur du service de police une somme de 161 760 $, plus les taxes applicables, aux fins de la réalisation du projet de facturation des appels d'alarme non fondés et d'autoriser le directeur de ce service à émettre les commandes nécessaires à cette fin.

Virement de:	autres dépenses - mise en place du système automatisé de gestion des alarmes	161 760 $ plus les taxes applicables
à:	service de police - biens et services	111 060 $ plus les taxes applicables
	service de police - dépenses en immobilisations et biens durables	50 700 $ plus les taxes applicables

IMPUTATION: service de police - biens et services - 111 060 $ plus les taxes applicables;
service de police - dépenses en immobilisations et biens durables - 50 700 $ plus les taxes applicables.

Il est

RÉSOLU 97-61

de REMPLACER par l'Annexe "A" jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire, l'Annexe "A" déjà approuvée en vertu de la résolution 96-857 de ce comité en date du 12 décembre 1996 déléguant aux titulaires de postes mentionnés à cette annexe le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats au nom de la Communauté pour les catégories de dépenses et jusqu'à concurrence des montants y indiqués, le tout conformément aux dispositions du règlement CE-92-6 approuvé par le Conseil en date du 16 octobre 1996.

Il est

RÉSOLU 97-62

d'autoriser M. Joseph Hélal, chef de division du support corporatif informatique du service du soutien technique, à signer, lors des absences du directeur au cours de l'année 1997, tout document officiel émanant de ce service.

Vu l'entente intervenue entre la Communauté urbaine de Montréal et certaines municipalités de son territoire concernant l'implantation d'un système d'approvisionnement coopératif;

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-63

d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Société Laurentide inc., le contrat pour la fourniture de peinture de signalisation routière (contrat 96045), pour la période du 1er février au 31 octobre 1997, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 298 718,22 $, toutes taxes incluses, et d'autoriser les municipalités participantes à émettre les commandes nécessaires à cette fin.

Il est

RÉSOLU 97-64

de retenir les services de la firme Progiciels JBA inc. pour la mise en place du volet informatique de la désynchronisation des rôles d'évaluation foncière et locative, le tout conformément à l'offre de service de cette firme datée du mois de décembre 1996, laquelle est jointe au dossier de la présente et identifiée par la secrétaire, et d'autoriser une dépense de 51 280 $ à cette fin.

IMPUTATION: évaluation - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-65

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget du service de l'évaluation pour l'année 1997:

DE:

Evaluation - biens et services	141 000 $

A:

Evaluation - masse salariale	141 000 $

Il est

RÉSOLU 97-66

a) d'autoriser une dépense de 116 000 $ aux fins du renouvellement de la cotisation annuelle de la Communauté urbaine de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, et ce, pour la période du 1er avril 1997 au 31 mars 1998;

b) d'autoriser une dépense de 1 800 $ aux fins du renouvellement de la cotisation annuelle de la Communauté urbaine de Montréal à la Conférence internationale des Maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour l'année 1997; cependant, cette somme inclut une inscription à la conférence annuelle qui aura lieu du 14 au 18 juillet 1997 à Toledo, Ohio;

c) d'autoriser une dépense de 4 558,20 $ aux fins du renouvellement de l'abonnement pour services professionnels et informations à recevoir du Conseil du patronat du Québec pour l'année 1997.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: Conseil et Comité exécutif - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-67

a) de renouveler, pour une période de deux ans, le mandat des personnes suivantes à titre de membre du comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales:

M. Akos V.M. Baktay
M. Martin Chato
M. Petro Choma
Mme Farida Gmati
Mme Krystyna Z. Starker
M. Uma Shanker Srivastava

b) de nommer, pour une période de deux ans, Mme Krystyna Z. Starker à titre de présidente du comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales.

Il est

RÉSOLU 97-68

a) d'autoriser les déplacements à être effectués par certains employés de la Communauté urbaine de Montréal pour la période du 1er janvier au 30 juin 1997, le tout conformément au rapport joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire;

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif, le directeur général ainsi que le directeur du service de police à approuver les dépenses afférentes à ces déplacements au fur et à mesure des besoins.

IMPUTATION: au budget des services concernés - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-69

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'adopter le règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 1 800 000 $ pour couvrir les frais de refinancement des règlements 47, 55, 64 et 77 en 1997", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

SOUMIS l'addenda numéro 1 au bail intervenu le 6 mars 1995 entre la Communauté urbaine de Montréal et la Compagnie d'assurances Standard Life concernant la location d'espaces de bureau dans l'édifice portant le numéro civique 980, rue Guy, dans Montréal, pour les besoins du service de police;

Archives de la Ville de Montréal

ATTENDU que par cet addenda, la Communauté urbaine de Montréal loue, pour une période de 27 ans et 10 mois, un espace additionnel d'une superficie d'environ 9 159 pieds carrés situé au 1er étage de l'immeuble ci-haut mentionné et ce, sensiblement aux mêmes termes, conditions et avantages que ceux prévus au bail initial pour la location du rez-de-chaussée, sauf en ce qui a trait au loyer, à certains frais d'exploitation et taxes foncières;

ATTENDU que la Communauté bénéficiera, relativement à la superficie additionnelle, d'un loyer de base gratuit de vingt-deux mois et que le loyer de base annuel de cette superficie additionnelle, après la période ci-haut mentionnée, sera le même au pied carré que celui prévu au bail initial;

ATTENDU que par cet addenda, le locateur consent également à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, les travaux d'aménagement des superficies additionnelle et existante et de les livrer à la Communauté selon un projet clé en main;

ATTENDU qu'à titre de remboursement des coûts reliés aux travaux, la Communauté versera au locateur une somme mensuelle de 13 409 $ pendant une période de 120 mois;

Il est

RÉSOLU 97-70

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver l'addenda numéro 1 au bail intervenu entre la Communauté urbaine de Montréal et la Compagnie d'assurances Standard Life et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-71

DE DÉPOSER AU CONSEIL, conformément aux dispositions de l'article 82.12 de la Loi sur la Communauté, le rapport suivant de la Commission de l'aménagement:

"CA-97.001

ATTENDU qu'à son assemblée du 11 décembre 1996, le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal adoptait le projet de règlement 89-33 et approuvait le document d'accompagnement, tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, afin de donner suite à la demande de Ville d'Anjou de modifier le schéma d'aménagement, soit la carte des "grandes affectations du sol et densité d'occupation";

ATTENDU que par la même occasion, le Conseil de la Communauté donnait mandat à la Commission de l'aménagement de tenir les séances de consultation nécessaires sur ce projet de modification;

ATTENDU qu'aucune des municipalités du territoire de la Communauté n'a requis la tenue d'une séance de consultation sur son territoire, ni n'a émis d'avis à l'égard de ce projet de modification au schéma d'aménagement;

Archives de la Ville de Montréal

ATTENDU qu'au moins une assemblée publique de consultation devait être tenue sur le territoire de la Communauté, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que lors de la séance de consultation publique, tenue le 4 février 1997, aucune personne ou aucun organisme ne s'est présenté sur les lieux, la Commission de l'aménagement

RECOMMANDE AU CONSEIL

de procéder à l'adoption du règlement 89-33, tel que déposé initialement lors de l'assemblée du Conseil de la Communauté urbaine de Montréal du 11 décembre 1996."

VU l'assemblée publique de consultation tenue le 4 février 1997 par la Commission de l'aménagement selon les dispositions de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,

Il est

RÉSOLU 97-72

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'adopter le règlement 89-33 modifiant le règlement 89, tel que déjà modifié, concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal, lequel lui a été soumis à son assemblée du 11 décembre 1996 à titre de projet conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce règlement est joint à l'original de la présente résolution et est identifié par la secrétaire.

Il est

RÉSOLU 97-73

DE DÉPOSER AU CONSEIL, conformément aux dispositions de l'article 82.12 de la Loi sur la Communauté, le rapport suivant de la Commission de l'aménagement:

"CA-97.002

ATTENDU qu'à son assemblée du 11 décembre 1996, le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal adoptait le projet de règlement 89-34 et approuvait le document d'accompagnement, tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, afin de donner suite à la demande de Ville de Montréal-Est de modifier le schéma d'aménagement, soit la carte des "grandes affectations du sol et densité d'occupation";

ATTENDU que par la même occasion, le Conseil de la Communauté donnait mandat à la Commission de l'aménagement de tenir les séances de consultation nécessaires sur ce projet de modification;

ATTENDU qu'aucune des municipalités du territoire de la Communauté n'a requis la tenue d'une séance de consultation sur son territoire, ni n'a émis d'avis à l'égard de ce projet de modification au schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'au moins une assemblée publique de consultation devait être tenue sur le territoire de la Communauté, en vertu de la Loi de l'aménagement et l'urbanisme;

Archives de la Ville de Montréal

ATTENDU que lors de la séance de consultation publique, tenue le 4 février 1997, aucune personne ou aucun organisme ne s'est présenté sur les lieux, la Commission de l'aménagement

RECOMMANDE AU CONSEIL

de procéder à l'adoption du règlement 89-34, tel que déposé initialement lors de l'assemblée du Conseil de la Communauté urbaine de Montréal du 11 décembre 1996."

VU l'assemblée publique de consultation tenue le 4 février 1997 par la Commission de l'aménagement selon les dispositions de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,

Il est

RÉSOLU 97-74

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'adopter le règlement 89-34 modifiant le règlement 89, tel que déjà modifié, concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal, lequel lui a été soumis à son assemblée du 11 décembre 1996 à titre de projet conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce règlement est joint à l'original de la présente résolution et est identifié par la secrétaire.

Il est

RÉSOLU 97-75

DE RECOMMANDER AU CONSEIL:

a) d'autoriser l'occupation, à titre gratuit, par l'Agence métropolitaine de transport d'une partie d'un terrain vacant, propriété de la Communauté urbaine de Montréal, sis à l'encoignure de l'Autoroute 15 et du boulevard Henri-Bourassa, aux conditions précisées dans l'entente d'occupation à être préparée à cet effet et ce, afin de permettre l'agrandissement du stationnement aménagé pour les fins de la Station du Ruisseau de la ligne de trains de banlieue Montréal/Deux-Montagnes;

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, l'entente d'occupation à être préparée à cet effet ainsi que tout document y afférent.

Il est

RÉSOLU 97-76

d'autoriser une dépense de 11 566,43 $ aux fins du renouvellement de la cotisation annuelle de la Communauté urbaine de Montréal à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 1997.

Toutefois, le paiement précité est assujetti à l'obtention d'un droit de vote de la Communauté au sein de cet organisme.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: Conseil et Comité exécutif - biens et services.

ATTENDU qu'à son assemblée du 13 novembre 1996, le Conseil de la Communauté demandait au gouvernement du Québec:

> "de mettre sur pied un comité conjoint gouvernement du Québec/CUM afin de procéder à l'examen du processus d'évaluation et de l'ensemble des dispositions fiscales, de façon à améliorer l'ensemble du système d'évaluation".

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales a déjà accepté le principe de la création d'un tel comité;

ATTENDU que la désynchronisation des rôles instaurée par le projet de loi 67 sanctionné en décembre 1996 ne constitue qu'une mesure transitoire en attendant des modifications du système fiscal actuel;

ATTENDU que tous les partenaires, soit le gouvernement du Québec, les municipalités, la Communauté urbaine de Montréal et les organismes concernés, ont déjà manifesté leur intérêt à amorcer une réflexion en profondeur débouchant sur une véritable réforme de la fiscalité;

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales a créé un groupe de travail spécialisé chargé de faire des recommandations sur les méthodes d'évaluation relatives aux immeubles à vocation unique ainsi que sur le régime de dépôt des rôles d'évaluation;

ATTENDU que la mise sur pied de ce groupe de travail ne répond pas à la demande exprimée par le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal le 13 novembre 1996;

Il est

RÉSOLU 97-77

de réitérer au ministre des Affaires municipales la demande de la Communauté de mettre sur pied un comité réunissant tous les partenaires impliqués afin de procéder à une réforme en profondeur du système d'évaluation foncière et de la fiscalité municipale.

Il est

RÉSOLU 97-78

de convoquer suivant la loi une assemblée régulière du Conseil qui aura lieu le mercredi 19 février 1997, en la salle du Conseil à l'Hôtel de ville de Montréal. L'ordre du jour de cette assemblée est joint à l'original de la présente résolution et est identifié par la secrétaire.

Archives de la Ville de Montréal

Advenant 13 h 15, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-40 à 97-78 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

F. Prénovost
Francine Prénovost,
Secrétaire adjointe

Archives de la Ville de Montréal

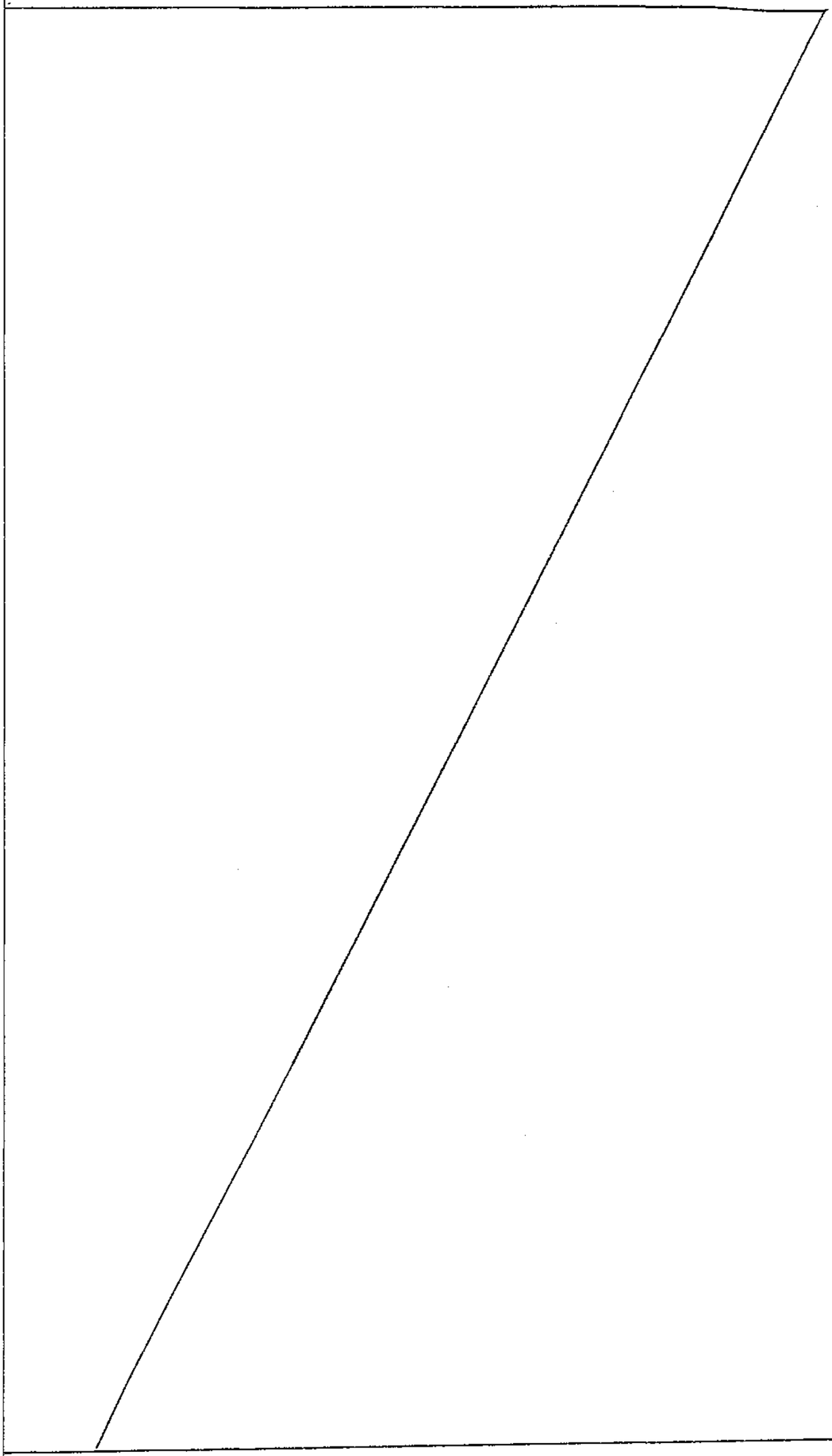

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

4 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue à l'Hôtel de Ville de Montréal le 19 février 1997 à 16 h 45.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal
M. Sammy Forcillo, premier vice-président
vice-président du comité exécutif de la ville de Montréal
M. Frank Zampino, second vice-président
maire de la ville de Saint-Léonard
Mme Kettly Beauregard
conseillère de la ville de Montréal
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la ville de Montréal
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la ville de Saint-Laurent
M. Peter F. Trent
maire de la ville de Westmount
M. Peter B. Yeomans
maire de la cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
Secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Le comité exécutif se réunit pour prendre en considération les dossiers relatifs aux nominations qui sont prévues à l'ordre du jour de l'assemblée du Conseil de ce jour ainsi qu'un projet de motion devant y être présenté afin que le gouvernement fédéral prenne toutes les mesures nécessaires pour rendre possible dans les meilleurs délais le transfert par Aéroports de Montréal des vols internationaux de Mirabel à Dorval.

Archives de la Ville de Montréal

Advenant 17 h, la séance est alors levée.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 20 février 1997 à 9 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la
Communauté urbaine de Montréal
M. Sammy Forcillo, premier vice-président
vice-président du comité exécutif de la Ville
de Montréal
M. Frank Zampino, second vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

ABSENCES MOTIVÉES:

M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-79

de considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 23 janvier 1997.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-80

de renouveler, pour une période de deux ans à compter du 16 février 1997, le mandat de M. Edward Janiszewski, maire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au comité de détermination des politiques et objectifs concernant le placement des fonds et valeurs constituant la caisse commune de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers de la Communauté urbaine de Montréal, le tout conformément à l'article 8 du chapitre 110 des lois de 1977 relatif à l'Association précitée.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de deux ans à compter du 5 février 1997, les services de Mme Michèle Boutaric en qualité de responsable des opérations au centre d'urgence 9-1-1;

Il est

RÉSOLU 97-81

d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: centre d'urgence 9-1-1 - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-82

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de la Communauté urbaine de Montréal pour l'année 1997:

DE:

Autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations	80 722 $

A:

Service de police - masse salariale	80 722 $

SOUMIS un projet d'avenant modifiant l'article 15 du contrat intervenu entre la Communauté urbaine de Montréal, la Fraternité des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal inc. et M. Mario Plantin relativement à la prolongation du prêt de service de ce dernier à l'Institut de police du Québec, le tout conformément à la résolution 92-154 de ce comité en date du 20 février 1992;

Il est

RÉSOLU 97-83

d'approuver ce projet d'avenant et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: autres dépenses - prêts de service - rémunération.

Archives de la Ville de Montréal

Soumis un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de trois ans, les services de M. Normand Martin en qualité de psychologue responsable du programme d'aide au personnel policier au service de police;

Il est

RÉSOLU 97-84 d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de deux ans à compter du 5 février 1997, les services de Mme Christine Grant en qualité de conceptrice-rédactrice au service de police;

Il est

RÉSOLU 97-85 d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-86 d'accorder à Envirocan (Wastewater Treatment Equipment) un contrat pour la fourniture de pièces de rechange pour broyeur à boues Muffin Monster (contrat P97-001-AE) pour un montant de 29 617,90 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser le directeur de la station d'épuration à émettre la commande à cette fin.

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-87 d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de la Communauté urbaine de Montréal pour l'année 1997:

DE:

Autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations	2 470 $

A:

Parcs - nature - masse salariale	2 470 $

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-88

d'autoriser le service de police de la Communauté urbaine de Montréal à fixer à 35 $ le tarif exigible pour effectuer la vérification des antécédents judiciaires des employés rémunérés oeuvrant auprès de divers organismes qui en font la demande.

Il est

RÉSOLU 97-89

de prolonger, pour une période d'un an à compter du 1er mars 1997, aux mêmes conditions, le contrat 93-019 relatif à la fourniture d'un service de messagerie, l'adjudicataire de ce contrat étant Les Messageries Marathon limitée, et d'autoriser une dépense additionnelle de 66 042,03 $, plus les taxes applicables.

IMPUTATION: - 55 035,03 $ - service de police - biens et services - budget 1997 (plus les taxes applicables);
- 11 007,00 $ - service de police - biens et services - budget 1998 (plus les taxes applicables).

Il est

RÉSOLU 97-90

de mettre à la disposition du directeur du service de police une petite caisse temporaire au montant de 5 000 $ aux fins du projet KOJACK et d'autoriser le trésorier à renflouer cette petite caisse sur production des pièces justificatives des dépenses encourues.

Il est

RÉSOLU 97-91

d'approuver, pour la période du 1er février 1997 au 31 janvier 1999, date de la fin du contrat 95028 relatif à la concession d'un service de cantine au quartier général du Service de police, l'augmentation des coûts pour les différents produits et menus à la cafétéria du quartier général ainsi que pour les repas servis aux détenus au quartier de détention, l'adjudicataire de ce contrat étant 9026-3161 Québec inc., le tout conformément aux annexes "A" et "B" révisées de ce contrat, lesquelles sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire.

Il est

RÉSOLU 97-92

a) d'approuver, conformément au programme de gestion des documents de la Communauté, les règles de conservation numéros 541 à 549 et 552 à 558 relatives à certains documents détenus par les différentes unités administratives de la Communauté;

Archives de la Ville de Montréal

b) d'autoriser la secrétaire ou son représentant à signer et à présenter au ministre de la Culture et des Communications la demande d'approbation des règles de conservation ci-haut mentionnées.

Il est

RÉSOLU 97-93

d'approuver le règlement hors cour de la cause C.S.M. 500-05-009534-924 - Bertha Aurélien et al c. Communauté urbaine de Montréal et d'autoriser le paiement des sommes suivantes aux personnes ci-après mentionnées, le montant global incluant l'indemnité en capital, les intérêts et les frais:

	Montant
. Me Rhéaume-Lightner & Katz	1 000,00 $
. Me Allan Katz en fidéicommis pour Bertha Aurélien	34 581,19 $
. Me Allan Katz en fidéicommis pour Elijah François	40 736,46 $
. Me Allan Katz en fidéicommis pour Désirée François	44 717,18 $
. Me Allan Katz en fidéicommis pour Danielle François	49 116,96 $
. Me Allan Katz en fidéicommis pour Emmanuel François	49 116,96 $

IMPUTATION: autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations.

Il est

RÉSOLU 97-94

d'autoriser le directeur du service de police à acheter des stations de travail micro-informatiques et des équipements de réseaux et à placer des commandes à cette fin auprès des fournisseurs désignés de la Communauté et ce, pour un montant de 1 045 810 $, plus les taxes applicables.

IMPUTATION: règlement 125 - implantation de la police de quartier - dépenses en immobilisations et biens durables.

Vu la résolution 97-87 adoptée par le Conseil de Ville d'Anjou le 18 février 1997 autorisant l'ajout de clauses à l'acte d'échange à intervenir entre cette dernière et la Communauté relativement aux travaux de remise en état des terrains devant être cédés à la Communauté;

Il est

RÉSOLU 97-95

de prendre acte de cette résolution et d'en accepter la teneur.

Archives de la Ville de Montréal

Advenant 12 h 40, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-79 à 97-95 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

6 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 27 février 1997 à 09 H 00.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la
Communauté urbaine de Montréal
M. Sammy Forcillo, premier vice-président
vice-président du comité exécutif de la Ville
de Montréal
M. Frank Zampino, second vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-96 de considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 6 février 1997.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période d'un an, les services de M. Stéphane Venne en qualité d'administrateur - information corporative et communications à la division des affaires corporatives;

Il est

RÉSOLU 97-97 d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: division des affaires corporatives - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-98

d'approuver, à compter de la date jugée appropriée par son directeur, le départ volontaire de Mme Doris Roy, secrétaire à la division des ressources humaines, et d'autoriser l'application du programme de primes de séparation adopté par ce comité en date du 20 avril 1995.

IMPUTATION: division des ressources humaines - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-99

de réassigner temporairement, à compter du 1er avril 1997, en qualité d'administrateur - budget et gestion des coûts au service de l'environnement, au traitement annuel qu'il reçoit présentement, M. Serge Lavallée, actuellement conseiller en gestion comptable et financière à la trésorerie.

IMPUTATION: 94% - exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - masse salariale;
6% - trésorerie - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-100

a) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 7 mars 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du module crimes contre la personne, centre opérationnel sud au service de police, de M. Beniamino Fusco, actuellement capitaine-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

b) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 7 mars 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du module crimes contre la personne, centre opérationnel ouest au service de police, de M. Stephen Bouchard, actuellement capitaine-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

c) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 7 mars 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du module crimes contre la propriété, centre opérationnel sud au service de police, de M. Michel Roussy, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

Archives de la Ville de Montréal

d) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 7 mars 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du module crimes contre la propriété, centre opérationnel ouest au service de police, de M. Douglas Hurley, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

e) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 7 mars 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du module crimes généraux, centre opérationnel sud au service de police, de M. Mario Gisondi, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

f) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 7 mars 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du module crimes généraux, centre opérationnel ouest au service de police, de M. Jacques Paul-Hus, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

g) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 7 mars 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du module crimes sans plaignant, centre opérationnel sud au service de police, de M. André Bouchard, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

h) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 7 mars 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du module crimes sans plaignant, centre opérationnel ouest au service de police, de M. Jean Cousineau, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

i) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 7 mars 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du module analyse tactique, centre opérationnel sud au service de police, de M. Gilles Morand, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

j) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 7 mars 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du module analyse tactique, centre opérationnel ouest au service de police, de M. Raynald Brabant, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

k) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 7 mars 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de conseillère à la direction exécutive affectée aux enquêtes spécialisées au service de police, de Mme Annette Angers, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

Archives de la Ville de Montréal

l) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 7 mars 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant de l'intervention, centre opérationnel sud au service de police, de M. Alain Tourigny, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

m) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 7 mars 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant de l'intervention, centre opérationnel ouest au service de police, de M. Éric Godin, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

n) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 7 mars 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du soutien opérationnel, centre opérationnel sud au service de police, de M. Alain White, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

o) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 7 mars 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du soutien opérationnel, centre opérationnel ouest au service de police, de M. André Cloutier, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996.

A moins d'avis contraire du directeur du service de police, ces policiers seront confirmés automatiquement dans leur nouveau grade à la date anniversaire de leur promotion.

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-101

de réassigner en permanence en qualité d'administrateur - location et gestion de propriétés au service du soutien technique, aux conditions et traitement annuel mentionnés dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire, M. Sylvain Gouin, présentement nommé temporairement à cette fonction à ce service.

IMPUTATION: soutien technique - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-102

d'approuver, à compter du 8 mars 1997, la mise à la retraite anticipée de M. Pierre Choquette, agent technique au service du soutien technique, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995.

IMPUTATION: soutien technique - masse salariale.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-103

d'autoriser Mme Lydia Cappelli, commissaire industrielle à l'Office de développement économique, à se rendre à Toronto, Ontario, pour une période de trois jours, afin de participer à deux conférences intitulées: "Software Alliances 1997" et "Biotech '97: Networking for Success"; de mettre à cette fin une somme de 1 475 $ à la disposition de Mme Cappelli, cette dernière devant transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: promotion et développement industriel - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-104

d'approuver les règlements numéros 1050-25 et 1050-27 adoptés par le Conseil de la ville de Saint-Laurent le 19 février 1997 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1050 de cette ville, ceux-ci étant conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la Communauté et aux dispositions du document complémentaire.

Il est

RÉSOLU 97-105

a) d'abolir la traverse d'écoliers située à l'angle de la rue Jarry et du boulevard Pie IX, dans Montréal (district policier 44);

b) de créer une traverse d'écoliers située à l'intersection des rues Champlain et Ontario, dans Montréal (district policier 33).

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-106

de retenir, pour le premier trimestre de l'exercice financier de 1997, les services des études d'avocats ci-dessous mentionnées pour représenter la Communauté urbaine de Montréal dans les causes de contestations d'évaluation tant au niveau du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec qu'au niveau des appels devant les tribunaux, et d'autoriser une dépense de 512 500 $, plus les taxes applicables:

. Dunton, Rainville, Toupin, Perrault, Beaupré
. Geoffrion Jetté
. Guy & Gilbert
. Hébert, Denault

IMPUTATION: évaluation des immeubles - frais légaux - contestations d'évaluation.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-107

d'autoriser une dépense de 150 000 $, plus les taxes applicables, pour défrayer, au cours de l'année 1997, les coûts des services de sténographes officiels pour l'enregistrement des dépositions devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec.

IMPUTATION: évaluation des immeubles - frais légaux - contestations d'évaluation.

Il est

RÉSOLU 97-108

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de la trésorerie pour l'année 1997:

DE:

Trésorerie - masse salariale	60 000 $

A:

Trésorerie - biens et services	60 000 $

Il est

RÉSOLU 97-109

de maintenir en vigueur jusqu'au 31 décembre 1997, conformément aux dispositions de l'article 216 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, des crédits totalisant 1 053 193,15 $ à même les crédits votés au budget 1996 pour le paiement des banques en maladie au départ des employés civils.

IMPUTATION: - à même le budget 1996 des services concernés - contributions de l'employeur;
- à même les crédits déjà autorisés au chapitre des traitements, gages et contributions de l'employeur des règlements d'emprunt concernés.

VU les dispositions de l'article 4 de la Loi sur l'organisation policière;

Il est

RÉSOLU 97-110

de recommander au ministre de la Sécurité publique de désigner Mme Claire St-Arnaud, membre du comité exécutif, à titre de représentante de la Communauté urbaine de Montréal pour siéger au conseil d'administration de l'Institut de police du Québec.

Archives de la Ville de Montréal

VU la résolution 95-939 de ce comité en date du 14 décembre 1995, il est

RÉSOLU 97-111 (9)

a) de prolonger, jusqu'au 30 juin 1997, le prêt de services de M. Claude Vézina, conseiller technique au bureau du président, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), le tout selon les conditions mentionnées dans le rapport joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire;

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, le projet d'entente à être préparé à cet effet ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: Conseil et comité exécutif - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-112

de transmettre au Comité permanent de l'industrie chargé de la révision de la loi C-91 sur les brevets pharmaceutiques le mémoire de la Communauté urbaine de Montréal, lequel est joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Il est

RÉSOLU 97-113

d'autoriser la présidente du comité exécutif à présenter le mémoire de la Communauté urbaine de Montréal à la Commission parlementaire sur le projet de loi 92 relatif à la création de la Commission de développement de la métropole, lequel est joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

ATTENDU que le 14 février 1997, les Sociétés Abitibi-Price inc. et Corporation Stone-Consolidated rendaient public le projet de fusion de leurs activités;

ATTENDU que ces sociétés auront, d'ici quelques semaines, à prendre une décision relativement à la localisation du siège social de leur nouvelle entreprise;

ATTENDU que cette nouvelle entreprise comptera 54% de ses employés et 58% de ses usines au Québec;

ATTENDU que le Québec est la première région productrice de pâtes et papiers au Canada faisant de Montréal un centre de gravité dans ce domaine où d'ailleurs est situé le siège social de 23 des 31 entreprises faisant affaires au Québec dans ce secteur;

ATTENDU que les plus importants centres de recherche canadiens en matière de pâtes et papiers sont situés au Québec dont deux à Montréal et qu'il n'existe aucun centre de recherche de ce genre en Ontario;

ATTENDU que le Québec compte quatre universités ayant développé des activités de recherche et de formation dans le secteur des pâtes et papiers, dont deux sont situées à Montréal;

Archives de la Ville de Montréal

ATTENDU que le Québec offre le régime fiscal le plus avantageux du Canada pour la recherche et le développement;

Il est

RÉSOLU
97-114

d'inviter les dirigeants des sociétés Abitibi-Price inc. et Corporation Stone-Consolidated à établir le siège social de leur nouvelle entreprise à Montréal, compte tenu de tous les avantages énumérés au préambule de la présente résolution.

Advenant 13h00, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-96 à 97-114 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

7 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 13 mars 1997 à 9 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la
Communauté urbaine de Montréal
M. Frank Zampino, premier vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
M. Sammy Forcillo, second vice-président
vice-président du comité exécutif de la Ville
de Montréal
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-115 de considérer comme lus et de ratifier les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 19 et 20 février 1997.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-116

d'approuver les travaux d'installation de conduites d'égout unitaire à être exécutés par la ville de Montréal aux endroits suivants, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale:

- rue P-147-210-1, de la rue Saint-Jacques à un point situé à environ 178 mètres vers le Nord;
- rue Saint-Jacques (côté Nord), de la rue P-147-210-1 à un point situé à environ 56 mètres vers l'Est.

Il est

RÉSOLU 97-117

de nommer en permanence, à compter du 1er janvier 1997, en qualité d'adjointe aux commissions à la division des affaires corporatives, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire, Mme Louise Dazé, présentement agente d'administration au service de la planification du territoire.

IMPUTATION: division des affaires corporatives - masse salariale.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de deux ans, les services de M. Minh Sang Truong en qualité de spécialiste en télécommunications au service de police;

Il est

RÉSOLU 97-118

d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de deux ans, les services de Mme Johanne Cholette en qualité de conseillère en communications au service de police;

Il est

RÉSOLU 97-119

d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de deux ans, les services de M. André Poirier en qualité de conseiller en communications au service de police;

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-120 d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de deux ans, les services de Mme Danielle Barbeau en qualité de conseillère en communications au service de police;

Il est

RÉSOLU 97-121 d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de deux ans, les services de M. Daniel Fortier en qualité de concepteur-rédacteur (spécialiste en marketing) au service de police;

Il est

RÉSOLU 97-122 d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de deux ans, les services de Mme Lyne Dunberry en qualité de conceptrice-rédactrice (communications stratégiques) au service de police;

Il est

RÉSOLU 97-123 d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de deux ans, les services de M. Stéphane Banfi en qualité de concepteur-rédacteur (communications médias) au service de police;

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-124 d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de deux ans, les services de M. Alain Lefrançois en qualité de concepteur-rédacteur (communications médias) au service de police;

Il est

RÉSOLU 97-125 d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de deux ans, les services de M. Pierre Verge en qualité de concepteur-rédacteur (communications médias) au service de police;

Il est

RÉSOLU 97-126 d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: règlement 125 - volet I - police de quartier - opération du comité d'implantation.

Il est

RÉSOLU 97-127 d'effectuer le virement de crédits suivant au budget du service de police pour l'année 1997:

DE:

Service de police - biens et services	24 232 $

A:

Service de police - masse salariale	24 232 $

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-128

a) d'autoriser le prêt de service de 14 policiers du service de police de la Communauté urbaine de Montréal afin de leur permettre de faire partie du déploiement du contingent canadien de la police civile de la Force des Nations Unies à la mission UNCIVPOL en Haïti;

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, les contrats d'affectation à intervenir aux fins précitées entre la Communauté urbaine de Montréal, la Gendarmerie Royale du Canada, la Fraternité des policiers et des policières de la Communauté urbaine de Monréal inc. et les policiers concernés.

IMPUTATION: autres dépenses - prêt de service - rémunération.

SOUMIS un projet de convention à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal et la Ville de Laval relativement au prêt de service de M. Emile Jr Juneau, inspecteur-chef au service de police, pour la période du 10 février au 31 août 1997 inclusivement;

Il est

RÉSOLU 97-129

d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Il est

RÉSOLU 97-130

d'autoriser le virement de crédits suivant aux fins du règlement 125 relatif au projet de la police de quartier:

DE:

Règlement 125 volet: police de quartier, opération du comité d'implantation - biens et services	31 900 $

A:

Règlement 125 volet: police de quartier, opération du comité d'implantation - masse salariale	31 900 $

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-131

d'autoriser M. André Audet, responsable des opérations - contrôle de la qualité au centre d'urgence 9-1-1, à se rendre à Calgary, Alberta, pour une période de quatre jours, afin de participer à une réunion du sous-comité 9-1-1 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes; de mettre à cette fin une somme de 1 235 $ à la disposition de M. Audet, ce dernier devant transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: centre d'urgence 9-1-1 - biens et services.

Sur recommandation du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal, il est

RÉSOLU 97-132

d'autoriser le versement des subventions suivantes à même les fonds disponibles du Conseil des arts:

A. Programme général d'aide financière

Arts multidisciplinaires

-	PPS danse	7 500 $

Arts visuels

-	Association culturelle quartier éphémère du Québec	* 5 000 $
-	Centre international d'art contemporain de Montréal	60 000 $
-	Société des directeurs des musées montréalais	6 000 $
-	Vox Populi, centre de production et de diffusion de la photographie	35 000 $

Cinéma, vidéo et arts électroniques

-	Centre de création interdisciplinaire en art Champ libre	20 000 $
-	Centre du cinéma parallèle	* 5 000 $
-	Cité des arts et des nouvelles technologies de Montréal	40 000 $
-	Festival canadien des films du monde	25 000 $
-	Festival international du cinéma et des nouveaux médias de Montréal	20 000 $

Danse

-	Festival de nouvelle danse	80 000 $

Littérature

-	Rencontre québécoise internationale des écrivains	6 000 $

Musique

-	Concerts Lachine	15 000 $
-	Festival Bis-Arts	4 000 $
-	Festival de musique de chambre de Montréal	10 000 $
-	Festival international de jazz de Montréal	40 000 $
-	Innovations en concert	4 000 $
-	Ladies' Morning Musical Club	* 3 000 $

Archives de la Ville de Montréal

Théâtre

-	Festival de théâtre des Amériques	60 000 $
-	Festival international de théâtre jeune public du Québec	35 000 $
-	Festival québécois de la relève théâtrale	10 000 $
-	Répercussion théâtre	10 000 $
-	Théâtre de Quat'Sous	* 5 000 $
		505 500 $

* Projet spécial

B. Fonds de développement

Arts visuels

-	Centre de diffusion en arts visuels Cobalt	7 500 $
-	Vox Populi, centre de production et de diffusion de la photographie	13 000 $

Danse

-	Création-diffusion-danse	30 000 $

Musique

	Conseil québécois de la musique	8 000 $

Théâtre

	Festival de théâtre des Amériques	35 000 $
		93 500 $

Sur recommandation du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal, il est

RÉSOLU
97-133

d'autoriser, dans le cadre du programme "Art et communauté", le versement, à même les fonds disponibles du Conseil des arts, des subventions suivantes:

A. Volet aide à la tournée

-	Ensemble national de folklore Les Sortilèges	30 000 $
-	Ensemble contemporain de Montréal	12 000 $
-	Orchestre de chambre I Musici de Montréal	10 000 $
-	Pentaèdre, quintette à vent	6 500 $
-	Espace Go	26 800 $
-	Harpagon théâtre	9 000 $
-	Répercussion théâtre	62 500 $
		156 800 $

B. Volet activités de sensibilisation

-	Tangente	5 000 $
-	Mime Omnibus	17 000 $
-	Théâtres Associés (T.A.I.) inc.	15 000 $
		37 000 $

Archives de la Ville de Montréal

Sur recommandation du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal, il est

RÉSOLU 97-134

d'autoriser, dans le cadre du programme "Exposer dans l'île", le versement, à même les fonds disponibles du Conseil des arts, des subventions suivantes:

- Graff, centre de conception graphique	35 135 $
- Musée des beaux-arts de Montréal	27 500 $
	62 635 $

Il est

RÉSOLU 97-135

a) d'autoriser le versement d'une somme de 25 000 $, à même les fonds disponibles du Conseil des arts, à l'organisme Musée des beaux-arts de Montréal, à titre de lauréat du Grand Prix du Conseil des arts pour l'année 1996;

b) d'autoriser le versement des subventions suivantes aux organismes ci-après mentionnés, à même les fonds disponibles du Conseil des arts, à titre de prix de reconnaissance dans le cadre du Grand Prix du Conseil des arts pour l'année 1996:

- Festival international du film sur l'art	5 000 $
- Sylvain Émard Danse	5 000 $
- Editions Arcade	5 000 $
- Chants libres, compagnie lyrique Pauline Vaillancourt	5 000 $
- Théâtre Ubu	5 000 $
	25 000 $

Il est

RÉSOLU 97-136

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de la Communauté urbaine de Montréal pour l'année 1997:

DE:

Autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations	7 000 $

A:

Centre d'urgence 9-1-1 - biens et services	7 000 $

Il est

RÉSOLU 97-137

de retenir les services de M. Rémi Bourdages et de Me Pierre Lamarche du groupe-conseil Guérette aux fins de la préparation et de la négociation du renouvellement des conventions collectives des employés civils de la Communauté, et d'autoriser une dépense de 150 000 $, plus les taxes applicables.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: à même les crédits maintenus en vertu de la résolution 96-823 de ce comité en date du 12 décembre 1996.

Il est

RÉSOLU 97-138

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de la vérification interne pour l'année 1997:

DE:

Vérification interne - biens et services	600 $

A:

Vérification interne - dépenses en immobilisations et biens durables	600 $

Il est

RÉSOLU 97-139

d'accepter provisoirement, à compter du 19 décembre 1996, les travaux du contrat 1591-AE relatif à l'exécution de travaux divers de mécanique de procédé IV et travaux connexes, l'adjudicataire de ce contrat étant Groupco inc.

Il est

RÉSOLU 97-140

a) d'accepter définitivement, à compter du 23 décembre 1996, les travaux du contrat 2017-AE relatif à l'exécution de travaux planifiés sur des équipements de la station d'épuration, l'adjudicataire de ce contrat étant Acier N.G.P. inc.;

b) d'approuver l'estimation finale de ce contrat.

Il est

RÉSOLU 97-141

d'autoriser le directeur du service de police à céder, à titre gratuit, au Cécep John Abbott, l'équipement de bertillonnage mentionné à la liste jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire.

Il est

RÉSOLU 97-142

d'approuver le règlement final hors cour de la cause C.S. 500-05-010378-865 - Société Commerciale Sabban inc. et al c. Communauté urbaine de Montréal, et d'autoriser le paiement des sommes suivantes:

Archives de la Ville de Montréal

- à l'ordre de Importation Ducale inc. pour Société Commerciale Sabban inc., la somme de 2 322 $ avec intérêts de 11% à compter du 11 mars 1988 jusqu'à la date de l'émission du chèque;

- à l'ordre de Mes Baker Nudleman & Associés pour Société Commerciale Sabban inc., la somme de 270,66 $;

- à l'ordre de Me Pearl & Associés, la somme de 2 664,04 $;

- à l'ordre de Pearl & Associés en fidéicommis pour Société Commerciale Sabban inc., Antoine Lombardi et Roberto Zambino, au montant du solde de la somme de 58 285,14 $ majorée de 4,95 $ par jour à compter du 24 février 1997 jusqu'à la date de l'émission du chèque, déductions faites des paiements faits à Importation Ducale inc. et à Baker Nudleman & Associés.

IMPUTATION: autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations.

Il est

RÉSOLU 97-143

d'affecter, à même la réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations, une somme de 1 000 000 $ aux fins de pourvoir au paiement des dépenses requises au cours de l'année 1997 en satisfaction de règlements hors cour, de jugements et autres réclamations à l'encontre de la Communauté urbaine de Montréal.

IMPUTATION: autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations.

Il est

RÉSOLU 97-144

d'autoriser le règlement hors cour de la cause C.S. 500-05-003469-879 - C.U.M. c. Ville de Montréal, le tout aux conditions mentionnées dans le rapport joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Il est

RÉSOLU 97-145

a) d'autoriser l'annulation d'une servitude grevant l'immeuble sis au 4545, rue Hochelaga, à Montréal (lot 4-859-ptie 2, en faveur du lot 4-859-3, du cadastre officiel du Village de Hochelaga), laquelle est consentie gratuitement par la Caisse populaire Notre-Dame-des-Victoires en faveur de la Communauté;

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, l'acte à être préparé à cet effet ainsi que tout document y afférent.

Archives de la Ville de Montréal

VU le bail intervenu en vertu de la résolution 4577 du Conseil en date du 15 avril 1992 par lequel la Communauté urbaine de Montréal louait de 147541 Canada inc., pour les besoins du service de police, un espace de bureau d'une superficie d'environ 1 840 pieds carrés dans l'édifice portant le numéro civique 320, rue Notre-Dame est, dans Montréal;

ATTENDU que la Communauté désire renouveler le bail ci-haut mentionné;

Il est

RÉSOLU 97-146

DE RECOMMANDER AU CONSEIL de renouveler, pour une période additionnelle de trois ans à compter du 1er mai 1997, pour les besoins du service de police, le bail intervenu entre la Communauté et 147541 Canada inc. pour la location d'un espace de bureau d'une superficie d'environ 1 840 pieds carrés dans l'édifice portant le numéro civique 320, rue Notre-Dame Est, dans Montréal, et ce, aux mêmes termes et conditions, sauf en ce qui a trait au loyer qui sera de 10 $ le pied carré sur une base annuelle.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-147

a) de retenir les services de la firme Giasson, Farregut, Archambault, architectes, aux fins de la préparation des plans et devis d'architecture pour l'aménagement du centre opérationnel Nord du service de police, et d'autoriser une dépense de 76 500 $ à cette fin, plus les taxes applicables;

b) de retenir les services de la firme Les Consultants Gervais, Rochon et associés pour la préparation des plans et devis de mécanique et d'électricité, et d'autoriser une dépense de 68 500 $, plus les taxes applicables;

IMPUTATION: à même les crédits prévus au règlement 77 modifié - biens et services - 145 000 $, plus les taxes applicables.

c) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétraire à signer, pour et au nom de la Communauté, les projets de conventions qui seront préparés à cet effet ainsi que tout document y afférent.

Il est

RÉSOLU 97-148

d'autoriser le directeur du service du soutien technique à lancer un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du centre opérationnel nord du service de police, selon les plans et le cahier des charges qui seront préparés à cet effet.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-149

d'autoriser le directeur du service du soutien technique à lancer un appel d'offres public relatif à l'aménagement de locaux sis au 4545, rue Hochelaga, à Montréal, pour la localisation de la division des patrouilles spécialisées du service de police (contrat 1996 118-7 PL), selon les plans et le cahier des charges qui seront préparés à cet effet.

Il est

RÉSOLU 97-150

d'autoriser le directeur du service du soutien technique à lancer un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement des postes de quartier nos 38 et 40, lesquels sont situés respectivement au 1033, rue Rachel est, Montréal, et au 6100, boulevard Henri-Bourassa est, à Montréal-Nord, le tout selon les plans et le cahier des charges qui seront préparés à cet effet.

Il est

RÉSOLU 97-151

de retenir, pour une période d'un an à compter du 1er avril 1997, les services de la firme TACT dans le cadre de la révision du fonctionnement du module Téléphonie du Service du soutien technique, et d'autoriser une dépense de 50 000 $ à cette fin, plus les taxes applicables.

IMPUTATION: soutien technique - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-152

d'autoriser le directeur du service de police à lancer un appel d'offres public pour la mise à niveau du maxi-ordinateur IBM, selon le cahier des charges qui sera préparé à cet effet.

Advenant 12 h 45, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-115 à 97-152 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

F. Prénovost
Francine Prénovost,
Secrétaire adjointe

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

8 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 27 mars 1997 à 9 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la
Communauté urbaine de Montréal
M. Frank Zampino, premier vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
M. Sammy Forcillo, second vice-président
vice-président du comité exécutif de la Ville
de Montréal
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire

ABSENCES MOTIVÉES:

M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-153 de considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 27 février 1997.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-154

d'approuver les travaux d'installation de conduites d'égouts sanitaire et pluvial à être exécutés par la Ville d'Anjou dans la rue projetée sur les lots P.1005948 et P.1005954, du boulevard Les Galeries d'Anjou à un point situé à environ 155 mètres vers le sud, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale.

Il est

RÉSOLU 97-155

d'approuver, à compter du 20 juin 1997, la mise à la retraite anticipée de Mme Gisèle Brouillard, téléphoniste-réceptionniste au service de l'évaluation, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995.

IMPUTATION: service de l'évaluation - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-156

d'autoriser M. Roger Legault, commissaire industriel à l'Office de développement économique, à effectuer une tournée de promotion industrielle d'une durée de seize jours en France et en Allemagne; de mettre à cette fin une somme de 7 800 $ à la disposition de M. Legault, cette somme incluant les frais de déplacement, de séjour et de représentation; cependant, M. Legault devra transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: promotion et développement industriel - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-157

de nommer, à compter du 3 juin 1997, en qualité de directeur adjoint, directeur de la direction de la gendarmerie au service de police, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996, M. Yvon Michaud, présentement assistant-directeur, adjoint au directeur de la direction exécutive (enquêtes) à ce service.

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

SOUMIS un projet d'avenant modifiant le contrat intervenu entre la Communauté urbaine de Montréal, la Fraternité des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montéal inc. et le sergent-détective William Livesey relativement à la prolongation du prêt de service de ce dernier à la Gendarmerie Royale du Canada pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, le tout conformément à la résolution 94-617 de ce comité en date du 23 juin 1994;

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-158 d'approuver ce projet d'avenant et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

SOUMIS un projet d'avenant modifiant le contrat intervenu entre la Communauté urbaine de Montréal, la Fraternité des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montéal inc. et le sergent Gilbert Labelle relativement à la prolongation du prêt de service de ce dernier à la Gendarmerie Royale du Canada (Interpol) pour la période du 7 décembre 1996 au 6 décembre 1999, le tout conformément à la résolution 92-1173 de ce comité en date du 12 novembre 1992;

Il est

RÉSOLU 97-159 d'approuver ce projet d'avenant et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-160 d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de la Communauté pour l'année 1997:

DE:

Autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations	16 100 $

A:

Soutien technique - masse salariale	16 100 $

Il est

RÉSOLU 97-161 d'autoriser une dépense additionnelle de 398 $ aux fins de la résolution 97-68 de ce comité en date du 6 février 1997 autorisant différents déplacements à être effectués par certains employés de la Communauté. Cette dépense additionnelle concerne plus spécifiquement la participation de Mme Venise Vignola et de M. Daniel Paul, sergents-détectives au service de police, au séminaire intitulé: "The 1997 Sexual Assault Investigor's."

Il est

RÉSOLU 97-162 d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de la Communauté pour l'année 1997:

Archives de la Ville de Montréal

DE:

Autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations	35 000 $

A:

Autres dépenses - personnel technique - biens et services	35 000 $

Il est

RÉSOLU 97-163

d'autoriser Les Enchères d'Auto St-Pierre à vendre aux enchères, aux meilleures conditions possibles, un véhicule de marque Dodge Ram 1986, no d'identification 178 860 904 et immatriculé FC 15741-9 du service de l'environnement et de remettre le produit de la vente au trésorier de la Communauté, le tout conformément aux conditions mentionnées au contrat 195011.

Il est

RÉSOLU 97-164

d'accorder à Filtrum inc. un contrat pour la fourniture et l'installation de pompes à boues aux décanteurs 1 à 7 et travaux connexes (contrat 1599-AE) pour un montant de 175 760 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser le directeur de la station d'épuration à émettre la commande à cette fin.

IMPUTATION: à même les crédits déjà appropriés aux fins du chapitre biens et services du règlement 64 modifié (traitement des boues sud).

Il est

RÉSOLU 97-165

DE RECOMMANDER AU CONSEIL, conformément aux dispositions des articles 2, 3 et 4 du règlement 51 de la Communauté et de l'article 91 de la Loi sur la Communauté:

a) de nommer, pour une période de quatre ans à compter du 9 avril 1997, M. Guy Dicaire, maire de la Ville de Lachine, à titre de membre du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal;

b) de renouveler, pour une période de quatre ans à compter du 21 avril 1997, le mandat des personnes suivantes à titre de membre du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal:

- Mme Janine Sutto;
- M. Denis Regnaud;
- M. Vincent Warren.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-166

a) d'accepter définitivement, à compter du 24 novembre 1996, les travaux du contrat 784-AE relatif à la préparation de la cellule no 2 au site d'enfouissement (carrière Demix - étape 1), et d'autoriser le paiement à Demix Construction Ciment St-Laurent (Indépendant) inc., adjudicataire de ce contrat, de la retenue de garantie au montant de 26 576,18 $ $ faite à ce sujet, plus les intérêts au taux légal sur cette somme à compter du 24 novembre 1995;

b) d'approuver l'estimation finale de ce contrat et d'autoriser le paiement d'une somme de 923,82 $ à Demix Construction Ciment St-Laurent (Indépendant) inc.

Il est

RÉSOLU 97-167

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de la Communauté pour l'année 1997:

DE:

promotion et développement industriel - masse salariale	20 000 $

A:

Promotion et développement industriel - biens et services	20 000 $

Il est

RÉSOLU 97-168

d'autoriser le directeur du service de police à céder, à titre gratuit, à la Police nationale du Mali en Afrique centrale de l'ouest, les équipements de laboratoire photographique mentionnés à la liste jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire.

Il est

RÉSOLU 97-169

d'accorder comme suit, aux plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions et selon l'appel d'offres 97014, les contrats suivants pour la fourniture de 22 véhicules automobiles et 13 fourgonnettes pour le service de police:

DENIS BRETON CHEVROLET GEO OLDSMOBILE LTÉE

Article 001	456 478 $	- plus les taxes applicables

DES SOURCES DODGE CHRYSLER LTEE

Article 002	294 593 $	- plus les taxes applicables

Archives de la Ville de Montréal

et d'autoriser le directeur du service de police à émettre les commandes nécessaires à cette fin.

IMPUTATION: service de police - dépenses en immobilisations et biens durables.

Il est

RÉSOLU 97-170

d'accorder à Sécuritex inc. un contrat pour la fourniture de casques anti-émeutes pour le service de police (contrat 997002) pour un montant de 67 687,50 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser le directeur du service de police à émettre la commande à cette fin.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

SOUMISE une entente à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal et l'Université de Sherbrooke pour la conception et l'implantation d'un programme de formation à l'intention des commandants de quartier et des centres opérationnels;

Il est

RÉSOLU 97-171

d'approuver cette entente, d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent, et d'autoriser une dépense de 119 000 $ à cette fin.

IMPUTATION: règlement 125 - volet I - police de quartier - opération du comité d'implantation.

Il est

RÉSOLU 97-172

a) d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal inc. eu égard aux litiges pouvant opposer les deux parties;

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, la lettre d'entente à cet effet.

Vu l'entente intervenue entre la Communauté urbaine de Montréal et certaines municipalités de son territoire concernant l'implantation d'un système d'approvisionnement coopératif

Il est

RÉSOLU 97-173

d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, JBR La Maison du Papier, le contrat pour la fourniture de papier recyclé (contrat 97026), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 582 933,13 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser les directeurs des services concernés et les municipalités participantes à émettre les commandes nécessaires à cette fin.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: 134 298,94 $ - au budget annuel des services concernés - biens et services (budget 1997);

44 766,31 $ - au budget annuel des services concernés - biens et services (budget 1998).

SOUMIS le quatrième avenant au bail intervenu le 16 juin 1994 entre la Communauté urbaine de Montréal et Les Constructions 2001 inc. concernant la location d'espaces de bureau dans l'édifice portant le numéro civique 5000, rue d'Iberville, dans Montréal;

ATTENDU que par ce quatrième avenant, la Communauté urbaine de Montréal loue, pour les besoins du Service de police, un espace additionnel d'une superficie d'environ 1 750 pieds carrés situé à l'étage de l'édifice sis au 5000, rue d'Iberville;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de trois ans, et en considération d'un loyer de 12,95 $ le pied carré sur une base annuelle;

Il est

RÉSOLU 97-174 **DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver le quatrième avenant au bail intervenu avec Les Constructions 2001 inc. et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour les besoins du service de police (point de service 1A), des locaux d'une superficie d'environ 400 pieds carrés dans l'immeuble sis au 109, rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 10 ans, et en considération d'un loyer annuel de 8,00 $ le pied carré majoré de 3% par année à compter du 1er mai 1998;

ATTENDU qu'à l'expiration du bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes de cinq ans, aux mêmes termes et conditions;

Il est

RÉSOLU 97-175 **DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

Archives de la Ville de Montréal

SOUMIS un bail par lequel la Communauté urbaine de Montréal loue de Colonia Development (1987) inc., pour les besoins du Service de police, un espace de bureau d'une superficie d'environ 19 089 pieds carrés dans l'édifice portant le numéro civique 5650, rue d'Iberville, dans Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de cinq ans et en considération d'un loyer de base annuel de 7,10 $ le pied carré;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions mais en considération d'un loyer de base annuel de 4 $ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base de 6 $ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement;

Il est

RÉSOLU 97-176

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-177

DE RECOMMANDER AU CONSEIL de mettre fin à l'entente de transfert de crédits de rentes intervenu en vertu de la résolution 4879 du Conseil en date du 20 octobre 1993 entre la Communauté urbaine de Montréal et Via Rail Canada inc. relativement au transfert des bénéfices sociaux pour les employés de cet organisme qui passent à l'emploi de la Communauté ou vice versa, et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, tout document nécessaire à cet effet.

VU le bail intervenu en vertu de la résolution 4973 du Conseil en date du 15 juin 1994 par lequel la Communauté urbaine de Montréal louait de la Banque de Montréal et La Banque Toronto-Dominion des locaux situés dans l'édifice portant le numéro civique 1550, rue Metcalfe, à Montréal (Les Cours Mont-Royal);

ATTENDU que la firme 3322777 Canada inc. s'est porté acquéreur de la propriété ainsi que de tous les droits en vertu du bail ci-haut mentionné;

ATTENDU que la firme 3322777 Canada inc. et la Communauté ont convenu de modifier le bail actuel en conformité avec les modalités et conditions énoncées dans une convention de modification de bail;

SOUMIS un projet de convention de modification de bail à intervenir entre la firme 3322777 Canada inc. et la Communauté urbaine de Montréal à l'effet de prolonger le terme initial du bail par l'exercice par la Communauté de la première option de prolongation décrite au bail initial, étant entendu que celle-ci sera augmentée d'un an pour correspondre à une période de six ans, débutant le 1er mai 2006 et expirant le dernier jour d'avril 2012;

Archives de la Ville de Montréal

ATTENDU que le bail initial est modifié par cette convention de modification de bail à compter du 1er mai 1997;

ATTENDU que ce projet de modification de bail est fait à certaines conditions et en considération des loyers de base suivants, le tout tel que ci-après détaillé:

Espace à bureaux

-	12.00 $ net le pi.ca.	pour chacune des années du bail qui suivent la fin de la période de loyer gratuit, jusqu'au 30 avril 2006
-	12,00 $ le pi.ca.	pour la première année du premier terme de prolongation;
-	14,00 $ le pi.ca.	pour les cinq années subséquentes du premier terme de prolongation;
-	14,00 $ le pi.ca.	pour le deuxième terme de prolongation;

Espaces d'archives et de courrier
(superficie de 3 230 pi.ca)

-	6,25 $ le pi.ca.	pour la première année du premier terme de prolongation;
-	6,25 $ le pi.ca.	pour les cinq années subséquentes du premier terme de prolongation;
-	8,25 $ le pi.ca.	pour le deuxième terme de prolongation;

Il est

RÉSOLU 97-178 (7)

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver cette convention de modification de bail à intervenir entre la firme 3322777 Canada inc. et la Communauté urbaine de Montréal et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels des services concernés - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-179

de convoquer suivant la loi une assemblée régulière du Conseil qui aura lieu le mercredi 9 avril 1997, 17h00, en la salle du Conseil à l'Hôtel de ville de Montréal. L'ordre du jour de cette assemblée est joint à l'original de la présente résolution et est identifié par la secrétaire.

Il est

RÉSOLU 97-180

DE DÉPOSER AU CONSEIL, conformément aux dispositions de l'article 82.12 de la Loi sur la Communauté, le rapport suivant de la Commission de la sécurité publique:

Archives de la Ville de Montréal

"Suite à la recommandation de la Commission de la sécurité publique du 17 octobre 1995, entérinée par le Conseil le 13 décembre 1995, le Bureau des mesures d'urgence a préparé un rapport de l'état de préparation des municipalités du territoire en matière de mesures d'urgence.

A sa séance à huis clos du 18 mars 1997, après avoir pris connaissance du bilan soumis par le Bureau des mesures d'urgence, la Commission de la sécurité publique

Recommande au Conseil

de prendre acte du bilan dressé par le Bureau des mesures d'urgence, en date du 14 mars 1997."

Il est

RÉSOLU 97-181

de convoquer suivant la loi une assemblée extraordinaire du Conseil qui aura lieu le mercredi 9 avril 1997, 18h00, en la salle du Conseil à l'Hôtel de ville de Montréal. L'ordre du jour de cette assemblée est joint à l'original de la présente résolution et est identifié par la secrétaire.

Advenant 12 h 45, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-153 à 97-181 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

9 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue à l'hôtel de Ville de Montréal, le 9 avril 1997 à 16 h 45.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la
Communauté urbaine de Montréal
M. Frank Zampino, premier vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-182 d'ABROGER la résolution 97-178 de ce comité en date du 27 mars 1997 recommandant au Conseil d'approuver une convention de modification de bail à intervenir entre la firme 3322777 Canada inc. et la Communauté urbaine de Montréal.

VU le bail intervenu en vertu de la résolution 4973 du Conseil en date du 15 juin 1994 par lequel la Communauté urbaine de Montréal louait de la Banque de Montréal et La Banque Toronto-Dominion des locaux situés dans l'édifice portant le numéro civique 1550, rue Metcalfe, à Montréal (Les Cours Mont-Royal);

ATTENDU que la firme 3322777 Canada inc. s'est porté acquéreur de la propriété ainsi que de tous les droits en vertu du bail ci-haut mentionné;

ATTENDU que la firme 3322777 Canada inc. et la Communauté ont convenu de modifier le bail actuel en conformité avec les modalités et conditions énoncées dans une convention de modification de bail;

Archives de la Ville de Montréal

SOUMIS un projet de convention de modification de bail à intervenir entre la firme 3322777 Canada inc. et la Communauté urbaine de Montréal à l'effet de prolonger le terme initial du bail par l'exercice par la Communauté de la première option de prolongation décrite au bail initial, étant entendu que celle-ci sera augmentée d'un an pour correspondre à une période de six ans, débutant le 1er mai 2006 et expirant le dernier jour d'avril 2012;

ATTENDU que le bail initial est modifié par cette convention de modification de bail à compter du 1er mai 1997;

ATTENDU que ce projet de modification de bail est fait à certaines conditions et en considération des loyers de base suivants, le tout tel que ci-après détaillé:

Espace à bureaux

-	12.00 $ net le pi.ca.	pour chacune des années du bail qui suivent la fin de la période de loyer gratuit, jusqu'au 30 avril 2001
-	13,00 $ net le pi.ca.	pour la période du 1er mai 2001 au 30 avril 2006
-	13,00 $ le pi.ca.	pour la première année du premier terme de prolongation;
-	14,00 $ le pi.ca.	pour les cinq années subséquentes du premier terme de prolongation;
-	14,00 $ le pi.ca.	pour le deuxième terme de prolongation;

Espaces d'archives et de courrier
(superficie de 3 230 pi.ca)

-	6,25 $ le pi.ca.	pour la première année du premier terme de prolongation;
-	6,25 $ le pi.ca.	pour les cinq années subséquentes du premier terme de prolongation;
-	8,25 $ le pi.ca.	pour le deuxième terme de prolongation;

Il est

RÉSOLU
97-183

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver cette convention de modification de bail à intervenir entre la firme 3322777 Canada inc. et la Communauté urbaine de Montréal et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels des services concernés - biens et services.

Archives de la Ville de Montréal

Advenant 16 h 55, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-182 et 97-183, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

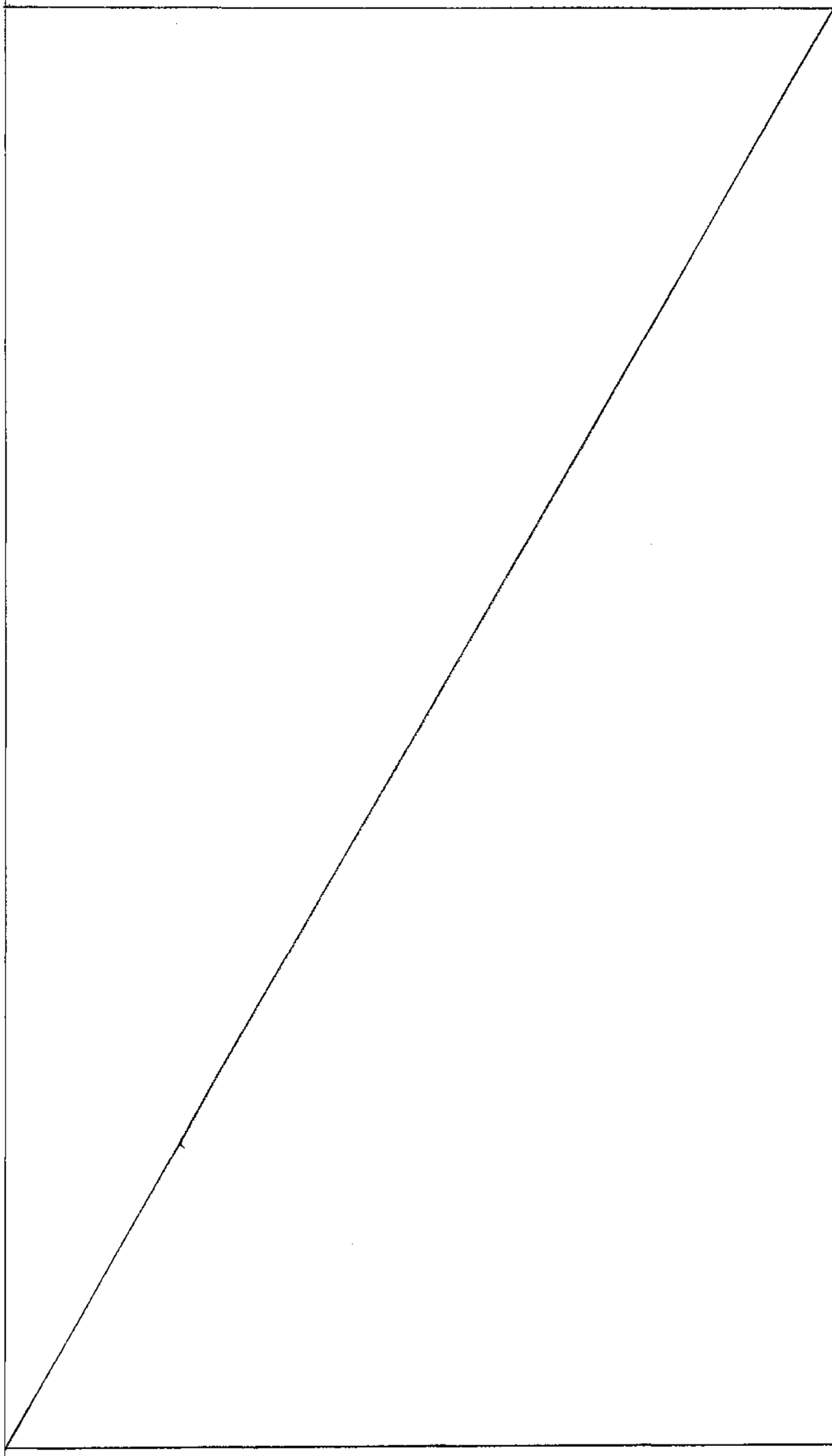

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

10 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 10 avril 1997 à 9 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal
M. Frank Zampino, premier vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-184 d'approuver, à compter du 30 avril 1997, la mise à la retraite anticipée de M. Claude Bourque, agent technique - techniques de diffusion à la division des affaires corporatives, le tout conformément aux dispositions de l'entente E-C-94-1002 intervenue entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-185

de nommer en permanence en qualité de superviseure de l'inspection au bureau du taxi, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire, Mme Louisette Després, présentement inspectrice - bureau du taxi à ce service.

IMPUTATION: bureau du taxi - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-186

de nommer, pour une période de six mois, M. René Archambault à l'emploi de préposé au service aux usagers au service de l'évaluation, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire. A moins de décision contraire au cours de la période ci-dessus mentionnée, cette nomination deviendra, à l'expiration de cette période, permanente à compter de la date d'entrée en fonction de cet employé, pourvu que le directeur de ce service ait recommandé sa permanence au directeur de la division des ressources humaines. Pour obtenir sa permanence, cet employé devra se conformer aux dispositions de la résolution 1005 de ce comité en date du 25 novembre 1971, telle que modifiée, concernant les examens médicaux.

IMPUTATION: évaluation - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-187

de suspendre de ses fonctions, pour une période de un jour, à la date à être déterminée par le directeur du service de l'évaluation, un évaluateur grade 2 à ce service.

Il est

RÉSOLU 97-188

d'autoriser Mme Lydia Cappelli, commissaire industrielle à l'Office de développement économique, à effectuer une tournée de promotion industrielle d'une durée de quatre jours à Toronto, Chicago, Détroit, Columbus et Cleveland, Etats-Unis; de mettre à cette fin une somme de 3 900 $ à la disposition de Mme Cappelli, cette somme incluant les frais de déplacement, de séjour et de représentation; cependant, Mme Cappelli devra transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: promotion et développement industriel - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-189

de nommer, pour une période de 675 heures à compter du 14 avril 1997, à titre de policier auxiliaire temporaire au service de police, aux taux horaire et conditions prévus à la convention collective de travail des policiers et policières, les personnes dont les noms suivent:

Archives de la Ville de Montréal

BERTRAND, Alexandre
D'AVIGNON, Karina
DAGENAIS, Brigitte
PICARD, Louise
POIRIER, Pierre
OUELLET, Stéphane
MUCCI, Nicolas
OUELLETTE, Jean-François
PERRON, Robert
IACOVONE, Rolando
LUPIEN, Patrick

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-190

de nommer, à compter du 28 avril 1997, au grade de constable au service de police, aux traitement annuel et conditions prévus à la convention collective de travail des policiers et policières, les personnes dont les noms suivent:

BOISVERT, Stéphane
CARON, Gilles
CESARATTO, Chantal
DESROCHES, Stéphane
DUPRÉ, Julie
FOURNIER, Marie-Josée
GILBERT, Doris
GREEN, Andrew
LAPOINTE, Guy Jr
LATOUR, Jean-Bruno
LEVAC, Martin
MATTE, Joanne
McGARR, Thimothy
PEIXE, Stéphane

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-191

de nommer, pour une période de 675 heures à compter du 28 avril 1997, à titre de policier temporaire au service de police, aux taux horaire et conditions prévus à la convention collective de travail des policiers et policières, les personnes dont les noms suivent:

BAILLARGEON, Pierre
BARABÉ, Brigitte
BEHRENS, Doris
BELLEMARRE, Sophie
BELZILE, Diane
BERGERON, Steve
BERNARD, Josée
BOUCHARD, Martin
BOURDEAU, Mylène
BROWN, Luc
CARRIER, Marie-Josée
CARTIER, Patrick
CHAMPAGNE, Manon
CHARRON, Jean Sébastien
CHARTRAND, Patrick
CHEVALIER, Jennifer
CIANNI, Luigi
COLABELLI, Antonio
COTÉ, Michel
COUTURE, Caroline
CUSSON, Chantale
CYR, Jean-François
CYR, Pierre-David
CYR, Renaud
DALLAIRE, Michel
LAMBERT, Simon
LAMOUREUX, Annie
LARAMÉE, Michel
LÉGER, Linda
LEGUÉDARD, Josée
LEMON, François
LUSSIER, Mélanie
LUU, Hong Loc
MALO, Martin
MARFALVI, Yvette
MARTEL, Jonathan
McCANN, Alexandre
MEYNCKENS, Alexandre
MICHAUD, Daniel
MILLETTE, Jocelyne
MONDOUX, Michel
MORIN, Isabelle
NOBERT, Marie-Christine
NORTHON, Sylvain
OUELLET, Marie-Claude
PELLERIN, Marc
PERDOMO, Jorge
PETTIGREW, Bernard
POIRIER, Alain
POIRIER, Benoît

Archives de la Ville de Montréal

DAN, Richard	POIRIER, Pascal
DANEAU, Jacques Jr	PROVOST, Sophia
DARSIGNY, Martin	PRUD'HOMME, Julien
DELL-ACCIO, François	RACIUS, Wilkinson
DESROSIERS, Éric	ROBERGE, Nathalie
DESTRO, Amérigo	ROBERT, Nathalie
DINEL, Éric	ROBICHAUD, Yvon
DUBÉ, Michel	SALVAS, Éric
FALBO, Angelo	SHAW, Kimbria Lee
FISETTE, Josée	ST-PIERRE, Christian
FOREST, Jean-François	ST-PIERRE, Manon
FUOCO, Piero	TACQUET, Julien
GÉLINAS, Pierre Jr	TAHA, Nadia
GENDRON, Stéphanie	TALBOT, Patrice
GERMAIN, Nancy	THAUVETTE, Isabelle
GIGNAC, Hélène	THÉOSMY, Dominique Jr
GIROUX, Marion	THÉRIAULT, Annie
GRENIER, Dany	TURMEL, Chantal
GROLEAU, Raynald	VALOIS, Nathalie
GUERRERO, Dannick	VERMETTE, Éric
HORVATH, Éric	VILLENEUVE, Carl
HOULE, Marco	VILLENEUVE, Christine
JODOIN, Christian	VOULIGNY, Manon
LACROIX, Annie	WHITTICK, Daniel
LAMBERT, Patricia	MICHAUD, Éric

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-192

de congédier, à compter du 17 mars 1997, un policier du service de police.

Il est

RÉSOLU 97-193

de nommer temporairement, pour la période du 5 mai au 5 novembre 1997 inclusivement, en qualité de directeur du service du soutien technique, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans le rapport joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire, M. Denis Chagnon, surintendant - administration au bureau de transport métropolitain.

IMPUTATION: - autres dépenses - groupe technique - rémunération (10%);
- autres dépenses - gestion immobilière (soutien technique - police de quartier) (90%).

Il est

RÉSOLU 97-194

d'autoriser, aux fins du programme triennal d'immobilisations 1997-1998-1999 de la Communauté, le virement de crédits suivant aux engagements et dépenses de l'année 1997 du règlement 77 modifié:

DE:

. Biens et services 89 000 $

Archives de la Ville de Montréal

A:

. Masse salariale 89 000 $

Il est

RÉSOLU 97-195

d'autoriser une dépense additionnelle de 2 868,34 $ aux fins de la résolution 96-877 de ce comité en date du 12 décembre 1996 ratifiant l'autorisation accordée à M. Henri Cardinal, lieutenant au service de police, de se rendre en Colombie Britannique afin de se qualifier comme pilote d'hélicoptère.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-196

d'autoriser une dépense additionnelle de 562,86 $ aux fins de la résolution 96-385 de ce comité en date du 20 juin 1996 autorisant différents déplacements à être effectués par certains employés de la Communauté. Cette dépense additionnelle concerne plus spécifiquement la participation de M. Claude Rochon, directeur adjoint au service de police, au congrès COMDEX.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-197

d'autoriser M. Pierre Cyr, directeur adjoint au service de police, à se rendre à Ribeirao Preto, Brésil, pour une période de 8 jours, afin de donner des conférences sur la Police de quartier et les mesures de prévention de la délinquance.

Il est

RÉSOLU 97-198

de rémunérer à la fonction supérieure d'agent de bureau au service de police les opérateurs de vidéo-clavier mentionnés à la liste jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire, et ce, pour la période indiquée en regard de chacun d'eux, le tout conformément à l'entente intervenue au comité conjoint d'assignation des emplois cols blancs, et d'autoriser une dépense de 65 000 $ à cette fin.

Virement de:	autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations	65 000 $
à:	service de police - masse salariale	65 000 $

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-199 d'approuver le règlement numéro 1050-26 adopté par le Conseil de la Ville de Saint-Laurent le 11 mars 1997 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1050 de cette ville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la Communauté et aux dispositions du document complémentaire.

SOUMIS un projet d'entente à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal ainsi que M. Martin Boisseau et Mme Anne-Marie Ninacs relativement à l'implantation, pour la période du 1er juin 1997 au 31 mai 1998, d'un programme d'animation au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies;

Il est

RÉSOLU 97-200 d'approuver ce projet d'entente et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Il est

RÉSOLU 97-201 d'autoriser M. Jacques-Errol Guérin, directeur de la division des parcs-nature, à présenter à la Ville de Montréal une demande de subvention au programme de subvention à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale, relativement à la restauration de la maison du Meunier, dans le site des Moulins, au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.

Il est

RÉSOLU 97-202 d'autoriser le directeur du service du soutien technique à lancer un appel d'offres public pour le réaménagement et l'agrandissement des locaux de l'actuel poste no 14 (futur Centre opérationnel Ouest) (contrat 1995 033 7 1), selon les plans et le cahier des charges qui seront préparés à cet effet.

Il est

RÉSOLU 97-203 d'autoriser le directeur du service du soutien technique à acheter certains équipements afin de développer et de maintenir en opération les réseaux de micro-ordinateurs et le réseau de télécommunication de la Communauté urbaine de Montréal et à placer des commandes à cette fin pour un montant de 175 500 $, plus les taxes applicables.

IMPUTATION: soutien technique - dépenses en immobilisations et biens durables.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-204

de renouveler, aux mêmes conditions, pour une période de six mois à compter du 1er juillet 1997, l'entente intervenue entre la Communauté urbaine de Montréal et la firme Corporation des systèmes META-4 aux fins de la réparation, l'entretien, l'expertise technique, la gestion d'inventaire et l'installation d'équipements micro-informatiques à la Communauté (contrat 95049).

Il est

RÉSOLU 97-205

de renouveler, aux mêmes conditions, pour une période de six mois à compter du 1er juillet 1997, l'entente intervenue entre la Communauté urbaine de Montréal et la firme Le groupe informatique MEI aux fins de la dotation, pour la division du support corporatif informatique, de ressources spécialisées en support technique micro-informatique, et d'autoriser une dépense de 120 909 $ à cette fin.

IMPUTATION: soutien technique - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-206

de MODIFIER la résolution 97-31 de ce comité en date du 23 janvier 1997 en ajoutant le nom des firmes suivantes après le nom de la firme DMR:

"CGI, Icotech, Systématix et Larochelle, Gratton"

Il est

RÉSOLU 97-207

a) de retenir les services de la firme Larochelle, Gratton pour la réalisation du transfert électronique des événements de rémunération et d'autoriser une dépense de 64 000 $ à cette fin, plus les taxes applicables;

b) de retenir également les services de Mme Nicole Fiore, experte dans les outils Oracle, et d'autoriser une dépense de 6 000 $ à cette fin, plus les taxes applicables.

IMPUTATION: à même les crédits maintenus en vertu de la résolution 96-873 de ce comité en date du 12 décembre 1996.

Il est

RÉSOLU 97-208

a) d'approuver l'entente de principe intervenue le 11 février 1997 entre la Communauté et le Syndicat canadien de la fonction publique - section locale 930 en vue du renouvellement de la convention collective des préposés aux traverses d'écoliers pour la période du 15 août 1995 au 14 août 1997;

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, la convention collective de travail et tout document y afférent.

Archives de la Ville de Montréal

Virement de: autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations 155 800 $
à: service de police - masse salariale 155 800 $

IMPUTATION: 135 900 $ - à même les crédits prévus aux résolutions 96-79 et 96-871 de ce comité en date des 1er février et 12 décembre 1996;
246 100 $ - service de police - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-209

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de la Communauté urbaine de Montréal pour l'année 1997:

DE:

Autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations	91 000 $

A:

Service de police - masse salariale	91 000 $

Il est

RÉSOLU 97-210

d'autoriser le trésorier à approprier, à même la réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations, des crédits de 4 000 000 $ aux fins d'assurer la disponibilité des crédits budgétaires eu égard à certaines hypothèses de budgétisation de la masse salariale et pour pourvoir au salaire de 20 policiers de plus à ceux prévus au budget 1997.

IMPUTATION: autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de trois ans, les services de M. Jacques Robillard en qualité de directeur de la division des ressources humaines;

Il est

RÉSOLU 97-211

d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: ressources humaines - masse salariale.

Archives de la Ville de Montréal

Vu l'article 397 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, il est

RÉSOLU 97-212

de désigner, pour une période de trois ans, parmi les élus municipaux des municipalités autres que la Ville de Montréal, Mme Anne Myles, maire de Baie d'Urfé, et M. Ovide T. Baciu, maire de Roxboro, à titre de membres du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

Il est

RÉSOLU 97-213

d'appuyer la position du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal dans sa démarche en vue de l'adoption de mesures législatives efficaces visant la lutte contre le crime organisé et, en conséquence, de transmettre aux ministres provincial et fédéral de la Justice, le projet de texte préparé par ce Service et intitulé "Loi visant la suppression du crime organisé".

Advenant 13 h 10, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-184 à 97-213 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

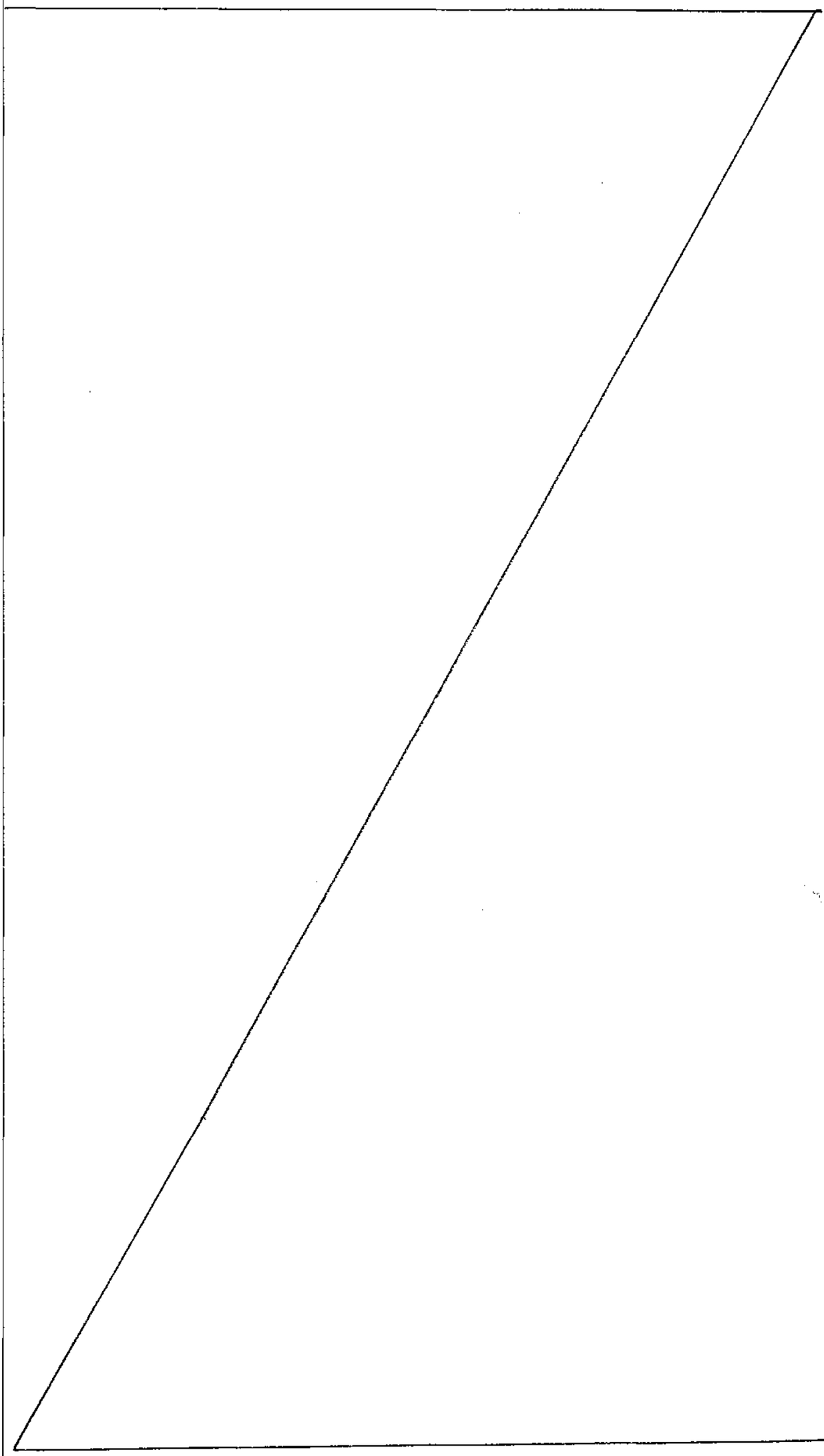

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

11 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 1er mai 1997 à 9 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la
Communauté urbaine de Montréal
M. Frank Zampino, premier vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
Mme Johanne Lorrain, seconde vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville
de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-214 de considérer comme lus et de ratifier les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 13 et 27 mars 1997 ainsi que les 9 et 10 avril 1997.

Il est

RÉSOLU 97-215 d'approuver les travaux d'installation de conduites d'égouts sanitaire et pluvial à être exécutés par la Ville de Dollard-des-Ormeaux dans la rue Mirabel, entre la rue Roger-Pilon et la rue Ernest, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-216

d'approuver les travaux ci-après décrits à être exécutés par la Ville de Kirkland aux endroits suivants, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale:

- Installation de conduites d'égouts sanitaire et pluvial:

  . Rue 177-97, de la rue 177-98 à la rue Meaney;
  . Rue 177-98, d'un point situé à environ 40 mètres à l'est de la rue 177-97 sur une distance approximative de 150 mètres vers l'ouest;

- Installation d'un intercepteur d'huiles et de sédiments sur la conduite d'égout pluvial de la rue 177-97.

Il est

RÉSOLU 97-217

d'approuver les travaux d'installation de conduites d'égout pluvial à être exécutés par la Ville de Lachine aux endroits suivants, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale:

- 49e Avenue, de la rue Acadia à la sortie au lac St-Louis;
- 50e Avenue, de la rue Acadia à la sortie au lac St-Louis.

Il est

RÉSOLU 97-218

d'approuver les travaux d'aménagement de deux chutes à neige (Ogilvie) au-dessus de l'intercepteur sud à être exécutés par la Ville de Montréal sur un emplacement situé à l'ouest de la rue Mill et au nord de la rue Riverside, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale.

Il est

RÉSOLU 97-219

d'approuver les travaux de reconstruction d'une conduite d'égout unitaire à être exécutés par la Ville de Montréal-Est dans la rue De La Gauchetière, de la rue Marien à la limite des Villes de Montréal-Est et de Montréal, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale.

Il est

RÉSOLU 97-220

d'approuver les travaux de reconstruction de conduites d'égouts sanitaire et pluvial à être exécutés par la Ville de Pierrefonds dans la rue Alexander, du boulevard Gouin à la voie ferrée du Canadien National, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-221

d'approuver les travaux d'installation et de réhabilitation d'une conduite d'égout sanitaire et d'installation d'une conduite d'égout pluvial à être exécutés par la Ville de Pointe-Claire dans le boulevard des Sources, du boulevard Hymus à la rampe "D" de la voie de service sud de l'autoroute 40, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale.

Il est

RÉSOLU 97-222

d'approuver les travaux d'installation de conduites d'égouts sanitaire et pluvial à être exécutés par la Ville de Saint-Laurent dans la rue White, de la rue Hocquart à un point situé à environ 92 mètres vers l'ouest, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale.

Il est

RÉSOLU 97-223

d'autoriser M. Fernand Gagnon, commissaire industriel à l'Office de développement économique, à effectuer une tournée de promotion industrielle d'une durée de cinq jours en Californie, Etats-Unis; de mettre à cette fin une somme de 4 300 $ à la disposition de M. Gagnon, cette somme incluant les frais de déplacement, de séjour et de représentation; cependant, M. Gagnon devra transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: promotion et développement industriel - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-224

d'autoriser M. Roger Legault, commissaire industriel à l'Office de développement économique, à effectuer une tournée de promotion industrielle d'une durée de treize jours en Italie, en France, en Allemagne et en Suisse; de mettre à cette fin une somme de 8 800 $ à la disposition de M. Legault, cette somme incluant les frais de déplacement, de séjour et de représentation; cependant, M. Legault devra transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: promotion et développement industriel - biens et services.

SOUMIS un projet de contrat à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal, la Fraternité des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal Inc., l'Institut de police du Québec et Michel Bourque, agent de quartier senior au service de police, relativement au prêt de service de ce dernier pour la période du 7 avril 1997 au 31 juillet 2000;

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-225 d'approuver ce projet de contrat et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: autres dépenses - prêts de service - rémunération.

SOUMIS un projet de contrat à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal, la Fraternité des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal Inc., l'Institut de police du Québec et Richard Loiseau, sergent au service de police, relativement au prêt de service de ce dernier pour la période du 17 avril 1997 au 31 juillet 2000;

Il est

RÉSOLU 97-226 d'approuver ce projet de contrat et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: autres dépenses - prêts de service - rémunération.

SOUMIS un projet d'avenant modifiant le contrat intervenu entre la Communauté urbaine de Montréal, la Fraternité des policiers et des policières de la Communauté urbaine de Montréal, les Pays-Bas et le sergent-détective Michel Forlini relativement à la prolongation du prêt de service de ce dernier dans le cadre de la mission d'enquête au Rwanda, le tout conformément à la résolution 96-618 de ce comité en date du 17 octobre 1996;

Il est

RÉSOLU 97-227 d'approuver ce projet d'avenant et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: autres dépenses - prêt de service - rémunération.

Il est

RÉSOLU 97-228 d'ABROGER la résolution 96-139 de ce comité en date du 7 mars 1996 concernant le congédiement d'une employée au service de police.

Il est

RÉSOLU 97-229 de suspendre de ses fonctions, pour une période de trois jours ouvrables, aux dates à être déterminées par le directeur du service de police, un employé à ce service.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-230 de nommer, pour une période de 3 ans, M. Georges-André Parent en qualité de professionnel de la recherche - activités policières occasionnel au service de police, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire, le tout conformément aux dispositions de l'article C-3.01 de la convention collective de travail des professionnels.

IMPUTATION: service de police - masse salariale - civils.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période d'un an, les services de M. Gino Pereira en qualité de spécialiste en géomatique au service de police;

Il est

RÉSOLU 97-231 d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: service de police - masse salariale - civils.

Il est

RÉSOLU 97-232 de nommer en permanence, à compter du 22 août 1996, en qualité d'administrateur - budget et approvisionnement au service de police, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire, M. Richard Lafond, présentement administrateur adjoint - budget et approvisionnement à ce service.

IMPUTATION: service de police - masse salariale - civils.

Il est

RÉSOLU 97-233 d'ABROGER la résolution 97-119 de ce comité en date du 13 mars 1997 nommant Mme Johanne Cholette en qualité de conseillère en communications au service de police.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de deux ans, les services de Mme Danielle Gagné en qualité de conseillère en communications au service de police;

Il est

RÉSOLU 97-234 d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: service de police - masse salariale - civils.

Il est

RÉSOLU 97-235

de nommer, pour une période de six mois, M. Stéphane Desrosiers à l'emploi de commis de bureau au secrétariat, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire. A moins de décision contraire au cours de la période ci-dessus mentionnée, cette nomination deviendra, à l'expiration de cette période, permanente à compter de la date d'entrée en fonction de cet employé, pourvu que la secrétaire de la Communauté ait recommandé sa permanence au directeur de la division des ressources humaines.

IMPUTATION: secrétariat - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-236

d'autoriser Mme Diane Bourdeau et M. Robert Lowe, chefs de division au service de police, à se rendre à New York, pour une période de trois jours, afin de participer à The NYPD Compstat Conference; de mettre à cette fin une somme de 1 531 $ à la disposition de chacun d'eux, ces derniers devant transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues, et d'autoriser une dépense de 900 $ pour les frais de déplacement.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-237

de mettre fin, à compter du 1er janvier 1997, à l'entente intervenue entre la Communauté urbaine de Montréal et le Conseil régional des accidents industriels majeurs du Montréal métropolitain conformément à la résolution 96-536 de ce comité en date du 5 septembre 1996.

Il est

RÉSOLU 97-238

de retenir, pour une période n'excédant le 31 décembre 1997, les services de M. Michel Doré de la firme SAIC Canada pour agir à titre de ressource en matière de mesures d'urgence, et d'autoriser une dépense de 53 400 $ à cette fin, plus les taxes applicables.

IMPUTATION: bureau des mesures d'urgence - biens et services.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-239

d'autoriser une dépense additionnelle de 219 384,85 $, plus les taxes applicables, pour les services professionnels à être rendus par la firme d'ingénieurs ABBDL inc., relativement à la station d'épuration, conformément aux résolutions 74-329 et 86-779 de ce comité en date des 14 mars 1974 et 24 avril 1986 respectivement.

IMPUTATION: biens et services - règlement 64 modifié.

Il est

RÉSOLU 97-240

d'autoriser une dépense additionnelle de 45 471 $, plus les taxes applicables, aux fins de la résolution 94-31 de ce comité en date du 20 janvier 1994 retenant les services de la firme Le Groupe CFC inc. pour effectuer des démarches de consolidation d'équipe et des interventions dans le domaine des relations humaines à la station d'épuration des eaux de la Communauté.

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration des eaux et des intercepteurs - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-241

a) d'approuver le règlement final hors cour de la cause C.S. 500-05-006075-954 - Harry Vie inc. c. Communauté urbaine de Montréal (contrat 1233-AE);

b) d'autoriser le directeur de la station d'épuration, M. Réjean Levesque, ou son représentant, M. Roland Deslauriers, surintendant de la division ingénierie et construction, à signer tous les documents relatifs à l'entente hors cour intervenue dans la cause précitée;

c) d'autoriser le trésorier à émettre deux chèques, le premier au nom de l'entrepreneur Harry Vie inc. pour un montant de 64 954,35 $, et le deuxième, au nom de Heenan Blaikie, procureurs de Harry Vie inc., pour un montant de 2 347 $ en paiement des frais; ces chèques seront par la suite transmis au directeur de la station d'épuration qui les remettra à l'entrepreneur après signature de tous les documents faisant l'objet du paragraphe b) ci-dessus.

IMPUTATION: frais de financement et autres dépenses - règlement 64 modifié.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-242

de MODIFIER la résolution 97-42 de ce comité en date du 6 février 1997 approuvant la mise à la retraite anticipée de M. Serge Boyer, agent technique chef d'équipe - construction au service de l'environnement, en y remplaçant l'imputation par la suivante:

"IMPUTATION: 15 488 $ - autres dépenses - groupe technique - masse salariale;
73 841 $ - exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - masse salariale."

Il est

RÉSOLU 97-243

d'approuver le règlement numéro 1870-10 adopté par le Conseil de la Ville de Saint-Léonard le 8 avril 1997 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1870 de cette ville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la Communauté et aux dispositions du document complémentaire.

SOUMIS un projet de contrat de services à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal et La Société de verdissement du Montréal Métropolitain relativement à l'exploitation du manoir MacDougall pour des fins de location de salles et d'entretien du domaine MacDougall, situé dans le parc-nature du Bois-de-Saraguay, pour la période du 1er mai 1997 au 30 avril 1998;

Il est

RÉSOLU 97-244

d'approuver ce projet de contrat et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Il est

RÉSOLU 97-245

de MODIFIER la résolution 97-14 de ce comité en date du 16 janvier 1997 retenant les services des Centres jeunesse de Montréal, en y remplaçant le virement de crédits et l'imputation par les suivants:

"Virement de: autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations 23 500 $
à: service de police - biens et services 23 500 $

IMPUTATION: 47 000 $ - service de police - biens et services."

Il est

RÉSOLU 97-246

a) d'accorder comme suit, aux plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions et selon l'appel d'offres 97015, les contrats suivants pour la fourniture de 7 véhicules automobiles et de 2 fourgonnettes pour le service de police:

Archives de la Ville de Montréal

DES SOURCES DODGE CHRYSLER LTEE

Articles 001, 002 et 008 101 533 $ - plus les taxes applicables

AUTOMOBILES PLYMOUTH CHRYSLER LAURENTIEN LTÉE

Articles 003 et 004 41 894 $ - plus les taxes applicables

VERSAILLES FORD (1993) INC.

Article 005 20 720 $ - plus les taxes applicables

PLAZA CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC INC.

Articles 006 et 007 41 924 $ - plus les taxes applicables

et d'autoriser le directeur du service de police à émettre les commandes nécessaires à cette fin.

IMPUTATION: service de police - biens durables;

b) de donner des instructions au trésorier de retourner aux adjudicataires de ce contrat la différence entre leurs dépôts de soumission et le dépôt exigible du montant total du contrat octroyé.

Il est

RÉSOLU 97-247

de retenir les services de la firme Géophysique GPR International inc. aux fins du suivi du contrôle de la qualité 1997 à la carrière Francon de Montréal-Est, le tout conformément à l'offre de service de cette firme en date du 13 mars 1997 laquelle est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire, et d'autoriser le directeur du service du soutien technique à transmettre à la Compagnie Lafarge Canada inc., pour paiement, les factures afférentes aux travaux effectués.

Il est

RÉSOLU 97-248

d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Pier-Jal inc., le contrat pour l'aménagement de locaux pour les patrouilles spécialisées au 4545, rue Hochelaga (contrat 1996118 7 PL), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 331 183,36 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer le contrat qui sera préparé à cet effet par ce service.

IMPUTATION: dépenses en immobilisations - règlement 77 modifié.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-249

a) de requérir du trésorier d'identifier, lors d'émissions d'obligations, le montant du financement des dépenses en immobilisations pour le prolongement du métro non admissibles aux subventions du gouvernement du Québec pour l'exercice 1996 et d'imputer les frais de financement à long terme inhérents au financement de ces dépenses aux municipalités du territoire de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal;

b) d'autoriser le trésorier à transmettre au gouvernement du Québec l'état des dépenses en immobilisations admissibles et non admissibles aux subventions pour l'exercice 1996.

Il est

RÉSOLU 97-250

de retenir les services de la firme Larochelle Gratton pour la mise en place du volet informatique des demandes de révision administrative des inscriptions au rôle d'évaluation, et d'autoriser une dépense de 140 700 $ à cette fin, plus les taxes applicables.

IMPUTATION: évaluation - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-251

a) de nommer, pour une période de deux ans, les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales:

BOULAD, Djénane
DELGADO, Pascual
FRANCESCHINI, Nick
LAURENT, Alix
LEE, Warren
MUKAKAYUMBA, Édith
RAMCHATESINGH, Roger R.
SAVARY, Saôde
TISMANARIU, Anca

b) de nommer, pour une période d'un an, M. Petro Choma à titre de vice-président de ce comité.

Il est

RÉSOLU 97-252

de nommer Mme Johanne Lorrain, vice-présidente du comité exécutif, à titre de membre du Comité ad hoc du Comité exécutif sur le suivi de la mise en oeuvre de la police de quartier, et ce, en remplacement de M. Sammy Forcillo nommé en vertu de la résolution 96-4 de ce comité en date du 18 janvier 1996.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-253 de demander au gouvernement du Québec d'accorder à la Communauté urbaine de Montréal un budget spécial de 8,3 M $ pour couvrir les dépenses requises par la mise en place de l'opération H.A.R.M. dans la lutte contre la guerre des motards criminalisés.

Il est

RÉSOLU 97-254 d'autoriser le paiement d'une somme de 30 000 $ à l'ordre de Manon Cadotte en remboursement des sommes qu'elle a déjà payées à Me Sophie Bourque pour frais de représentation dans l'affaire Barnabé.

IMPUTATION: à même les crédits prévus à la résolution 97-143 de ce comité en date du 13 mars 1997.

SOUMIS un projet d'entente à intervenir entre le gouvernement du Québec, la Communauté urbaine de Montréal et les Villes d'Anjou, de Montréal, de Montréal-Est, de Montréal-Nord, de Mont-Royal, d'Outremont, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun et de Westmount relativement à l'élaboration d'un système de gestion dynamique de la circulation pour l'ensemble de la région de Montréal;

Il est

RÉSOLU 97-255 d'approuver ce projet d'entente et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Il est

RÉSOLU 97-256 **DE DÉPOSER AU CONSEIL**, conformément aux dispositions de l'article 82.12 de la Loi sur la Communauté, le rapport suivant de la Commission de l'environnement:

"CE-97.001

ATTENDU QUE la Communauté urbaine de Montréal applique une réglementation sur les rejets d'eaux usées depuis le 27 juin 1986 dans le cadre de l'entente signée, le 16 avril 1986, avec le ministère de l'Environnement du Québec et du décret no 108-87;

ATTENDU QUE les buanderies industrielles constituent une catégorie d'entreprises qui génèrent des effluents d'eaux usées fortement contaminés notamment en huiles et graisses et en métaux lourds, dont le plomb, et que ces entreprises sont visées par la réglementation de la Communauté;

ATTENDU QUE le Service de l'environnement de la Communauté a présenté un bilan des interventions relatives aux rejets d'eaux usées des buanderies industrielles;

ATTENDU QUE, selon le bilan présenté, les charges de polluants générés par ces entreprises et déversées aux égouts ont été réduites de 40% pour les matières en suspension, 89% pour les huiles et graisses, 54% pour le phosphore, 92% pour le plomb et 85% pour les métaux entre 1985 et 1996;

Archives de la Ville de Montréal

ATTENDU QUE ces résultats ont été rendus possibles par la mise en oeuvre par ces entreprises de mesures de contrôle de la pollution pour se conformer aux normes prescrites par la Communauté et par une application soutenue de cette réglementation de la part du Service de l'environnement de la Communauté;

ATTENDU QUE la mise en place des mesures de contrôle de la pollution par ces entreprises a nécessité des investissements importants de leur part et occasionne des dépenses d'exploitation accrues affectant leur compétitivité par rapport aux établissements semblables situés en dehors du territoire de la Communauté qui ne sont pas soumis aux mêmes exigences;

A sa séance publique du 8 avril 1997, la Commission de l'environnement

RECOMMANDE AU CONSEIL

de demander au ministère de l'Environnement d'intervenir auprès des établissements de buanderies industrielles oeuvrant à l'extérieur du territoire de la Communauté pour qu'ils respectent les mêmes exigences auxquelles sont soumises les buanderies industrielles situées sur le territoire de la Communauté, permettant ainsi de protéger notre environnement et d'assurer une équité parmi les établissements visés.

Il est

RÉSOLU 97-257

DE RECOMMANDER AU CONSEIL, conformément aux dispositions des articles 2, 3 et 4 du règlement 51 de la Communauté et de l'article 91 de la Loi sur la Communauté, de nommer, pour une période de quatre ans, à compter du 18 juin 1997, les personnes suivantes à titre de membres du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal:

- Mme Iro Valaskakis Tembeck;
- M. Michel Cartier;
- M. Émile Ollivier.

Advenant 12 h 10, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-214 à 97-257 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

12 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 8 mai 1997 à 9 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal
M. Frank Zampino, premier vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
Mme Johanne Lorrain, seconde vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-258 d'approuver les travaux de reconstruction d'une conduite d'égout unitaire et d'installation d'une conduite d'égout pluvial (eau de refroidissement de la compagnie Fleischmann) à être exécutés par la Ville de LaSalle dans l'avenue du Trésor-Caché, de la rue Airlie au boulevard LaSalle, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-259 d'approuver les travaux ci-après décrits à être exécutés par la Ville de Kirkland aux endroits suivants, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale:

- Construction d'un nouveau bassin de rétention d'eaux pluviales et d'une structure de récupération des huiles et graisses et des matières flottantes dans le lot P.157-21, au Nord de la voie de service de l'Autoroute 40 et à l'Est de la rue Houde;
- Installation d'une conduite d'égout pluvial dans le lot P.157-21 et la rue Houde, de la sortie du bassin de rétention au boulevard Elkas.

SOUMIS un projet d'avenant à la convention intervenue entre la Communauté urbaine de Montréal et M. Jean-René Marchand relativement à la prolongation, jusqu'au 30 juin 1997, de la rétention des services de ce dernier en qualité de conseiller à la présidente du comité exécutif;

Il est

RÉSOLU 97-260 d'approuver ce projet d'avenant et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté.

IMPUTATION: Conseil et comité exécutif - masse salariale.

VU l'article 120.0.3 de la Loi sur la Communauté, il est

RÉSOLU 97-261 **DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'accorder au seul soumissionnaire, IBM Canada ltée, le contrat pour la location-achat d'un ordinateur et la location de logiciels pour les besoins du service de police (contrat 97-017), et ce, pour une période de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 051 928 $, plus les taxes applicables, selon le cahier des charges préparé à ce sujet par le service de police, et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer le contrat qui sera préparé à cet effet par ce service.

IMPUTATION: 159 738 $ - service de police - biens et services (budget 1997) (plus les taxes applicables);
319 476 $ - service de police - biens et services (budget 1998) (plus les taxes applicables);
319 476 $ - service de police - biens et services (budget 1999) (plus les taxes applicables);
159 738 $ - service de police - biens et services (budget 2000) (plus les taxes applicables);
93 500 $ - service de police - biens durables (budget 2000) (plus les taxes applicables).

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-262

de nommer, pour une période de trois mois à compter du 1er mai 1997, en qualité d'assistante administrative à l'Office de développement économique, au traitement annuel qu'elle reçoit présentement, Mme Sylvie Cloutier, actuellement agente d'administration au Centre d'urgence 9-1-1. A moins de décision contraire au cours de la période ci-dessus mentionnée, cette nomination deviendra, à l'expiration de cette période, permanente, pourvu que le directeur de ce service ait recommandé sa permanence au chef de division - ressources humaines.

IMPUTATION: promotion et développement industriel - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-263

de MODIFIER comme suit la résolution 97-191 de ce comité en date du 10 avril 1997 nommant certaines personnes à titre de policiers temporaires au service de police:

a) en y retranchant les noms suivants:

BERGERON, Steve
CHEVALIER, Jennifer
DINEL, Éric
LÉGER, Linda
MONDOUX, Michel
PELLERIN, Marc
TALBOT, Patrice
VILLENEUVE, Carl
CYR, Renaud

b) en y ajoutant les noms suivants:

BIGRAS, Patrice
DOYON, Jean-Sébastien
LANSON, Jérôme
LARSON, Erik
LATREILLE, Marie-France
OUICI, Jamel
PIERRE, Jean-Marc
MEINGUET, Jean-François

Il est

RÉSOLU 97-264

de MODIFIER comme suit la résolution 97-190 de ce comité en date du 10 avril 1997 nommant certaines personnes au grade de constable au service de police:

a) en y retranchant les noms suivants:

CARON, Gilles
LAPOINTE, Guy Jr

b) en y ajoutant les noms suivants:

BERGERON, Steve
TALBOT, Patrice

Il est

RÉSOLU 97-265

de nommer, pour une période de 675 heures à compter du 26 mai 1997, à titre de policiers temporaires au service de police, aux taux horaire et conditions prévus à la convention collective de travail des policiers et policières, les personnes dont les noms suivent:

Archives de la Ville de Montréal

ALLARD, Karine
ARSENAULT, Luce
AUGER, Pierre
SAUVAGEAU, France
BEAUDOIN, Martin
BÉDARD, Marc
BOISVERT, Julie
BOUCHER, Roch
BOUILLON, Marie-Christine
BOURASSA, Michel
BROCHU, David
BRUNET, Sébastien
CARBONI, Mario
CHAMPIGNY, Luc jr
CHEVRETTE, Julie
CORRALES, Pablo
COSTA, Robert
COTÉ, Guillaume
COTÉ, Richard
DEAN, Dany
DELICATO, Michael
DELLI COLLI, Bruno
DERAICHE, Alan
DESBOIS, Linda
DESJARDINS, David
DESY, Diane
DION, Martin
DO MINH, Tung
DROUIN, Jessie
DUFOUR, Dave
DUMONT, Francis
DURAND, Marie-Julie
DUROCHER, Karine
EMOND, Yannick
FORGET, Murielle
FORTIER, Pascal
FORTIN, François
FORTIN, Louyse
GAUTHIER, Véronique
GENEST, Dominique
GILBERT, Paul jr
GRÉGOIRE, Robert
GUÉRARD, Brigitte
GUÉRETTE, Steve
HAMELIN, Stevens
HÉBERT, Sébastien
HUPPÉ, Mathieu
LAJOIE, Marie-Eve
LAMOTHE, Steeve
LAVERDIÈRE, Rémi
LEBLANC, Dominic
TESSIER, Michel
LEMIEUX, Annie
MALINOWSKI, Jerry
MARINIER, Patrick
MASSICOTTE, Steve
MIGNEAULT, Félix
MOQUIN, Kim
MORIN, Carl
MORIN, Francis
MORIN, Nicolas
NOLIN, Martin
PICHETTE, Jean-François
PLOUFFE, Mathieu
PROULX, Jocelyn
ROMERO ROMMEL, Antonio
ROY, Patrick
SIMONEAU, Nancy
SOUCY, Martin
ST-ONGE, Dean
TOMARELLI, Roberto
VILLENEUVE, François
WORKMAN, Edward
YOTH, Vath
GASCON, Éric

IMPUTATION: service de police - masse salariale - policiers.

Il est

RÉSOLU
97-266

de nommer, pour une période de six mois, Mme Line Comtois à l'emploi de secrétaire juridique au secrétariat - services juridiques, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire. A moins de décision contraire au cours de la période ci-dessus mentionnée, cette nomination deviendra, à l'expiration de cette période, permanente à compter de la date d'entrée en fonction de cette employée, pourvu que la secrétaire de la Communauté ait recommandé sa permanence au directeur de la division des ressources humaines. Pour obtenir sa permanence, cette employée devra se conformer aux dispositions de la résolution 1005 de ce comité en date du 25 novembre 1971, telle que modifiée, concernant les examens médicaux.

IMPUTATION: secrétariat - services juridiques - masse salariale.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-267

d'autoriser Mme Julia Samuels, membre de la Communauté noire, à se rendre à Orlando, Floride, Etats-Unis, pour une période de quatre jours, afin de participer à la 12th National Conference on Preventing Crime in the Black Community; de mettre à cette fin une somme de 1 275,36 $ à la disposition de Mme Samuels, cette dernière devant transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues; cependant, de cette somme un montant de 115 $ U.S. devra être déduit pour les frais d'inscription.

IMPUTATION: Conseil et comité exécutif - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-268

d'autoriser, dans le cadre du programme IMPACC 1996, Mme Julie Santerre, agente de quartier senior au service de police, à se rendre en France, pour une période de 16 jours.

Il est

RÉSOLU 97-269

de rejeter pour non conformité la soumission présentée par la firme Énergie Thermique A.G. inc. concernant le contrat 2020-AE relatif à l'exécution de travaux planifiés sur des équipements de la station d'épuration.

Il est

RÉSOLU 97-270

d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Acier N.G.P. inc., le contrat pour l'exécution de travaux planifiés sur des équipements de la station d'épuration (contrat 2020-AE), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 505 471,18 $, plus les taxes applicables, et selon le cahier des charges préparé à ce sujet par le service de l'environnement, et d'autoriser le directeur de la station à placer les commandes à cette fin.

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-271

d'autoriser une dépense additionnelle de 219 385 $, plus les taxes applicables, aux fins de la résolution 97-17 de ce comité en date du 16 janvier 1997 pour le paiement des honoraires relatifs à la défense des policiers en matière de déontologie.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-272 d'effectuer le virement de crédits suivant au budget du service de police pour l'année 1997:

DE:

Service de police - biens et services	196 000 $

A:

Service de police - biens durables	196 000 $

SOUMIS un projet d'entente par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, à certaines conditions et au besoin, les services de la firme Gestion Khéops inc. relativement à la gestion et à la facturation des baux de la Communauté;

Il est

RÉSOLU 97-273 d'approuver ce projet d'entente, d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Vu l'entente intervenue entre la Communauté urbaine de Montréal et certaines municipalités de son territoire concernant l'implantation d'un système d'approvisionnement coopératif

Il est

RÉSOLU 97-274 d'accorder comme suit, aux plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions et selon l'appel d'offres 97044, les contrats suivants pour la fourniture de formules de sortie, et d'autoriser les directeurs des services concernés et les municipalités participantes à émettre les commandes nécessaires à cette fin:

FORMULES D'AFFAIRES DATA

Articles 003 à 005, 007, 009, 010, 013 et 014	35 996,08 $	- plus les taxes applicables

COMPU-REDI/TENEX

Articles 001, 002, 006, 008 011 et 012	23 866,50 $	- plus les taxes applicables

IMPUTATION: aux budgets des services concernés - biens et services.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-275

d'autoriser le directeur du service du soutien technique à céder, à titre gratuit, à la Joujouthèque les biens meubles excédentaires mentionnés à la liste jointe au rapport du directeur en date du 21 avril 1997 et identifiée par la secrétaire.

Il est

RÉSOLU 97-276

d'autoriser le directeur du service du soutien technique à confier au Centre de distribution des biens de la Couronne, Approvisionnements et services Canada, la vente, aux meilleures conditions possibles, des biens meubles désuets et excédentaires mentionnés à la liste jointe au rapport du directeur en date du 21 avril 1997 et identifiée par la secrétaire et de remettre le produit de la vente au trésorier de la Communauté.

Il est

RÉSOLU 97-277

de prolonger, pour une période de six mois à compter du 1er juillet 1997, aux mêmes conditions, le contrat intervenu entre la Communauté urbaine de Montréal et la firme Avnet pour la location d'un ordinateur Vax 4000-100 incluant les équipements périphériques, logiciels et entretien (contrat 1718-AE), et d'autoriser le directeur de la station d'épuration à émettre une commande à cette fin pour un montant de 39 473,64 $, plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de service de cette firme en date du 9 mars 1993.

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-278

d'autoriser le directeur du service du soutien technique à acheter de l'équipement micro-informatique et à placer une commande à cette fin pour un montant de 159 000 $, plus les taxes applicables.

IMPUTATION: soutien technique - biens durables.

Il est

RÉSOLU 97-279

DE RECOMMANDER AU CONSEIL de ratifier la désignation, parmi les élus municipaux des municipalités autres que la Ville de Montréal, de Mme Anne Myles, maire de Baie d'Urfé, et de M. Ovide T. Baciu, maire de Roxboro, à titre de membres du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal Centre, et ce, pour une période de trois ans, lesquels ont été désignés en vertu de la résolution 97-212 du comité exécutif en date du 10 avril 1997.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-280

d'approuver, à compter du 1er janvier 1998, la mise à la retraite anticipée de M. Michel Bélanger, trésorier de la Communauté, le tout conformément aux conditions prévues au rapport joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

IMPUTATION: trésorerie - masse salariale;
pour tout excédent:
virement de: autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations

---

Il est

RÉSOLU 97-281

de demander au gouvernement du Québec de constituer une table de discussion Communauté urbaine de Montréal/ministère des Affaires municipales et de confier à la présidente du comité exécutif le mandat d'y faire les représentations utiles au nom de la Communauté dans le cadre de la réforme amorcée par le ministre des Affaires municipales.

Advenant 12 h 30, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-258 à 97-281 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

13 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 20 mai 1997 à 14 h 15.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal
M. Frank Zampino, premier vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
Mme Johanne Lorrain, seconde vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Dans le cadre de la réforme proposée par le ministre des Affaires municipales, le Comité exécutif se réunit pour faire le point sur les orientations à privilégier dans les discussions qui auront cours au sein des tables et comités mis sur pied à cet égard par ce ministère.

Advenant 15 h 40, la séance est alors levée.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

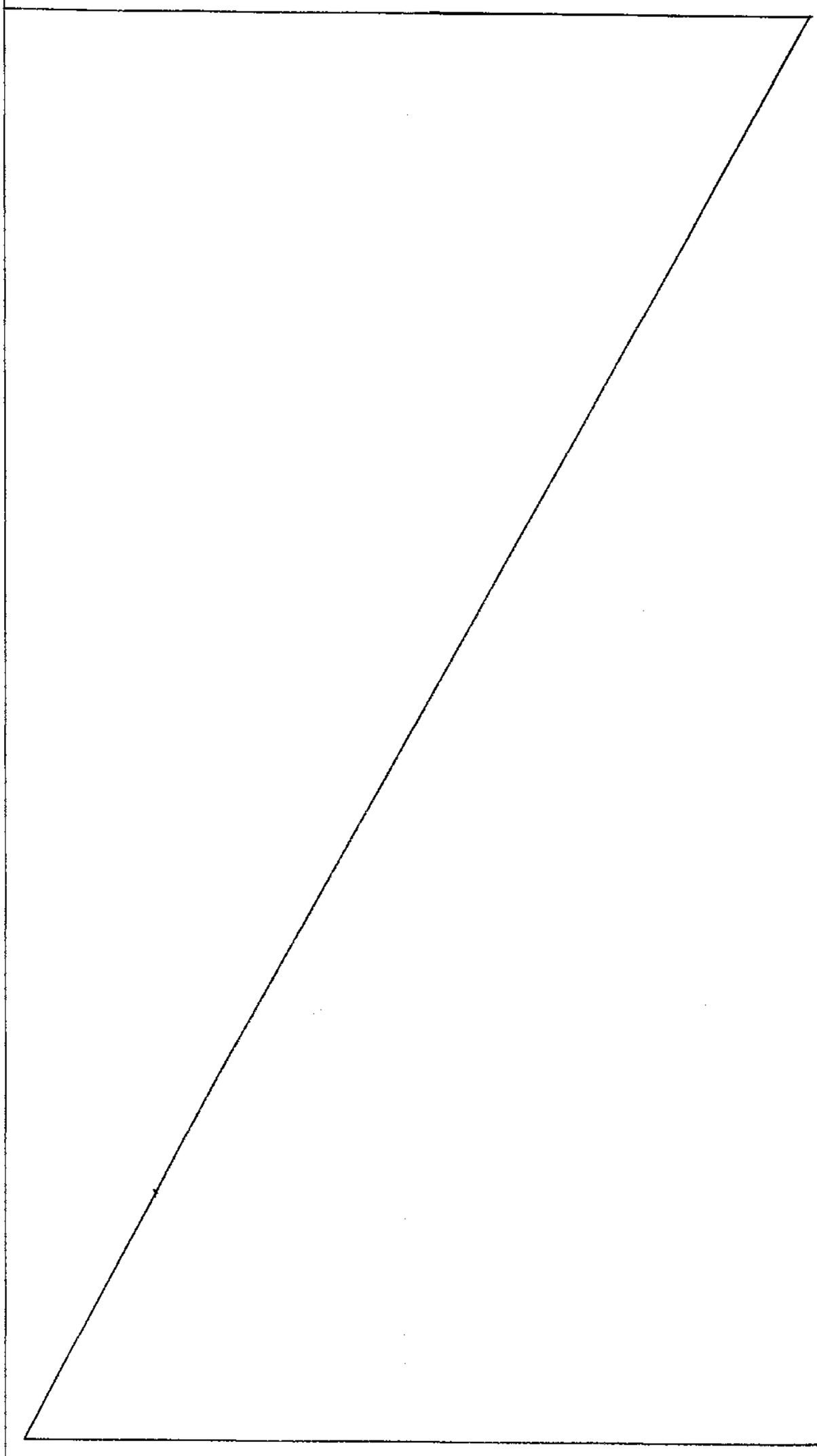

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

14 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 29 mai 1997 à 8 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal
Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
M. Frank Zampino, second vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-282 de considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 1er mai 1997.

Il est

RÉSOLU 97-283
- d'accepter une offre de financement faite à la Communauté en date du 29 mai 1997 par Lévesque, Beaubien, Geoffrion Inc., RBC-Dominion Securities Inc. et Wood Gundy Inc. (les "souscripteurs à forfait"), aux termes et conditions mentionnés dans cette offre;

Archives de la Ville de Montréal

- d'autoriser le trésorier ou ses adjoints à transmettre aux souscripteurs à forfait l'acceptation de l'offre par la Communauté;

- qu'un exemplaire de cette offre du 29 mai 1997 soit initialé par la Secrétaire de la Communauté pour fins d'identification et déposé aux archives de la Communauté.

Il est

RÉSOLU 97-284

d'approuver les travaux de reconstruction d'une conduite d'égout unitaire à être exécutés par la Ville d'Anjou dans la rue Bélanger, de l'avenue des Halles au boulevard Les Galeries d'Anjou, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale.

Il est

RÉSOLU 97-285

d'approuver les travaux ci-après décrits à être exécutés par la Ville de Montréal aux endroits suivants, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale:

- Installation de conduites d'égouts sanitaire et pluvial:

  . rue Forsyth, de la rue Irène-Sénécal à un point situé à environ 200 mètres à l'Est de la rue Famille-Dubreuil;
  . rue Irène-Sénécal, de la rue Victoria à la rue Forsyth;
  . rue Eugénie-Tessier, de la rue Victoria à la rue 585-3;

- Installation d'une conduite d'égout unitaire dans la rue P-199, de la 20e Avenue à la rue Beaubien.

Il est

RÉSOLU 97-286

d'approuver les travaux ci-après décrits à être exécutés par la Ville de Montréal aux endroits suivants, ces travaux ayant une incidence intermunicipale ont été approuvés par le Conseil de la Ville de Mont-Royal:

- Installation d'une conduite d'égout sanitaire dans le chemin Canora, de l'avenue Lockhart à la rue Jean-Talon;

- Installation d'une conduite d'égout pluvial servant de réservoir de rétention d'eaux pluviales dans le chemin Canora, de l'avenue Trenton à l'avenue Simcoe.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-287

d'approuver les travaux d'installation de conduites d'égouts sanitaire et pluvial à être exécutés par la Ville de Pointe-Claire dans la rue Marsh, de la rue Champlain à un point situé à environ 158 mètres vers le nord, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale.

Il est

RÉSOLU 97-288

d'approuver les travaux de reconstruction d'une conduite d'égout unitaire à être exécutés par la Ville de Saint-Pierre dans la rue Du Parc, de la 2e Avenue à la 4e Avenue, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale.

Il est

RÉSOLU 97-289

de nommer en permanence en qualité de coordonnateur - service client à la division des ressources humaines, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire, Mme Suzanne Reid, présentement conseillère - ressources humaines à ce service.

IMPUTATION: ressources humaines - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-290

de nommer en permanence en qualité de conseiller - ressources humaines à la division des ressources humaines, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire, Mme Manon Lalonde, présentement conseillère - dotation à ce service.

IMPUTATION: ressources humaines - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-291

de MODIFIER la résolution 85-1288 de ce comité en date du 19 juin 1985 nommant en permanence Mme Louise Rivard en qualité d'avocat 1 à la direction générale - contentieux, en y remplaçant la date du "1er janvier 1985" par celle du "8 janvier 1981".

Il est

RÉSOLU 97-292

de ratifier la nomination, à compter du 31 octobre 1996, de M. Russell Turcotte à la fonction de manoeuvre titulaire au service de l'environnement, au taux horaire mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire, le tout conformément à l'entente intervenue le 20 février 1997 entre la Communauté urbaine de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 301.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-293

de nommer en permanence, rétroactivement au 18 janvier 1997, en qualité de chef de module - division commerciale au service de l'évaluation, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire, M. Gérard Marsolais, présentement évaluateur niveau 2 à ce service.

IMPUTATION: évaluation - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-294

de ratifier l'autorisation accordée à Mme Lydia Cappelli, commissaire industrielle à l'Office de développement économique, d'effectuer une tournée de promotion industrielle d'une durée de trois jours à Toronto, Ontario, et à Minneapolis, Minnesota, et d'autoriser une dépense de 2 200 $ à cette fin, cette somme incluant les frais de déplacement, de séjour et de représentation; cependant, Mme Cappelli devra transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: promotion et développement industriel - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-295

d'autoriser Mme Lydia Cappelli, commissaire industrielle à l'Office de développement économique, à se rendre à Houston, Texas, pour une période de six jours, afin d'effectuer une tournée de promotion industrielle; de mettre à cette fin une somme de 5 300 $ à la disposition de Mme Cappelli, cette somme incluant les frais de déplacement, de séjour, d'inscription et de représentation; cependant, cette dernière devra transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: promotion et développement industriel - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-296

d'autoriser une dépense additionnelle de 1 233 $ aux fins de la résolution 97-68 de ce comité en date du 6 février 1997 autorisant différents déplacements à être effectués par certains employés de la Communauté. Cette dépense additionnelle concerne plus spécifiquement l'autorisation accordée à M. Fernand Gagnon, commissaire industriel à l'Office de développement économique, d'effectuer une tournée de promotion industrielle en Californie, à Vancouver et en Corée du Sud.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: promotion et développement industriel - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-297

de nommer, pour une période de six mois, Mme Kim Chi Pham à l'emploi de secrétaire à l'Office de développement économique, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire. A moins de décision contraire au cours de la période ci-dessus mentionnée, cette nomination deviendra, à l'expiration de cette période, permanente à compter de la date d'entrée en fonction de cette employée, pourvu que le directeur de ce service ait recommandé sa permanence au directeur de la division des ressources humaines. Pour obtenir sa permanence, cette employée devra se conformer aux dispositions de la résolution 1005 de ce comité en date du 25 novembre 1971, telle que modifiée, concernant les examens médicaux.

IMPUTATION: promotion et développement industriel - masse salariale.

SOUMIS un projet d'avenant modifiant les articles 1 et 4 de la convention déjà intervenue entre la Communauté urbaine de Montréal et M. Normand Bernier, par lequel la Communauté retient les services de ce dernier en qualité de commandant de la division de la planification opérationnelle au service de police;

Il est

RÉSOLU 97-298

d'approuver ce projet d'avenant et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-299

a) d'autoriser le prêt de service de 5 policiers du service de police de la Communauté urbaine de Montréal afin de leur permettre de faire partie du déploiement du contingent canadien de la police civile de la Force des Nations Unies à la mission UNCIVPOL en Haïti;

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, les contrats d'affectations à intervenir aux fins précitées entre la Communauté urbaine de Montréal, la Gendarmerie Royale du Canada, la Fraternité des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal inc. et les policiers concernés ainsi que tout document nécessaire à cette fin.

IMPUTATION: autres dépenses - prêt de service - rémunération.

Archives de la Ville de Montréal

SOUMIS un projet d'avenant modifiant le contrat intervenu entre la Communauté urbaine de Montréal, la Fraternité des policiers et des policières de la Communauté urbaine de Montréal, la Gendarmerie Royale du Canada et l'inspecteur Yves Surprenant relativement à la prolongation du prêt de service de ce dernier dans le cadre de la mission UNCIVPOL en Haïti, le tout conformément à la résolution 96-736 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

Il est

RÉSOLU 97-300

d'approuver ce projet d'avenant et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: autres dépenses - prêt de service - rémunération.

Il est

RÉSOLU 97-301

de MODIFIER comme suit la résolution 97-191 de ce comité en date du 10 avril 1997, telle que déjà modifiée, nommant certaines personnes à titre de policiers temporaires au service de police, en retranchant les noms suivants:

"BOUCHARD, Martin
MONDOUX, Michel
THÉRIAULT, Annie".

Il est

RÉSOLU 97-302

de MODIFIER comme suit la résolution 97-265 de ce comité en date du 8 mai 1997 nommant certaines personnes à titre de policiers temporaires au service de police:

a) en y retranchant les noms suivants:

"DUFOUR, Dave
FORGET, Murielle
LAVERDIERE, Rémi
TESSIER, Michel";
MORIN, Carl
TOMARELLI, Roberto
DESJARDINS, David

b) en y ajoutant les noms suivants:

"BALTAZAR, Alain
BAYARD, Patrick
DESMARAIS, Jacques
GAUTHIER, Ghyslain
PETIT, Dominic".
DUBOIS, Roxanne
GAGNON, Pascal
LEMIEUX, Jean-François
CARDILLO, Claudio

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-303

de nommer en permanence, à compter du 1er janvier 1997, en qualité d'avocat II au service de police, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire, Me Suzanne Dubois Bousquet, présentement avocate I à ce service.

IMPUTATION: service de police - masse salariale - civils.

Il est

RÉSOLU 97-304

de nommer, pour une période de deux ans, Mme Valérie Courville en qualité de professionnelle de la recherche - activités policières (occasionnelle) au service de police, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire.

IMPUTATION: service de police - masse salariale - civils.

Il est

RÉSOLU 97-305

de mettre à la retraite pour invalidité, à compter du 29 mai 1997, un policier du service de police, et d'en informer l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-306

a) de nommer, rétroactivement au 12 février 1997, en qualité de commandant de la section enquêtes internes à la division de l'éthique professionnelle (inspecteur - classe 2A) au service de police, M. Michel Quintal, actuellement commandant adjoint à la division de l'éthique professionnelle (inspecteur - classe 2) à ce service;

b) de nommer, rétroactivement au 29 janvier 1997, en qualité de conseiller à un assistant-directeur à la direction exécutive/enquêtes générales (inspecteur - classe 2A) au service de police, M. André Lemaire, actuellement inspecteur - classe 2 à ce service;

c) de nommer, à compter du 19 mai 1997 et ce, jusqu'à la fermeture des districts 54 et 55, en fonction supérieure d'inspecteur-chef (classe 3A), à titre de commandant des districts 54 et 55 au service de police, M. André Lemaire, actuellement conseiller à un assistant-directeur à la direction exécutive / enquêtes générales (inspecteur - classe 2A) à ce service;

Archives de la Ville de Montréal

d) de nommer, à compter du 19 mai 1997 et ce, jusqu'à la fermeture des districts 54 et 55, en fonction supérieure d'inspecteur (classe 2), à titre d'adjoint au commandant des districts 54 et 55 au service de police, M. Rock De Roy, actuellement conseiller à la direction exécutive (commandant - classe 1) au service de police;

le tout conformément aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996.

IMPUTATION: service de police - masse salariale - policiers.

Il est

RÉSOLU 97-307

d'approuver, à compter du 1er mai 1997, la mise à la retraite anticipée de M. Lien Duc Pham, commis de bureau à la trésorerie, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995.

IMPUTATION: trésorerie - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-308

de ratifier l'autorisation accordée à MM. Gérard St-Germain et Paul-André Langlais, sergents-détectives au service de police, de se rendre à Lakewood, Colorado, Etats-Unis, pour une période de onze jours, afin de participer, à titre de conférenciers, au Colorado Association of Robbery Investigators Seminar, et d'autoriser une dépense de 300 $ U.S. à cette fin; cependant, MM. St-Germain et Langlais devront transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-309

d'accorder à Positron inc. le contrat pour la fourniture d'un système informatique de traitement et d'acheminement des appels au Centre d'urgence 9-1-1 et ce, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 17 mars 1997 et révisée le 16 mai 1997 jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire, et d'autoriser une dépense de 922 000 $ à cette fin, plus les taxes applicables, le tout conditionnellement à l'adoption par le Conseil d'un règlement d'emprunt au fonds de roulement de la Communauté.

IMPUTATION: au règlement d'emprunt à même le fonds de roulement qui sera adopté par le Conseil le 18 juin 1997 pour le financement d'un système informatique de traitement et d'acheminement des appels au Centre d'urgence 9-1-1.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-310

de fixer à 750 $ par jour le tarif pour la location du gazomètre de type spiromètre et ses compteurs de gaz servant à calibrer les appareils de mesures utilisés pour l'évaluation des émissions polluantes des cheminées.

Il est

RÉSOLU 97-311

de fixer à 750 $ par jour le tarif pour la location du tunnel de calibration installé à la station d'épuration des eaux.

Il est

RÉSOLU 97-312

de fixer à 750 $ par appareil le tarif pour l'étalonnage de moniteurs d'air ambiant à être effectué par le service de l'environnement.

Il est

RÉSOLU 97-313

a) d'ABROGER la résolution 90-442 de ce comité en date du 22 mars 1990 concernant le tarif exigé pour la location d'un gazomètre de type spiromètre et ses compteurs de gaz;

b) d'ABROGER la résolution 90-1945 de ce comité en date du 13 décembre 1990 concernant le tarif exigé pour la location du tunnel de calibration installé à la station d'épuration des eaux;

c) d'ABROGER la résolution 91-760 de ce comité en date du 6 juin 1991 concernant le tarif exigé pour l'étalonnage de moniteurs d'air ambiant.

VU les dispositions de l'article 4 du règlement 129 de la Communauté urbaine de Montréal concernant la tarification relative à l'assainissement des eaux usées industrielles;

Il est

RÉSOLU 97-314

d'établir, pour l'année 1997, les taux unitaires suivants relatifs aux travaux de caractérisation prévus au règlement 129:

a) personnel technique:

. agent technique	69 $/heure
. technicien	59 $/heure
. aide technique	46 $/heure

Pour les travaux effectués un samedi ou un jour férié, le taux horaire sera majoré de 50%. Pour ceux effectués un dimanche, le taux horaire sera majoré de 100%.

Archives de la Ville de Montréal

b) analyses:

. matières en suspension	17,60 $/analyse
. demande chimique d'oxygène	25,50 $/analyse
. phosphore total	12,70 $/analyse

Il est

RÉSOLU 97-315

d'autoriser Les Enchères d'Auto St-Pierre à vendre aux enchères, aux meilleures conditions possibles, les véhicules du service de l'environnement ci-après mentionnés et de remettre le produit de la vente au trésorier de la Communauté, le tout conformément aux conditions mentionnées au contrat 195011:

- 1 camion Chevrolet Suburban 1983
- 1 auto Chevrolet Celebrity 1985

Il est

RÉSOLU 97-316

d'approuver le règlement numéro 1870-11 adopté par le Conseil de la ville de Saint-Léonard le 13 mai 1997 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1870 de cette ville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la Communauté et aux dispositions du document complémentaire.

Il est

RÉSOLU 97-317

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget du service de la planification du territoire pour l'année 1997:

DE:

Parcs-nature - masse salariale	2 847,70 $

A:

Parcs-nature - biens et services	2 847,70 $

Il est

RÉSOLU 97-318

de retenir les services de la firme Melanson, Girard, Maletto et associés, psychologues industriels, afin de procéder à l'évaluation psychologique des candidats à la fonction d'enquêteur, section Agressions sexuelles du service de police, et d'autoriser à cette fin une dépense de 20 000 $ plus les taxes applicables.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-319 (60)

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de la Communauté pour l'année 1997:

DE:

Autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations	12 000 $

A:

Service de police:

. biens et services	3 160 $
. biens durables	8 840 $
	12 000 $

Il est

RÉSOLU 97-320 (63)

a) de renouveler, pour une période n'excédant pas le 31 décembre 1997, le mandat de M. Michel Bélanger, trésorier de la Communauté, à titre de membre du comité de gestion du Régime de retraite des cadres de la Communauté;

b) de mettre fin, à compter du 5 juillet 1997, au mandat de Mme Micheline Boileau, directeur de la division des ressources humaines, à titre de membre des comités de gestion des Régimes de retraite des cadres et des employés syndiqués de la Communauté;

c) de désigner, pour une période de trois ans à compter du 5 juillet 1997, M. Jacques Robillard, directeur de la division des ressources humaines, à titre de membre des comités de gestion des Régimes de retraite des cadres et des employés syndiqués de la Communauté.

Il est

RÉSOLU 97-321 (64)

de retenir, pour le deuxième trimestre de l'exercice financier de 1997, les services des études d'avocats ci-dessous mentionnées pour représenter la Communauté urbaine de Montréal dans les causes de contestations d'évaluation tant au niveau du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec qu'au niveau des appels devant les tribunaux, et d'autoriser une dépense de 512 500 $, plus les taxes applicables:

. Dunton, Rainville
. Geoffrion Jetté
. Guy & Gilbert
. Hébert, Denault

IMPUTATION: évaluation des immeubles - frais légaux - contestations d'évaluation.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-322 (68)

d'autoriser le directeur du service du soutien technique à confier au Centre de distribution des biens de la Couronne, Approvisionnements et services Canada, la vente, aux meilleures conditions possibles, des biens meubles désuets et excédentaires mentionnés à la liste jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire, et de remettre le produit de la vente au trésorier de la Communauté.

Il est

RÉSOLU 97-323 (69)

d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Sogescon inc., le contrat pour l'aménagement et l'agrandissement de l'actuel poste no 14 (futur Centre opérationnel Ouest) au 12 001, boulevard Cavendish, Ville Saint-Laurent (contrat 1995033 7 1), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 765 714 $, plus les taxes applicables, et selon les plans et le cahier des charges préparés à ce sujet, et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer le contrat qui sera préparé à cet effet par ce service.

IMPUTATION: règlement 77 modifié - dépenses en immobilisations.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de Steckmar Corporation, agissant et représentée par The Maritime Life Assurance Company, pour les besoins du service de police (Centre opérationnel transitoire Nord), un local d'une superficie d'environ 13 818 pieds carrés dans l'immeuble sis aux 5115, rue de Gaspé et 201, avenue Laurier Est, à Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période d'un an et en considération d'un loyer de 14,70 $ le pied carré incluant tous les frais d'exploitation et les taxes foncières;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour une période additionnelle de un à six mois, aux mêmes termes et conditions mais en considération d'un loyer de 12,00 $ le pied carré;

Il est

RÉSOLU 97-324 (70)

d'appouver ce projet de bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: 115 842,30 $ - à même les budgets annuels du service de police - biens et services;
116 212,30 $ - règlement 77 modifié - dépenses en immobilisations.

Il est

RÉSOLU 97-325

d'approuver la recommandation suivante de la Commission de la sécurité publique en date du 14 mai 1997:

Archives de la Ville de Montréal

"ATTENDU que les municipalités sont les premières responsables de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU que la loi constitutive de la Communauté urbaine de Montréal lui confère un mandat de coordination en la matière;

ATTENDU qu'il y a quatre grandes phases en sécurité civile: la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement;

ATTENDU qu'il y a lieu, pour refléter ces quatre phases de façon plus adéquate, de modifier la dénomination du Bureau des mesures d'urgence;

ATTENDU qu'il y a aussi lieu d'élargir le mandat du Comité de coordination des mesures d'urgence, d'en changer la dénomination et d'en modifier la composition pour mieux refléter ces quatre phases;

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser le mandat dudit comité de coordination dans un tel contexte;

ATTENDU que la structure de coordination de la Communauté urbaine de Montréal doit être intégrée au mandat du Comité de coordination pour mieux assurer la continuité d'action dans les quatre phases de la sécurité civile;

ATTENDU que le mandat du Bureau des mesures d'urgence doit être revu au plus tard en juin 1997, selon la résolution 95-818 du Comité exécutif du 2 novembre 1995;

ATTENDU que le comité de coordination des mesures d'urgence est d'accord avec toutes les recommandations qui suivent;

A sa séance à huis clos du 14 mai 1997, la Commission de la sécurité publique

RECOMMANDE AU COMITÉ EXÉCUTIF

concernant les dénominations:

. que la dénomination du Bureau des mesures d'urgence soit désormais **Centre de sécurité civile (CSC)** de la Communauté urbaine de Montréal (CUM);

. que la dénomination du Comité de coordination des mesures d'urgence soit désormais **Comité de coordination de sécurité civile (CCSC)** de la CUM;

. que la réalité de l'ensemble des services de la CUM et des intervenants agissant de concert dans le domaine de la sécurité civile au service des municipalités soit désormais connue sous le nom de **Organisation de sécurité civile (OSC)** de la CUM;

concernant le Comité de coordination de sécurité civile de la CUM:

. que le Comité de coordination de sécurité civile de la CUM soit responsable des quatre phases de la sécurité civile de manière à intégrer le processus de gestion globale de la sécurité civile à la CUM;

. que les rôles généraux du Comité de coordination de sécurité civile de la CUM soient:

1- d'assurer la coordination des regroupements intermunicipaux;

2- d'établir les priorités du Centre de sécurité civile de la CUM;

Archives de la Ville de Montréal

3- d'élaborer des stratégies régionales;

4- d'assurer la représentation des municipalités;

5- de favoriser l'harmonisation de la sécurité civile sur le territoire;

6- d'évaluer annuellement l'état de préparation des municipalités et des intervenants et de faire rapport à la Commission de la sécurité publique à cet égard;

. que les rôles du Comité de coordination de sécurité civile de la CUM, en cas de demande de coordination de la part de plusieurs municipalités ou en cas de besoin évident aux yeux du Comité de coordination, soient:

a) de s'assurer de la circulation de l'information entre tous les intervenants impliqués et notamment en rapport avec les paliers supérieurs de gouvernement;

b) de s'assurer de la référence quant aux experts et aux outils requis pour apporter la réponse aux besoins des municipalités et des intervenants;

c) de faire les recommandations appropriées, à qui de droit, en cas de conflit entre des intervenants ou des municipalités, conflit dont l'impact pourrait mettre en danger la santé ou la vie des citoyens;

d) de fournir les conseils et avis quant à l'allocation des ressources;

. que le Comité de coordination de sécurité civile de la CUM soit composé des personnes suivantes:

- le directeur général et coordonnateur de la sécurité civile de la Communauté, lequel agit comme président;

- un représentant de chacun des regroupements intermunicipaux en sécurité civile;

- le coordonnateur des mesures d'urgence de la Ville de Montréal;

- un représentant du Service de police de la Communauté;

- un représentant de la Société de transport de la Communauté;

- un représentant de la Direction régionale de la Sécurité et de la prévention du ministère de la Sécurité publique;

- deux représentants de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal Centre, dont l'un provenant de la Direction de la Santé publique;

- un représentant de la Corporation Urgences-Santé;

- le Directeur du Centre de sécurité civile de la Communauté, lequel agit comme secrétaire;

. que chaque représentant puisse avoir un substitut qui n'a pas le statut de membre;

. que le Comité de coordination de sécurité civile de la CUM puisse être élargi, à n'importe quel moment qu'il juge à propos, dans l'une ou l'autre phase du cycle de la sécurité civile;

Archives de la Ville de Montréal

. que le Comité de coordination de sécurité civile de la CUM constitue le noyau du **Centre de coordination d'urgence** de la CUM et, qu'à ce titre, il soit supporté par les trois fonctions suivantes:

a) support technique, assuré par le Service de police de la CUM;

b) support des communications au public, assuré par la Division des affaires corporatives de la CUM;

c) support à l'harmonisation des experts, assuré par le Service de l'environnement de la CUM;

concernant le Centre de sécurité civile:

. que le Centre de sécurité civile de la CUM (BMU actuel) ait les rôles suivants:

- coordination et support des regroupements intermunicipaux en sécurité civile;

- coordination et support des services de la CUM;

- intégration de l'expertise en sécurité civile;

- collaboration étroite avec l'Organisation de la sécurité civile du Gouvernement du Québec et avec tous les autres intervenants majeurs;

- support aux organismes et instances chargés de dossiers sectoriels, tels que le Conseil régional des accidents industriels majeurs du Montréal métropolitain (CRAIM-MM), le Réseau d'informations géomatiques en mesures d'urgence (RIGMU), etc.;

- support au Comité de coordination de sécurité civile de la CUM;

- responsable de la coordination des trois fonctions de support du Centre de coordination d'urgence de la CUM;

- préparation des rapports périodiques à transmettre via le Comité de coordination de sécurité civile de la CUM à la Commission permanente de la sécurité publique sur l'évolution du dossier de sécurité civile;

- préparation pour le Comité de coordination de sécurité civile de la CUM du bilan sur l'état de préparation des municipalités et des regroupements intermunicipaux en sécurité civile pour dépôt à la deuxième réunion du Conseil de la CUM de chaque année via la Commission de la sécurité publique et le Comité exécutif."

Il est

RÉSOLU
97-326

DE DÉPOSER AU CONSEIL, conformément aux dispositions de l'article 82.12 de la Loi sur la Communauté, le rapport suivant de la Commission de l'administration et des finances:

Archives de la Ville de Montréal

"CAF-97.001

ATTENDU que l'Assemblée nationale du Québec a adopté, le 20 décembre 1996, la Loi instaurant une procédure de révision administrative en matière d'évaluation foncière et modifiant d'autres dispositions législatives (L.Q. 1996, c. 67);

ATTENDU que selon les articles 1 et 4 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), la Communauté est un organisme municipal responsable de l'évaluation et qu'elle a compétence en matière d'évaluation à l'égard d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien;

ATTENDU que selon l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale, tout organisme municipal responsable de l'évaluation peut adopter un règlement pour rendre obligatoire le versement d'une somme en même temps que le dépôt d'une demande de révision;

ATTENDU que selon l'article 135 de la Loi sur la fiscalité municipale, tout organisme municipal responsable de l'évaluation peut déterminer l'endroit où le dépôt d'une demande de révision administrative doit être effectué;

ATTENDU que selon les articles 124 et 130 de la Loi sur la fiscalité municipale, des demandes de révision à l'égard des rôles d'évaluation foncière et des rôles de la valeur locative peuvent être déposées avant le 1er mai suivant leur entrée en vigueur;

ATTENDU que selon l'article 138.4 de la Loi sur la fiscalité municipale, dans le cas où la demande de révision doit être déposée avant le 1er mai suivant l'entrée en vigueur du rôle, le demandeur et l'évaluateur peuvent conclure une entente sur une modification au rôle au plus tard le 1er septembre suivant;

ATTENDU que selon le même article, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut reporter au 1er novembre suivant l'entrée en vigueur du rôle l'échéance prévue pour la conclusion d'une telle entente;

ATTENDU que dès le dépôt des rôles des municipalités de Beaconsfield, Dollard-des-Ormeaux, Hampstead, l'Ile-Bizard, l'Ile-Dorval, Kirkland, Montréal-Ouest, Pierrefonds, Roxboro et de Sainte-Geneviève et dès le 1er janvier 1998 pour l'ensemble des municipalités, la nouvelle procédure de révision administrative en matière d'évaluation foncière sera applicable;

ATTENDU qu'il y a lieu, pour que cette nouvelle procédure soit fonctionnelle, de déterminer immédiatement les endroits de dépôt des demandes de révision, la somme d'argent exigible lors de ce dépôt et le délai à l'intérieur duquel peut être conclue une entente sur une modification au rôle d'évaluation foncière et au rôle de la valeur locative.

À sa séance publique du 8 mai 1997, la Commission de l'administration et des finances

RECOMMANDE AU CONSEIL

- d'adopter la résolution déterminant les endroits de dépôt des demandes de révision administrative à l'égard d'un rôle d'évaluation foncière ou d'un rôle de la valeur locative, dont le projet est joint à la présente comme annexe «A»;

Archives de la Ville de Montréal

- d'adopter le règlement sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative à l'égard d'un rôle d'évaluation foncière ou d'un rôle de la valeur locative, dont le projet est joint à la présente comme annexe «B»;

- d'adopter la résolution reportant au 1er novembre suivant l'entrée en vigueur du rôle l'échéance prévue pour la conclusion d'une entente sur une modification aux rôles d'évaluation foncière et de la valeur locative, dont le projet est joint à la présente comme annexe «C».".

ATTENDU que selon les articles 1 et 4 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), la Communauté est un organisme municipal responsable de l'évaluation et qu'elle a compétence en matière d'évaluation à l'égard d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien;

ATTENDU que selon les articles 124 et 130 de la Loi sur la fiscalité municipale, des demandes de révision à l'égard des rôles d'évaluation foncière et des rôles de la valeur locative peuvent être déposées avant le 1er mai suivant leur entrée en vigueur;

ATTENDU que selon l'article 138.4 de la Loi sur la fiscalité municipale, dans le cas où la demande de révision doit être déposée avant le 1er mai suivant l'entrée en vigueur du rôle, le demandeur et l'évaluateur peuvent conclure une entente sur une modification au rôle au plus tard le 1er septembre suivant;

ATTENDU que selon le même article, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut reporter au 1er novembre suivant l'entrée en vigueur du rôle l'échéance prévue pour la conclusion d'une telle entente;

VU le rapport de la Commission de l'administration et des finances en date du 8 mai 1997;

Il est

RÉSOLU 97-327

DE RECOMMANDER AU CONSEIL de reporter au 1er novembre suivant l'entrée en vigueur du rôle l'échéance prévue pour la conclusion d'une entente sur une modification au rôle d'évaluation foncière ou au rôle de la valeur locative dans le cas des demandes de révision déposées avant le 1er mai suivant l'entrée en vigueur du rôle.

ATTENDU que selon les articles 1 et 4 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), la Communauté est un organisme municipal responsable de l'évaluation et qu'elle a compétence en matière d'évaluation à l'égard d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien;

ATTENDU que selon l'article 135 de la Loi sur la fiscalité municipale, tout organisme municipal responsable de l'évaluation peut déterminer l'endroit où le dépôt d'une demande de révision administrative doit être effectué;

Archives de la Ville de Montréal

VU le rapport de la Commission de l'administration et des finances en date du 8 mai 1997;

Il est

RÉSOLU 97-328

DE RECOMMANDER AU CONSEIL de déterminer les endroits suivants comme lieux de dépôt des demandes de révision administrative à l'égard d'un rôle d'évaluation foncière ou d'un rôle de la valeur locative d'une municipalité à l'égard de laquelle la Communauté urbaine de Montréal a compétence en matière d'évaluation:

Division Centre
5800, rue Saint-Denis
Montréal
H2S 3L5

Division Est
7101, rue Jean-Talon Est
Anjou
H1M 3M7

Division Ouest
1868, boulevard Des Sources
Pointe-Claire
H9R 5R2

Il est

RÉSOLU 97-329

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'adopter le règlement intitulé: "Règlement sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative à l'égard d'un rôle d'évaluation foncière ou d'un rôle de la valeur locative", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

ATTENDU que par sa résolution 5294 en date du 11 décembre 1996, la Communauté urbaine de Montréal adoptait le projet de règlement numéro 89-33 et le document d'accompagnement prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de donner suite à une demande de la Ville d'Anjou d'amender une partie du schéma d'aménagement touchant son territoire, plus particulièrement, de modifier la carte des "grandes affectations du sol et densités d'occupation";

ATTENDU que par sa résolution 5327 en date du 19 février 1997, le Conseil de la Communauté procédait à l'adoption, sans modification, du règlement numéro 89-33 suite à la consultation publique tenue le 4 février 1997 à ce sujet par la Commission de l'aménagement;

VU l'avis signifié par le ministre des Affaires municipales attestant que ce règlement est entré en vigueur le 9 mai 1997;

VU les dispositions de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-330

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'adopter par renvoi le document d'accompagnement du règlement 89-33 soumis au Conseil du 11 décembre 1996 indiquant à la Ville d'Anjou la nature des modifications à apporter à son plan ou à sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur de ce règlement.

ATTENDU que par sa résolution 5296 en date du 11 décembre 1996, la Communauté urbaine de Montréal adoptait le projet de règlement numéro 89-34 et le document d'accompagnement prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de donner suite à une demande de la Ville de Montréal-Est d'amender une partie du schéma d'aménagement touchant son territoire, plus particulièrement, de modifier la carte des "grandes affectations du sol et densités d'occupation";

ATTENDU que par sa résolution 5329 en date du 19 février 1997, le Conseil de la Communauté procédait à l'adoption, sans modification, du règlement numéro 89-34 suite à la consultation publique tenue le 4 février 1997 à ce sujet par la Commission de l'aménagement;

VU l'avis signifié par le ministre des Affaires municipales attestant que ce règlement respecte les orientations et les projets du gouvernement;

VU les dispositions de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est

RÉSOLU 97-331

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'adopter par renvoi le document d'accompagnement du règlement 89-34 soumis au Conseil du 11 décembre 1996 indiquant à la Ville de Montréal-Est la nature des modifications à apporter à son plan ou à sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur de ce règlement.

Il est

RÉSOLU 97-332

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'adopter le règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 1 100 000 $, à même le fonds de roulement de la Communauté, pour l'acquisition d'un système informatisé de traitement et d'acheminement d'appels au Centre d'urgence 9-1-1", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-333

DE RECOMMANDER AU CONSEIL de voter un crédit de 1 100 000 $ et d'autoriser des dépenses en immobilisations au même montant pour l'acquisition d'un système informatisé de traitement et d'acheminement des appels au Centre d'urgence 9-1-1, le tout tel que décrit au règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 1 100 000 $, à même le fonds de roulement de la Communauté, pour l'acquisition d'un système informatisé de traitement et d'acheminement d'appels au Centre d'urgence 9-1-1", et d'imputer cette somme à ce règlement.

SOUMIS un projet d'entente à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation relativement au fonctionnement et au financement des programmes d'inspection des aliments de la Communauté urbaine de Montréal pour l'année 1997;

ATTENDU que cette entente remplace celle déjà approuvée par le Conseil en vertu de sa résolution 5209 en date du 17 avril 1996;

Il est

RÉSOLU 97-334

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce projet d'entente et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté urbaine de Montréal loue de Les Constructions 2001 inc., pour les besoins du Service de police, un espace de bureau d'une superficie d'environ 10 063 pieds carrés dans l'édifice portant le numéro civique 5000, rue d'Iberville, dans Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de cinq ans et quatre mois et en considération d'un loyer de base annuel de 15,95 $ le pied carré;

ATTENDU que le loyer sera gratuit pendant les quatre premiers mois de location;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions mais en considération d'un loyer de base annuel de 9,75 $ le pied carré pour la première période de renouvellement et de 10,75 $ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement;

Il est

RÉSOLU 97-335

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens. et services.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-336

DE RECOMMANDER AU CONSEIL de prier l'Assemblée nationale de modifier la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal de façon à autoriser la Communauté à réglementer l'industrie du remorquage des véhicules sur son territoire.

Il est

RÉSOLU 97-337

de convoquer suivant la loi une assemblée régulière du Conseil qui aura lieu le mercredi 18 juin 1997, 17 h, en la salle du Conseil à l'Hôtel de ville de Montréal. L'ordre du jour de cette assemblée est joint à l'original de la présente résolution et est identifié par la secrétaire.

Il est

RÉSOLU 97-338

de convoquer suivant la loi une assemblée extraordinaire du Conseil qui aura lieu le mercredi 18 juin 1997, 18 h, en la salle du Conseil à l'Hôtel de ville de Montréal. L'ordre du jour de cette assemblée est joint à l'original de la présente résolution et est identifié par la secrétaire.

Advenant 12 h 45, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-282 à 97-338 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

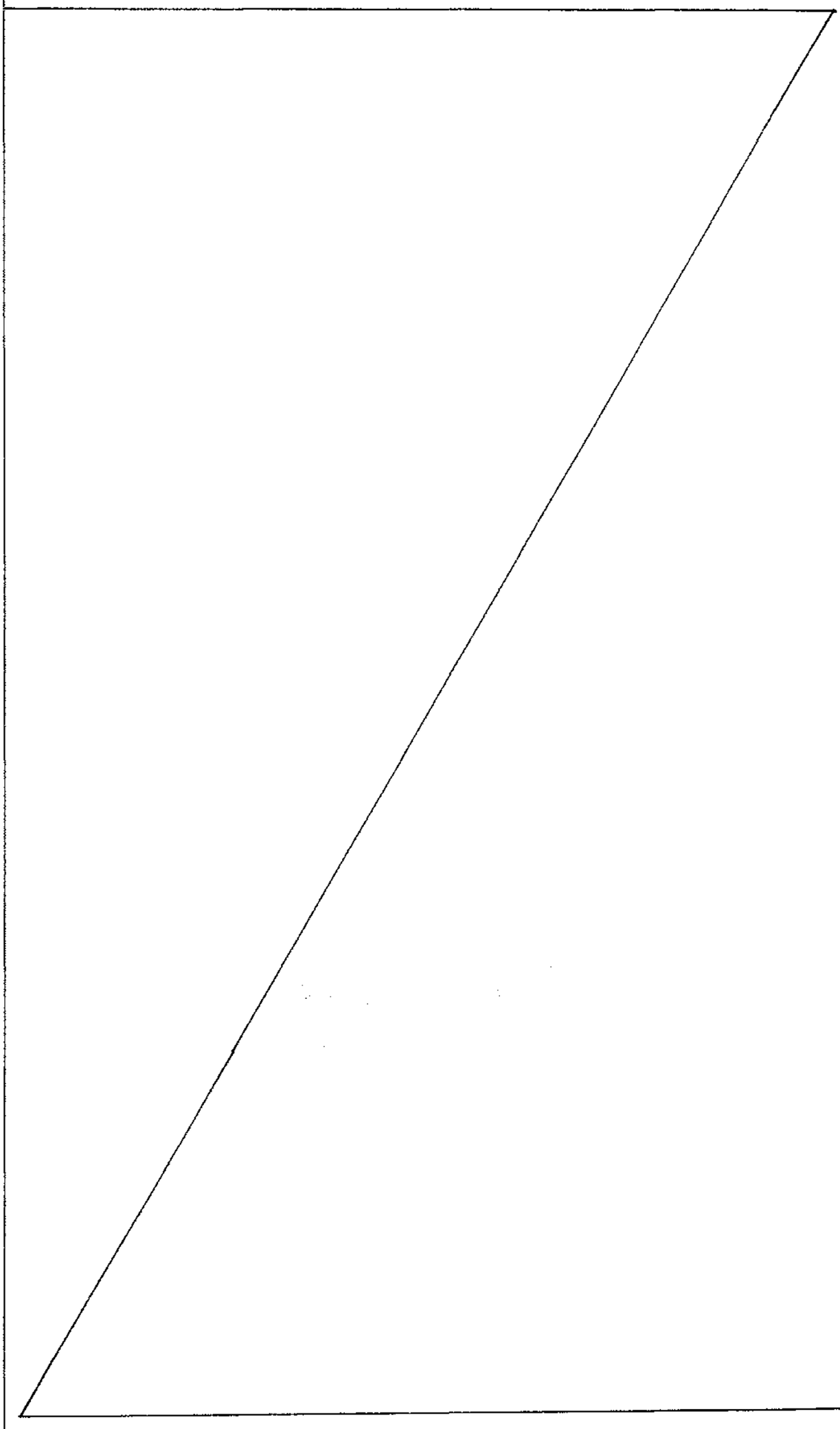

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

15 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 12 juin 1997 à 8 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la
Communauté urbaine de Montréal
Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville
de Montréal
M. Frank Zampino, second vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-339 de considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 8 mai 1997.

Il est

RÉSOLU 97-340 d'approuver les travaux ci-après décrits à être exécutés par la Ville d'Anjou aux endroits suivants, ces travaux ayant une incidence intermunicipale ont été approuvés par les villes de Montréal et de Montréal-Est:

Archives de la Ville de Montréal

- Installation de conduites d'égouts sanitaire et pluvial dans la rue Des Découvertes, de la rue De l'Innovation à un point situé à environ 105 mètres vers le sud;

- Installation d'une conduite d'égout pluvial dans le lot P.491, de la Place Crescent 2 à un point situé à environ 50 mètres vers le nord.

Il est

RÉSOLU 97-341

d'approuver les travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire et d'installation de conduites d'égout pluvial à être exécutés par la Ville de Pierrefonds aux endroits suivants, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale:

- rue Fernand, entre la rue Néo et le boulevard Jacques-Bizard;
- rue Aragon, entre la rue Fredmir et la rue Kingston.

Il est

RÉSOLU 97-342

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'adopter le règlement 97-11 intitulé: "Règlement modifiant le règlement 97, tel que déjà modifié, relatif au transport par taxi sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Il est

RÉSOLU 97-343

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'appuyer la mise en candidature de la Ville de Montréal auprès du comité de la "World Police/Fire Games Federation" afin qu'elle soit l'hôte, en 2005, de l'événement "World Police and Fire Games".

Il est

RÉSOLU 97-344

d'ABROGER la résolution 97-257 de ce comité en date du 1er mai 1997 recommandant au Conseil de nommer certaines personnes à titre de membres du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-345

DE RECOMMANDER AU CONSEIL, conformément aux dispositions des articles 2, 3 et 4 du règlement 51 de la Communauté et de l'article 91 de la Loi sur la Communauté, de nommer, pour une période de quatre ans, à compter du 18 juin 1997, les personnes suivantes à titre de membres du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal:

Archives de la Ville de Montréal

- M. Michel Cartier;
- M. Émile Ollivier.

Vu l'avis de la Commission permanente de l'aménagement en date du 11 juin 1997;

Il est

RÉSOLU 97-346

DE RECOMMANDER AU CONSEIL de transmettre au gouvernement du Québec le document intitulé: "Notes sur les grandes orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire pour la région métropolitaine de Montréal", lequel est joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire, afin qu'il prenne en considération les commentaires et préoccupations énoncés par les municipalités de la Communauté urbaine de Montréal, lesquels pourront être intégrés aux travaux du ministère des Affaires municipales en vue de l'élaboration et de l'adoption d'un cadre d'aménagement à l'échelle métropolitaine.

Il est

RÉSOLU 97-347

DE RECOMMANDER AU CONSEIL:

a) de reconnaître le caractère stratégique de l'utilisation potentielle par le ministère des Transports du Québec - Direction de l'Ile-de-Montréal de la géobase de la Communauté (dite Géobase CUM) et de lui consentir des conditions financières d'acquisition d'une licence corporative;

b) d'approuver un projet de protocole d'entente à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal et le ministère des Transports du Québec - Direction de l'Ile-de-Montréal concernant la fourniture d'une licence d'utilisation corporative de la Géobase CUM aux conditions financières spécifiques suivantes:

. 27 500 $ comme coût d'acquisition;
. 12 500 $ comme montant d'entretien annuel.

c) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, le protocole d'entente qui sera préparé à cet effet.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de Soldina inc., pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 26), un espace de bureau d'une superficie d'environ 4 213 pieds carrés situé au 3333, chemin Queen-Mary (dans l'édifice portant les numéros civiques 5150, avenue Decelles, 3325, 3333 et 3335 chemin Queen-Mary ainsi que 5135 rue Bégin), à Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 10 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 16,45 $ le pied carré;

Archives de la Ville de Montréal

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions mais en considération d'un loyer de base annuel de 10,00 $ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 12,00 $ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement. Cependant, la Communauté bénéficiera d'une allocation de 10,00 $ le pied carré pour la première année de la première période de renouvellement et de 5,00 $ le pied carré pour la première année de la deuxième période de renouvellement;

Il est

RÉSOLU 97-348

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de 81523 Canada Ltd., pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 27), un espace de bureau d'une superficie d'environ 4 200 pieds carrés situé au 10 416 rue Lajeunesse (dans l'édifice portant le numéro civique 10 400, rue Lajeunesse et les numéros civiques pairs 10 410 à 10 420, rue Lajeunesse), à Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 10 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 15,28 $ le pied carré;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions mais en considération d'un loyer de base annuel de 10,00 $ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 12,00 $ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement. Cependant, la Communauté bénéficiera d'une allocation de 10 000 $ pour chacune des périodes de renouvellement;

Il est

RÉSOLU 97-349

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de 113921 Canada inc., pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 28), un espace de bureau d'une superficie d'environ 4 269 pieds carrés situé au 10 345, avenue Papineau (dans l'édifice portant les numéros civiques 10 345, avenue Papineau et 1805, 1815 et 1825, rue Fleury est, à Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 10 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 18,00 $ le pied carré;

Archives de la Ville de Montréal

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions mais en considération d'un loyer de base annuel de 9,00 $ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 10,00 $ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement. Cependant, la Communauté bénéficiera d'une allocation de 5,00 $ le pied carré pour la première année de la première période de renouvellement et de 3,00 $ le pied carré pour la première année de la deuxième période de renouvellement;

Il est

RÉSOLU 97-350

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de Luterbac ltée, pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 29), un espace de bureau d'une superficie d'environ 4 041 pieds carrés situé au 8156, boulevard St-Michel, à Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 10 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 15,25 $ le pied carré;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions mais en considération d'un loyer de base annuel de 9,50 $ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 12,00 $ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement. Cependant, la Communauté bénéficiera d'une allocation de 5,00 $ le pied carré pour la première année de chacune des périodes de renouvellement;

Il est

RÉSOLU 97-351

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de R.L. Franco International Fashions inc., pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 30), un espace de bureau d'une superficie d'environ 4 000 pieds carrés situé au 8930, boulevard Pie IX (dans l'édifice portant les numéros civiques 8920, 8940 et 8950, boulevard Pie IX), à Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 10 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 15,50 $ le pied carré pour les cinq premières années et de 16,50 $ le pied carré pour les cinq dernières années du bail;

Archives de la Ville de Montréal

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions mais en considération d'un loyer de base annuel de 11,00 $ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 12,00 $ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement. Cependant, la Communauté bénéficiera d'une allocation de 5,00 $ le pied carré pour la première année de la première période de renouvellement et de 3,00 $ le pied carré pour la première année de la deuxième période de renouvellement;

Il est

RÉSOLU 97-352

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de Kree Holdings inc., pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 31), un espace de bureau d'une superficie de 4 200 pieds carrés situé au 8151, rue Rousselot, dans Montréal (dans l'édifice portant les numéros civiques 1415, 1421, 1425 et 1435, rue Jarry Est, ainsi que 8151, rue Rousselot);

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 10 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 15,40 $ le pied carré;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions mais en considération d'un loyer de base annuel de 9,00 $ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 11,00 $ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement. Cependant, la Communauté bénéficiera d'une allocation de 5,00 $ le pied carré pour la première année de chacune des périodes de renouvellement;

Il est

RÉSOLU 97-353

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de Colonia Développement (1987) inc., pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 35), un espace de bureau d'une superficie de 4 173 pieds carrés situé au 5650, rue Iberville, dans Montréal (dans l'édifice portant les numéros civiques 5650 et 5656, rue Iberville);

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 10 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 15,25 $ le pied carré;

Archives de la Ville de Montréal

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions mais en considération d'un loyer de base annuel de 8,00 $ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 10,00 $ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement. Cependant, la Communauté bénéficiera d'une allocation de 5,00 $ le pied carré pour la première année de chacune des périodes de renouvellement;

Il est

RÉSOLU 97-354

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de Les Développements Iberville, pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 39), un espace de bureau d'une superficie d'environ 4 100 pieds carrés situé au 3950, rue Fleury, à Montréal-Nord;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 10 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 16,41 $ le pied carré;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions mais en considération d'un loyer de base annuel de 10,00 $ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 12,00 $ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement;

Il est

RÉSOLU 97-355

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de Immeubles de Varennes Ltée, pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 44), un espace de bureau d'une superficie d'environ 4 108 pieds carrés dans un immeuble à être construit sur la même propriété que le 3600, boulevard Saint-Joseph Est, à Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 10 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 20,00 $ le pied carré;

Archives de la Ville de Montréal

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions mais en considération d'un loyer de base annuel de 12,00 $ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 13,00 $ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement. Cependant, la Communauté bénéficiera d'une allocation de 5,00 $ le pied carré pour la première année de la première période de renouvellement et de 3,00 $ le pied carré pour la première année de la deuxième période de renouvellement;

Il est

RÉSOLU 97-356

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de M. Giulio Tulini, pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 45), un espace de bureau d'une superficie d'environ 4 500 pieds carrés situé au 8906, boulevard Maurice-Duplessis (dans l'édifice portant les numéros civiques 8904, 8906, 8908 et 8910 boulevard Maurice-Duplessis ainsi que 11 995 et 11 991, avenue Pierre-Baillargeon), à Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 10 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 16,50 $ le pied carré;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions mais en considération d'un loyer de base annuel de 11,50 $ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 13,50 $ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement. Cependant, la Communauté bénéficiera d'une allocation de 5,00 $ le pied carré pour la première année de chacune des périodes de renouvellement;

Il est

RÉSOLU 97-357

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de Ma Baie Construction inc., pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 46), des locaux situés dans un édifice à être construit à l'angle des rues Wilfrid-Pelletier et Joseph-Renaud, à Anjou, d'une superficie d'environ 4 139 pieds carrés;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 10 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 20,25 $ le pied carré;

Archives de la Ville de Montréal

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions mais en considération d'un loyer de base annuel de 13,00 $ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 13,50 $ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement. Cependant, la Communauté bénéficiera d'une allocation de 5,00 $ le pied carré pour la première année de la première période de renouvellement et de 3,00 $ le pied carré pour la première année de la deuxième période de renouvellement;

Il est

RÉSOLU 97-358

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de La Corporation Cadillac Fairview limitée, pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 47), un espace de bureau d'une superficie d'environ 4 240 pieds carrés situé au 3235, avenue de Granby, à Montréal (Centre d'achat du Domaine);

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 10 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 15,00 $ le pied carré;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions mais en considération d'un loyer de base annuel de 8,00 $ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 10,00 $ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement. Cependant, la Communauté bénéficiera d'une allocation de 3,00 $ le pied carré pour la première année de la première période de renouvellement et de 5,00 $ le pied carré pour la première année de la deuxième période de renouvellement;

Il est

RÉSOLU 97-359

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de 9028-1064 Québec inc., pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 48), un espace de bureau d'une superficie d'environ 3 950 pieds carrés situé au 8235 est, rue Notre-Dame (dans l'édifice portant les numéros civiques 8235, 8245, 8255, 8265, 8267, 8269, 8283, 8289, 8293, 8315, 8325, 8335 et 8345 est, rue Notre-Dame), à Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 10 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 16,75 $ le pied carré;

Archives de la Ville de Montréal

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions mais en considération d'un loyer de base annuel de 8,00 $ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 12,00 $ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement. Cependant, la Communauté bénéficiera d'une allocation de 4,00 $ le pied carré pour la première année de la première période de renouvellement et de 5,00 $ le pied carré pour la première année de la deuxième période de renouvellement;

Il est

RÉSOLU 97-360

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de la Ville de Pierrefonds, pour les besoins du Service de police (point de service no 3A), un local d'une superficie d'environ 250 pieds carrés situé dans l'édifice portant le numéro civique 9625, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 10 ans, et en considération d'un loyer annuel de 2 500 $, lequel sera majoré de 3% par année;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes termes et conditions;

Il est

RÉSOLU 97-361

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de la Ville de Saint-Léonard, pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 41), des locaux situés dans un édifice à être construit et qui portera le numéro civique 8181, boulevard Lacordaire, à St-Léonard, d'une superficie d'environ 4 700 pieds carrés;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 15 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 15,50 $ le pied carré;

Il est

RÉSOLU 97-362

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de la Ville de St-Léonard, pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 42), des locaux situés dans un édifice à être construit et qui portera le numéro civique 5555, rue Jean-Talon, à St-Léonard, d'une superficie d'environ 4 200 pieds carrés;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 15 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 15,50 $ le pied carré;

Il est

RÉSOLU 97-363 (48)

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-364 (48.5)

DE RECOMMANDER AU CONSEIL:

a) d'approuver l'acte d'emphytéose à intervenir avec la Ville de Saint-Léonard permettant la construction du Centre opérationnel de l'Est sur un terrain d'une superficie d'environ 80 000 pieds carrés localisé à l'angle des boulevards Métropolitain et Langelier, dans Saint-Léonard et ce, pour une période 50 ans, et d'autoriser une dépense de 50 $ à cette fin;

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer pour et au nom de la Communauté l'acte d'emphytéose à être préparé à cet effet ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: règlement 77 modifié - dépenses en immobilisations.

M. Frank Zampino se retire pour la discussion et la prise de décision de ce dossier.

SOUMIS un deuxième avenant au bail intervenu entre la Communauté urbaine de Montréal et 157788 Canada inc., pour les besoins du Service de l'évaluation, en vue d'y ajouter la location d'un espace additionnel d'une superficie d'environ 712 pieds carrés situé au rez-de-chaussée de l'immeuble portant le numéro civique 5800, rue St-Denis, à Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 3 ans et 6 mois à compter du 1er septembre 1997, et en considération d'un loyer annuel brut de 8,50 $ le pied carré;

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-365 (49)

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce deuxième avenant et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du Service de l'évaluation - biens et services.

SOUMISE une troisième convention de modification au bail intervenu le 16 décembre 1992 entre la Communauté urbaine de Montréal et Place Versailles inc., pour les besoins du Service de police, en vue d'y ajouter la location d'un espace additionnel d'une superficie locative brute d'environ 5 215 pieds carrés et situé au 3e étage de l'édifice portant le numéro civique 7275, rue Sherbrooke Est, dans Montréal et d'y aménager un stationnement intérieur sécuritaire;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de cinq ans et 6 mois, et en considération d'un loyer annuel de 15,00 $ le pied carré. Ce loyer est le même que celui stipulé au bail initial; ce loyer est brut et comprend tous les frais d'exploitation et taxes tel que décrit à la clause IX du bail principal ainsi qu'une enveloppe d'aménagement portée à 20 $ le pied carré;

Il est

RÉSOLU 97-366 (50)

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver cette troisième convention de modification au bail intervenu entre la Communauté urbaine de Montréal et Place Versailles inc. et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-367 (51)

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver le projet de modification du programme triennal d'immobilisations de la Communauté urbaine de Montréal pour les exercices financiers 1997-1998-1999, lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

ATTENDU que le programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec" a fait l'objet d'une prolongation pour l'année 1997;

ATTENDU que la Communauté a été invitée par le ministre des Affaires municipales à soumettre des projets en vertu de ce programme;

ATTENDU que la Communauté a identifié cinq projets à cet égard, dont quatre concernent les parcs-nature et un relatif au réseau informatique du Service de police;

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-368

de demander au ministre des Affaires municipales d'accorder à la Communauté urbaine de Montréal l'aide financière indiquée en regard des projets ci-après mentionnés, dans le cadre du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec 1997":

Projet	Aide financière demandée
. Aménagement de la ferme du parc-nature du Cap-Saint-Jacques (volet 2.1)	549 660,00 $
. Construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques (volet 2.1)	682 200,00 $
. Construction de l'accès "Express-Plage" dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques (volet 2.1)	150 130,00 $
. Construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout et rénovation des bâtiments de ferme dans le parc agricole du Bois-de-la-Roche (volet 3.1)	1 168 000,00 $
. Sécurité des accès extérieurs au réseau informatique du Service de police (volet 2.3)	73 163,72 $

Il est

RÉSOLU 97-369

de nommer en permanence en qualité de commissaire industriel classe III à l'Office de développement économique, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire, M. Yves Gignac, présentement commissaire industriel classe II à ce service.

IMPUTATION: promotion et développement industriel - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-370

d'autoriser M. Yves Gignac, commissaire industriel à l'Office de développement économique, à effectuer une tournée de promotion industrielle d'une durée de 13 jours en Angleterre, en Suède, dans les Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg; de mettre à cette fin une somme de 10 100 $ à la disposition de M. Gignac, cette somme incluant les frais de déplacement, de séjour et de représentation; cependant, M. Gignac devra transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: promotion et développement industriel - biens et services.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-371

d'autoriser une dépense additionnelle de 3 500 $ aux fins de la résolution 97-68 de ce comité en date du 6 février 1997 autorisant différents déplacements à être effectués par certains employés de la Communauté. Cette dépense additionnelle concerne plus spécifiquement l'autorisation accordée à M. Fernand Gagnon, commissaire industriel à l'Office de développement économique, d'effectuer une tournée de promotion industrielle à San Diego, Seattle, San Francisco et au Japon.

IMPUTATION: promotion et développement industriel - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-372

d'ABROGER la résolution 97-227 de ce comité en date du 1er mai 1997 approuvant un projet d'avenant modifiant le contrat intervenu entre la Communauté urbaine de Montréal, la Fraternité des policiers et des policières de la Communauté urbaine de Montréal, les Pays-Bas et le sergent-détective Michel Forlini relativement à la prolongation du prêt de service de ce dernier dans le cadre de la mission d'enquête au Rwanda.

Il est

RÉSOLU 97-373

d'autoriser les personnes suivantes du service de police à se rendre, pour une période de six jours, à Long Island, New York, Etats-Unis, afin de suivre un cours de formation dans le cadre du projet SPECTRE (fourniture d'équipement d'écoute électronique), et d'autoriser une dépense de 5 145 $ à cette fin; cependant ces personnes devront transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues:

Nom	titre
M. Sang Truong	spécialiste en télécommunications
M. Pierre Paquin	responsable adjoint, module exploitation et entretien
M. Pierre Benoît	électrotechnicien
M. Robert Dumont	électrotechnicien
M. Michel Loubier	électrotechnicien
M. Eduardo Da Silva	adjoint au gestionnaire du Spectre
M. Ernesto Matrundola	adjoint au gestionnaire du Spectre

IMPUTATION: règlement 115 - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-374

d'autoriser Les Enchères d'Auto St-Pierre à vendre aux enchères, aux meilleures conditions possibles, deux remorques du service de l'environnement portant les numéros d'inventaire 761-390-033 et 761-560-578 et de remettre le produit de la vente au trésorier de la Communauté, le tout conformément aux conditions mentionnées au contrat 195011.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-375

d'autoriser une dépense additionnelle de 40 000 $, plus les taxes applicables, aux fins de la résolution 91-1239 de ce comité en date du 26 septembre 1991 retenant les services de Me Richard Nadeau de l'étude d'avocats Bélanger Sauvé pour représenter la Communauté dans des poursuites reliées à l'exécution partielle du contrat no 1019.

IMPUTATION: règlement 64 modifié - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-376

d'autoriser le directeur de la station d'épuration à lancer un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison de sulfate d'aluminium ou de chlorure ferrique pour la station d'épuration (contrat 1799-AE), selon le cahier des charges qui sera préparé à cet effet.

Il est

RÉSOLU 97-377

d'accorder à la firme Seepex inc., un contrat pour la fourniture de douze pompes de marque Seepex, pour un montant de 215 770 $, plus les taxes applicables, incluant le taux de change et les frais de livraison, le tout conformément à l'offre de cette firme en date du 22 mai 1997 jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire, et d'autoriser le directeur de la station d'épuration à émettre la commande à cette fin.

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - biens non durables.

Il est

RÉSOLU 97-378

a) d'approuver le règlement numéro 1446-5 adopté par le Conseil de la Ville d'Anjou le 29 avril 1997 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1446 de cette ville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la Communauté et aux dispositions du document complémentaire;

b) d'approuver les règlements numéros 1447-80 et 1447-82 adoptés par le Conseil de la Ville d'Anjou le 13 mai 1997 amendant le règlement de zonage numéro 1447 de cette ville, ceux-ci étant conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la Communauté et aux dispositions du document complémentaire.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-379 d'approuver le règlement numéro 1304-5 adopté par le Conseil de la Ville de Mont-Royal le 20 mai 1997 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1304 de cette ville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la Communauté et aux dispositions du document complémentaire.

SOUMIS un projet de convention à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal et Trinôme Inter inc. pour la production d'une télésérie policière intitulée: "Métier...policier";

Il est

RÉSOLU 97-380 d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

SOUMIS un protocole d'entente par lequel la Communauté urbaine de Montréal loue de Moto Sport St-Jérôme inc. un bateau de modèle Eagle 2450 I/O 7.4 L Mercruiser et son équipement pour la patrouille nautique du Service de police de la Communauté et ce, jusqu'au 30 septembre 1997;

Il est

RÉSOLU 97-381 d'approuver ce protocole d'entente, d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent et d'autoriser une dépense de 7 020 $, plus les taxes applicables, à cette fin.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

SOUMIS un protocole d'entente par lequel Doral International consent à prêter, sans frais, à la Communauté urbaine de Montréal un bateau de modèle Doral 240 CC et son équipement pour la patrouille nautique du Service de police de la Communauté et ce, pour la période du 15 mai 1997 au 15 mai 2000;

Il est

RÉSOLU 97-382 d'approuver ce protocole d'entente et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-383

d'autoriser le directeur du service de police à louer un camion pour remorquer les embarcations utilisées par la patrouille nautique de ce service et ce, pour une période de trois ans à compter du 1er juin 1997, et d'autoriser une dépense de 11 289,00 $, plus les taxes applicables, à cette fin.

IMPUTATION: 1 881,00 $ - service de police - biens et services (budget 1997), plus les taxes applicables;
3 763,00 $ - service de police - biens et services (budget 1998), plus les taxes applicables;
3 763,00 $ - service de police - biens et services (budget 1999), plus les taxes applicables;
1 882,00 $ - service de police - biens et services (budget 2000), plus les taxes applicables.

Il est

RÉSOLU 97-384

d'autoriser Les Enchères d'Auto St-Pierre à vendre aux enchères, aux meilleures conditions possibles, les véhicules du service de police ci-après mentionnés et de remettre le produit de la vente au trésorier de la Communauté, le tout conformément aux conditions mentionnées au contrat 195011:

- 6 autos Chevrolet Caprice 1990
- 4 autos Chevrolet Caprice 1991

Il est

RÉSOLU 97-385

d'autoriser la secrétaire ou la secrétaire adjointe à signer et à soumettre au ministre de la Culture et des Communications toute demande d'approbation ou de modification aux règles de conservation relatives à tous ou à certains documents détenus par les différentes unités administratives de la Communauté.

Vu l'entente intervenue entre la Communauté urbaine de Montréal et certaines municipalités de son territoire concernant l'implantation d'un système d'approvisionnement coopératif,

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-386

d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Junise inc., le contrat pour la fourniture de sacs à ordures (contrat 97039), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 182 818,05 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser les municipalités participantes à émettre les commandes nécessaires à cette fin.

Advenant 12 h, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-339 à 97-386 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

16 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue à l'Hôtel de Ville de Montréal le 18 juin 1997 à 16 h 45.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal
Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
M. Frank Zampino, second vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Après discussion, le Comité exécutif décide d'informer le Conseil du retrait des dossiers constituant les articles 20.00 et 22.00 de l'ordre du jour du Conseil.

Advenant 17 h, la séance est alors levée.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

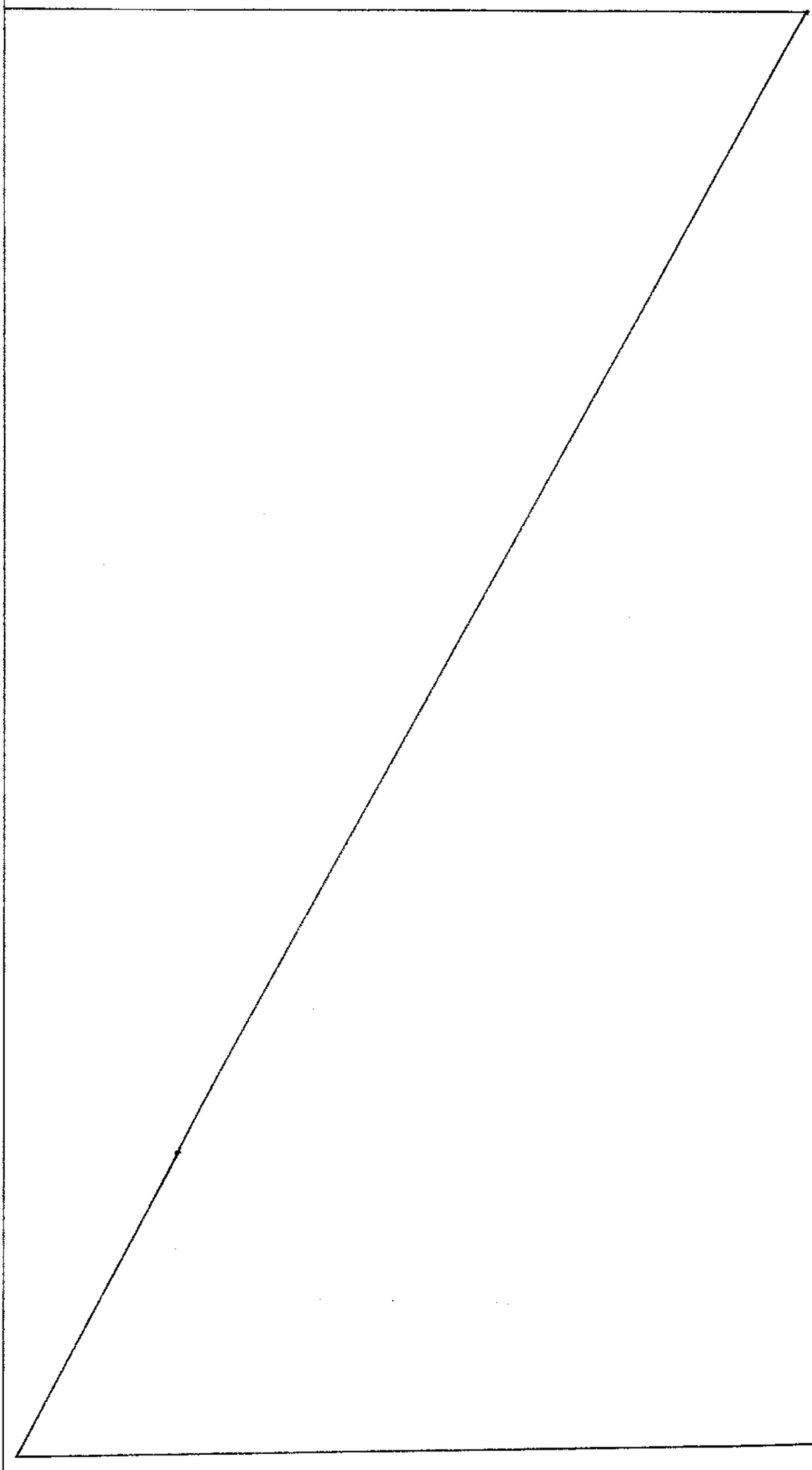

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

17 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 19 juin 1997 à 8 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la
Communauté urbaine de Montréal
Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville
de Montréal
M. Frank Zampino, second vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-387 d'approuver les travaux ci-après décrits à être exécutés par la Ville de Montréal-Est, ces travaux ayant une incidence intermunicipale ont été approuvés par la Ville d'Anjou:

- construction du collecteur industriel (Phase I) pour le drainage des eaux pluviales sur les lots P.1 et P.69-1, de la limite de la Ville de Montréal-Est et de la Ville d'Anjou à un point situé à environ 1080 mètres vers le Sud;

Archives de la Ville de Montréal

- installation d'une conduite d'égout sanitaire dans le fond du collecteur pluvial sur les lots P.1 et P.69-1, d'un point situé à environ 50 mètres au Nord de l'Autoroute Métropolitaine sur une distance approximative de 800 mètres vers le Sud.

Il est

RÉSOLU
97-388

d'approuver les travaux de reconstruction d'une conduite d'égout unitaire et d'installation de conduites d'égout pluvial à être exécutés par la Ville de Verdun dans la rue de Verdun, de la rue de l'Eglise à la rue Régina, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale.

97-389
(6)

Conformément à l'offre d'achat de 75 000 000 $ d'obligations de la Communauté ("l'offre") en date du 29 mai 1997 de Lévesque Beaubien Geoffrion Inc., RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc. et CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc. (les "preneurs fermes"), dûment acceptée, sur rapport du trésorier du 29 mai 1997, par résolution du comité exécutif de la Communauté adoptée à sa séance tenue à la même date et pour donner suite à cette résolution du comité exécutif.

ATTENDU QUE le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal (la "Communauté") par son règlement no 47, tel qu'amendé par ses règlements nos 47-1, 47-2, 47-3, 47-4, 47-5, 47-6, 47-7, 47-8, 47-9, 47-10 et 47-11 a autorisé un emprunt d'un montant total en principal de 294 400 000 $ pour être utilisé exclusivement aux fins mentionnées dans ce règlement et plus particulièrement pour défrayer certaines dépenses relatives à l'établissement et à l'aménagement de parcs à caractère intermunicipal;

ATTENDU QUE le Conseil de la Communauté par son règlement no 55, tel qu'amendé par ses règlements nos 55-1, 55-2 et 55-3 a autorisé un emprunt d'un montant total en principal de 1 934 000 000 $ pour être utilisé exclusivement aux fins mentionnées dans ce règlement et plus particulièrement pour défrayer certaines dépenses relatives aux prolongements du réseau du métro;

ATTENDU QUE le Conseil de la Communauté par son règlement no 64, tel qu'amendé par ses règlements nos 64-1, 64-2 et 64-3, a autorisé un emprunt d'un montant total en principal de 1 450 000 000 $ pour être utilisé exclusivement aux fins mentionnées dans ce règlement et plus particulièrement pour défrayer certaines dépenses relatives au traitement des eaux usées du territoire de la Communauté;

ATTENDU QUE le Conseil de la Communauté par son règlement no 77, tel qu'amendé par ses règlements nos 77-2 et 77-3, a autorisé un emprunt d'un montant en principal de 52 350 000 $ pour être utilisé exclusivement aux fins mentionnées dans ce règlement et plus particulièrement pour défrayer certaines dépenses relatives à la construction et à l'aménagement de différents postes de police et à la construction ou acquisition et/ou aménagement de différents immeubles;

ATTENDU QUE le Conseil de la Communauté par son règlement no 103, a autorisé un emprunt d'un montant en principal de 570 352 000 $ pour être utilisé exclusivement aux fins mentionnées dans ce règlement et plus particulièrement pour les dépenses en capital relatives à la construction de la ligne no 7 du réseau du métro;

Archives de la Ville de Montréal

ATTENDU QUE le Conseil de la Communauté, par son règlement no 126, tel qu'amendé par son règlement no 126-1 a autorisé un emprunt d'un montant en principal de 3 200 000 $ pour être utilisé exclusivement aux fins mentionnées dans ce règlement et plus particulièrement pour couvrir les frais de refinancement des règlements 47, 55, 64 et 77 en 1996;

ATTENDU QUE le Conseil de la Communauté, par son règlement no 130, a autorisé un emprunt d'un montant en principal de 1 800 000 $ pour être utilisé exclusivement aux fins mentionnées dans ce règlement et plus particulièrement pour couvrir les frais de refinancement des règlements 47, 55, 64 et 77 en 1997.

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales a approuvé, lorsque requis, les règlements suivants, jusqu'à concurrence de:

Règlements nos (tels qu'amendés)	$
47	167 397 000
55	1 260 900 000
64	1 450 000 000
77	52 350 000
103	1 500 000
126	3 200 000
130	1 800 000

ATTENDU QUE les dépenses autorisées conformément au Programme Triennal d'Immobilisations 1997-1998-1999, tel qu'amendé et approuvé par le Conseil de la Communauté, s'établissent comme suit:

Règlements nos (tels qu'amendés)	$
47	155 779 707
55	1 221 034 063
64	1 373 834 265
77	45 424 492
103	1 447 265
126	3 086 424
130	1 260 000

ATTENDU QUE le solde des autorisations d'emprunt en vertu des règlements ci-dessus s'établit comme suit, en date du 31 mai 1997:

Règlements nos (tels qu'amendés)	$
47	15 525 923
55	49 583 091
64	108 991 974
77	18 162 408
103	500 000
126	197 603
130	1 800 000

ce solde ne comprenant pas les montants en principal des emprunts déjà effectués sous l'autorité de ces règlements et que la Communauté est autorisée à refinancer ou à renouveler à échéance;

ATTENDU QUE lorsqu'un emprunt a été décrété par règlement du Conseil de la Communauté, le comité exécutif de la Communauté (le "Comité exécutif") peut l'effectuer jusqu'à concurrence du montant total en principal mentionné dans le règlement et déterminer les conditions de l'emprunt;

Archives de la Ville de Montréal

VU LE RAPPORT DU TRÉSORIER ET, SUJET A TOUTES APPROBATIONS PRÉVUES PAR LA LOI, IL EST:

RÉSOLU
97-389

- que la Communauté émette 75 000 000 $ d'obligations, datées du 4 juillet 1997, comprenant (i) 28 500 000 $ d'obligations, portant intérêt au taux de 6,80 % l'an et échéant le 4 juillet 2007 (les "Obligations 6,80 % - 2007") et (ii) 46 500 000 $ d'obligations portant intérêt au taux de 7,35 % l'an et échéant le 4 juillet 2017 (les "Obligations 7,35 % - 2017") ci-après appelées collectivement les "Obligations";

- qu'un montant en principal de 75 000 000 $ d'Obligations soient vendues aux preneurs fermes, au prix de 98,09 % de leur valeur nominale pour les 28 500 000 $ d'Obligations 6,80 % - 2007 et au prix de 97,96 % de leur valeur nominale pour les 46 500 000 $ d'Obligations 7,35 % - 2017, payables en dollars canadiens sur livraison des Obligations, plus l'intérêt couru, s'il en est, à leur date de livraison;

- que les Obligations soient émises sous l'autorité de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., Chap. C-37.2, tel qu'amendé), des règlements de la Communauté ci-après et jusqu'à concurrence des montants en principal y indiqués, à savoir:

N° règlement	Montant en principal				Total
	Obligations 6,80 % - 2007		Obligations 7,35 % - 2017		
	Argent neuf	Refinancement	Argent neuf	Refinancement	
# 47, tel qu'amendé	-	750 000	-	-	750 000
# 55, tel qu'amendé	3 280 624	-	-	20 289 313	23 569 937
# 64, tel qu'amendé	7 856 419	13 509 987	-	26 210 687	47 577 093
# 77, tel qu'amendé	2 000 000	100 000	-	-	2 100 000
# 103	125 000	-	-	-	125 000
# 126, tel qu'amendé	50 923	-	-	-	50 923
# 130	827 047	-	-	-	827 047
Total	14 140 013	14 359 987	-	46 500 000	75 000 000

- que le produit de la vente des Obligations soit utilisé aux fins des règlements nos 47, 55, 64, 77, 103, 126 et 130, tel qu'amendés, selon les montants ci-dessus, et plus particulièrement:

  . pour refinancer en vertu du règlement no 47, tel qu'amendé, 750 000 $ d'obligations échéant le 22 avril 1997 et faisant partie d'une émission d'obligations de 75 000 000 $ datées du 22 avril 1987;

  . pour refinancer en vertu du règlement no 55, tel qu'amendé, un montant total de 20 289 313 $ composé aussi:

    a) 1 539 313 $ d'obligations échéant le 15 décembre 1996 et faisant partie d'une émission d'obligations de 7 375 000 $ datées du 15 décembre 1981;

Archives de la Ville de Montréal

b) 18 750 000 $ d'obligations échéant le 22 avril 1997 et faisant partie d'une émission d'obligations de 75 000 000 $ datées du 22 avril 1987;

. pour refinancer en vertu du règlement no 64, tel qu'amendé, un montant total de 39 720 674 $ composé ainsi:

a) 2 556 362 $ d'obligations échéant le 30 juin 1997 et faisant partie d'une émission d'obligations de 75 000 000 florins hollandais datées du 30 juin 1982;

b) 1 539 312 $ d'obligations échéant le 15 décembre 1996 et faisant partie d'une émission d'obligations de 7 375 000 $ datées du 15 décembre 1981;

c) 35 625 000 $ d'obligations échéant le 22 avril 1997 et faisant partie d'une émission d'obligations de 75 000 000 $ datées du 22 avril 1987;

et le financement de nouvelles immobilisations servant plus particulièrement à financer le montant des dépenses qui ne seront pas subventionnées par le gouvernement du Québec à cause du dépassement de la norme de 13 % établie pour les dépenses du Bureau de transport métropolitain totalisant 280 624 $ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1996;

. pour refinancer en vertu du règlement no 77, tel qu'amendé, un montant total de 100 000 $ d'obligations échéant le 22 avril 1997 et faisant partie d'une émission d'obligations de 75 000 000 $ datées du 22 avril 1987;

- que les caractéristiques des Obligations soient telles que ci-après:

Intérêt

Les Obligations porteront intérêt à compter du 4 juillet 1997 dans les cas des Obligations au porteur munies de coupons et à compter, dans les cas des Obligations entièrement nominatives, de la date d'immatriculation desdites Obligations, s'il s'agit d'un 4 janvier ou d'un 4 juillet et autrement, à compter du 4 janvier ou du 4 juillet qui précède immédiatement la date d'immatriculation desdites Obligations jusqu'à parfait paiement du principal, l'intérêt sur les Obligations étant payable semestriellement les 4 janvier et 4 juillet de chaque année, le premier versement d'intérêt étant payable le 4 janvier 1998.

Endroits de paiement

Le principal et l'intérêt des Obligations seront payables en monnaie légale du Canada à toute succursale au Canada de Banque de Montréal, La Banque de Nouvelle-Écosse, La Banque Toronto-Dominion, Banque Nationale du Canada, Banque Canadienne Impériale de Commerce et La Banque Royale du Canada.

Achat de gré à gré

La Communauté pourra, en tout temps et de temps à autre, acheter de gré à gré, des Obligations, plus les intérêts courus et impayés à la date d'achat et les frais raisonnables d'achat.

Formes, coupures, transferts et échanges

Les Obligations seront émises sous forme d'Obligations au porteur munies de coupons susceptibles d'immatriculation quant au

Archives de la Ville de Montréal

principal seulement, en coupures de 1 000 $, 5 000 $, 25 000 $ et 100 000 $ et sous forme d'Obligations entièrement nominatives en coupures de tout multiple entier de 1 000 $, non inférieures à 5 000 $, sauf dans le cas de rachat partiel, le cas échéant.

Les Obligations au porteur munies de coupons sont négociables par simple livraison sauf si elles sont immatriculées quant au principal. Les Obligations au porteur munies de coupons immatriculées quant au principal peuvent être libérées de l'immatriculation et devenir payables au porteur, sur quoi elles sont alors et de nouveau négociables par simple livraison, mais peuvent de nouveau, de temps à autre, être immatriculées et libérées de l'immatriculation. Nonobstant l'immatriculation d'une Obligation au porteur munie de coupons, les coupons continuent d'être négociables par simple livraison. Les Obligations entièrement nominatives et les Obligations au porteur munies de coupons immatriculées quant au principal sont transférables dans le registre des Obligations par les détenteurs desdites Obligations ou leurs représentants dûment autorisés par écrit, sur remise desdites Obligations.

Registre

Un registre pour l'immatriculation quant au principal des Obligations au porteur munies de coupons et pour l'immatriculation des Obligations entièrement nominatives et pour leur échange ou leur transfert est tenu au siège social du Trust Général du Canada, agissant comme registraire (le "Registraire") pour le compte de la Communauté en vertu d'un contrat de services pour le registrariat et la garde de valeurs signé entre la Communauté et le Trust Général du Canada le 25 août 1995.

Forme et exécution

Les titres d'Obligations seront rédigés en français avec version anglaise et contiendront substantiellement toutes les clauses, termes et conditions mentionnés dans les libellés d'Obligations soumis et adoptés par la présente et constituant la Cédule "A" de la présente résolution, sujet toutefois à toutes corrections, additions ou modifications nécessaires ou utiles ou qui pourront être apportées pour donner suite ou effet à l'intention de la présente résolution.

Les titres d'Obligations porteront le fac-similé de la signature de la présidente du Comité exécutif et le fac-similé de la signature de son trésorier et, s'il en est, les coupons d'intérêt attachés aux titres d'Obligations porteront le fac-similé des signatures de la présidente du Comité exécutif et de son trésorier.

Chaque titre d'Obligation et les coupons d'intérêt afférents ne seront valides et négociables que si le certificat d'authentification qui paraît sur les présentes a été signé de façon manuscrite par un représentant autorisé du Registraire.

Chaque titre d'Obligation portera un certificat du ministre des Affaires municipales du Québec avec le fac-similé de la signature d'une personne spécialement autorisée par lui à cette fin, attestant que les règlements qui autorisent l'émission des Obligations ont reçu toute approbation requise et que cette Obligation est émise conformément à ces règlements.

Engagement de la Communauté et des municipalités

Chaque Obligation constituera un engagement direct et général de

Archives de la Ville de Montréal

la Communauté et de toutes les municipalités du territoire de la Communauté (ou des municipalités qui ont succédé à ces dernières) et ces municipalités seront conjointement et solidairement responsables envers le détenteur de telle Obligation du remboursement du principal de cette Obligation et de l'intérêt sur icelle.

Titre de propriété

La Communauté, un agent de paiement et le Registraire des Obligations considéreront et traiteront le détenteur immatriculé d'une Obligation entièrement nominative comme le propriétaire d'icelle pour les fins de recevoir paiement du principal de cette Obligation ou d'un acompte sur ce principal ou pour toutes autres fins et ni la Communauté, un agent de paiement ou le Registraire des Obligations ne sera lié par un avis à l'effet contraire, ni ne sera tenu de veiller à l'exécution d'une fiducie affectant le titre de propriété de telle Obligation, ni ne sera affecté par un avis d'un intérêt qui pourrait exister en rapport avec telle Obligation.

La Communauté, un agent de paiement et le Registraire des Obligations considéreront et traiteront le porteur d'une Obligation munie de coupons, ou si cette Obligation est immatriculée quant au principal, le détenteur immatriculé de cette Obligation, et le porteur d'un coupon appartenant à une Obligation immatriculée ou non quant au principal, comme le propriétaire de cette Obligation ou de ce coupon, selon le cas, pour les fins de recevoir paiement du principal de cette Obligation ou d'un acompte sur ce principal ou de l'intérêt échu sur ce coupon, selon le cas, ou pour toute autres fins et ni la Communauté, un agent de paiement ou le Registraire des Obligations ne sera lié par un avis à l'effet contraire, ni ne sera tenu de veiller à l'exécution d'une fiducie affectant le titre de propriété de telle Obligation, ni ne sera affecté par un avis d'un intérêt qui pourrait exister en rapport avec telle Obligation.

Caractéristiques particulières des Obligations

- que les caractéristiques particulières des Obligations soient telles que ci-après:

  Les Obligations ne seront pas sujettes à rachat avant échéance.

  Les Obligations entièrement nominatives et les Obligations au porteur munies de coupons avec y attachés tous les coupons non échus, pourront être échangées, sans frais pour le détenteur, pour un montant égal en principal d'Obligations, selon le cas, de toute coupure et forme autorisées.

  Ces échanges pourront être faits au siège social du Registraire. Le Registraire ne pourra être requis d'émettre, échanger, immatriculer, libérer de l'immatriculation ou transférer aucune Obligation entièrement nominative (ou partie d'icelle) dans les vingt jours qui précèdent immédiatement toute date de paiement d'intérêt. L'immatriculation ou le transfert d'une Obligation entièrement nominative et l'immatriculation, la libération d'immatriculation ou le transfert d'une Obligation au porteur munie de coupons immatriculée quant au principal, sera fait sans frais, sauf en ce qui concerne toute taxe ou charge gouvernementale payable en rapport avec ce transfert.

  La Communauté fera annuler par le Registraire toute Obligation

Archives de la Ville de Montréal

payée à échéance ou remise pour échange et aucune telle Obligation ainsi annulée ne sera réémise.

Chaque détenteur d'Obligation pourra exiger paiement immédiat du principal de son Obligation et des intérêts échus sur icelle advenant l'un des événements suivants auxquels la Communauté n'aurait pas remédié: (a) défaut par la Communauté d'effectuer dûment et ponctuellement tout paiement de principal de telle Obligation lorsqu'il devient dû et payable, ou (b) défaut par la Communauté d'effectuer dûment et ponctuellement tout paiement d'intérêt sur telle Obligation lorsqu'il devient dû et payable et que ce défaut persiste pendant une période de trente jours.

- que le circulaire d'offre jointe à la présente résolution comme Cédule "B" soit approuvée par la présente, sujet toutefois à toutes corrections, additions ou modifications, nécessaires ou utiles, ou qui pourront être apportées pour donner suite ou effet à l'intention de la présente résolution;

- qu'un exemplaire des Cédules "A" et "B" de la présente résolution soit initialé par le secrétaire ou le secrétaire adjoint pour fins d'identification et soit déposé aux archives de la Communauté;

- que les emprunts contractés sous l'autorité des règlements suivants soient amortis sur les périodes spécifiées à raison du taux annuel d'amortissement suivant:

Règlements nos	Période d'amortissement	Taux annuel d'amortissement
47, 47-1, 47-2, 47-3, 47-4, 47-5, 47-6, 47-7, 55, 55-1, 55-2, 55-3, 64, 64-1, 64-2, 64-3 et 103	40 ans	2,5
77, 77-2, 77-3	30 ans	3,33
47-8, 47-9, 47-10, 47-11	20 ans	5,0
126, 126-1 et 130	10 ans	10,0

tout emprunt contracté pour un terme plus court, peut être renouvelé à échéance, en tout ou en partie, à l'aide d'un emprunt ou de plusieurs emprunts successifs, pour le reste de la période d'amortissement qui reste à courir et jusqu'à concurrence du montant en principal non amorti;

- que la Communauté soit tenue de créditer et le trésorier de la Communauté soit en conséquence autorisé et requis de créditer, à même le fonds général de la Communauté, semi-annuellement en parts égales, le 4 janvier et 4 juillet de chacune des années 1998 à: (i) 2007 inclusivement quant aux Obligations 6,80 % - 2007 et (ii) 2017 inclusivement quant aux Obligations 7,35 % - 2017, dans un compte créé et maintenu à cette fin, une somme (en monnaie canadienne) équivalente annuellement, en pourcentage du montant total des différentes parties en principal de l'emprunt effectué par la présente résolution, à l'inverse des nombres d'années requis ou qui restent à courir, en vertu du paragraphe précédent, pour l'amortissement total des sommes empruntées en vertu de la présente résolution, ce compte devant être appliqué au remboursement de cette partie du prêt représentée par les Obligations qui ne doit pas être renouvelée par la Communauté. Nonobstant ce que ci-dessus, les détenteurs des Obligations n'auront aucun droit de préférence ou de priorité sur ce compte ou sur toute somme ou

Archives de la Ville de Montréal

titre qui peut constituer ce compte ou être acquis à même le produit de ce dernier;

- que le ministre des Affaires municipales soit requis d'approuver la présente résolution;

- que toutes et chacune des résolutions adoptées antérieurement par le comité exécutif, s'il en est, soient révoquées ou rescindées pour autant qu'elles puissent être incompatibles avec la présente résolution ou soient modifiées pour les rendre conformes à la présente résolution;

- que le trésorier de la Communauté soit autorisé à encourir et payer les honoraires, les dépenses, les déboursés et les commissions nécessaires ou utiles aux fins de l'émission, de l'exécution et de la livraison des Obligations et que tous les honoraires, dépenses, déboursés, commissions et autres résultant de la présente résolution soient imputés aux règlements nos 47, 55, 64, 77, 103, 126 et 130, tels qu'amendés, en proportion du montant total des Obligations émises en vertu de chacun de ces règlements;

- que la présidente et chaque vice-président du Comité exécutif ainsi que le directeur général, le secrétaire, le trésorier de la Communauté, ainsi que leurs adjoints et tous les officiers de cette dernière soient autorisés à signer et livrer tous certificats, opinions, circulaire d'offre et autres documents nécessaires ou utiles aux fins de la présente émission d'Obligations et à faire toute chose nécessaire ou utile à ces fins et que toutes choses ci-devant faites aux fins susdites par lesdits officiers soient ratifiées, approuvées et confirmées.

Il est

RÉSOLU 97-390

de nommer, pour une période de six mois, Mme Annik Taillon à l'emploi de secrétaire au service de police, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire. À moins de décision contraire au cours de la période ci-dessus mentionnée, cette nomination deviendra, à l'expiration de cette période, permanente à compter de la date d'entrée en fonction de cette employée, pourvu que le directeur de ce service ait recommandé sa permanence au directeur de la division des ressources humaines. Pour obtenir sa permanence, cette employée devra se conformer aux dispositions de la résolution 1005 de ce comité en date du 25 novembre 1971, telle que modifiée, concernant les examens médicaux.

IMPUTATION: service de police - masse salariale (civils).

Il est

RÉSOLU 97-391

a) de nommer en qualité de chef de la section formation/support - systèmes informatiques au service de police, aux conditions et traitement annuel mentionnés dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire, M. André Bergeron, technicien en bureautique et présentement nommé temporairement à la fonction de responsable de la section services aux usagers à ce service;

Archives de la Ville de Montréal

b) de nommer en qualité de chef de la section architecture et réseau au service de police, aux conditions et traitement annuel mentionnés dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire, M. Claude Gallichan, spécialiste en traitement d'image et présentement nommé temporairement à la fonction de coordonnateur - méthodes à ce service;

c) de nommer en qualité de chef de la section exploitation au service de police, aux conditions et traitement annuel mentionnés dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire, M. Michel Hamelin Purtell, opérateur en informatique et présentement nommé temporairement à la fonction de superviseur des opérations informatiques à ce service;

d) de nommer en qualité de chef de la section méthodes et information policière au service de police, aux conditions et traitement annuel mentionnés dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire, M. Guy Richard, coordonnateur de projets - méthodes et présentement nommé temporairement à la fonction d'administrateur de la division de l'information policière à ce service.

IMPUTATION: service de police - masse salariale - civils.

Il est

RÉSOLU 97-392

de mettre à la retraite pour invalidité professionnelle, à compter du 19 juin 1997, un policier du service de police, et d'en informer l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-393

de mettre à la retraite pour invalidité professionnelle, à compter du 19 juin 1997, un policier du service de police, et d'en informer l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-394

a) de nommer, à compter du 16 juin 1997, et ce, jusqu'à la fermeture du district 53, en fonction supérieure d'inspecteur (classe 2A), à titre de chef de district au district 53 au service de police, Mme Lison Ostiguy, actuellement adjointe au chef de district au district 74 (inspecteur - classe 2) à ce service;

b) de nommer, à compter du 16 juin 1997, et ce, jusqu'à la fermeture du district 74, en fonction supérieure d'inspecteur (classe 2), à titre d'adjoint au chef de district au district 74 au service de police, M. Mario Desrochers, actuellement cadre conseil au district 74 (commandant - classe 1) à ce service,

Archives de la Ville de Montréal

le tout conformément aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996.

IMPUTATION: service de police - masse salariale - policiers.

Il est

RÉSOLU 97-395

a) d'autoriser les déplacements à être effectués par certains employés de la Communauté urbaine de Montréal pour la période comprise entre les mois de juillet et décembre 1997, le tout conformément au rapport joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire;

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif, le directeur général ainsi que le directeur du service de police à approuver les dépenses afférentes à ces déplacements au fur et à mesure des besoins.

IMPUTATION: au budget des services concernés - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-396

de ratifier l'autorisation accordée à MM. Normand Bernier et Michel Ledoux, respectivement inspecteur et capitaine-détective au service de police, de se rendre à Chicago, Etats-Unis, pour une période de quatre jours, afin d'effectuer une visite du service de police de cette ville et de son nouveau centre des communications d'urgence, et d'autoriser une dépense de 2 480 $ à cette fin; cependant, les personnes ci-haut mentionnées devront transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-397

d'autoriser quatre policiers du service de police à se rendre à Genève, en Suisse, pour une période de 7 jours afin de participer aux Fêtes de Genève 1997 et de représenter la Communauté en ce qui a trait à la patrouille à patins à roues alignées.

Il est

RÉSOLU 97-398

d'autoriser, dans le cadre du programme "Exposer dans l'Ile", le versement, à même les fonds disponibles du Conseil des arts, d'une subvention de 46 000 $ au Centre international d'art contemporain de Montréal.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-399

d'autoriser, dans le cadre du programme "Jouer dans l'Ile", le versement des subventions suivantes à même les fonds disponibles du Conseil des arts:

-	Les Grands ballets canadiens	35 000 $
-	O Vertigo Danse	45 000 $
-	Sylvain Émard Danse	13 075 $
-	Ensemble Amati	75 838 $
-	Ensemble Les Boréades de Montréal	19 232 $
-	Jeunesses Musicales du Canada	20 264 $
-	Théâtre de l'Opsis	40 000 $
-	Illusion, théâtre de marionnettes	29 700 $
-	Théâtre de l'oeil	32 400 $
-	Troupe du Théâtre de Quartier	10 376 $
		320 885 $

Sur recommandation du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal, il est

RÉSOLU 97-400

d'autoriser le versement des subventions suivantes à même les fonds disponibles du Conseil des arts:

A. Programme général d'aide financière

Arts multidisciplinaires

-	Corps indice productions artistiques	6 000 $
-	Création isis	10 000 $
-	Productions du lierre	7 000 $
-	Théâtre La Chapelle	19 500 $

Arts visuels

-	Articule	17 000 $
-	Association des galeries d'art contemporain de Montréal	7 500 $
-	Atelier circulaire	17 000 $
-	Atelier libre de recherches graphiques	16 000 $
-	Atelier sculpt	10 000 $
-	Centre Canadien d'Architecture	75 000 $
-	Centre copie-art	18 000 $
-	Centre d'art et diffusion Clark	12 000 $
-	Centre d'exposition CIRCA	24 000 $
-	Centre d'information Artexte	22 000 $
-	Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal	13 000 $
-	Centre des arts actuels Skol	17 000 $
-	Centre des arts contemporains du Québec à Montréal	13 000 $
-	Centre des arts visuels	12 000 $
-	Dazibao, centre d'exposition et d'animation photographique	19 000 $
-	Galerie d'art du Centre Saidye Bronfman	32 000 $
-	Galerie d'art l'Émergence inc.	12 000 $

Archives de la Ville de Montréal

-	Galerie et atelier la centrale électrique		18 000 $
-	Graff, centre de conception graphique inc.		24 000 $
-	Musée David M. Stewart		22 000 $
-	Musée des arts décoratifs de Montréal		25 000 $
-	Musée des beaux-arts de Montréal		375 000 $
-	Musée Marc-Aurèle Fortin	*	2 500 $
-	Musée McCord d'histoire canadienne		48 000 $
-	Oboro Goboro		20 000 $
-	Observatoire 4 de Montréal		6 000 $
-	Occurrence, espace d'art et d'essai contemporain		12 000 $
-	Optica, un centre au service de l'art contemporain		18 000 $
-	Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec		5 000 $
-	Regroupement des artistes en arts visuels du Québec		3 000 $

Cinéma, vidéo et arts électroniques

-	Centre du cinéma parallèle		15 000 $
-	Cinémathèque québécoise		70 000 $
-	Festival international du film sur l'art (FIFA)		25 000 $
-	Festival international du film sur l'art (FIFA)	*	5 000 $
-	Main Film		15 000 $
-	Productions, réalisations indépendantes de Montréal (PRIM)		17 500 $
-	Vidéographe inc.		10 000 $

Danse

-	Agora de la danse		17 000 $
-	Ballets jazz de Montréal		75 000 $
-	Carré des lombes		25 500 $
-	Circuit-est		10 000 $
-	Compagnie Flak		3 000 $
-	Corporation Lucie Grégoire danse		14 000 $
-	Création danse Lynda Gaudreau		12 000 $
-	Danse-cité		29 000 $
-	Diagramme, gestion culturelle		30 000 $
-	Ensemble national de folklore Les Sortilèges		10 000 $
-	Fondation de danse Margie Gillis		20 000 $
-	Fondation Jean-Pierre Perreault		60 000 $
-	Fortier danse-création		7 500 $
-	Grands ballets canadiens		280 000 $
-	Jocelyne Montpetit danse		12 000 $
-	Louise Bédard danse		22 500 $
-	Lock-danseurs		55 000 $
-	MC2 Extase		40 000 $
-	Métaspora danse		3 000 $
-	Montréal danse		20 000 $
-	O Vertigo danse		65 000 $
-	Productions cas public		16 000 $
-	Regroupement québécois de la danse		17 000 $
-	Sylvain Émard danse		18 000 $
-	Tangente		25 000 $
-	Van Grimde corps secrets		4 000 $

Littérature

-	Académie des lettres du Québec		7 500 $
-	Association Lurelu		3 000 $
-	Cahiers de théâtre JEU		15 000 $
-	Centre de diffusion 3D (Revue Espace)		12 000 $

Archives de la Ville de Montréal

-	Collectif liberté		6 500 $
-	Compagnons à temps perdu		2 500 $
-	Éditions Arcade		7 000 $
-	Éditions gaz moutarde		4 000 $
-	Éditions XYZ (Lettres québécoises)		9 000 $
-	Éditions XYZ (La Revue)		8 000 $
-	Esse, un groupe de plus en art		4 000 $
-	Festival interculturel du conte de Montréal		3 000 $
-	Groupe de création Estuaire		5 000 $
-	Parachute, revue d'art contemporain		24 000 $
-	Productions ciel variable		8 000 $
-	Revue d'art contemporain ETC inc.		12 000 $
-	Revue Moebius		5 000 $
-	Revue Séquences		9 000 $
-	Revue Stop		6 000 $
-	Société des écrivains canadiens inc.		4 500 $
-	Société des publications Matrix		7 500 $
-	Société pour la promotion de la littérature de langue anglaise au Québec		4 500 $
-	Spirale magazine culturel		8 000 $
-	Topo magazine		6 000 $
-	Union des écrivaines et écrivains québécois		35 000 $
-	Vie des arts		20 000 $
	Musique		
-	Arsenal à musique		13 000 $
-	Association pour la création et la recherche électroacoustiques du Québec		30 000 $
-	Centre de musique canadienne		28 000 $
-	Chants libres, compagnie lyrique Pauline Vaillancourt		17 000 $
-	Codes d'accès		20 000 $
-	Compagnie musicale La Nef		15 000 $
-	Ensemble amati		9 000 $
-	Ensemble arion		25 000 $
-	Ensemble Claude-Gervaise		9 000 $
-	Ensemble contemporain de Montréal		15 000 $
-	Idées heureuses		13 000 $
-	Jeunesses musicales du Canada		35 000 $
-	Ladies' Morning Musical Club		7 500 $
-	Moulin à musique		13 000 $
-	Musica Camerata Montréal		8 000 $
-	Nouvel ensemble moderne		85 000 $
-	Opéra de Montréal (1980)		165 000 $
-	Orchestre baroque de Montréal		25 000 $
-	Orchestre de chambre I Musici de Montréal		72 000 $
-	Orchestre de chambre McGill		45 000 $
-	Orchestre métropolitain du Grand Montréal		75 000 $
-	Orchestre symphonique de Montréal		435 000 $
-	Orchestre symphonique de Mont-Royal		24 000 $
-	Orchestre symphonique des jeunes de Montréal		9 000 $
-	Orchestre symphonique des jeunes du West Island		9 000 $
-	Pentaèdre, quintette à vent		5 000 $
-	Productions super mémé		10 000 $
-	Productions traquen'art		15 000 $
-	Réseaux des arts médiatiques	*	5 000 $
-	Saison jazz Montréal		17 000 $
-	Société de musique contemporaine du Québec		32 000 $
-	Société de musique contemporaine du Québec	*	10 000 $
-	Société de musique de chambre du Lakeshore		5 500 $
-	Société philharmonique de Montréal		13 000 $
-	Société pro musica		13 000 $
-	Studio de musique ancienne de Montréal		40 000 $
-	Tuyo		5 000 $

Archives de la Ville de Montréal

Théâtre

-	Carbone 14		79 000 $
-	Centre des auteurs dramatique (CEAD)		50 000 $
-	Centre du théâtre d'aujourd'hui		95 000 $
-	Compagnie de théâtre il va sans dire		18 000 $
-	Compagnie de théâtre Le Carrousel		50 000 $
-	Compagnie Jean-Duceppe		107 000 $
-	Compagnie Jean-Duceppe	*	5 000 $
-	Conseil québécois du théâtre		15 000 $
-	Dynamo Théâtre		24 000 $
-	École nationale de théâtre du Québec		22 000 $
-	Espace Go		74 000 $
-	Fondation Centaur pour les arts d'interprétation		107 000 $
-	Fondation du théâtre du nouveau monde		140 000 $
-	Geordie Productions		25 000 $
-	Groupe de la veillée		55 000 $
-	Illusion, théâtre de marionnettes		17 500 $
-	Les deux mondes, compagnie de théâtre		50 000 $
-	Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse		110 000 $
-	Mime Omnibus inc.		27 000 $
-	Nouveau théâtre expérimental		35 000 $
-	Playwright's Workshop (Montréal) inc.		27 000 $
-	Théâtre 1774		19 000 $
-	Théâtre B.T.W. inc.		20 000 $
-	Théâtre bouches décousues		15 000 $
-	Théâtre de la manufacture		60 000 $
-	Théâtre de l'avant-pays		25 000 $
-	Théâtre de l'oeil		32 000 $
-	Théâtre de l'opsis		30 000 $
-	Théâtre Denise-Pelletier (Nouvelle compagnie théâtrale)		92 000 $
-	Théâtre de Quat'Sous inc.		83 000 $
-	Théâtre du rideau vert		100 000 $
-	Théâtre le clou		9 000 $
-	Théâtre momentum inc.		16 000 $
-	Théâtre petit à petit		40 000 $
-	Théâtre pigeons international		14 000 $
-	Théâtre pluriel inc.		5 000 $
-	Théâtre sans fil		29 000 $
-	Théâtre ubu		58 000 $
-	Théâtre urbi et orbi		7 000 $
-	Troupe du théâtre de quartier		34 000 $
-	Youtheatre		21 000 $

* **Subvention pour un projet spécial**

B. Fonds de développement

Arts visuels

-	Oboro Goboro	10 000 $

Musique

-	Chants libres, compagnie lyrique Pauline Vaillancourt	5 000 $

Archives de la Ville de Montréal

Théâtre

-	Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse	20 000 $
		5 490 000 $

Il est

RÉSOLU 97-401

d'autoriser, dans le cadre du programme "Art et communauté", volet aide à la tournée, le versement des subventions suivantes à même les fonds disponibles du Conseil des arts:

-	Ensemble Arion	16 500 $
-	Orchestre de chambre I Musici de Montréal	24 000 $
-	Orchestre métropolitain	200 000 $
-	Pentaèdre, quintette à vent	2 600 $
		243 100 $

Il est

RÉSOLU 97-402

a) de rejeter les soumissions présentées par les firmes NGC Canada inc. et Panénergie Marketing pour non conformité aux exigences du cahier des charges du contrat 2021-AE relatif à la fourniture de gaz naturel pour la station d'épuration;

b) de rejeter les options 1 et 2 du contrat 2021-AE.

Il est

RÉSOLU 97-403

d'accorder au plus bas soumissionnaire, TransCanada Energy Ltd., le contrat 2021-AE, pour la fourniture de gaz naturel pour la station d'épuration, pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, au prix approximatif de 1 121 520 $, plus les taxes applicables, selon l'option 3 et les précisions contenues dans la lettre de la firme en date du 29 mai 1997 jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire, le tout conformément au cahier des charges préparé à ce sujet par le directeur de la station d'épuration, et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer le contrat et tous autres documents requis pour y donner effet, notamment le contrat "achat-revente" à intervenir avec la Société en Commandite Gaz Métropolitain.

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - biens et services:

Archives de la Ville de Montréal

560 760 $ (budget 1997)
560 760 $ (budget 1998).

Vu les dispositions de l'article 120.0.4 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, il est

RÉSOLU 97-404

d'accorder à la firme Cie électrique Britton Ltée un contrat pour la fourniture des pièces et de la main-d'oeuvre requises d'urgence pour procéder à la réparation des dommages causés le 23 février 1997 à une ligne d'alimentation électrique 5 Kilovolts de la station de pompage de l'usine d'épuration, et d'autoriser une dépense de 20 057,66 $ à cette fin, plus les taxes applicables.

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - biens et services

---

Il est

RÉSOLU 97-405

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de l'Office de développement économique pour l'année 1997:

DE:

Promotion et développement industriel - biens et services	15 000 $

(plus taxes applicables)

A:

Promotion et développement industriel - biens durables	15 000 $

(plus taxes applicables)

Il est

RÉSOLU 97-406

d'approuver le règlement numéro 90-54-2 adopté par le Conseil de la Ville de Kirkland le 3 juin 1997 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 90-54 de cette ville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la Communauté et aux dispositions du document complémentaire.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-407 d'approuver le règlement numéro 1044-17 adopté par le Conseil de la Ville de Pierrefonds le 9 juin 1997 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1044 de cette ville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la Communauté et aux dispositions du document complémentaire.

Il est

RÉSOLU 97-408 d'approuver le règlement numéro 2474-4 adopté par le Conseil de la Ville de Pointe-Claire le 3 juin 1997 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 2474 de cette ville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la Communauté et aux dispositions du document complémentaire.

SOUMIS un addenda au contrat 195023 intervenu entre la Communauté urbaine de Montréal et la firme Maletto & Associés inc. concernant la perception de frais auprès des aspirants policiers pour évaluation psychométrique;

Il est

RÉSOLU 97-409 d'approuver cet addenda et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

SOUMIS un addenda au contrat 195031 intervenu entre la Communauté urbaine de Montréal et la firme Groupe Santé Médisys inc. concernant la perception de frais auprès des aspirants policiers pour des examens pré-emploi;

Il est

RÉSOLU 97-410 d'approuver cet addenda et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Il est

RÉSOLU 97-411 d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de la Communauté urbaine de Montréal pour l'année 1997:

Archives de la Ville de Montréal

DE:

Autres dépenses - dépenses non prévues au budget et réclamations	7 500 $

A:

Service de police - biens et services	7 500 $

Il est

RÉSOLU 97-412

d'autoriser, dans le cadre de l'implantation de la réingénierie des appels, le directeur du service de police à acheter des biens et services pour un montant de 313 450 $, plus les taxes applicables, le tout conformément à la liste jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire .

IMPUTATION: autres dépenses - réingénierie des appels.

Il est

RÉSOLU 97-413

d'autoriser Les Enchères d'Auto St-Pierre à vendre aux enchères, aux meilleures conditions possibles, les véhicules du service de police ci-après mentionnés et de remettre le produit de la vente au trésorier de la Communauté, le tout conformément aux conditions mentionnées au contrat 195011:

1 auto Dodge Shadow 1989
3 autos Chevrolet Caprice 1991
1 minivan Plymouth Voyager 1994
1 auto Ford Crown Victoria 1995

Il est

RÉSOLU 97-414

de céder, à titre gratuit, à la Corporation D-Trois-Pierres deux véhicules appartenant au service de police.

SOUMIS un projet d'entente à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal, le lieutenant Henri Cardinal, un agent de la G.R.C., la Gendarmerie Royale du Canada et la Fraternité des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal inc. relativement au partage d'usage d'un hélicoptère et des services de pilotes;

ATTENDU que par cette entente, la Gendarmerie Royale du Canada met un hélicoptère à la disposition de la Communauté urbaine de Montréal pour un total de 240 heures sur une base annuelle;

Il est

RÉSOLU 97-415

d'approuver ce projet d'entente, d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent et d'autoriser une dépense de 43 750 $ à cette fin, plus les taxes applicables.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: 43 750 $ - service de police - biens et services (budget 1997).

SOUMIS un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal relativement à l'accès à des renseignements concernant des contrevenants dont le véhicule est immatriculé hors du Québec;

Il est

RÉSOLU 97-416

d'approuver ce protocole d'entente et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Il est

RÉSOLU 97-417

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de la Communauté urbaine de Montréal pour l'année 1997:

DE:

Autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations	67 522 $

A:

Service de police - masse salariale (civils)	67 522 $

Il est

RÉSOLU 97-418

de REMPLACER par l'Annexe "A" jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire, l'Annexe "A" approuvée en vertu de la résolution 97-61 de ce comité en date du 6 février 1997 déléguant aux titulaires de postes mentionnés à cette annexe le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats au nom de la Communauté pour les catégories de dépenses et jusqu'à concurrence des montants y indiqués, le tout conformément aux dispositions du règlement CE-92-6.

Il est

RÉSOLU 97-419

a) de réduire de 100 000 $ la réserve constituée en vertu de la résolution 97-143 de ce comité en date du 13 mars 1997 pour pourvoir au paiement des dépenses requises au cours de l'année 1997 en satisfaction de règlements hors cour, de jugements et autres réclamations à l'encontre de la Communauté urbaine de Montréal;

Archives de la Ville de Montréal

b) d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de la Communauté pour l'année 1997:

DE:

Autres dépenses - dépenses non prévues au budget et réclamations	100 000 $

A:

Secrétariat - biens et services	100 000 $

Il est

RÉSOLU 97-420

d'accorder au plus bas soumissionnaire, Les Distributeurs R. Nicholls inc., le contrat pour la fourniture de bottes et de couvre-chaussures pour le service de police (contrat 97010), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 421 218,90 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser le directeur de ce service à émettre la commande nécessaire à cette fin.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-421

de rejeter la soumission présentée par la firme Les Distributeurs R. Nicholls inc. pour non conformité aux exigences techniques du cahier des charges du contrat 97003 relatif à la fourniture de chemises pour policiers.

Il est

RÉSOLU 97-422

a) d'accorder au plus bas soumissionnaire, Horace Small Apparel Co., le contrat pour la fourniture de chemises pour le service de police (contrat 97003), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 421 218,90 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser le directeur de ce service à émettre la commande nécessaire à cette fin;

IMPUTATION: service de police - biens et services.

b) de donner des instructions au directeur du service de police de remettre au trésorier, pour retenue, le cautionnement d'exécution de contrat exigible qui aura été obtenu de l'adjudicataire de ce contrat en remplacement de son cautionnement de soumission.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-423 de rejeter la soumission présentée par la firme Dubo Electrique pour non conformité aux exigences techniques du cahier des charges du contrat 97025 relatif à la fourniture de piles sèches.

Vu l'entente intervenue entre la Communauté urbaine de Montréal et certaines municipalités de son territoire concernant l'implantation d'un système d'approvisionnement coopératif;

Il est

RÉSOLU 97-424 d'accorder au plus bas soumissionnaire, Lumen inc., le contrat pour la fourniture de piles sèches (contrat 97025), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 47 457,98 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser les directeurs des services concernés et les municipalités participantes à émettre les commandes nécessaires à cette fin.

IMPUTATION: 15 839,44 $, plus les taxes applicables - au budget des services concernés - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-425 d'approuver le règlement hors cour de la cause Isra-Guard (I.G.S.) sécurité inc. c. Communauté urbaine de Montréal, et d'autoriser le paiement d'une somme de 6 500 $ à la demanderesse.

IMPUTATION: soutien technique - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-426 d'autoriser le directeur du service du soutien technique à lancer un appel d'offres public pour la mise en place d'un réseau de fibre optique entre les neuf principaux bâtiments de la Communauté urbaine de Montréal, selon le cahier des charges qui sera préparé à cet effet.

Il est

RÉSOLU 97-427 de mettre à la disposition du trésorier, pour l'année 1997, les montants indiqués aux engagements et dépenses du programme triennal d'immobilisations 1997, 1998 et 1999 de la Communauté, tel que modifié, en regard des titres des règlements ci-après mentionnés:

Règlement 126: Frais de refinancement 1996:	65 000 $
Règlement 130: Frais de refinancement 1997:	95 000 $
Règlement 132 Acquisition d'un système informatisé de traitement et d'acheminement des appels	1 100 000 $

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: - sur le solde disponible des crédits votés par le Conseil pour les frais de refinancement de l'année 1996 (règlement 126), les frais de refinancement de l'année 1997 (règlement 130) et l'acquisition d'un système informatisé de traitement et d'acheminement des appels (règlement 132);
- au programme triennal d'immobilisations 1997-1998-1999 pour les frais de refinancement 1996 et 1997 et l'acquisition d'un système informatisé de traitement et d'acheminement des appels.

Il est

RÉSOLU 97-428

de ne pas défrayer une partie des coûts de réalisation de travaux de pavage sur la rue Charlebois dans la péninsule du Cap-Saint-Jacques.

Il est

RÉSOLU 97-429

d'autoriser le Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal à mettre de l'avant diverses mesures destinées à accroître son financement afin de privilégier, entre autres, ses activités de diffusion dans les municipalités de la Communauté et son Fonds de développement, le tout conformément au rapport joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Il est

RÉSOLU 97-430

de donner mandat aux services juridiques de la Communauté urbaine de Montréal de prendre les mesures appropriées pour saisir la Cour supérieure d'une question relative à l'interprétation judiciaire de certaines dispositions du régime de rentes des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal, le tout selon les termes du rapport joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

VU les résolutions 95-939 et 97-111 de ce comité en date des 14 décembre 1995 et 27 février 1997 respectivement, il est

RÉSOLU 97-431

a) de prolonger, aux mêmes conditions, pour la période du 1er juillet au 30 septembre 1997, le prêt de services de M. Claude Vézina, conseiller technique au bureau du président, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC);

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, le projet d'entente à être préparé à cet effet ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: Conseil et comité exécutif - masse salariale.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-432

a) de prolonger, pour la période du 1er juillet au 30 septembre 1997, aux mêmes conditions, la rétention des services de M. Jean-René Marchand à titre de conseiller à la présidente du comité exécutif;

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, le projet d'entente à être préparé à cet effet ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: Conseil et comité exécutif - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-433

a) d'autoriser le directeur général à mettre en place les recommandations découlant de l'étude de réingénierie des systèmes informatiques à la Communauté urbaine de Montréal, lesquelles sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire;

b) d'autoriser une dépense de 35 000 $ afin de finaliser l'étude de réingénierie du processus informatique.

IMPUTATION: à même les crédits prévus à la résolution 97-11 de ce comité en date du 16 janvier 1997.

Il est

RÉSOLU 97-434

de nommer en qualité de responsable du groupe informatique corporatif (GIC) à la direction générale M. Denis Chagnon actuellement directeur intérimaire du service du soutien technique.

Advenant 13 h 05, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-387 à 97-434 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

18 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 8 juillet 1997 à 9 h 30.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal
Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-435 a) d'accepter le règlement suivant suite au jugement rendu le 3 juin 1997 par la juge Anne-Marie Trahan dans la cause C.S. 500-05-002150-876 - Paul-Georges Leroux c. Communauté urbaine de Montréal et al:

. d'une part, le demandeur se désiste totalement et définitivement du jugement quant aux conclusions relatives aux dommages exemplaires de 10 000 $ prononcées contre la Communauté urbaine de Montréal, Claude Soucy et la succession de Claude Frappier, lesdites conclusions étant mal fondées en faits comme en droit;

Archives de la Ville de Montréal

. et d'autre part, la Communauté urbaine de Montréal satisfait au jugement quant aux 122 000 $ de dommages compensatoires augmentés des intérêts et de l'indemnité additionnelle et des dépens;

b) d'autoriser en conséquence le paiement d'une somme de 264 020,81 $ à l'ordre de Me Charbonneau et Archambault "en fidéicommis" suite au jugement ci-haut mentionné, ce montant devant être majoré des intérêts mentionnés au rapport joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

IMPUTATION: à même les crédits prévus à la résolution 97-143 de ce comité en date du 13 mars 1997.

Il est

RÉSOLU 97-436

de nommer, pour une période de 366 heures, M. Dominique Dupuis à titre de policier auxiliaire temporaire au service de police, aux taux horaire et conditions prévus à la convention collective de travail des policiers et policières.

IMPUTATION: service de police - masse salariale (policier).

Il est

RÉSOLU 97-437

d'autoriser M. André Audet, responsable des opérations - contrôle de la qualité au centre d'urgence 9-1-1, à se rendre à Vancouver, Colombie Britannique, pour une période de six jours, afin de participer à une réunion du sous-comité 9-1-1 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes; de mettre à cette fin une somme de 2 049 $ à la disposition de M. Audet, ce dernier devant transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: centre d'urgence 9-1-1 - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-438

d'autoriser le trésorier à payer un montant équivalent à 249 162,88 $ représentant les loyers des mois de juillet et août 1997 pour les superficies occupées par le service de police et le centre d'urgence 9-1-1 de la Communauté urbaine de Montréal au 750, rue Bonsecours, Montréal, le tout aux mêmes conditions que celles apparaissant au bail intervenu en vertu de la résolution 5221 du Conseil en date du 19 juin 1996.

IMPUTATION: . à même les budgets annuels du service de police - biens et services;
. à même les budgets annuels du centre d'urgence 9-1-1 - biens et services.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-439

de prendre acte du rapport actuariel au 1er janvier 1997 du Régime de rentes des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal, préparé le 20 juin 1997 par la firme Martineau Provencher, ce rapport étant joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire, le tout sous réserve des droits de la Communauté quant au rapport actuariel au 1er janvier 1996 préparé par cette même firme.

Il est

RÉSOLU 97-440

de donner des instructions au trésorier de surseoir, pour une période de trois mois, au versement de toutes cotisations patronales au Régime de rentes des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal, et de verser l'équivalent des sommes représentant ces cotisations dans un compte bancaire spécial durant cette période.

Advenant 12 h 15, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-435 à 97-440 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

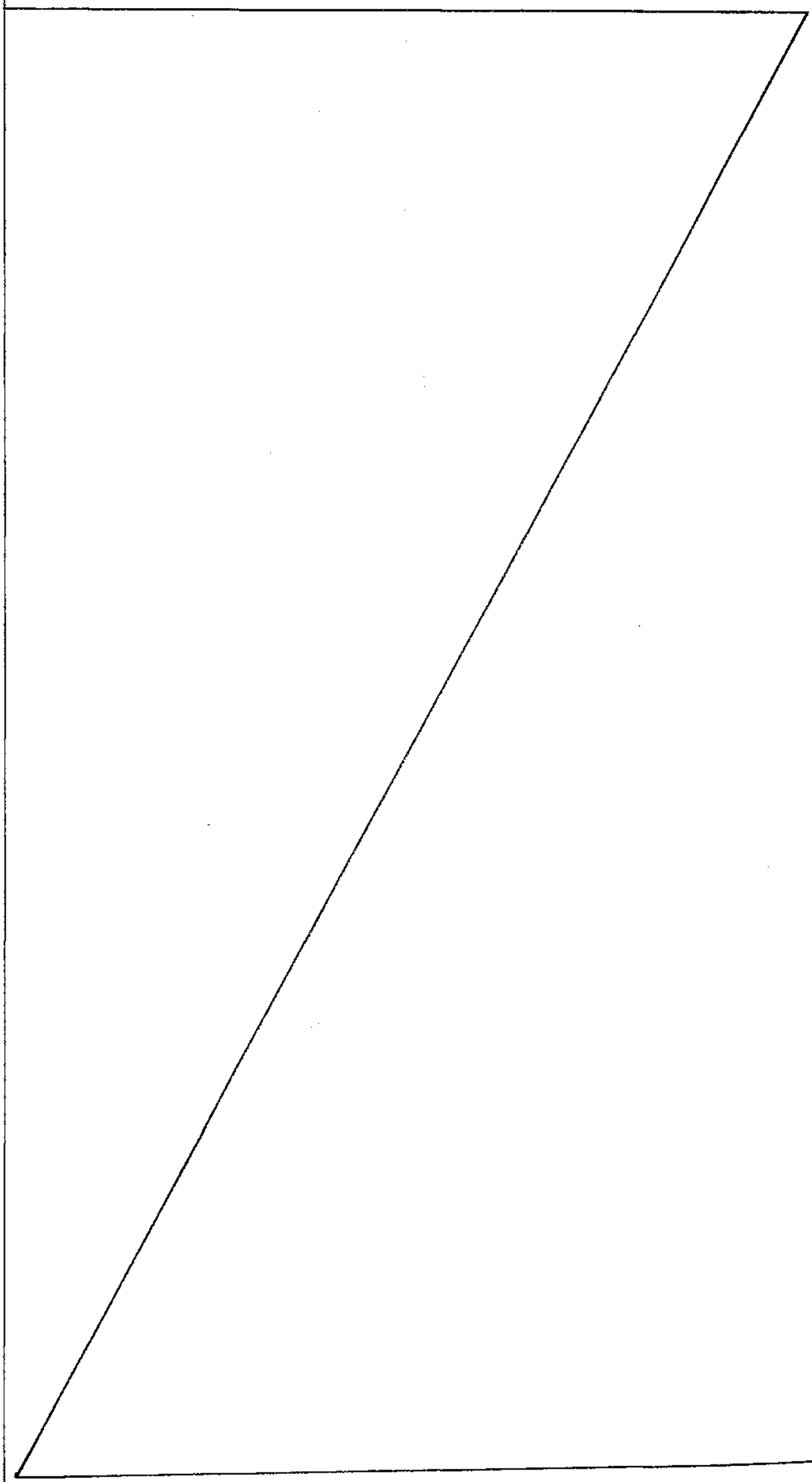

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

19 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 7 août 1997 à 9 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal
M. Frank Zampino, second vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-441 de considérer comme lus et de ratifier les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 20 et 29 mai et les 12, 18 et 19 juin 1997.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-442

d'approuver les travaux ci-après décrits à être exécutés par la Ville de Pointe-Claire aux endroits suivants, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale:

- Reconstruction de conduites d'égouts sanitaire et pluvial aux endroits suivants:

  . rue Belmont, entre le boulevard des Sources et la rue Chester;
  . chemin Bord-du-Lac, de la limite Ouest de la Ville de Pointe-Claire à la rue Golf;
  . rue de Breslay, du chemin Bord-du-Lac à un point situé à environ 50 mètres vers le Nord;

- Installation d'une conduite d'égout pluvial dans le boulevard des Sources, de la rue Belmont à un point situé à environ 65 mètres vers le Nord;

- Reconstruction de deux émissaires pluviaux dans le parc Antoine-Pilon, du chemin Bord-du-Lac à la sortie au lac St-Louis;

- Installation de conduites d'égouts sanitaire et pluvial aux endroits suivants:

  . rue MacLean, de la rue Strathcona et la rue Dorchester;
  . rue Strathcona, d'un point situé à environ 40 mètres au Nord de la rue MacLean sur une distance approximative de 75 mètres vers le Sud.

Il est

RÉSOLU 97-443

d'approuver les travaux de reconstruction d'une conduite d'égout unitaire à être exécutés par la Ville de Saint-Pierre dans la rue Des Erables, de l'avenue Milton à un point situé à environ 32 mètres vers le Sud, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale.

Il est

RÉSOLU 97-444

d'approuver les travaux ci-après décrits à être exécutés par la Ville de Montréal aux endroits suivants, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale:

. Reconstruction d'une conduite d'égout unitaire:

  . dans la rue Le Ber, de l'avenue Ash à la rue Sébastopol;
  . dans l'avenue Des Chênes, du boulevard Rosemont à un point situé à environ 146 mètres vers le Sud;

. Installation et reconstruction de certains sections d'une conduite d'égout unitaire dans la 89ième Avenue, entre la 3ième Rue et la 5ième Rue.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-445

d'autoriser Me Louise Bélanger, avocate et chef du module évaluation aux services juridiques, à produire au greffe de la Cour Supérieure, pour et au nom de la Communauté, un acquiescement à la totalité de la demande dans la cause C.S. 500-05-033590-975 - Ville de Montréal-Est c. Claude Malo et Communauté urbaine de Montréal, cette autorisation constituant la procuration spéciale requise en vertu de l'article 458 du Code de procédure civile.

Il est

RÉSOLU 97-446

d'approuver, à compter du 31 décembre 1997, la mise à la retraite anticipée de Mme Louise Mercier, téléphoniste-réceptionniste au service de l'environnement, le tout conformément aux dispostions du programme de retraite anticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995.

Virement de:	exploitation de la station d'épuration et du réseau des intercepteurs - biens et services	28 313 $
à:	exploitation de la station d'épuration et du réseau des intercepteurs - masse salariale	28 313 $

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration et du réseau des intercepteurs - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-447

d'approuver, à compter du 27 septembre 1997, la mise à la retraite anticipée de M. The Tap Bui, technicien en évaluation grade 2 au service de l'évaluation, le tout conformément aux dispositions de l'entente E-C-94-1002 intervenue entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-448

de MODIFIER la résolution 97-155 de ce comité en date du 27 mars 1997 approuvant la mise à la retraite anticipée de Mme Gisèle Brouillard, téléphoniste-réceptionniste au service de l'évaluation, en y remplaçant la date du "20 juin 1997" par celle du "21 juin 1997".

Il est

RÉSOLU 97-449

a) de nommer, pour une période de 675 heures à compter du 22 septembre 1997, à titre de policiers temporaires au service de police, aux taux horaire et conditions prévus à la convention collective de travail des policiers et policières, les personnes dont les noms suivent:

Archives de la Ville de Montréal

BEAULIEU, Élaine	GUILLEMETTE, Sylvie
BOLDUC, Claude	HARGASSNER, Robert
BOUCHARD, Véronique	HASSAN OMAR, Ramzi
CARDIN, Stéphane	JENKINS, Sophie
CHARTRAND, Dominic	KIM, Hong Lea
COTÉ, Marc-André	PHUNG, Van Quan
DAHAB, Tarek	POISSON GÉLINAS, Danny
DASSYLVA, Steve	ROBERT, Éric
DI STÉFANO, Giovanna	SAATI, Antoun
GIRARD, Gaétan	SONGA-SONGA, Kabika
GODIN, Danny	TREMBLAY, Marie-Josée
GODIN-TREMBLAY, Isabel	ZOUAOUI, Larbi Amine
GRAVEL, Any	

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

b) de maintenir en vigueur jusqu'au 31 décembre 1998, conformément aux dispositions de l'article 216 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, des crédits totalisant 102 000 $ pour l'engagement de personnes à titre de policier temporaire.

IMPUTATION: service de police - masse salariale.

SOUMIS un projet d'avenant modifiant l'article 6 de la convention déjà intervenue entre la Communauté urbaine de Montréal et Mme Lyne Dunberry, concepteur-rédacteur, communications stratégiques au service de police, relativement à l'accumulation par cette dernière des jours ouvrables de vacances;

Il est

RÉSOLU 97-450

d'approuver ce projet d'avenant et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

SOUMIS un projet d'avenant modifiant l'article 6 de la convention déjà intervenue entre la Communauté urbaine de Montréal et Mme Danielle Gagné, conseillère aux communications au service de police, relativement à l'accumulation par cette dernière des jours ouvrables de vacances;

Il est

RÉSOLU 97-451

d'approuver ce projet d'avenant et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

SOUMIS un projet d'avenant modifiant l'article 6 de la convention déjà intervenue entre la Communauté urbaine de Montréal et M. Daniel Fortier, concepteur-rédacteur spécialiste en marketing au service de police, relativement à l'accumulation par ce dernier des jours ouvrables de vacances;

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-452 d'approuver ce projet d'avenant et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

SOUMIS un projet d'avenant modifiant l'article 6 de la convention déjà intervenue entre la Communauté urbaine de Montréal et M. Stéphane Banfi, concepteur-rédacteur, communications médias au service de police, relativement à l'accumulation par ce dernier des jours ouvrables de vacances;

Il est

RÉSOLU 97-453 d'approuver ce projet d'avenant et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

SOUMIS un projet d'avenant modifiant l'article 6 de la convention déjà intervenue entre la Communauté urbaine de Montréal et M. André Poirier, conseiller en communications au service de police, relativement à l'accumulation par ce dernier des jours ouvrables de vacances;

Il est

RÉSOLU 97-454 d'approuver ce projet d'avenant et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

SOUMIS un projet d'avenant modifiant l'article 6 de la convention déjà intervenue entre la Communauté urbaine de Montréal et M. Alain Lefrançois, concepteur-rédacteur, communications médias, au service de police, relativement à l'accumulation par ce dernier des jours ouvrables de vacances;

Il est

RÉSOLU 97-455 d'approuver ce projet d'avenant et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

SOUMIS un projet d'avenant modifiant l'article 6 de la convention déjà intervenue entre la Communauté urbaine de Montréal et M. Pierre Verge, concepteur-rédacteur, communications médias, au service de police, relativement à l'accumulation par ce dernier des jours ouvrables de vacances;

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-456 d'approuver ce projet d'avenant et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de deux ans, les services de Mme Christine Lavergne en qualité d'agente d'expropriation au service du soutien technique - gestion immobilière;

Il est

RÉSOLU 97-457 d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: soutien technique - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-458 de nommer, pour une période de six mois, Mme France Tison à l'emploi de programmeur-analyste à la trésorerie, au traitement annuel et conditions mentionnés dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire. A moins de décision contraire au cours de la période ci-dessus mentionnée, cette nomination deviendra, à l'expiration de cette période, permanente à compter de la date d'entrée en fonction de cette employée, pourvu que le trésorier ait recommandé sa permanence au directeur de la division des ressources humaines. Pour obtenir sa permanence, cette employée devra se conformer aux dispositions de la résolution 1005 de ce comité en date du 25 novembre 1971, telle que modifiée, concernant les examens médicaux.

IMPUTATION: trésorerie - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-459 d'autoriser deux membres de la Commission permanente de la sécurité publique à se rendre à Ottawa, Ontario, pour une période de 4 jours, afin de participer à la conférence 1997 de l'International Association for Civilian Oversight of Law Enforcement (IACOLE), et d'autoriser une dépense de 3 121 $ à cette fin; cependant, les personnes désignées devront transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: Conseil, comité exécutif - biens et services.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-460

d'autoriser Mme Michelle St-Onge, lieutenant au service de police, à se rendre à Charlotte, Caroline du Nord, Etats-Unis, pour une période de 7 jours, afin de participer à la 63e conférence/exposition de l'Association of Public Safety Communications Officials - International; de mettre à cette fin une somme de 3 130 $ plus les taxes applicables à la disposition de Mme St-Onge, cette dernière devant transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: règlement 125 - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-461

de retenir les services de la firme Loran Conseillers à la direction d'entreprise inc. pour la poursuite et la conclusion des travaux d'analyse de la fonction "ressources humaines", et d'autoriser une dépense de 15 000 $, plus les taxes applicables.

IMPUTATION: ressources humaines - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-462

d'établir, comme suit, les tarifs unitaires pour l'exécution de travaux d'installation, de calibration ou d'opération de stations de mesure de la qualité de l'air effectués pour le compte d'usagers externes:

- installation, mise au point, calibration et branchement d'une station de mesure de la qualité de l'air	6 000 $/unité
- opération d'une station de mesure de la qualité de l'air	2 600 $/mois

---

Il est

RÉSOLU 97-463

d'accorder à AE Hydraulique un contrat pour la fourniture de pièces de rechange pour pompe à boues Némo (contrat P97-027-AE) pour un montant de 32 470 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser le directeur de la station d'épuration à émettre la commande à cette fin.

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration et du réseau des intercepteurs - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-464

d'accorder à Envirocan (Wastewater Treatment Equipment) un contrat pour la fourniture d'achat de pièces de rechange pour broyeur à boues Muffin Monster (contrat P97-029-AE) pour un montant de 82 064,40 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser le directeur de la station d'épuration à émettre la commande à cette fin.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration et du réseau des intercepteurs - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-465

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de l'Office de développement économique pour l'année 1997:

DE:

Promotion et développement industriel - masse salariale	15 000 $
(plus les taxes applicables)	

A:

Promotion et développement industriel - biens et services	15 000 $
(plus les taxes applicables)	

Il est

RÉSOLU 97-466

a) d'autoriser le directeur du service de police à accepter comme don du Casino de Montréal deux véhicules tout terrain, 4 roues motrices, de marque Suzuki 1996, 250 cc;

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire de la Communauté à signer, pour et au nom de la Communauté, l'entente qui sera préparée à cet effet ainsi que tout document y afférent.

Il est

RÉSOLU 97-467

d'autoriser le directeur du service de police à acheter des radio-portatifs pour les besoins de la division des enquêtes spécialisées et à placer les commandes nécessaires à cette fin pour un montant de 20 600 $, plus les taxes applicables.

Virement de:	autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations	20 600 $
à:	service de police - biens et services	20 600 $

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-468

de désigner, pour une période de trois ans à compter du 1er septembre 1997, M. Gérard Divay, directeur général, à titre de membre des Comités de gestion des régimes de retraite des cadres et des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-469

que la Communauté urbaine de Montréal renonce, pour la période du 24 février 1997 au 23 février 2002 inclusivement, à toute réclamation résultant d'une faute de responsabilité extracontractuelle qu'elle pourrait avoir contre la Ville de LaSalle dans la mesure où le préjudice ou l'ensemble des préjudices matériels découlant du même événement est inférieur au montant déterminé par la Ville de LaSalle, soit 15 000 $, le tout conformément à la résolution 97-177 adoptée par cette dernière en date du 24 février 1997.

Il est

RÉSOLU 97-470

que la Communauté urbaine de Montréal renonce, pour la période du 1er avril 1997 au 31 mars 2000, à toute réclamation résultant d'une faute de responsabilité extracontractuelle qu'elle pourrait avoir contre la Ville de Montréal-Nord dans la mesure où le préjudice ou l'ensemble des préjudices matériels découlant du même événement est inférieur au montant déterminé par la Ville de Montréal-Nord, soit 25 000 $, le tout conformément à la résolution 97-165 adoptée par cette dernière en date du 25 mars 1997.

Il est

RÉSOLU 97-471

que la Communauté urbaine de Montréal renonce, pour la période du 4 mars 1997 au 3 mars 2000, à toute réclamation résultant d'une faute de responsabilité extracontractuelle qu'elle pourrait avoir contre la Ville de Roxboro dans la mesure où le préjudice ou l'ensemble des préjudices matériels découlant du même événement est inférieur au montant déterminé par la Ville de Roxboro, soit 25 000 $, le tout conformément à la résolution 97-035 adoptée par cette dernière en date du 3 mars 1997.

Il est

RÉSOLU 97-472

que la Communauté urbaine de Montréal renonce, pour la période du 8 juillet 1997 au 8 juillet 2000, à toute réclamation résultant d'une faute de responsabilité extracontractuelle qu'elle pourrait avoir contre la Ville de St-Pierre dans la mesure où le préjudice ou l'ensemble des préjudices matériels découlant du même événement est inférieur au montant déterminé par la Ville de Saint-Pierre, soit 25 000 $, le tout conformément à la résolution 97-07-190 adoptée par cette dernière en date du 8 juillet 1997.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-473

que la Communauté urbaine de Montréal renonce, pour la période du 1er avril 1997 au 31 mars 2000, à toute réclamation résultant d'une faute de responsabilité extracontractuelle qu'elle pourrait avoir contre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue dans la mesure où le préjudice ou l'ensemble des préjudices matériels découlant du même événement est inférieur au montant déterminé par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, soit 25 000 $, le tout conformément à la résolution 84-97 adoptée par cette dernière en date du 10 mars 1997.

Il est

RÉSOLU 97-474

que la Communauté urbaine de Montréal renonce, pour la période du 1er janvier 1997 au 30 décembre 2001 inclusivement, à toute réclamation résultant d'une faute de responsabilité extracontractuelle qu'elle pourrait avoir contre la Ville de Verdun dans la mesure où le préjudice ou l'ensemble des préjudices matériels découlant du même événement est inférieur au montant déterminé par la Ville de Verdun, soit 25 000 $, le tout conformément à la résolution 97-06-0350 adoptée par cette dernière en date du 25 juin 1997.

Il est

RÉSOLU 97-475

d'autoriser le Comité de coordination géomatique (CCG) de la Communauté à réaliser une étude de faisabilité d'une entente de partenariat avec la firme CGI pour le partage de données de mise à jour concernant les voies de communication routières sur le territoire de la Communauté ou pour la fusion des géobases CUM, SPCUM et Urgences-Santé en un seul produit de référence sur le territoire vis-à-vis, notamment, des principaux intervenants en situation d'urgence, de sécurité ou de santé publique sur ce territoire, et d'autoriser une dépense de 5 000 $ à cette fin plus les taxes applicables.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de Ville Mont-Royal, pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 24), des locaux situés dans un édifice à être construit et qui portera le numéro civique 40, avenue Roosevelt, à Mont-Royal, d'une superficie d'environ 4 198 pieds carrés;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 15 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 15,50 $ le pied carré;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes termes et conditions, mais en considération d'un loyer de base annuel de 10,00 $ le pied carré;

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-476 **DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de la Ville de Montréal, pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 32), un espace de bureau d'une superficie d'environ 4 000 pieds carrés situé au 7920, boulevard Saint-Laurent, à Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 15 ans, et en considération d'un loyer annuel de 15,50 $ le pied carré;

Il est

RÉSOLU 97-477 **DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de Place Jean-Talon S.E.N.C., pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 33), un espace de bureau d'une superficie d'environ 4 182 pieds carrés situé au 7077, avenue du Parc, à Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période 10 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 15,40 $ le pied carré pour les 5 premières années du bail et de 16,50 $ le pied carré pour les 5 dernières années du bail;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions, mais en considération d'un loyer de base annuel de 10,00 $ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 12,00 $ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement. Cependant, la Communauté bénéficiera d'une allocation de 3,50 $ le pied carré pour la première année de la première période de renouvellement et de 3,00 $ le pied carré pour la première année de la deuxième période de renouvellement;

Il est

RÉSOLU 97-478 **DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

Archives de la Ville de Montréal

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de Jean-Louis St-Onge, Mario St-Cyr et Michel Bourassa, pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 34), un espace de bureau d'une superficie d'environ 4 100 pieds carrés situé au 900, rue Bélanger Est, à Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période 10 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 17,00 $ le pied carré;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions, mais en considération d'un loyer de base annuel de 11,00 $ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 13,00 $ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement. Cependant, la Communauté bénéficiera d'une allocation de 5,00 $ le pied carré pour la première année de la première période de renouvellement et de 3,00 $ le pied carré pour la première année de la deuxième période de renouvellement;

Il est

RÉSOLU 97-479

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

SOUMIS un protocole d'entente à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal et l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal relativement à l'hébergement, aux liens d'accès, au support, à la gestion et à la prestation de certains services reliés au site Internet de la Communauté;

ATTENDU que ce protocole d'entente est fait à certaines conditions et pour une période de trois ans;

Il est

RÉSOLU 97-480

d'approuver ce protocole d'entente et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Il est

RÉSOLU 97-481

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de la Communauté pour l'année 1997:

Archives de la Ville de Montréal

DE:

Autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations	80 000 $

A:

Transport collectif - contribution à l'Agence métropolitaine de transport	80 000 $

Il est

RÉSOLU 97-482

d'autoriser le directeur du service de l'évaluation à acheter 4 micro-ordinateurs et 4 imprimantes laser et à placer les commandes nécessaires à cette fin pour un montant de 33 000 $, plus les taxes applicables.

Virement de: évaluation - biens et services
à: évaluation - biens durables

IMPUTATION: évaluation - biens durables.

Il est

RÉSOLU 97-483

de retenir les services de la firme Groupe conseil DMR inc. pour l'élaboration de l'architecture d'affaires du système informatisé de télécommunications intégrées (SITI-2) au service de police, et d'autoriser une dépense de 30 000 $ à cette fin, plus les taxes applicables.

IMPUTATION: règlement 125 - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-484

d'autoriser le directeur du service de police à acheter des équipements, fournitures et services pour les besoins du module Crimes informatiques et à placer les commandes à cette fin pour un montant de 31 802,40 $, plus les taxes applicables.

Virement de: autres dépenses - réserve pour dépenses
non prévues au budget et réclamations 31 802,40 $
plus les taxes applicables
à: service de police - bien durables 23 739,00 $
plus les taxes applicables
service de police - biens et services 8 063,40 $
plus les taxes applicables

IMPUTATION: 23 739,00 $ - service de police - biens durables (plus les taxes applicables);
8 063,40 $ - service de police - biens et services (plus les taxes applicables).

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-485

d'autoriser le directeur du service de police à acheter des équipements informatiques pour les besoins de la division des enquêtes spécialisées et à placer les commandes nécessaires à cette fin pour un montant de 75 000 $, plus les taxes applicables.

Virement de: autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations

à: service de police - biens et services

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-486

d'accorder au seul soumissionnaire, Vidéotron Télécom ltée, le contrat pour la mise en place d'un réseau de fibre optique entre les neuf principaux bâtiments de la Communauté (contrat 97051), pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 429 738 $, plus les taxes applicables, et selon le cahier des charges préparé à ce sujet par le service du soutien technique, et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer le contrat qui sera préparé à cet effet ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service du soutien technique - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-487

d'autoriser le trésorier à retenir les services de la firme La Gestion Proben ltée aux fins de la réalisation de divers travaux informatiques, et d'autoriser une dépense de 60 000 $ plus les taxes applicables.

IMPUTATION: trésorerie - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-488

a) d'accorder, à la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. un contrat pour la fourniture d'un ordinateur Sun et de son installation, et ce, dans le cadre du projet GESCU$ (contrat TRES 97-001) pour un montant de 284 995, plus les taxes applicables, et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, le contrat préparé à cet effet ainsi que tout document y afférent;

b) d'autoriser, aux fins du programme triennal d'immobilisations 1997-1998-1999 de la Communauté, le virement de crédits suivant aux engagements et dépenses de l'année 1997 du règlement 115 relatif au projet GESCU$:

Archives de la Ville de Montréal

DE:

. Règlement 115 - Projet GESCU$ - biens et services 32 000 $

A:

. Règlement 115 - Projet GESCU$ - dépenses en immobilisations 32 000 $

IMPUTATION: 284 995 $ - règlement 115 - Projet GESCU$ - dépenses en immobilisations (plus les taxes applicables).

Il est

RÉSOLU 97-489 de nommer, pour une période de deux ans, Mme Jo-Ann Laporte à titre de membre du comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales.

Il est

RÉSOLU 97-490 de reconnaître officiellement le cadre de fonctionnement et les travaux du comité de travail Québec/CUM relativement à la mise en oeuvre du pacte municipal dans la région de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-491 de ne pas donner suite à l'offre de vente soumise par ABRIM 25 inc. relativement à l'immeuble situé au 5100, boulevard de Maisonneuve ouest, à Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-492 de convoquer suivant la loi une assemblée régulière du Conseil qui aura lieu le mercredi 20 août 1997, 17 h, en la salle du Conseil à l'Hôtel de ville de Montréal. L'ordre du jour de cette assemblée est joint à l'original de la présente résolution et est identifié par la secrétaire.

Advenant 13 h, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-441 à 97-492 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

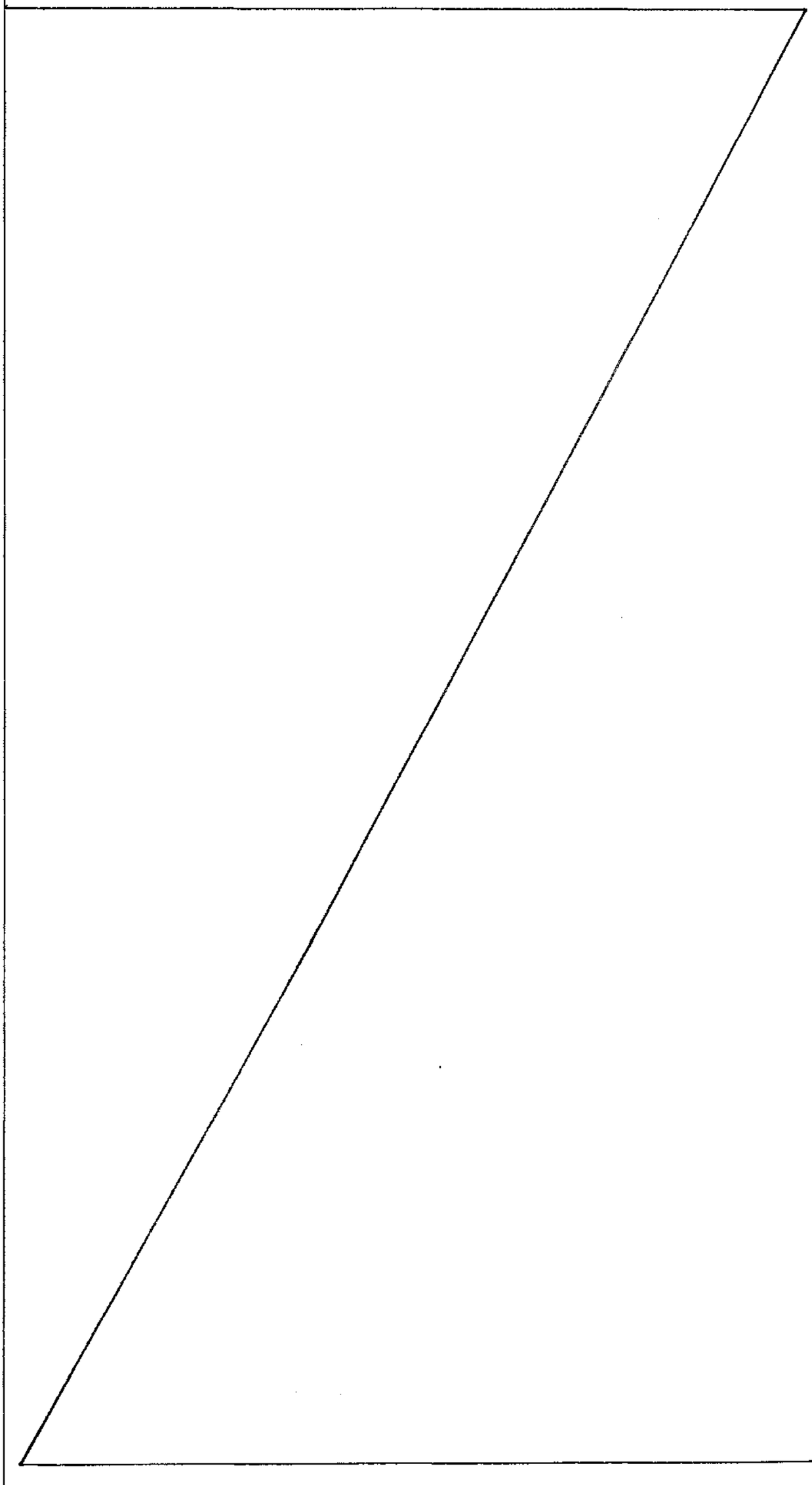

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

20 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 21 août 1997 à 9 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal
Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
M. Frank Zampino, second vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-493 d'approuver les travaux ci-après décrits à être exécutés par la Ville de Montréal aux endroits suivants, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale:

- Reconstruction d'une conduite d'égout unitaire dans la rue Wellington, de la rue Butler à la rue de la Congrégation;

- Installation de conduites d'égout unitaire:

  . rue projetée no 1, de la rue Joliot-Curie à la 5e Rue;
  . rue projetée no 2, de la rue Joliot-Curie à la 5e Rue;

Archives de la Ville de Montréal

. rue projetée no 5, de la rue projetée no 1 à la rue projetée no 2;
. rue projetée no 6, de la rue projetée no 1 à la rue projetée no 2;
. rue Joliot-Curie, de la 41e Avenue à l'avenue Pierre-Baillargeon.

Il est

RÉSOLU 97-494

d'approuver les travaux ci-après décrits à être exécutés par la Ville de Pierrefonds aux endroits suivants, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale:

- Réhabilitation d'une conduite d'égout sanitaire et installation d'une conduite d'égout pluvial dans la rue Ross, de la rue Parkinson au boulevard des Sources;
- Réhabilitation d'une conduite d'égout sanitaire et installation d'une tranchée drainante d'eau pluviale dans la terrasse Tremblay, de l'accès Est à l'accès Ouest de la rue Ross.

Il est

RÉSOLU 97-495

d'approuver les travaux ci-après décrits à être exécutés par la Ville de Lachine aux endroits suivants, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale:

- Installation de conduites d'égouts sanitaire et pluvial:

  . 54e Avenue, de la rue René-Huguet au boulevard Saint-Joseph;
  . 56e Avenue, de la rue René-Huguet au boulevard Saint-Joseph;

- Installation d'une conduite d'égout sanitaire dans la 55e Avenue, de la rue René-Huguet au boulevard Saint-Joseph;

- Installation de conduites d'égout pluvial:

  . servitude dans le parc Stoney Point, au Sud du boulevard Saint-Joseph, entre la 54e et la 56e Avenue;
  . 55e Avenue, d'un point situé à environ 40 mètres au Nord du boulevard Saint-Joseph à la sortie, vers le Sud, au lac Saint-Louis.

Il est

RÉSOLU 97-496

d'approuver, à compter du 1er janvier 1998, la mise à la retraite anticipée de Mme Diane Tremblay, secrétaire au service de l'environnement, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995.

Virement de:	exploitation de la station d'épuration et du réseau des intercepteurs - biens et services	26 294 $
à:	exploitation de la station d'épuration et du réseau des intercepteurs - masse salariale	26 294 $

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration et du réseau des intercepteurs - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-497

d'approuver, à compter du 31 décembre 1997, la mise à la retraite anticipée de M. Jacques Cartier, agent de vérification au service de police, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995.

IMPUTATION: service de police - masse salariale - civils.

Il est

RÉSOLU 97-498

d'approuver, à compter du 27 septembre 1997, la mise à la retraite anticipée de M. Jacques Handfield, estimateur de dommages - véhicules automobiles au service de police, le tout conformément aux dispositions de l'entente E-C-94-1002 intervenue entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-499

d'approuver, à compter du 6 septembre 1997, la mise à la retraite anticipée de Mme Céline Ouellette, agente de bureau au service de police, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995.

IMPUTATION: service de police - masse salariale - civils.

Il est

RÉSOLU 97-500

de congédier, à compter du 21 août 1997, trois préposés aux traverses d'écoliers surnuméraires du service de police.

Il est

RÉSOLU 97-501

de mettre fin, à compter du 21 août 1997, à l'emploi de deux préposés aux traverses d'écoliers suivants du service de police.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de dix-sept mois, les services de M. François Lavigueur en qualité de coordonnateur de projets techniques au service de police;

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-502

d'approuver ce projet de convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: règlement 125 - police de quartier - volet I - opération du comité d'implantation.

Nonobstant la résolution 96-446 de ce comité en date du 8 août 1996, il est

RÉSOLU 97-503

de mettre fin, à compter du 1er septembre 1997, au prêt de service de M. Mario Simard, agent de bureau au service de police, à la Société de verdissement du Montréal métropolitain.

IMPUTATION: service de police - personnel en réaffectation.

Il est

RÉSOLU 97-504

a) d'autoriser une dépense de 300 $ aux fins du renouvellement de la cotisation annuelle de la Communauté urbaine de Montréal à la Canadian Association for Civilian Oversight of Law Enforcement pour l'année 1997;

b) d'autoriser Mme Nicole Trudeau Bérard, membre de la Commission de la sécurité publique, à se rendre à Ottawa, Ontario, pour une période de trois jours, afin de participer à la conférence 1997 de la Canadian Association for Civilian Oversight of Law Enforcement; de mettre à cette fin une somme de 980 $ à la disposition de Mme Trudeau Bérard, cette dernière devant transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: Conseil, Comité exécutif - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-505

d'accorder à Flender Power Transmission inc. un contrat pour la fourniture d'un réducteur de vitesse de marque Flender Redurex (contrat P97-031-AE), pour un montant de 19 738 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser le directeur de la station d'épuration à émettre la commande à cette fin.

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-506

de mettre à la disposition du directeur du service de l'évaluation une somme de 65 815 $, plus les taxes applicables, pour procéder à une étude portant sur la révision du processus d'affaires relatif à l'évaluation des immeubles.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: direction générale - révision des processus d'affaires.

SOUMIS un projet d'entente à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal et la Ville de Kirkland relativement à l'utilisation d'un site pour le compostage de feuilles situé dans le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme;

ATTENDU que cette entente est faite à certaines conditions et pour la période du 1er septembre 1997 au 31 août 1998 et qu'elle est renouvelable automatiquement d'année en année.

Il est

RÉSOLU 97-507 d'approuver cette entente, d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Il est

RÉSOLU 97-508 de renoncer à l'application de l'article 2.6 de l'entente intervenue en vertu de la résolution 96-476 de ce comité en date du 8 août 1996 entre la Communauté urbaine de Montréal et l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill) relativement à l'utilisation d'un emplacement situé dans le parc agricole du Bois-de-la-Roche.

SOUMIS un projet d'entente par lequel la Communauté urbaine de Montréal permet à l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill) d'utiliser un emplacement situé dans le parc agricole du Bois-de-la-Roche, et ce, conformément au projet "Optimisation de la gestion des pâturages destinés aux systèmes de productions vaches-veaux";

ATTENDU que cette entente est faite pour une période se terminant le 30 avril 1998 et qu'elle est renouvelable automatiquement d'année en année aux mêmes termes et conditions;

Il est

RÉSOLU 97-509 d'approuver cette entente et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-510 de retenir, pour la période du 1er septembre 1997 au 31 août 1999, les services de la firme Encan national L.C. inc. pour la vente à l'encan de véhicules et ce, conformément aux prix de sa soumission (contrat 197011).

IMPUTATION: à même le produit de la vente à l'encan des véhicules.

SOUMIS un projet d'entente par lequel la Communauté urbaine de Montréal s'engage à fournir à l'Institut de police du Québec une licence d'utilisation du logiciel "L'Écrou" pour la formation des aspirants-policiers;

ATTENDU que cette entente est faite pour une période d'un an et qu'elle est renouvelable automatiquement d'année en année;

Il est

RÉSOLU 97-511 d'approuver cette entente et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Il est

RÉSOLU 97-512 de retenir, pour le troisième trimestre de l'exercice financier de 1997, les services des études d'avocats ci-dessous mentionnées pour représenter la Communauté urbaine de Montréal dans les causes de contestations d'évaluation tant au niveau du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec qu'au niveau des appels devant les tribunaux, et d'autoriser une dépense de 480 000 $, plus les taxes applicables:

- Dunton, Rainville
- Geoffrion Jetté
- Guy & Gilbert
- Hébert, Denault

IMPUTATION: évaluation des immeubles - frais légaux - contestations d'évaluation.

Il est

RÉSOLU 97-513 de rejeter la soumission présentée par la firme Ménage Super Net pour non conformité au cahier des charges du contrat 97031 relatif à l'entretien ménager des différentes bâtisses de la Communauté.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-514

a) d'accorder comme suit, aux plus bas soumissionnaires, aux prix de leurs soumissions et selon l'appel d'offres 97031, les contrats suivants pour l'entretien ménager des différentes bâtisses de la Communauté et ce, pour la période du 1er septembre 1997 au 31 mars 2000:

Le Sextant inc.

Groupe 1 — 433 531,23 $ - plus les taxes applicables

Les Services d'entretien McGill inc.

Groupe 2 — 485 037,00 $ - plus les taxes applicables

et d'autoriser les directeurs de service à émettre les commandes nécessaires à cette fin.

IMPUTATION: au budget annuel des services concernés - biens et services.

b) de donner des instructions au directeur du service du soutien technique de remettre au trésorier, pour retenue, les cautionnements d'exécution de contrat exigibles qui auront été obtenus des adjudicataires de ce contrat en remplacement de leur cautionnement de soumission.

Il est

RÉSOLU 97-515

d'autoriser le directeur du service du soutien technique à lancer un appel d'offres public pour l'entretien des systèmes d'air climatisé, de ventilation et de chauffage des différentes bâtisses de la Communauté (contrat 97021), selon le cahier des charges qui sera préparé à cet effet.

Il est

RÉSOLU 97-516

d'autoriser le directeur du service du soutien technique à confier au Centre de distribution des biens de la Couronne, Approvisionnements et services Canada, la vente, aux meilleures conditions possibles, des biens meubles désuets et excédentaires mentionnés à la liste jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire et de remettre le produit de la vente au trésorier de la Communauté.

Il est

RÉSOLU 97-517

a) de retenir les services de la firme Bélanger et Reeves, architectes, aux fins de la préparation des plans et devis d'architecture pour la construction du centre opérationnel Est du service de police et d'autoriser une dépense de 260 000 $ à cette fin, plus les taxes applicables;

Archives de la Ville de Montréal

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, le contrat de rétention de services professionnels qui sera préparé à cet effet ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: biens et services - règlement 77 modifié.

Il est

RÉSOLU 97-518

a) d'autoriser le trésorier à approprier, à même la réserve pour dépenses non prévues au budget, des crédits supplémentaires de 950 000 $ aux fins d'assurer la disponibilité de crédits budgétaires pour pourvoir à certaines insuffisances du budget du Service de police aux chapitres de la masse salariale, de la contribution à l'Institut de Police de Nicolet et certains autres postes de biens et services;

IMPUTATION: autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations.

b) de MODIFIER la résolution 96-865 de ce comité en date du 12 décembre 1996 en réduisant de 731 681 $ le montant réservé pour la réingénierie des appels d'urgence 9-1-1.

Il est

RÉSOLU 97-519

d'autoriser le trésorier à effectuer le paiement de la contribution annuelle à l'Institut de police du Québec et à comptabiliser la dépense au montant de 2 450 000 $ dont 1 850 000 $ pour la période du 1er avril au 31 décembre 1997 et 600 000 $ pour la période du 1er janvier au 31 mars 1998;

Virement de:	service de police:	
	- masse salariale	1 500 000 $
	- frais de financement à long terme	350 000 $
à:	service de police - contribution à l'Institut de police du Québec	1 850 000 $

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: service de police - contribution à l'Institut de police du Québec:

- budget 1997 - 1 850 000 $
- budget 1998 - 600 000 $

Advenant 12 h 05, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-493 à 97-519 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

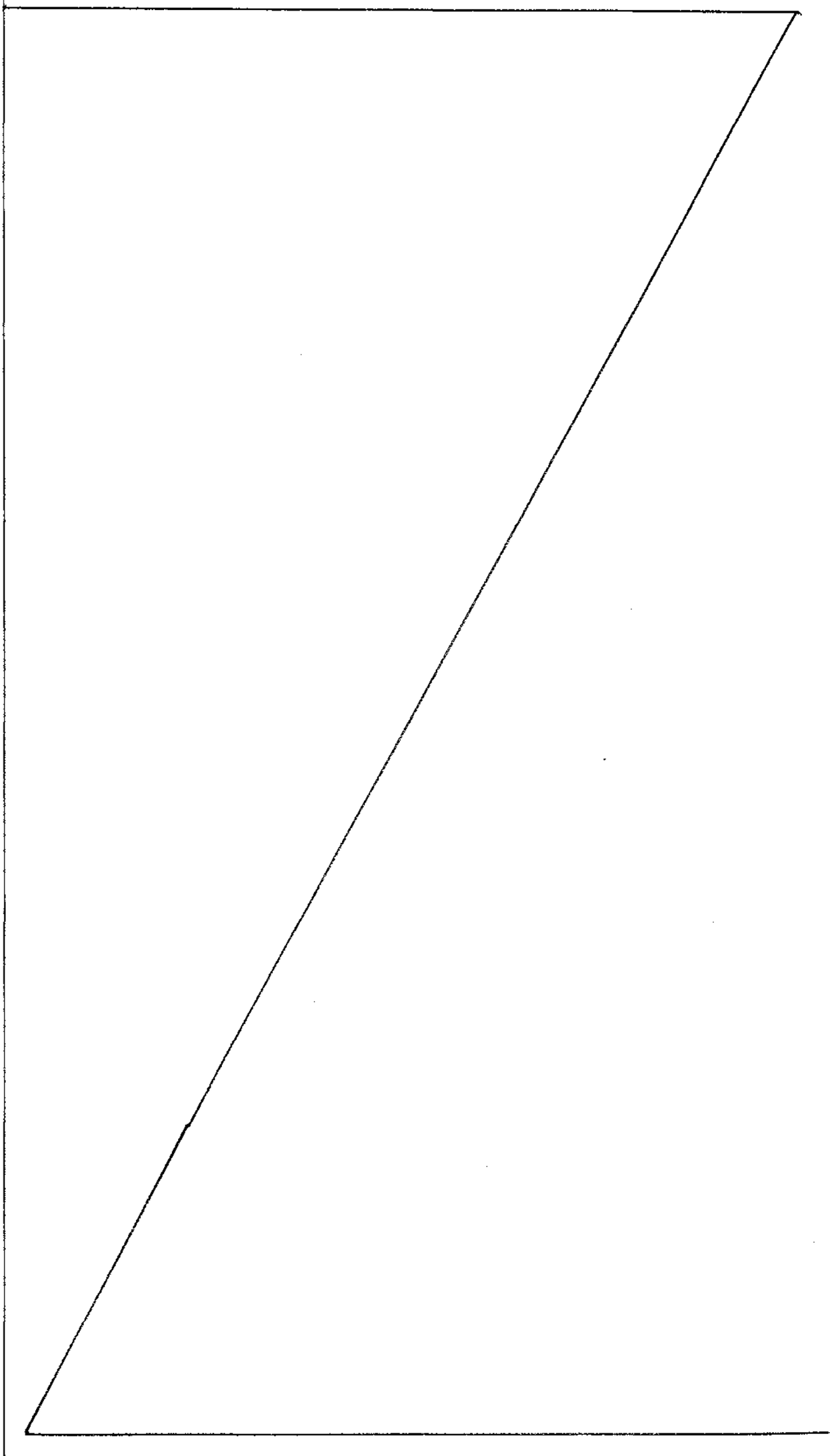

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

21 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 4 septembre 1997 à 8 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal
M. Frank Zampino, premier vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
Mme Johanne Lorrain, seconde vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-520 de considérer comme lus et de ratifier les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 8 juillet et 7 août 1997.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-521

de désigner, pour une période de trois ans, M. Giovanni De Michele, membre du comité exécutif, à titre de membre des Comités de gestion des régimes de retraite des cadres et des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal et ce, en remplacement de M. Jacques Charbonneau.

Il est

RÉSOLU 97-522

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de la station d'épuration pour l'année 1997:

DE:

Exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - biens non durables	16 719 $

A:

Exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - masse salariale	16 719 $

Il est

RÉSOLU 97-523

d'approuver les travaux de reconstruction d'un égout combiné sur l'avenue Laval à être exécutés par la Ville de Montréal de la rue Duluth à la rue Rachel, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale.

Il est

RÉSOLU 97-524

d'autoriser le directeur de la division des parcs-nature à lancer un appel d'offres public pour la restauration de la Maison du Meunier dans le parc-nature de l'Ile-de-la-Visitation (contrat 541 06 433-PLAN), selon les plans et le cahier des charges soumis par ce directeur avec son rapport à ce sujet en date du 18 août 1997.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-525

de réitérer au ministre des Affaires municipales l'urgence de mettre sur pied un comité conjoint Communauté urbaine de Montréal/Gouvernement du Québec pour réviser en profondeur l'ensemble des processus d'évaluation et de la fiscalité locale, de façon à assurer une plus grande stabilité à travers les cycles économiques dans l'effort fiscal des différentes catégories de contribuables, élément essentiel à un climat de développement économique sur le territoire de la Communauté.

Advenant 10 h 30, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-520 à 97-525 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

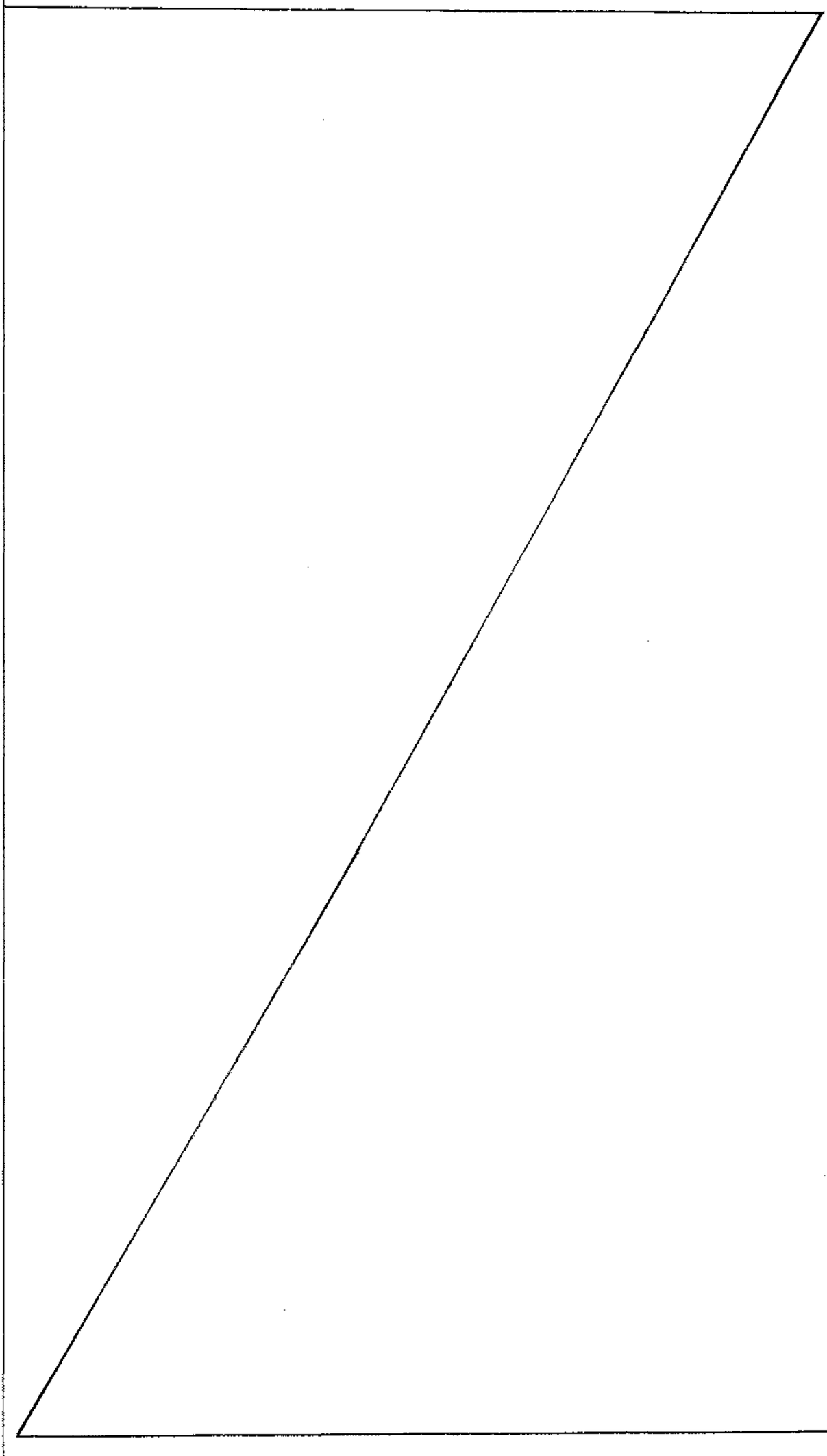

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

22 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 18 septembre 1997 à 9 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal
M. Frank Zampino, premier vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
Mme Johanne Lorrain, seconde vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-526 de considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 21 août 1997.

Il est

RÉSOLU 97-527 d'approuver les travaux de construction d'un égout unitaire à être exécutés par la Ville de Montréal dans la rue Gosford, entre la rue Notre-Dame et la rue Saint-Louis, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-528 d'approuver les travaux d'installation de conduites d'égouts sanitaire et pluvial à être exécutés par la Ville de Kirkland aux endroits suivants, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale:

- rue 145-31, de l'accès Est à l'accès Ouest du boulevard Brunswick;
- rue 145-30, du boulevard Brunswick à un point situé à environ 83 mètres vers le Sud.

Il est

RÉSOLU 97-529 d'approuver les travaux de reconstruction de conduites d'égout unitaire à être exécutés par la Ville de Montréal dans la rue Adam, du boulevard Pie IX à l'avenue Létourneux, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale.

Il est

RÉSOLU 97-530 d'approuver les travaux ci-après décrits à être exécutés par la Ville de Saint-Laurent aux endroits suivants, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale:

- Installation de conduites d'égouts sanitaire et pluvial dans le boulevard Alfred-Nobel, de la rue Frédérick-Banting à l'avenue Marie-Curie;
- Reconstruction d'une conduite d'égout pluvial dans l'avenue Marie-Curie, du boulevard Alfred-Nobel à un point situé à environ 37 mètres vers l'Est.

Il est

RÉSOLU 97-531 d'approuver les travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire et d'installation de conduites d'égout pluvial à être exécutés par la Ville de Pierrefonds dans la rue Edward, entre la rue Pierre-Lauzon et la rue de Lucerne, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale.

SOUMIS un projet d'entente à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal, le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) et M. Claude Vézina, conseiller technique au bureau de la présidente du comité exécutif, relativement à la prolongation, jusqu'au 30 juin 1999, du prêt de service de ce dernier au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC);

Il est

RÉSOLU 97-532 d'approuver cette entente et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: Conseil et comité exécutif - masse salariale.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période additionnelle de deux ans, les services de M. Jean-René Marchand à titre de conseiller à la présidente du comité exécutif;

Il est

RÉSOLU 97-533

d'approuver cette convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: Conseil et comité exécutif - masse salariale.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période d'un an, les services de Mme Johanne Tanguay en qualité de responsable des opérations au centre d'urgence 9-1-1;

Il est

RÉSOLU 97-534

d'approuver cette convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: centre d'urgence 9-1-1 - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-535

d'approuver, à compter du 22 novembre 1997, la mise à la retraite anticipée de M. Richard Comtois, agent technique - environnement au service de l'environnement, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite ancticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995.

IMPUTATION: 70% - contrôle des déversements industriels - masse salariale;
30% - assainissement de l'air - masse salariale.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période additionnelle de trois ans à compter du 7 septembre 1997, les services de M. Yvan Roux en qualité de responsable des opérations au service de l'environnement;

Il est

RÉSOLU 97-536

d'approuver cette convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-537

d'approuver, à compter du 1er janvier 1998, la mise à la retraite anticipée de Mme Denyse Desjardins, agente de bureau au service de police, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995.

IMPUTATION: service de police - masse salariale (civils).

Il est

RÉSOLU 97-538

d'approuver, à compter du 17 septembre 1997, la mise à la retraite anticipée de M. Mario Simard, agent de bureau en disponibilité au service de police, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995.

IMPUTATION: service de police - masse salariale (civils).

Il est

RÉSOLU 97-539

de nommer en permanence en qualité d'agent de gestion - opération (parc automobile) au service de police, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire, M. Jean-Louis Longpré, présentement mécanicien (diagnostics) à ce service.

IMPUTATION: service de police - masse salariale (civils).

SOUMIS un projet d'avenant modifiant le 3e alinéa de l'article 5 du contrat intervenu entre la Communauté urbaine de Montréal, la Fraternité des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal inc. et M. Mario Plantin concernant l'ajustement de la rémunération additionnelle prévue au contrat de prêt de service de ce dernier à l'Institut de police du Québec, le tout conformément à la résolution 92-154 de ce comité en date du 20 février 1992;

Il est

RÉSOLU 97-540

d'approuver cet avenant et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: autres dépenses - prêts de service - rémunération.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-541

d'autoriser Mme Annette Angers et M. Alain Barbagallo, respectivement commandant et inspecteur au service de police, à se rendre à Régina, Saskatchewan, pour une période de quatre jours, afin de participer à une réunion du comité de suivi du colloque intitulé: "Femmes dans la police et les défis des années 2000"; de mettre à cette fin une somme de 50 $ à la disposition de chacun d'eux, ces derniers devant transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-542

d'autoriser M. Pierre St-Denis et Mme Geneviève Beauregard, respectivement lieutenant et conseillère au service de police, à se rendre à Haïti, pour une période de quatre jours, afin d'effectuer la sélection des agents seniors dans le cadre de l'implantation de la phase II de la police de quartier, et d'autoriser une dépense de 3 500 $ à cette fin; cependant, les personnes ci-haut mentionnées devront transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Sur recommandation du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal, il est

RÉSOLU 97-543

d'autoriser, dans le cadre du programme "Jouer dans l'Ile", le versement, à même les fonds disponibles du Conseil des arts, d'une subvention additionnelle de 10 834 $ à Ensemble Amati.

Sur recommandation du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal, il est

RÉSOLU 97-544

d'autoriser, dans le cadre du programme "Exposer dans l'Ile", le versement, à même les fonds disponibles du Conseil des arts, d'une subvention additionnelle de 12 000 $ à Graff, centre de conception graphique.

Sur recommandation du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal, il est

RÉSOLU 97-545

d'autoriser, dans le cadre du programme "Art et communauté", volet activités de sensibilisation, le versement, à même les fonds disponibles du Conseil des arts, d'une subvention de 17 000 $ à l'Association des écrivaines et des écrivains québécois pour la jeunesse.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: 5 000 $ - budget 1997
12 000 $ - budget 1998

Sur recommandation du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal, il est

RÉSOLU 97-546

d'autoriser le versement des subventions suivantes à même les fonds disponibles du Conseil des arts:

A. Programme général d'aide financière

Arts visuels

-	Atelier circulaire	* 3 000 $
-	Centre des métiers du verre du Québec	16 000 $
-	Musée d'art de Saint-Laurent	20 000 $

Cinéma, vidéo et arts électroniques

-	Alliance de la vidéo et du cinéma indépendants	* 3 000 $

Littérature

-	Communication-jeunesse	* 5 000 $
-	Federation of English-language writers of Quebec	* 1 000 $
-	Les Écrits	5 000 $
-	Revue Stop	* 3 000 $

Musique

-	Conseil québécois de la musique	45 000 $
-	Productions traquen'art	5 000 $
-	Quatuor Claudel	8 000 $

Théâtre

-	Compagnie de théâtre dummies	5 000 $

* **Subvention pour un projet spécial**

B. Fonds de développement

Danse

-	MC2 Extase	6 500 $
-	Regroupement québécois de la danse	15 000 $

Théâtre

-	Académie québécoise du théâtre	5 000 $

C. Jeunes public - public de demain

Arts multidisciplinaires

-	Centre des arts Saidye Bronfman	9 000 $

Archives de la Ville de Montréal

	Arts visuels	
-	Centre Canadien d'Architecture	5 000 $
-	Centre international d'art contemporain de Montréal	8 000 $
	Cinéma, vidéo et arts électroniques	
-	Cinémathèque québécoise	6 000 $
	Danse	
-	Agora de la danse	10 000 $
	Musique	
-	Ensemble contemporain de Montréal	5 000 $
	Théâtre	
-	Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse	10 000 $
		198 500 $

Il est

RÉSOLU 97-547

d'autoriser le directeur des ressources humaines à lancer un appel d'offres public pour le renouvellement du contrat d'assurances collectives régissant les employés cadres, fonctionnaires, cols bleus, ingénieurs, architectes, chimistes et professionnels, selon le cahier des charges qui sera préparé à cet effet.

Il est

RÉSOLU 97-548

d'autoriser le directeur de la division de l'assainissement de l'air et de l'eau et de l'inspection des aliments du service de l'environnement à acheter, dans le cadre de l'application de l'article 4 du règlement 129 de la Communauté sur la tarification relative à l'assainissement des eaux usées industrielles, un véhicule afin de permettre la réalisation des programmes de caractérisation à la charge des compagnies, et d'autoriser une dépense de 52 000 $ à cette fin, plus les taxes applicables.

Virement de: autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations
à: contrôle des déversements industriels - biens durables

IMPUTATION: contrôle des déversements industriels - biens durables.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-549

d'accepter définitivement, à compter du 30 juin 1997, les travaux du contrat 1619-AE - option B relatif à la fourniture et à l'installation d'équipements de déshydratation des boues - pressoirs rotatifs, l'adjudicataire de contrat étant Les Industries Fournier inc.

Il est

RÉSOLU 97-550

a) d'accepter définitivement, à compter du 1er août 1997, les travaux du contrat 1619-AE - option A relatif à la fourniture et à l'installation d'équipements de déshydratation des boues (filtres-presses), l'adjudicataire de ce contrat étant Tecksol-Seco;

b) d'approuver l'estimation finale de ce contrat et d'autoriser le paiement d'une somme de 962 413,31 $ à Tecksol-Seco.

Il est

RÉSOLU 97-551

d'autoriser la firme Encan national L.C. inc. à vendre aux enchères, aux meilleures conditions possibles, les véhicules du service de police ci-après mentionnés et de remettre le produit de la vente au trésorier de la Communauté, le tout conformément aux conditions mentionnées au contrat 197011:

1 auto Passport Optima 1990
2 autos Chevrolet Caprice 1991
1 auto Ford Crown Victoria 1995

Il est

RÉSOLU 97-552

d'autoriser le directeur du service du soutien technique à lancer un appel d'offres public pour la rétention d'une firme aux fins de la surveillance de différentes bâtisses du service de police de la Communauté (contrat 97023), selon le cahier des charges qui sera préparé à cet effet.

Il est

RÉSOLU 97-553

d'accorder au plus bas soumissionnaire, Av-Tech inc., le contrat pour l'exécution de divers travaux de plomberie (contrat 97035), pour la période du 1er octobre 1997 au 30 septembre 1999, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 94 430 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser les directeurs des services concernés à émettre les commandes nécessaires à cette fin.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: à même les crédits prévus à cette fin au budget annuel des services concernés - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-554

d'accorder au plus bas soumissionnaire, Av-Tech inc., le contrat pour l'exécution de divers travaux d'électricité (contrat 97040), pour la période du 1er octobre 1997 au 30 septembre 1999, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 111 008 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser les directeurs des services concernés à émettre les commandes nécessaires à cette fin.

IMPUTATION: à même les crédits prévus à cette fin au budget annuel des services concernés - biens et services.

Vu l'article 120.5 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, il est

RÉSOLU 97-555

d'accorder au plus bas soumissionnaire, Sifto Canada inc., le contrat pour la fourniture de sel pour le déglaçage des chaussées (contrat 97042), pour la période du 1er octobre 1997 au 30 avril 1998, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 7 032 640,50 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser les municipalités participantes et la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal à émettre les commandes nécessaires à cette fin.

Il est

RÉSOLU 97-556

a) de retenir les services de la firme Liboiron, Roy, Caron et Associés inc., ingénieurs en électromécanique, pour la préparation des plans et devis de mécanique et d'électricité pour la construction du centre opérationnel Est, et d'autoriser une dépense de 90 000 $ à cette fin, plus les taxes applicables;

IMPUTATION: biens et services - règlement 77 modifié.

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, la convention qui sera préparée à cette fin ainsi que tout document y afférent.

Il est

RÉSOLU 97-557

a) de MODIFIER la résolution 96-839 de ce comité en date du 12 décembre 1996 en y remplaçant le montant du virement de crédits de "465 000 $" par celui de "265 000 $";

Archives de la Ville de Montréal

b) de MODIFIER le paragraphe b) de la résolution 97-518 de ce comité en date du 21 août 1997 concernant la réingénierie des appels d'urgence 9-1-1 en remplaçant le montant de "731 681 $" y apparaissant par celui de "834 181 $";

c) d'autoriser le trésorier à réduire comme suit les crédits du budget 1997 mis à la disposition des directeurs des services ci-après mentionnés en vertu de la résolution 96-867 de ce comité en date du 12 décembre 1996:

- Évaluation	127 032 $
- Ressources humaines	267 233 $
- Assainissement de l'air	19 153 $
- Inspection des aliments	58 000 $
- Affaires corporatives	83 500 $
- Bureau du taxi	16 000 $
- Centre d'urgence 9-1-1	19 400 $
- Direction générale	72 000 $
- Secrétariat	35 000 $
- Conseil, comité exécutif	75 000 $
- Urbanisme et schéma d'aménagement	15 000 $
- Soutien technique	64 763 $
- Trésorerie	151 162 $
	1 003 243 $

Il est

RÉSOLU 97-558

d'informer les municipalités du territoire de la Communauté urbaine de Montréal:

a) que la Communauté tient à présenter, pour l'année 1998, des prévisions budgétaires qui n'entraîneront aucune augmentation de leur quote-part;

b) que dans le cadre des objectifs de la réforme Trudel, toutes les réductions récurrentes des coûts de main-d'oeuvre se traduiront par une réduction équivalente de leur quote-part.

Il est

RÉSOLU 97-559

d'effectuer, dans le cadre de la réingénierie des appels, les virements de crédits suivants au budget de la Communauté urbaine de Montréal pour l'année 1997:

DE:

Autres dépenses - réingénierie des appels	178 057 $

Service de police - masse salariale	137 094 $
Centre d'urgence 9-1-1 - masse salariale	40 963 $
	178 057 $

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-560

a) de prêter à la section traitement des appels du service de police, pour la période du 19 septembre au 31 décembre 1997, quarante préposés au traitement des appels du centre d'urgence 9-1-1;

b) de prêter à la section traitement des appels du service de police, pour la période du 19 septembre au 31 décembre 1997, cinq chefs d'équipe du centre d'urgence 9-1-1.

IMPUTATION: centre d'urgence 9-1-1 - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-561

d'effectuer les virements de crédits suivants au budget du centre d'urgence 9-1-1 pour l'année 1997:

DE:

Centre d'urgence 9-1-1:

- personnel en réaffectation	217 000 $
- biens et services	20 000 $
	237 000 $

A:

Centre d'urgence 9-1-1:

- masse salariale	217 000 $
- biens durables	20 000 $
	237 000 $

Advenant 12 h 15, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-526 à 97-561 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

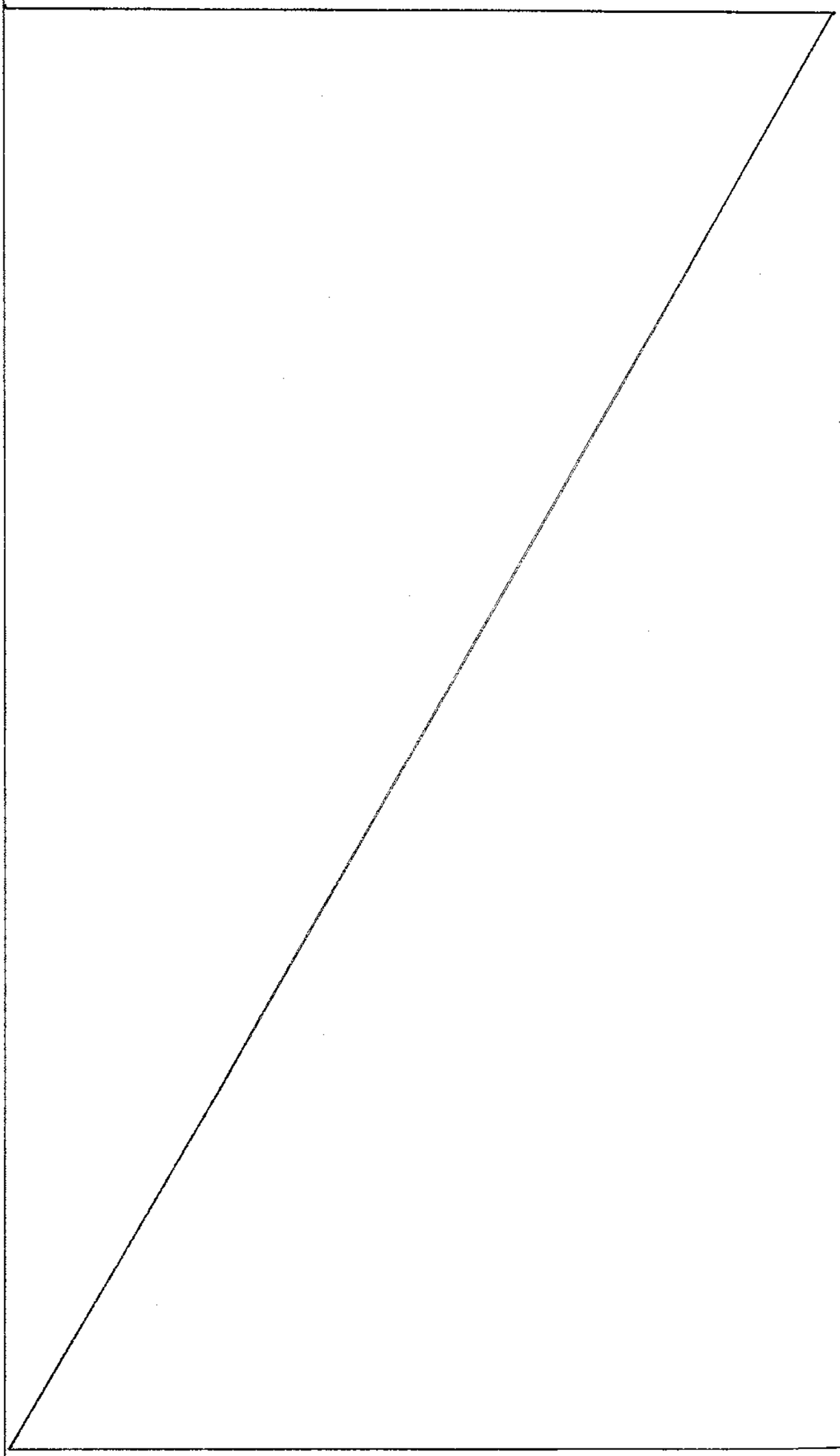

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

23 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 2 octobre 1997 à 8 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la
Communauté urbaine de Montréal
M. Frank Zampino, premier vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
Mme Johanne Lorrain, seconde vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville
de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-562 de considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 4 septembre 1997.

Il est

RÉSOLU 97-563 d'approuver les travaux ci-après décrits à être exécutés par la Ville de Beaconsfield aux endroits suivants, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale:

- Installation de conduites d'égouts sanitaire et pluvial dans Beaurepaire Drive, de l'avenue Meadowbrooke à l'avenue Régent;

- Installation de conduites d'égout sanitaire:

Archives de la Ville de Montréal

. Beaurepaire Drive (lots P.12-135 et P.13-208), de l'avenue Meadowbrooke à Celtic Drive et de Lexington Drive à la rue Kenwood;
. avenue Elm, de la rue Allancroft à la servitude Tamarack et de la rue Shannon Park à un point situé à environ 45 mètres à l'Est de la rue Tower;
. rue Kenwood, de Stonchenge Drive à Beaurepaire Drive;
. traverse de l'autoroute 20 et des voies ferrées du Canadien national (lots P.25-57, P.25, P.181 et P.25-51-120), de l'avenue Elm à Beaurepaire Drive;
. prolongement de la rue Tamarack, de la rue Larch à l'avenue Elm;

- Installation de conduites d'égout pluvial et construction de fossés de drainage pluvial aux endroits suivants:

. avenue Régent de Beaurepaire Drive à Place Winston;
. place Chantilly, de l'avenue Régent à un point situé à environ 75 mètres vers l'Est.

Il est

RÉSOLU
97-564

d'approuver les travaux ci-après décrits à être exécutés par la Ville de l'Ile Bizard aux endroits suivants, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale:

- Installation d'une conduite d'égout sanitaire dans la rue Des Châteaux Neufs projetée sur les lots P.126 du chemin Bord du Lac à un point situé à environ 160 mètres vers l'Ouest;

- Installation d'une conduite de refoulement d'eaux sanitaires aux endroits suivants:

. rue Des Châteaux Neufs projetée (lots P.126), du chemin Bord du Lac à un point situé à environ 160 mètres vers l'Ouest;
. servitude située sur les lots P.216, P.184-8, P.184-9, P.184-176, du chemin Bord du Lac à la rue du Golf;

- Construction d'une station de pompage d'eaux sanitaires et réalisation de travaux connexes dans la rue Des Châteaux Neufs projetée sur les lots P.126-9, P.126-10 et P.126-12;

- Installation d'une conduite d'égout pluvial dans la servitude des lots P.126-5, P.126-6, P.126-7, P.126-8 et P.126-9, d'un point situé à environ 40 mètres à l'Ouest du chemin Bord du Lac, sur une distance approximative de 150 mètres dans la même direction.

SOUMIS un projet d'avenant modifiant les contrats d'affectation intervenus entre la Communauté urbaine de Montréal, la Gendarmerie Royale du Canada, la Fraternité des policiers et des policières de la Communauté urbaine de Montréal inc. et 14 policiers du service de police relativement à la prolongation du prêt de service de ces derniers dans le cadre de la mission UNCIVPOL en Haïti, le tout conformément à la résolution 97-128 de ce comité en date du 13 mars 1997;

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-565

d'approuver cet avenant et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: autres dépenses - prêt de service - rémunération.

Il est

RÉSOLU 97-566

de MODIFIER comme suit la résolution 97-449 de ce comité en date du 7 août 1997 nommant certaines personnes à titre de policier temporaire au service de police:

a) en retranchant les noms suivants:

SONGA-SONGA, Kabika
TREMBLAY, Marie-Josée

b) en ajoutant les noms suivants:

FORGET, Murielle
MARTEL, Véronique

Il est

RÉSOLU 97-567

d'approuver, à compter du 22 novembre 1997, la mise à la retraite anticipée de Mme Micheline Lacoste, agente de bureau au service de police, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995.

IMPUTATION: service de police - masse salariale - civils.

Il est

RÉSOLU 97-568

d'approuver, à compter du 4 octobre 1997, la mise à la retraite anticipée de Mme Carole-Lyse Cloutier, agente de bureau en disponibilité au service de police, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995 et de l'entente intervenue entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal.

IMPUTATION: service de police - masse salariale - civils.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour une période de deux ans, les services de Mme Rollande Vaillancourt en qualité de responsable de la formation continue au service de police;

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-569

d'approuver cette convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: service de police - masse salariale - civils.

Il est

RÉSOLU 97-570

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget du service du soutien technique pour l'année 1997:

DE:

Service du soutien technique:	
. biens et services	2 000 $
. biens durables	9 142 $
	11 142 $

A:

Service du soutien technique - masse salariale	11 142 $

Il est

RÉSOLU 97-571

d'autoriser M. Pierre Boulay, directeur adjoint de la station d'épuration, à se rendre à Chicago, Illinois, Etats-Unis, pour une période de 2 jours, afin d'assister à un atelier de travail sur le "benchmarking" dans les stations d'épuration des eaux usées, et ce, dans le cadre de la 70ième conférence annuelle de la Water Environment Federation; de mettre à cette fin une somme de 1 137 $ à la disposition de M. Boulay, ce dernier devant transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-572

d'autoriser Mme Solange Noël, technicienne en bureautique au service de police, à se rendre à Banff, Alberta, pour une période de quatre jours, pour assister au colloque organisé par The Banff Centre for Management et intitulé: "Creating Change in Police Organizations"; de mettre à cette fin une somme de 676,24 $ à la disposition de Mme Noël, cette dernière devant transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-573

a) d'accepter définitivement, à compter du 28 juin 1997, les travaux du contrat 1246-AE relatif à l'exécution de travaux d'interception à l'Ile Sainte-Hélène, et d'autoriser le paiement à Construction & Pavage nord-américain ltée, adjudicataire de ce contrat, de la retenue de garantie au montant de 21 844,64 $ faite à ce sujet, plus les intérêts au taux légal sur cette somme à compter du 28 juin 1996;

b) d'approuver l'estimation finale de ce contrat et d'autoriser le paiement d'une somme de 18 779,04 $ à Construction & Pavage nord-américain ltée.

Il est

RÉSOLU 97-574

a) d'accepter définitivement, à compter du 18 juin 1997, les travaux du contrat 1598-AE relatif à la fourniture et à l'installation de débitmètres et d'échantillonneurs au système de pompage des boues à la décantation et d'autoriser le paiement à Hydro-Mécanique Construction inc., adjudicataire de ce contrat, de la retenue de garantie au montant de 18 027,36 $ faite à ce sujet, plus les intérêts au taux légal sur cette somme à compter du 1er juin 1995;

b) d'approuver l'estimation finale de ce contrat et d'autoriser le paiement d'une somme de 10 255,95 $ à Hydro-Mécanique Construction inc.

VU les dispositions de l'article 48 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est

RÉSOLU 97-575

DE RECOMMANDER AU CONSEIL

a) d'adopter le projet de règlement intitulé: "Projet de règlement 89-35 modifiant le règlement 89, tel que déjà modifié, concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire;

b) d'approuver le document d'accompagnement joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire et intitulé: "Modifications à la réglementation d'urbanisme des Villes d'Anjou et de Montréal-Est aux fins de conformité au schéma d'aménagement modifié de la Communauté urbaine de Montréal".

Ce document spécifie également que seules les Villes d'Anjou et de Montréal-Est devront amender leur réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement 89-35.

VU les dispositions des articles 50, 52 et 53 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est

Archives de la Ville de Montréal

RÉSOLU 97-576

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver la procédure suivante relativement à l'adoption du projet de règlement no 89-35:

a) de transmettre au ministre le projet de règlement mais de ne pas lui demander un avis formel sur la modification proposée que ce dernier aurait à transmettre à la Communauté au plus tard le 60e jour qui suit la date de transmission de cette demande;

b) de réduire de 45 à 20 jours, par vote unanime, le délai à l'intérieur duquel les municipalités pourront produire un avis sur le projet de règlement 89-35, ainsi que sur le document d'accompagnement qui leur seront transmis;

c) de demander à la Commission de l'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal de tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal;

d) de ne pas distribuer à chaque adresse du territoire de la Communauté le résumé du projet de règlement et du document d'accompagnement, étant donné que ce résumé sera contenu dans l'avis de convocation à être publié dans un journal.

Conformément aux dispositions de l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les modalités de consultation ont été déléguées au secrétaire de la Communauté en vertu de la résolution 4563 du Conseil en date du 19 février 1992.

VU les dispositions de l'article 48 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est

RÉSOLU 97-577

DE RECOMMANDER AU CONSEIL

a) d'adopter le projet de règlement intitulé: "Projet de règlement 89-36 modifiant le règlement 89, tel que déjà modifié, concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire;

b) d'approuver le document d'accompagnement joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire et intitulé: "Modifications à la réglementation d'urbanisme des Villes de Pierrefonds, Sainte-Anne-de-Bellevue, Sainte-Geneviève et du Village de Senneville aux fins de conformité au schéma d'aménagement modifié de la Communauté urbaine de Montréal".

Ce document spécifie également que seules les Villes de Pierrefonds, Sainte-Anne-de-Bellevue, Sainte-Geneviève et le Village de Senneville devront amender leur réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement 89-36.

VU les dispositions des articles 50, 52 et 53 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-578

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver la procédure suivante relativement à l'adoption du projet de règlement no 89-36:

a) de transmettre au ministre le projet de règlement mais de ne pas lui demander un avis formel sur la modification proposée que ce dernier aurait à transmettre à la Communauté au plus tard le 60e jour qui suit la date de transmission de cette demande;

b) de réduire de 45 à 20 jours, par vote unanime, le délai à l'intérieur duquel les municipalités pourront produire un avis sur le projet de règlement no 89-36, ainsi que sur le document d'accompagnement qui leur seront transmis;

c) de demander à la Commission de l'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal de tenir les assemblées publiques de consultation nécessaire sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal;

d) de ne pas distribuer à chaque adresse du territoire de la Communauté le résumé du projet de règlement et du document d'accompagnement, étant donné que ce résumé sera contenu dans l'avis de convocation à être publié dans un journal.

Conformément aux dispositions de l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les modalités de consultation ont été déléguées au secrétaire de la Communauté en vertu de la résolution 4563 du Conseil en date du 19 février 1992.

Il est

RÉSOLU 97-579

d'approuver le règlement numéro 1446-6 adopté par le Conseil de la ville d'Anjou le 25 août 1997 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1446 de cette ville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la Communauté et aux dispositions du document complémentaire.

Il est

RÉSOLU 97-580

d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 $ aux fins de la résolution 97-16 de ce comité en date du 16 janvier 1997 autorisant le directeur du service de police à recourir, lorsque requis, aux services professionnels des études d'avocats ci-après mentionnées pour la disposition des griefs devant les tribunaux d'arbitrage, les tribunaux supérieurs et pour fins d'opinions légales, et ce, dans le cadre de l'application de la convention collective de travail des policiers et policières et de la convention collective de travail des préposés aux traverses d'écoliers:

. Bélanger, Sauvé
. Lavery, De Billy

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-581 d'autoriser une dépense de 200 000 $ pour le paiement des honoraires professionnels reliés à la défense des policiers devant les différentes instances déontologiques.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-582 de prolonger, pour une période n'excédant pas le 31 décembre 1997, la rétention des services de la firme Champagne et Associés (anciennement CF Consultants) dans le cadre du programme de conditionnement physique et mode de vie pour les policiers, et d'autoriser une dépense de 15 582,60 $ à cette fin, plus les taxes applicables.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-583 d'accorder, dans le cadre de la réingénierie des appels, à PRC Public Sector inc. un contrat aux fins d'apporter des modifications au système de répartition assistée par ordinateur, pour un montant de 70 000 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser le directeur du service de police à émettre la commande à cette fin.

Virement de: autres dépenses - réingénierie des appels
à: service de police - biens et services

IMPUTATION: service de police - biens et services.

SOUMIS un troisième avenant au bail intervenu entre la Communauté urbaine de Montréal et 157788 Canada inc., en vue d'apporter des modifications à la clause d'améliorations locatives au bail du 5800, rue St-Denis, Montréal;

Il est

RÉSOLU 97-584 **DE RECOMMANDER AU CONSEIL** d'approuver ce troisième avenant et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté loue de MM. Raymond Deschamps et Pierre Desjardins, pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 25), un espace de bureau d'une superficie d'environ 4 500 pieds carrés situé au 5995, boulevard Décarie, à Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période 10 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 23,44 $ le pied carré pour les 10 années du bail;

Archives de la Ville de Montréal

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions, mais en considération d'un loyer de base annuel de 14,77 $ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 15,88 $ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement. Cependant, la Communauté bénéficiera d'une allocation de 22 500 $ pour la première période de renouvellement et de 15 000 $ pour la deuxième période de renouvellement;

Il est

RÉSOLU 97-585

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

SOUMIS un bail par lequel la Communauté urbaine de Montréal loue de 116759 Canada inc., pour les besoins du Service de police (poste de quartier no 49), un espace de bureau d'une superficie d'environ 4 378 pieds carrés situé au 1498, boulevard Saint-Jean-Baptiste (dans l'édifice portant les numéros civiques pairs 1490 à 1590, boulevard Saint-Jean-Baptiste), à Montréal;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de 10 ans, et en considération d'un loyer de base annuel de 16,42 $ le pied carré;

ATTENDU qu'à l'expiration du présent bail, la Communauté aura droit, si elle le désire, de le renouveler pour deux périodes additionnelles de cinq ans, aux mêmes conditions mais en considération d'un loyer de base annuel de 10,75 $ le pied carré pour la première période de renouvellement et d'un loyer de base annuel de 12,75 $ le pied carré pour la deuxième période de renouvellement. Cependant, la Communauté bénéficiera d'une allocation de 5,00 $ le pied carré pour la première année de la première période de renouvellement et de 3,00 $ le pied carré pour la première année de la deuxième période de renouvellement;

Il est

RÉSOLU 97-586

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

SOUMIS un bail par lequel la Commuauté urbaine de Montréal loue des espaces pour la localisation d'équipements de radiocommunication pour les besoins du Service de police;

ATTENDU que cette location est faite à certaines conditions, pour une période de cinq ans à compter du 1er novembre 1997, et en considération d'un loyer annuel de 14 000 $;

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-587

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-588

a) de retenir les services de la firme Nicolet, Chartrand, Knoll limitée, ingénieurs en structure, pour la préparation des plans et devis de structure et de génie civil pour la construction du centre opérationnel Est, et d'autoriser une dépense de 55 000 $ à cette fin, plus les taxes applicables;

IMPUTATION: biens et services - règlement 77 modifié.

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, la convention qui sera préparée à cette fin ainsi que tout document y afférent.

SOUMISE une entente à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal, représentée par son Office de développement économique, et Montréal International relativement à l'adhésion de la Communauté à ce consortium destiné à regrouper l'ensemble des principaux intervenants publics et privés oeuvrant à la promotion du Grand Montréal;

ATTENDU que cette entente est faite à certaines conditions et pour une période de cinq ans;

Il est

RÉSOLU 97-589

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'approuver cette entente, d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire de la Communauté à la signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent, et d'autoriser une dépense de 1 200 000 $.

IMPUTATION: 240 000 $ - promotion et développement industriel - contribution à Montréal International (budget 1997);
240 000 $ - promotion et développement industriel - contribution à Montréal International (budget 1998);
240 000 $ - promotion et développement industriel - contribution à Montréal International (budget 1999);
240 000 $ - promotion et développement industriel - contribution à Montréal International (budget 2000);
240 000 $ - promotion et développement industriel - (budget 2001).

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-590

de demander au ministre des Affaires municipales du Québec d'accorder à la Communauté urbaine de Montréal un délai additionnel pour l'adoption de son programme de dépenses en immobilisations pour les années 1998, 1999, 2000, tel délai ne devant pas excéder le 12 décembre 1997.

Il est

RÉSOLU 97-591

de MODIFIER la résolution 97-440 de ce comité en date du 8 juillet 1997 donnant des instructions au trésorier de surseoir au versement de toutes cotisations patronales au Régime de rentes des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal, en y retranchant les mots "pour une période de trois mois".

Il est

RÉSOLU 97-592

de convoquer suivant la loi une assemblée régulière du Conseil qui aura lieu le mercredi 15 octobre 1997 à 17 h en la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montréal. L'ordre du jour de cette assemblée est joint à l'original de la présente résolution et est identifié par la secrétaire.

Il est

RÉSOLU 97-593

de MODIFIER la résolution 96-602 de ce comité en date du 10 octobre 1996 relative à l'adhésion de la Communauté urbaine de Montréal à Montréal International, en retranchant le paragraphe i).

Advenant 12 h 20, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-562 à 97-593 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

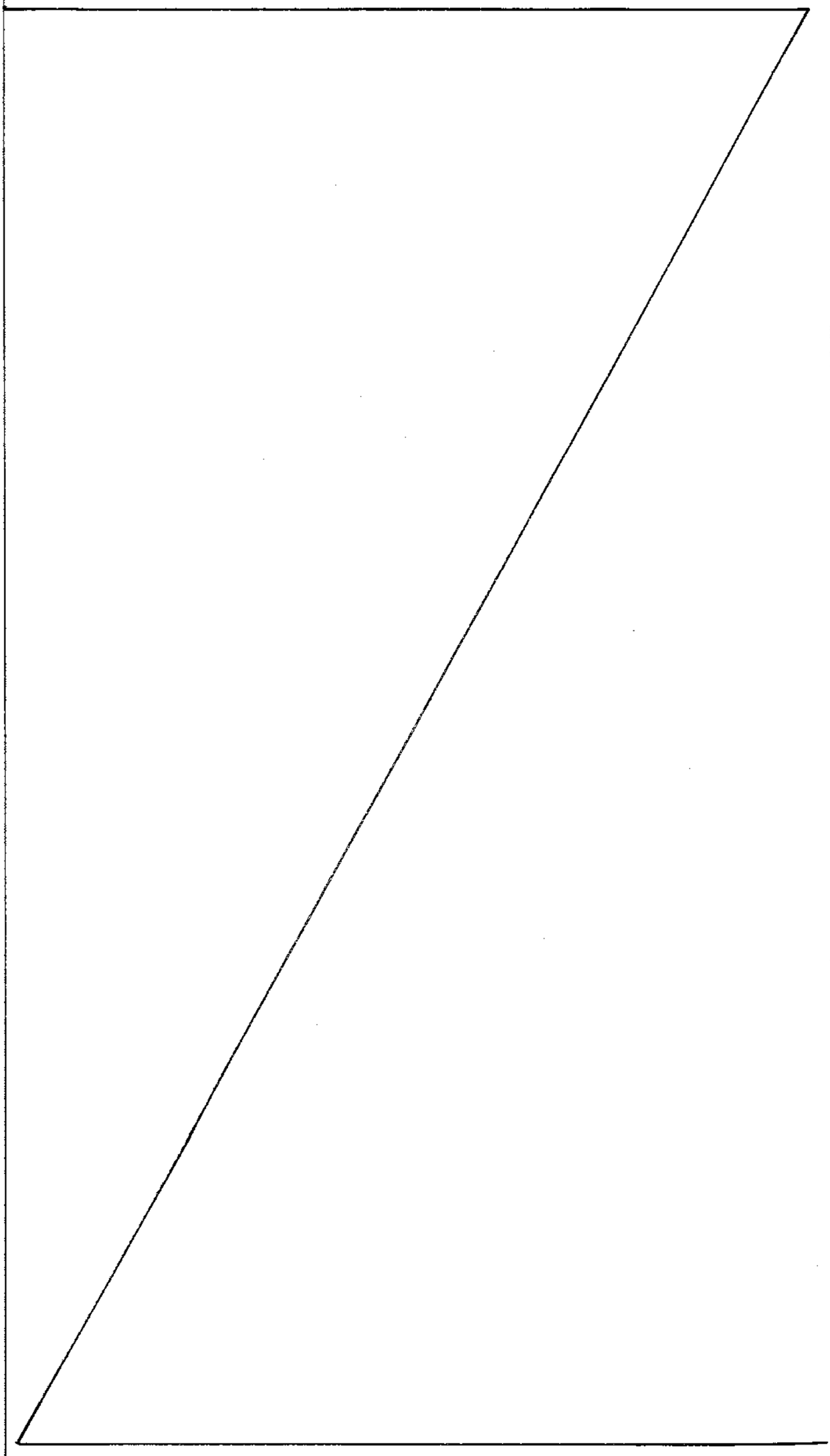

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

24 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 7 octobre 1997 à 9 h 30, à laquelle étaient invités les membres de la Commission de la sécurité publique et de la Commission de l'administration et des finances.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal
M. Frank Zampino, premier vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
Mme Johanne Lorrain, seconde vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

Commission de l'administration et des finances:

Mme Hasmig Belleli
M. Sylvain Lachance
M. René Lecavalier
Mme Anie Samson

Commission de la sécurité publique:

M. Irving L. Adessky
M. Robert Côté
M. Marcel Morin
M. Benoit Parent

Archives de la Ville de Montréal

le 7 octobre 1997

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Cette séance a été convoquée pour faire le point sur l'état de la situation entourant la préparation des prévisions budgétaires 1998.

Advenant 11 h 15, la séance est alors levée.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

25 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 16 octobre 1997 à 9 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal
M. Frank Zampino, premier vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
Mme Johanne Lorrain, seconde vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Gérard Divay
directeur général
Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-594 de considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 18 septembre 1997.

Il est

RÉSOLU 97-595 de MODIFIER comme suit la résolution 97-280 de ce comité en date du 8 mai 1997 concernant la mise à la retraite anticipée de M. Michel Bélanger, trésorier:

a) en y remplaçant la date du "1er janvier 1998" par celle du "30 avril 1998";

Archives de la Ville de Montréal

b) en y remplaçant l'imputation par la suivante:

"IMPUTATION: trésorerie - masse salariale;
pour tout excédent:
à même les crédits prévus à la résolution 97-109 de ce comité en date du 27 février 1997."

Il est

RÉSOLU 97-596

a) de nommer, pour une période de neuf mois à compter du 21 septembre 1997,

M. Martin Ouellet,
Mme Maryse Girard,
Mme Linda Robert et
Mme Diane Roy,

à l'emploi de préposé au tri des appels (PATRI) au centre d'urgence 9-1-1, au traitement annuel mentionné dans les rapports joints à la présente résolution et identifiés par la secrétaire. A moins de décision contraire au cours de la période ci-dessus mentionnée, ces nominations deviendront, à l'expiration de cette période, permanentes à compter de la date d'entrée en fonction de ces employés, pourvu que le directeur de ce service ait recommandé leur permanence au directeur de la division des ressources humaines. Pour obtenir leur permanence, ces employés devront se conformer aux dispositions de la résolution 1005 de ce comité en date du 25 novembre 1971, telle que modifiée, concernant les examens médicaux;

b) de nommer, pour une période de neuf mois à compter du 21 septembre 1997,

Mme Martine Castonguay,
Mme Johanne Ouimet,
Mme Rosina Jones-Bernard,
Mme Nathalie Desjardins,
Mme Lucie-Anne Morissette
Mme Sarah Villeneuve
Mme Katia Parent et
Mme Nathalie Fortin,

à l'emploi de préposé au tri des appels (PATRI) au centre d'urgence 9-1-1, au traitement annuel mentionné dans les rapports joints à la présente résolution et identifiés par la secrétaire. A moins de décision contraire au cours de la période ci-dessus mentionnée, ces nominations deviendront, à l'expiration de cette période, permanentes à compter de la date d'entrée en fonction de ces employées, pourvu que le directeur de ce service ait recommandé leur permanence au directeur de la division des ressources humaines.

Ces nominations sont toutefois conditionnnelles à la conclusion d'une entente à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

IMPUTATION: centre d'urgence 9-1-1 - masse salariale.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-597

a) de nommer, rétroactivement au 1er octobre 1996, Mme Francine Cadieux à l'emploi de préposé au traitement des appels (PATA) au centre d'urgence 9-1-1, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire;

b) de nommer, rétroactivement au 6 octobre 1996, M. Jan Rusin à l'emploi de préposé au traitement des appels (PATA) au centre d'urgence 9-1-1, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire;

c) de nommer, rétroactivement au 19 octobre 1996, Mme Claude-Andrée Collette à l'emploi de préposé au traitement des appels (PATA) au centre d'urgence 9-1-1, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire;

d) de nommer, rétroactivement au 24 octobre 1996, Mme Manon Dufour à l'emploi de préposé au traitement des appels (PATA) au centre d'urgence 9-1-1, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire;

e) de nommer, rétroactivement au 28 novembre 1996, Mme Nathalie Habash à l'emploi de préposé au traitement des appels (PATA) au centre d'urgence 9-1-1, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire;

f) de nommer, rétroactivement au 2 décembre 1996, Mme Mireille Vigneault à l'emploi de préposé au traitement des appels (PATA) au centre d'urgence 9-1-1, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire;

Ces nominations deviendront permanentes à compter de la date d'entrée en fonction de ces employés pourvu que le directeur de ce service ait recommandé leur permanence au directeur de la division des ressources humaines. Pour obtenir leur permanence, ces employés devront se conformer aux dispositions de la résolution 1005 de ce comité en date du 25 novembre 1971, telle que modifiée, concernant les examens médicaux.

Ces nominations sont toutefois conditionnnelles à la conclusion d'une entente à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

IMPUTATION: centre d'urgence 9-1-1 - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-598

a) de nommer, pour une période de neuf mois à compter du 23 avril 1997, Mme Nicole Groleau à l'emploi de préposé au traitement des appels (PATA) au centre d'urgence 9-1-1, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire;

Archives de la Ville de Montréal

b) de nommer, pour une période de neuf mois à compter du 5 juin 1997, Mme Suzanne Hikspoors à l'emploi de préposé au traitement des appels (PATA) au centre d'urgence 9-1-1, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire;

c) de nommer, pour une période de neuf mois à compter du 14 juillet 1997, Mme Suzanne Lambert à l'emploi de préposé au traitement des appels (PATA) au centre d'urgence 9-1-1, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire;

d) de nommer, pour une période de neuf mois à compter du 28 juillet 1997, Mme Eléonora Manocchio à l'emploi de préposé au traitement des appels (PATA) au centre d'urgence 9-1-1, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire;

A moins de décision contraire au cours de la période ci-dessus mentionnée, ces nominations deviendront, à l'expiration de cette période, permanentes à compter de la date d'entrée en fonction de ces employées, pourvu que le directeur de ce service ait recommandé leur permanence au directeur de la division des ressources humaines. Pour obtenir leur permanence, ces employées devront se conformer aux dispositions de la résolution 1005 de ce comité en date du 25 novembre 1971, telle que modifiée, concernant les examens médicaux.

Ces nominations sont toutefois conditionnelles à la conclusion d'une entente à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

IMPUTATION: centre d'urgence 9-1-1 - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-599

d'approuver, à compter du 31 décembre 1997, la mise à la retraite anticipée de M. François Aujolat, inspecteur - environnement au service de l'environnement, le tout conformément aux dispositions de l'entente E-C-94-1002 intervenue entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-600

d'approuver, à compter du 1er janvier 1998, la mise à la retraite anticipée de M. Jean-Paul Poulin, agent technique chef d'équipe - technique au service de l'environnement, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée approuvé en vertu de la résolution 96-513 de ce comité en date du 22 août 1996.

Virement de:	exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - biens et services	53 160 $
à:	exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - masse salariale	53 160 $

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-601

a) de mettre fin, à compter du 16 octobre 1997, à l'emploi d'une préposée aux traverses d'écoliers surnuméraire au service de police;

b) de mettre fin, à compter du 16 octobre 1997, à l'emploi d'un préposé aux traverses d'écoliers surnuméraire au service de police.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour la période du 3 novembre 1997 au 14 février 1999 inclusivement, les services de M. Jean-François Martin en qualité d'architecte/administrateur de réseaux Windows NT au service de police;

Il est

RÉSOLU 97-602

d'approuver cette convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: règlement 125 - volet I - police de quartier - opération du comité d'implantation.

Il est

RÉSOLU 97-603

d'ABROGER la résolution 97-502 de ce comité en date du 21 août 1997 retenant les services de M. François Lavigueur en qualité de coordonnateur de projets techniques au service de police.

Il est

RÉSOLU 97-604

a) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 31 octobre 1997, au grade de commandant, classe I, à titre de commandant du module crimes contre la personne, centre opérationnel Nord, au service de police, de M. Michel Fréchette, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

b) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 31 octobre 1997, au grade de commandant, classe I, à titre de commandant du module crimes contre la propriété, centre opérationnel Nord, au service de police, de M. Michel Gagné, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

Archives de la Ville de Montréal

c) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 31 octobre 1997, au grade de commandant, classe 1, à titre de commandant du module crimes généraux, centre opérationnel Nord, au service de police, de M. Serge Frenette, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

d) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 31 octobre 1997, au grade de commandant, classe 1, à titre de commandant du module analyse tactique, centre opérationnel Nord, au service de police, de M. Richard Villemaire, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

A moins d'avis contraire du directeur du service de police, ces policiers seront confirmés automatiquement dans leur nouveau grade à la date anniversaire de leur promotion.

IMPUTATION: service de police - masse salariale (policiers).

Il est

RÉSOLU 97-605

a) d'appuyer le comité organisateur APCO 2004 dans sa démarche en vue de la tenue à Montréal du 70e Congrès annuel de l'Association of Public-Safety Communications Officials - International Inc.;

b) d'autoriser M. André Bernard, coordonnateur des systèmes et communications au service de police, à agir à titre de personne-ressource dans le cadre de la démarche précitée.

Il est

RÉSOLU 97-606

d'autoriser MM. Jacques Viau et Denis Lachapelle, sergents-détectives au service de police, à se rendre à South Lake Tahoe, Californie, pour une période de cinq jours, afin de participer à la 1997 Training Conference de la High Technology Crime Investigation Association, et d'autoriser une dépense de 3 053,60 $ à cette fin; cependant, les personnes ci-haut mentionnées devront transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: à même les crédits prévus à la résolution 97-484 de ce comité en date du 7 août 1997 - service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-607

d'accorder à l'Université du Québec à Montréal un contrat pour l'analyse des risques d'inondations majeures sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, pour un montant de 25 000 $, et d'autoriser le directeur du centre de sécurité civile à émettre la commande à cette fin.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: 12 500 $ - centre de sécurité civile - biens et services;
12 500 $ - à recouvrer du gouvernement du Québec via le programme conjoint de protection civile.

Il est

RÉSOLU 97-608

d'autoriser une dépense additionnelle de 105 000 $, plus les taxes applicables, aux fins du contrat 2020-AE relatif à l'exécution de travaux planifiés sur des équipements de la station d'épuration, lequel contrat a été accordé à Acier N.G.P.inc. en vertu de la résolution 97-270 de ce comité en date du 8 mai 1997.

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-609

de MODIFIER à nouveau la résolution 93-928 de ce comité en date du 30 septembre 1993 accordant à L'Environnement Eaglebrook Québec ltée le contrat 1794-AE relatif à la fourniture de chlorure ferrique pour la station d'épuration de la Communauté en remplaçant l'imputation y apparaissant par la suivante:

"IMPUTATION: 888 348,51 $ - exploitation de la station d'épuration et du réseau des intercepteurs - biens non durables (budget 1993);

4 058 409,44 $ - exploitation de la station d'épuration et du réseau des intercepteurs - biens non durables (budget 1994);

3 773 163,65 $ - exploitation de la station d'épuration et du réseau des intercepteurs - biens non durables (budget 1995);

500 000,00 $ - à même les crédits maintenus en vertu de la résolution 95-745 de ce comité en date du 5 octobre 1995;

3 395 224,16 $ - exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - biens non durables (budget 1996);

3 829 314,04 $ - exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - biens et services (budget 1997);

Archives de la Ville de Montréal

1 946 914,20 $ - exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - biens et services (1998).".

Il est

RÉSOLU 97-610

d'accorder au plus bas soumissionnaire, Gaston Champoux (1973) inc., le contrat pour la restauration de la Maison du Meunier dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation (contrat 541 06 433-PLAN), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 242 691 $, plus les taxes applicables, et selon les plans et le cahier des charges préparés à ce sujet par le service de la planification du territoire, et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer le contrat qui sera préparé à cet effet par ce service.

IMPUTATION: dépenses en immobilisations et biens durables - règlement 47 modifié (aménagement).

Il est

RÉSOLU 97-611

d'autoriser le directeur du service du soutien technique à lancer un appel d'offres public aux fins de la rétention d'une firme pour effectuer l'entretien ménager des différentes bâtisses de la Communauté, dans le cadre de la phase II de l'implantation de la police de quartier (contrat 97006), selon le cahier des charges qui sera préparé à cet effet.

Il est

RÉSOLU 97-612

de rejeter la soumission présentée par la firme Construction Catera pour non conformité aux exigences du cahier des charges du contrat 1996078 7 4 concernant l'aménagement du poste de quartier no 38 situé au 1033, rue Rachel Est, Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-613

d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Norabec inc., le contrat pour l'aménagement du poste de quartier no 38 situé au 1033, rue Rachel Est, Montréal (contrat 1996078 7 4), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 302 463 $, plus les taxes applicables, et selon les plans et le cahier des charges préparés à ce sujet, et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer le contrat qui sera préparé à cet effet par ce service.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: règlement 77 modifié - dépenses en immobilisations et biens durables.

Il est

RÉSOLU 97-614

d'autoriser le directeur du service du soutien technique à lancer les appels d'offres publics suivants pour les contrats ci-après mentionnés:

contrats	description
97-029	Rétention des services professionnels de consultants externes en soutien micro-informatique et en développement Oracle
97-034	Rétention des services professionnels d'une firme spécialisée dans la réparation, l'entretien, l'expertise technique et l'installation d'équipement micro-informatique

---

Il est

RÉSOLU 97-615

a) de désigner, jusqu'à la date de comblement du poste de directeur général, M. Jocelyn Dion, assistant trésorier - gestion de la paie à la trésorerie, à titre de membre des comités de gestion des régimes de retraite des cadres et des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal et ce, en remplacement de M. Gérard Divay;

b) de renouveler, pour une période de trois ans à compter du 30 novembre 1997, le mandat de M. Frank Zampino, vice-président du comité exécutif, à titre de membre des comités de gestion des régimes de retraite des cadres et des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal;

c) de renouveler, pour une période de trois ans à compter du 30 novembre 1997, le mandat de Me Nicole Lafond, secrétaire de la Communauté, à titre de membre du comité de gestion du régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal;

c) de renouveler, jusqu'au 30 avril 1998, le mandat de M. Michel Bélanger, trésorier de la Communauté, à titre de membre du comité de gestion du régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-616

de désigner le président du comité exécutif à titre de représentant de la Communauté urbaine de Montréal au Conseil d'administration de Montréal International.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-617

de prêter, pour la période du 9 octobre 1997 au 31 mars 1998, au ministère des Transports du Québec, les services de Mme Eliane Tousignant, conseillère au bureau du directeur général, pour agir à titre d'administratrice de la Ligue de taxis de Montréal inc., le tout selon les termes et conditions mentionnés dans la lettre de ce ministère en date du 10 octobre 1997 jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire.

IMPUTATION: service de police - personnel en réaffectation.

Considérant que l'Association québécoise des entrepreneurs en égouts aqueducs (AQEEA) est une association sans but lucratif;

Considérant que cette association entend promouvoir et développer un système de qualification des entrepreneurs dans le but de préserver la qualité de l'industrie et d'assurer aux donneurs d'ouvrages le maintien d'un haut degré de professionnalisme dans ce secteur d'activités;

Considérant que cette association et la Communauté urbaine de Montréal privilégient la concertation avec les milieux municipaux;

Considérant que la Communauté urbaine de Montréal désire collaborer à cet exercice de concertation;

Considérant que cette association entend maintenir cette concertation avec les représentants municipaux afin de développer les mécanismes appropriés et atteindre ces objectifs;

Considérant qu'il y a lieu que la Communauté urbaine de Montréal désigne un ou des représentants pour participer à un atelier de travail sur le sujet;

Considérant que le compte rendu de cet atelier sera communiqué aux membres du comité exécutif pour étude et considération;

Il est

RÉSOLU 97-618

a) de souscrire aux objectifs de l'Association québécoise des entrepreneurs en égouts aqueducs;

b) de statuer sur la pertinence des recommandations qui seront fournies à la Communauté urbaine de Montréal;

c) de désigner M. Réjean Levesque, directeur de la station d'épuration des eaux usées au service de l'environnement, ou son représentant, pour assister à un atelier de travail avec les représentants de l'Association québécoise des entrepreneurs en égouts aqueducs;

d) de transmettre copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec et à l'Union des municipalités régionales de comtés du Québec, ces organismes étant également ciblés pour participer en temps et lieu à une table provinciale de concertation portant sur le sujet.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-619

d'autoriser M. André Bernard, coordonnateur des systèmes et communications au service de police, ainsi qu'un officier de direction de ce service à se rendre à Victoria, Colombie Britannique, pour une période de cinq jours, afin de soumettre auprès des instances d'APCO Canada la candidature de Montréal comme ville hôte pour la tenue en 2004 du 70e Congrès annuel de l'Association of Public-Safety Communications Officials - International Inc.; de mettre à cette fin une somme de 2 200 $ à la disposition de M. Bernard, ce dernier devant transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-620

de demander au ministre des Affaires municipales du Québec de prolonger jusqu'au 31 décembre 1997, conformément à l'article 307 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, le délai prévu:

a) pour transmettre aux municipalités du territoire de la Communauté les documents énumérés à l'article 209 de la Loi sur la Communauté relativement au budget 1998;

b) pour soumettre au Conseil de la Communauté, tel que prévu à l'article 210 de sa Loi, les budgets 1998 de la Communauté et de la Société de transport.

ATTENDU que le gouvernement du Québec a confirmé aux commissions scolaires leur responsabilité en matière de transport scolaire;

ATTENDU que les commissions scolaires assurent la gratuité du transport scolaire dans tout le territoire du Québec conformément à l'article 292 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que les commissions scolaires reçoivent du gouvernement du Québec une compensation pour financer le transport scolaire;

ATTENDU que jusqu'à maintenant, la Communauté urbaine de Montréal, par le biais de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM), supporte une partie des coûts du transport scolaire sur son territoire en accordant des tarifs réduits aux étudiants et en leur assurant du transport adapté;

ATTENDU que cette contribution de la Communauté au transport scolaire se chiffre à 32 millions de dollars pour l'exercice financier en cours;

Il est

RÉSOLU 97-621

de demander au gouvernement du Québec:

a) de reconnaître le rôle que joue la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) en matière de transport scolaire;

Archives de la Ville de Montréal

b) de lui rembourser, pour des raisons d'équité, les dépenses encourues à l'égard de ce service, à l'instar des commissions scolaires, à défaut de quoi, la Communauté urbaine de Montréal se verra dans l'obligation de recommander à la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) d'abolir les tarifs réduits pour les étudiants.

ATTENDU que la création de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) avait pour but notamment d'assurer l'équité fiscale entre les contribuables du territoire de la Communauté urbaine de Montréal et ceux de la région montréalaise en matière de transport en commun;

ATTENDU que les orientations budgétaires de l'AMT pour l'année 1998 ne correspondent pas à cette valeur;

Il est

RÉSOLU 97-622

de prier l'Agence métropolitaine de transport (AMT):

a) de surseoir à l'adoption de son budget pour l'exercice financier 1998;

b) de réviser son projet d'intégration tarifaire.

ATTENDU que la création de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) avait pour but notamment d'assurer l'équité fiscale entre les contribuables du territoire de la Communauté urbaine de Montréal et ceux de la région montréalaise en matière de transport en commun;

Il est

RÉSOLU 97-623

de demander au ministre d'État à la métropole de revoir le cadre relatif à la formule de répartition des dépenses de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), celle-ci créant une iniquité inacceptable pour les contribuables du territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

Advenant 13 h 15, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-594 à 97-623 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

26 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 30 octobre 1997 à 9 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal
M. Frank Zampino, premier vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
Mme Johanne Lorrain, seconde vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES:

Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

ABSENCE MOTIVÉE:

M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-624 de considérer comme lus et de ratifier les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 2 et 7 octobre 1997.

Il est

RÉSOLU 97-625 d'approuver les travaux d'installation de conduites d'égouts sanitaire et pluvial à être exécutés par la Ville de Kirkland dans la rue MacDonald, d'un point situé à environ 40 mètres au Sud de la rue 177-97 sur une distance approximative de 75 mètres dans la même direction, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-626

d'approuver les travaux ci-après décrits à être exécutés par la Ville de Montréal aux endroits suivants, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale:

- Installation de conduites d'égouts sanitaire et pluvial:

  . rue Bureau, de la 94e Avenue à la 97e Avenue;
  . rue Bellerive, de la 94e Avenue à un point situé à environ 45 mètres à l'Ouest de la 92e Avenue;
  . 94e Avenue, de la rue Bureau à la rue Bellerive;

- Installation de conduites d'égout pluvial:

  . 94e Avenue, de la rue Bureau à un point situé à environ 120 mètres vers le Nord;
  . servitude des lots P.234-6, P.234-57 et P.874, de la rue Bellerive à la sortie au fleuve Saint-Laurent;

- Reconstruction d'un poste de pompage d'eaux usées et réalisation de travaux connexes à l'angle de la Terrasse Sainte-Maria-Goretti et la 100e Avenue.

Il est

RÉSOLU 97-627

d'approuver les travaux d'installation de conduites d'égouts sanitaire et pluvial à être exécutés par la Ville de Verdun aux endroits suivants, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale:

- rue Des Roselins, de la rue Des Passereaux à un point situé à environ 156 mètres vers l'Ouest;
- servitude sur le lot P.4740, de la rue Des Roselins à un point situé à environ 35 mètres vers le Nord (rue des Fauvettes).

Il est

RÉSOLU 97-628

de congédier, rétroactivement au 4 septembre 1997, un policier du service de police.

Il est

RÉSOLU 97-629

de mettre à la retraite pour invalidité, à compter du 30 octobre 1997, un policier du service de police, et d'en informer l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers de la Communauté urbaine de Montréal.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-630

de mettre à la retraite pour invalidité, à compter du 30 octobre 1997, un policier du service de police, et d'en informer l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-631

d'approuver, à compter du 22 novembre 1997, la mise à la retraite anticipée de Mme Diane Boucher, agente de bureau au service de police, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995.

IMPUTATION: service de police - masse salariale (civils).

Il est

RÉSOLU 97-632

d'approuver, à compter du 1er novembre 1997, la mise à la retraite anticipée de Mme Lina Baril, agente de bureau au service de police, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995.

IMPUTATION: service de police - masse salariale (civils).

Il est

RÉSOLU 97-633

de nommer, à compter du 10 novembre 1997, au grade de constable au service de police, aux traitement annuel et conditions prévus à la convention collective de travail des policiers et policières, les personnes dont les noms suivent:

BAILLARGEON, Pierre
BARABÉ, Brigitte
BEHRENS, Doris
BELLEMARE, Sophie
BELZILE, Diane
BERNARD, Josée
BIGRAS, Patrice
BOISVERT, Julie
BOURDEAU, Mylène
BROWN, Luc
CARRIER, Marie-Josée
CARTIER, Patrick
CHAMPAGNE, Manon
CHARRON, Jean-Sébastien
CHARTRAND, Patrick
CIANNI, LUIGI
COLABELLI, Antonio
CORRALES, Pablo
COTÉ, Michel
COUTURE, Caroline
CUSSON, Chantale
CYR, Jean-François
LANSON, Jérôme
LARAMÉE, Michel
LARSON, Érik
LATREILLE, Marie-France
LEGUÉDARD, Josée
LEMON, François
LUSSIER, Mélanie
LUU, HONG LOC
MALO, Martin
MARFALVI, Yvette
MARTEL, Jonathan
McCANN, Alexandre
MEINGUET, Jean-François
MEYNCKENS, Alexandre
MICHAUD, Daniel
MICHAUD, Éric
MIGNEAULT, Félix
MILLETTE, Jocelyne
MORIN, Isabelle
NOBERT, Marie-Christine
NORTHON, Sylvain
OUELLETTE, Marie-Claude

Archives de la Ville de Montréal

CYR, Pierre-David
DALLAIRE, Michel
DAN, Richard
DANEAU, Jacques Jr.
DARSIGNY, Martin
DAVIAULT, Marc
DELL-ACCIO, François
DESROSIERS, Éric
DESTRO, Amerigo
DO, Minh Tung
DOYON, Jean-Sébastien
DUBÉ, Michel
FALBO, Angelo
FOREST, Jean-François
FUOCO, Piero
GÉLINAS, Pierre Jr.
GENDRON, Stéphanie
GERMAIN, Nancy
GIGNAC, Hélène
GIROUX, Marion
GRENIER, Dany
GROLEAU, Raynald
GUERRERO, Danik
HORVATH, Éric
HOULE, Marco
JODOIN, Christian
LACROIX, Annie
LAMBERT, Patricia
LAMBERT, Simon
LAMOUREUX, Annie
OUICI, Jamel
PERDOMO, Jorge
PETTIGREW, Bernard
PIERRE, Jean-Marc
POIRIER, Alain
POIRIER, Benoit
POIRIER, Pascal
PROVOST, Sophia
PRUD'HOMME, Julien
RACIUS, Wilkinson
ROBERGE, Nathalie
ROBERT, Nathalie
ROBICHAUD, Yvon
ROMERO, Rommel Antonio
SALVAS, Éric
SHAW, Kimbria Lee
ST-PIERRE, Christian
ST-PIERRE, Manon
TACQUET, Julien
TAHA, Nadia
THAUVETTE, Isabelle
THEOSMY, Dominique Jr.
TURMEL, Chantal
VALOIS, Nathalie
VERMETTE, Éric
VILLENEUVE, Christine
VOULIGNY, Manon
WHITTICK, Daniel

Virement de: autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations - 461 307 $
à: service de police - masse salariale (policiers) 461 307 $

IMPUTATION: service de police - masse salariale (policiers).

Il est

RÉSOLU
97-634

de nommer, à compter du 10 novembre 1997, à titre de policiers auxiliaires permanents au service de police, aux taux horaire et conditions prévus à la convention collective de travail des policiers et policières, les personnes dont les noms suivent:

BERTRAND, Alexandre
CARLACCI, Mario
D'AVIGNON, Karina
DAGENAIS, Brigitte
IACOVONE, Rolando
LUPIEN, Patrick
MUCCI, Nicolas
OUELLET, Stéphane
OUELLETTE, Jean-François
PERRON, Robert
PICARD, Louise

IMPUTATION: service de police - masse salariale (policiers).

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-635

d'autoriser M. Michel Larivière, lieutenant au service de police, à se rendre à Portland, Oregon, États-Unis, pour une période de six jours, afin d'assister à un colloque dans le cadre de la levée de fonds pour les Jeux olympiques spéciaux du Québec; de mettre à cette fin une somme de 250 $ à la disposition de M. Larivière, ce dernier devant transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-636

de retenir, pour la période du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2000 inclusivement, les services de la firme Groupe Santé Médisys inc. aux fins de représenter la Communauté au comité médical de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal, le tout conformément à l'offre de service de cette firme en date du 3 octobre 1997 jointe au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire, et d'autoriser une dépense de 105 000 $ à cette fin, plus les taxes applicables.

IMPUTATION: 35 000 $ - ressources humaines - biens et services (budget 1998) (plus les taxes applicables);
35 000 $ - ressources humaines - biens et services (budget 1999) (plus les taxes applicables);
35 000 $ - ressources humaines - biens et services (budget 2000) (plus les taxes applicables).

Il est

RÉSOLU 97-637

d'autoriser le directeur de la station d'épuration à lancer un appel d'offres public pour l'exécution des travaux planifiés pour la station d'épuration (contrat 2022-AE), selon le cahier des charges qui sera préparé à cet effet.

Il est

RÉSOLU 97-638

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de l'Office de développement économique pour l'année 1997:

Archives de la Ville de Montréal

DE:

Promotion et développement industriel - masse salariale 10 000 $

(plus les taxes applicables)

A:

Promotion et développement industriel - biens et services 10 000 $

(plus les taxes applicables)

Il est

RÉSOLU 97-639 d'approuver les règlements numéros 1050-28 et 1050-29 adoptés par le Conseil de la Ville de Saint-Laurent les 18 septembre 1997 et 14 octobre 1997 respectivement amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1050 de cette ville, ceux-ci étant conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la Communauté et aux dispositions du document complémentaire.

Il est

RÉSOLU 97-640 d'accorder à Ximage Corporation un contrat pour la fourniture de deux stations de capture de photographies, pour un montant de 58 500 $ É.-U., plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions mentionnés dans la lettre de cette firme en date du 30 septembre 1997 jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire, et d'autoriser le directeur du service de police à émettre la commande à cette fin.

IMPUTATION: dépenses en immobilisations et biens durables - règlement 125.

Il est

RÉSOLU 97-641 d'accorder à Printrak International inc. un contrat pour la fourniture de deux "LiveScan" pour la prise d'empreintes en direct, pour un montant de 143 000 $ É.-U., plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions mentionnés dans la lettre de cette firme en date du 2 octobre 1997 jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire, et d'autoriser le directeur du service de police à émettre la commande à cette fin.

IMPUTATION: à même les crédits prévus à la résolution 5017 du Conseil en date du 19 octobre 1994.

Il est

RÉSOLU 97-642 d'effectuer le virement de crédits suivant au budget du service de police pour l'année 1997:

Archives de la Ville de Montréal

DE:

Service de police - biens et services	80 000 $

A:

Service de police - biens durables	80 000 $

Il est

RÉSOLU 97-643

d'autoriser le directeur du service du soutien technique à lancer les appels d'offres publics suivants pour les contrats ci-après mentionnés, selon les cahiers des charges qui seront préparés à cet effet:

contrats	description
97047	Achat de mobilier
97048	Achat de chaises et fauteuils
97049	Achat de classeurs et vestiaires

Il est

RÉSOLU 97-644

que la Communauté urbaine de Montréal renonce, pour la période du 1er septembre 1997 au 31 août 2000, à toute réclamation résultant d'une faute de responsabilité extracontractuelle qu'elle pourrait avoir contre la Ville de Westmount dans la mesure où le préjudice ou l'ensemble des préjudices matériels découlant du même événement est inférieur à 25 000 $, le tout conformément à la résolution 97-09-195 adoptée par la Ville de Westmount en date du 2 septembre 1997.

SOUMIS le deuxième renouvellement de bail par lequel la Communauté urbaine de Montréal loue de 3072291 Canada inc., Compagnie immobilières WHBP et 3120503 Canada inc., représentées par GE Capital Realty Group, pour les besoins du service de police, un espace de bureau d'une superficie d'environ 6 411 pieds carrés situé au 16895, boulevard Hymus, dans Kirkland;

ATTENDU que ce renouvellement est fait pour la période du 1er novembre au 31 décembre 1997 et ce, aux mêmes termes et conditions que le bail principal et le premier renouvellement de bail;

Il est

RÉSOLU 97-645

d'approuver ce deuxième renouvellement de bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Archives de la Ville de Montréal

SOUMIS un projet de renouvellement de bail par lequel la Communauté urbaine de Montréal loue de Les Entreprises Voilan inc., pour les besoins du service de police, un espace de bureau situé au 14 411, boulevard Pierrefonds, dans Pierrefonds;

ATTENDU que ce renouvellement est fait pour la période du 1er au 31 décembre 1997, et ce, aux mêmes termes et conditions que le bail actuel;

Il est

RÉSOLU 97-646

d'approuver ce renouvellement de bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-647

a) de MODIFIER à nouveau la résolution 96-839 de ce comité en date du 12 décembre 1996 en y remplaçant le montant du virement de crédits de "265 000 $" par celui de "337 968 $";

b) de MODIFIER comme suit le paragraphe c) de la résolution 97-557 de ce comité en date du 18 septembre 1997 concernant une réduction des crédits mis à la disposition des directeurs de service pour le budget 1997:

. en y retranchant l'alinéa concernant le service de l'évaluation et

. en y remplaçant le montant total de "1 003 243 $" par celui de "876 211 $";

c) de MODIFIER la résolution 97-65 de ce comité en date du 6 février 1997 autorisant un virement de crédits dans le cadre de la désynchronisation des rôles d'évaluation en y remplaçant le montant de "141 000 $" par celui de "13 968 $".

Il est

RÉSOLU 97-648

de retenir les services de la firme Groupe conseil DMR inc. pour l'élaboration de l'architecture de données du SITI-2 (système informatisé de télécommunications intégrées), le tout conformément à l'offre de service de cette firme en date du 14 octobre 1997 jointe au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire, et d'autoriser une dépense de 50 000 $ à cette fin, plus les taxes applicables.

IMPUTATION: règlement 125 - biens et services.

Vu la transmission par le Comité de gestion du régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal du rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 1996, le tout conformément à l'article 7.06 du règlement 111, tel que modifié, relatif au régime de retraite des employés syndiqués de la

Archives de la Ville de Montréal

Communauté;

Il est

RÉSOLU 97-649

de prendre acte du rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 1996 du Régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal, préparé par la firme MLH + A inc. et daté du 30 juillet 1997, ce rapport étant joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Il est

RÉSOLU 97-650

a) d'accepter le principe de la création d'un fonds provenant des excédents des revenus sur les dépenses réalisées par le programme de redevances industrielles pour être affectés dans les années subséquentes au financement de projets des municipalités de la Communauté urbaine de Montréal visant la diminution de la consommation d'eau potable et les coûts de traitement des eaux usées;

b) d'approuver la démarche qui a été sanctionnée par les villes productrices d'eau potable au comité conjoint et de confier à ce comité le mandat d'établir les critères de remboursement des dépenses pour toutes les municipalités de la Communauté urbaine de Montréal qui oeuvrent dans la mise en place du programme d'économie de l'eau potable et des eaux usées.

VU l'avis du trésorier et conformément aux dispositions de l'article 213 de la Loi sur la Communauté, il est

RÉSOLU 97-651

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'autoriser le virement de crédits suivant au budget de la Communauté urbaine de Montréal pour l'année 1997:

DE:

Frais de financement à long terme	2 000 000 $

A:

Service de police:	
. masse salariale	1 900 000 $
. biens et services	100 000 $
	2 000 000 $

Vu les dispositions de l'article 223 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal;

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-652

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'adopter le programme de dépenses en immobilisations de la Communauté urbaine de Montréal pour les exercices financiers 1998-1999-2000, lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Il est

RÉSOLU 97-653

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'adopter le règlement 82-5 intitulé: "Règlement modifiant le règlement 82-3 relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Advenant 12 h 45, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-624 à 97-653 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Laford,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

27 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 6 novembre 1997 à 9 h 30.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal
M. Frank Zampino, premier vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
Mme Johanne Lorrain, seconde vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES:

Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Le comité exécutif se réunit pour faire le point sur la situation entourant l'adoption du budget 1998 de la Communauté incluant celui de la Société de transport de la Communauté.

Advenant 12 h, la séance est alors levée.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

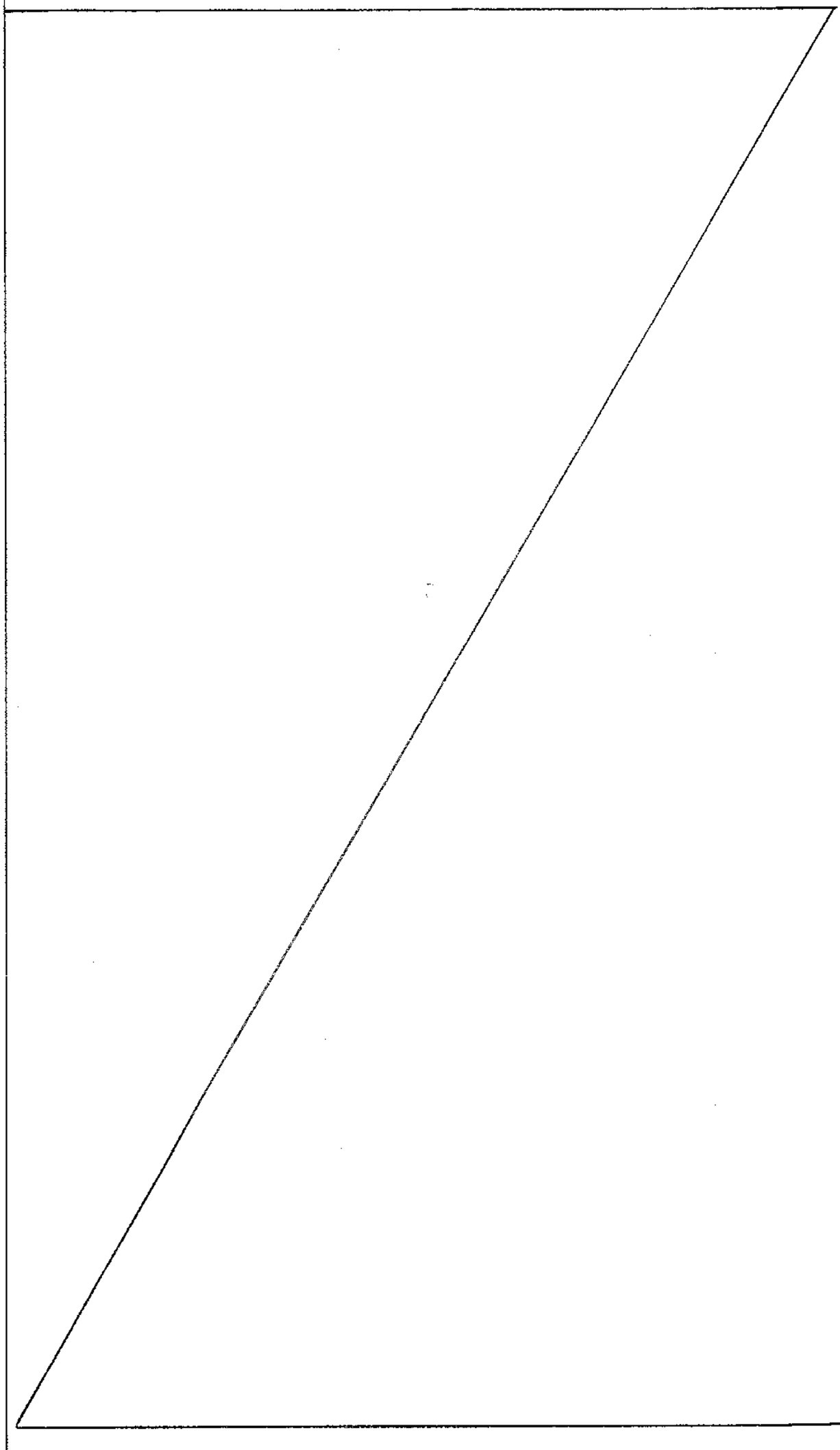

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

28 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 13 novembre 1997 à 9 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal
M. Frank Zampino, premier vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
Mme Johanne Lorrain, seconde vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES:

Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-654 de considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 16 octobre 1997.

Il est

RÉSOLU 97-655 d'approuver, à compter du 31 décembre 1997, la mise à la retraite anticipée de M. Gilles Mimeault, inspecteur - environnement au service de l'environnement, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: assainissement de l'air - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-656

d'approuver, à compter du 31 décembre 1997, la mise à la retraite anticipée de M. Richard Sauriol, analyste en procédés au service de police, le tout conformément aux dispositions de l'entente E-C-94-1002 intervenue entre la Communauté urbaine de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-657

de mettre fin, à compter du 13 novembre 1997, à l'emploi d'un employé au service de police.

Il est

RÉSOLU 97-658

a) d'autoriser le prêt de services de 8 policiers du service de police de la Communauté urbaine de Montréal afin de leur permettre de faire partie du déploiement du contingent canadien de la police civile de la Force des Nations Unies à la mission UNCIVPOL en Haïti;

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, les contrats d'affectations à intervenir aux fins précitées entre la Communauté urbaine de Montréal, la Gendarmerie Royale du Canada, la Fraternité des policiers et des policières de la Communauté urbaine de Monréal inc. et les policiers concernés ainsi que tout document nécessaire à cette fin.

IMPUTATION: budget 1997: autres dépenses - prêts de service - rémunération;
budget 1998: service de police - masse salariale (policiers).

Il est

RÉSOLU 97-659

d'autoriser M. Jacques Charbonneau, vice-président de la commission de l'environnement, à participer, pour une période de trois jours, au Symposium sur la gestion de l'eau au Québec qui sera tenu à Montréal; de mettre à cette fin une somme de 450 $ à la disposition de M. Charbonneau, ce dernier devant transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: Conseil, comité exécutif - biens et services.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-660

d'autoriser M. André Boisvert, chef de division au service de police, à se rendre à Paris, France, pour une période de huit jours, afin de participer au Salon international des équipements de police et de sécurité civile et militaire MILIPOL 97; de mettre à cette fin une somme de 1 600 $ à la disposition de M. Boisvert, ce dernier devant transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-661

d'autoriser deux représentants du service de police à se rendre à Washington, D.C., Etats-Unis, pour une période de sept jours, afin de participer au "Reid Technique of Interviewing and Interrogation Seminar Course & Advanced Interview and Interrogation", et d'autoriser une dépense de 4 292,84 $ à cette fin; cependant, les personnes désignées devront transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

SOUMIS un projet de convention par lequel la firme Gescodel inc. s'engage à fournir à la Communauté urbaine de Montréal, pour une période d'une année à compter du 1er janvier 1998, les services du docteur Michel H. Des Rosiers pour agir en qualité de médecin de l'employeur auprès de la division des ressources humaines;

Il est

RÉSOLU 97-662

d'approuver cette convention, d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent, et d'autoriser une dépense de 45 000 $ à cette fin.

IMPUTATION: ressources humaines - biens et services (budget 1998).

SOUMIS un projet de convention par lequel la firme Expert Conseil Michel Joncas inc. s'engage à fournir à la Communauté urbaine de Montréal, pour une période d'une année à compter du 1er janvier 1998, les services du docteur Michel Joncas pour agir en qualité de médecin de l'employeur auprès de la division des ressources humaines;

Il est

RÉSOLU 97-663

d'approuver cette convention, d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent, et d'autoriser une dépense de 45 000 $ à cette fin.

IMPUTATION: ressources humaines - biens et services (budget 1998).

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-664

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget du service de l'environnement pour l'année 1997:

DE:

Contrôle des déversements industriels - personnel en réaffectation	278 824 $

A:

Contrôle des déversements industriels - masse salariale	278 824 $

Il est

RÉSOLU 97-665

d'autoriser une dépense additionnelle de 22 000 $, plus les taxes applicables, pour l'exécution du contrat P96-034-AE relatif à la fourniture de travaux d'intégration de la station d'épuration de l'Ile Notre-Dame, l'adjudicataire de ce contrat étant Pellemon inc.

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-666

de réserver, à même les crédits budgétaires disponibles au budget 1997 de l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs une somme de 45 000 $ représentant une estimation des sommes devant être mises de côté, incluant les intérêts au taux légal, pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 1997, afin de satisfaire aux exigences du gouvernement du Québec relatives à la constitution d'un fonds de gestion post-fermeture de la cellule d'enfouissement sanitaire no 2 de la carrière Demix.

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-667

d'accepter définitivement, à compter du 30 septembre 1997, les travaux du contrat 1715-AE relatif à la fourniture et à l'installation d'équipements d'un système intégré de commande et de surveillance du procédé (Sicos), l'adjudicataire de ce contrat étant Aséa Brown Boveri inc.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-668

d'autoriser la firme Exportations encan national inc. (anciennement Encan national L.C. inc.) à vendre aux enchères, aux meilleures conditions possibles, un véhicule de marque Ford Escort 1990 du service de l'évaluation portant le numéro d'identification 135 900 906 et immatriculé FD 92762 et de remettre le produit de la vente au trésorier de la Communauté, le tout conformément aux conditions mentionnées au contrat 197011.

SOUMIS un projet de contrat de partenariat à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal et La Corporation D-Trois-Pierres relativement à la prestation de divers services d'accueil, d'animation, de restauration, de gardiennage, d'exploitation et d'entretien du site de la ferme écologique du Cap-Saint-Jacques pour la période du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2002;

Il est

RÉSOLU 97-669

d'approuver ce contrat de partenariat, d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent et d'autoriser une dépense de 544 875 $ à cette fin.

IMPUTATION: parcs-nature - biens et services:

budget 1998:	114 975 $
budget 1999:	114 975 $
budget 2000:	114 975 $
budget 2001:	104 975 $
budget 2002:	94 975 $

Il est

RÉSOLU 97-670

d'approuver les modifications apportées à la politique d'utilisation des biens immobiliers et de tarification de certains services dans les parcs-nature de la Communauté urbaine de Montréal adoptée par le comité exécutif en vertu de sa résolution 91-944 en date du 27 juin 1991, telle que modifiée par la résolution 96-183 en date du 28 mars 1996, le tout conformément à l'annexe 1 jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire.

Il est

RÉSOLU 97-671

d'accorder au plus bas soumissionnaire, Mico Transmission inc., le contrat pour la remise à neuf de transmissions pour le service de police (contrat 97032), pour la période du 1er décembre 1997 au 30 novembre 1998, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 159 265 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser le directeur de ce service à émettre la commande nécessaire à cette fin.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: 13 272,08 $ - service de police - biens et services (budget 1997) (plus les taxes applicables);
145 992,92 $ - service de police - biens et services (budget 1998) (plus les taxes applicables).

Il est

RÉSOLU 97-672

de prolonger, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1998, le contrat d'extension de garantie des équipements de radiocommunications accordé à Communication Ericsson en vertu de la résolution 91-1756 de ce comité en date du 19 décembre 1991 et renouvelé en vertu des résolutions 92-627, 94-226, 94-394, 94-1021, 95-855 et 96-755 de ce comité en date des 4 juin 1992, 10 mars, 21 avril, 30 novembre 1994, 16 novembre 1995 et 28 novembre 1996 respectivement, le tout conformément à la confirmation de prix de cette firme pour le renouvellement de l'extension de garantie pour l'année 1998 en date du 15 octobre 1997, laquelle est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire, et d'autoriser une dépense de 136 000 $ à cette fin, plus les taxes applicables.

IMPUTATION: service de police - biens et services (budget 1998).

Il est

RÉSOLU 97-673

de MODIFIER la résolution 97-467 de ce comité en date du 7 août 1997 autorisant le directeur du service de police à acheter des radio portatifs en remplaçant le virement de crédits et l'imputation y apparaissant par les suivants:

"Virement de: autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations 20 600 $
à: service de police - biens durables 20 600 $

IMPUTATION: service de police - biens durables.".

Il est

RÉSOLU 97-674

de MODIFIER la résolution 97-485 de ce comité en date du 7 août 1997 autorisant le directeur du service de police à acheter des équipements informatiques en remplaçant le virement de crédits et l'imputation y apparaissant par les suivants:

"Virement de: autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations
à: service de police - biens durables

IMPUTATION: service de police - biens durables.".

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-675

d'autoriser la firme Exportations encan national inc. (anciennement Encan national L.C. inc.) à vendre aux enchères, aux meilleures conditions possibles, 6 autos Chevrolet Caprice 1991 du service de police et de remettre le produit de la vente au trésorier de la Communauté, le tout conformément aux conditions mentionnées au contrat 197011.

Il est

RÉSOLU 97-676

d'effectuer les virements de crédits suivants au budget de la Communauté urbaine de Montréal pour l'année 1997:

DE:

Autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations	36 582,99 $

A:

. Service de police - biens et services	4 292,84 $
. Service de police - biens durables	32 290,15 $
	36 582,99 $

Il est

RÉSOLU 97-677

d'autoriser le directeur du service du soutien technique à confier au Centre de distribution des biens de la Couronne, Approvisionnements et services Canada, la vente, aux meilleures conditions possibles, des biens meubles désuets et excédentaires mentionnés à la liste jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire, et de remettre le produit de la vente au trésorier de la Communauté.

Il est

RÉSOLU 97-678

de demander au ministre d'État à la métropole de reporter, dans le cadre de la politique adoptée par le gouvernement du Québec en matière de soutien au développement local et régional, l'échéance de la constitution d'une enveloppe financière de l'ordre de 14 289 158 $ afin de donner l'opportunité aux représentants de la Communauté urbaine de Montréal de le rencontrer et de discuter des structures présentement en place en matière de développement économique et de leur efficacité.

Archives de la Ville de Montréal

Advenant 12 h 05, la séance est alors levée.

Les résolutions 997-654 à 97-678 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

29 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 27 novembre 1997 à 9 H 00.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal
M. Frank Zampino, premier vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
Mme Johanne Lorrain, seconde vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES:

Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-679 de considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 30 octobre 1997.

Il est

RÉSOLU 97-680 d'approuver les travaux d'installation de conduites d'égouts sanitaire et pluvial à être exécutés par la Ville de Dollard-des-Ormeaux dans la rue Cézanne, de la rue Einstein à un point situé à environ 265 mètres vers l'Ouest, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-681

d'approuver les travaux d'installation d'une conduite d'égout unitaire à être exécutés par Ville Mont-Royal dans l'avenue Brookfield, du chemin Aberdare au chemin Canora, ces travaux ayant une incidence intermunicipale ont été approuvés par la Ville de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-682

d'approuver les travaux d'installation de conduites d'égouts sanitaire et pluvial à être exécutés par la Ville de Pierrefonds aux endroits suivants, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale:

- rue Sheinfeld, de la rue Vivier à la rue Antoine-Faucon;
- rue Manthet, de la rue Sheinfeld à un point situé à environ 70 mètres vers l'Ouest;
- rue Vivier, d'un point situé à environ 45 mètres au Sud de la rue Sheinfeld sur une distance approximative de 90 mètres vers le Nord.

Il est

RÉSOLU 97-683

de suspendre de ses fonctions, pour une période de cinq (5) jours, aux dates à être déterminées par le directeur de l'assainissement de l'air et de l'eau et de l'inspection des aliments, un employé du service de l'environnement.

Il est

RÉSOLU 97-684

d'approuver, à compter du 24 décembre 1997, la mise à la retraite anticipée de Mme Christiane Fleurant, agente de bureau au service de police, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995.

IMPUTATION: service de police - masse salariale (civils).

Il est

RÉSOLU 97-685

de mettre à la retraite pour invalidité professionnelle, à compter du 27 novembre 1997, un employé du service de police, et d'en informer l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers de la Communauté urbaine de Montréal.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-686

de nommer, à compter du 29 décembre 1997, au grade de constable au service de police, aux traitement annuel et conditions prévus à la convention collective de travail des policiers et policières, les personnes mentionnées à la liste jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire.

IMPUTATION: service de police - masse salariale - policiers.

Il est

RÉSOLU 97-687

de prolonger, pour une période d'un an à compter du 19 décembre 1997, au traitement annuel mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire, la nomination de M. Gilles Hallé en qualité d'ingénieur - gestionnaire de projet occasionnel au service du soutien technique, le tout conformément à l'annexe D de la convention collective de travail des ingénieurs.

IMPUTATION: soutien technique - traitements et contributions de l'employeur.

Il est

RÉSOLU 97-688

d'autoriser M. Jean-René Marchand, conseiller à la présidente au bureau de la présidente du comité exécutif, à se rendre à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, pour une période de 4 jours, afin de participer aux Comités permanents, groupes d'étude et Conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités; de mettre à cette fin une somme de 850 $ à la disposition de M. Marchand, ce dernier devant transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: Conseil et comité exécutif - biens et services.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal retient, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1998, les services du docteur Jean Binda pour agir en qualité de médecin de l'employeur auprès de la division des ressources humaines;

Il est

RÉSOLU 97-689

d'approuver cette convention, d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent, et d'autoriser une dépense de 62 000 $ à cette fin.

IMPUTATION: ressources humaines - biens et services (budget 1998).

Archives de la Ville de Montréal

SOUMIS un projet de convention par lequel la firme Harvard Santex inc. s'engage à fournir à la Communauté urbaine de Montréal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1998, les services du docteur John W. Osterman pour agir en qualité de médecin de l'employeur auprès de la division des ressources humaines;

Il est

RÉSOLU 97-690

d'approuver cette convention, d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent, et d'autoriser une dépense de 40 000 $ à cette fin.

IMPUTATION: ressources humaines - biens et services (budget 1998).

Il est

RÉSOLU 97-691

a) d'accorder au plus bas soumissionnaire, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, le contrat d'assurances collectives régissant les employés civils de la Communauté de même que certains retraités pour la période du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2002;

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, les différentes polices qui seront émises par Sun Life en conformité avec le cahier des charges.

IMPUTATION: budgets 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002 des services concernés - masse salariale.

SOUMIS un projet d'entente à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal et La Société d'Affichage Omni relativement à l'alimentation en électricité d'un panneau-réclame à partir de la station de pompage de la Cité du Havre;

ATTENDU que cette entente est faite à certaines conditions, rétroactivement au 1er janvier 1994;

Il est

RÉSOLU 97-692

d'approuver cette entente et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

SOUMIS un projet d'entente à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal et Métrobus inc. relativement à l'alimentation en électricité d'un panneau-réclame à partir de la station de pompage de la Cité du Havre;

ATTENDU que cette entente est faite à certaines conditions, rétroactivement au 1er mars 1997;

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-693

d'approuver cette entente et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Il est

RÉSOLU 97-694

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget du service de l'environnement pour l'année 1997:

DE:

exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs:	
. biens et services	298 000 $
. biens durables	7 000 $
	305 000 $

A:

exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - masse salariale	305 000 $

Il est

RÉSOLU 97-695

a) d'informer la Ville de Montréal que la Communauté urbaine de Montréal accepte de défrayer la totalité du coût de construction des ouvrages d'interception requis de la 92e à la 100e Avenue dans le quartier Pointe-aux-Trembles et ce, dans le cadre du plan directeur des travaux d'interception des eaux usées de la partie à l'extrémité Sud-Est de Pointe-aux-Trembles;

b) d'autoriser la Ville de Montréal à faire exécuter aux frais de la Communauté les travaux de construction des ouvrages d'interception requis;

c) d'autoriser le directeur de la station d'épuration à établir avec les autorités de la Ville les modalités de paiement du coût des travaux requis par la Communauté et de mettre à sa disposition une somme de 768 594,95 $ à cette fin.

IMPUTATION: dépenses en immobilisations et biens durables - règlement 64 modifié.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-696

de mettre à la disposition du directeur du service de l'évaluation une somme de 350 $ aux fins de l'établissement d'un fonds de roulement devant servir aux opérations de change pour les demandes de révision.

Il est

RÉSOLU 97-697

d'autoriser le directeur de la division des parcs-nature à lancer les appels d'offres publics suivants pour les contrats ci-après mentionnés, selon les cahiers des charges soumis par ce directeur avec son rapport à ce sujet en date du 12 novembre 1997:

contrats	description
600 03 452-PLAN	entretien et exploitation (temps et matériel) pour les parcs-nature du secteur Est
600 03 453-PLAN	entretien et exploitation (temps et matériel) pour les parcs-nature des secteurs Centre et Ouest

---

Il est

RÉSOLU 97-698

de transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans le cadre de la révision de l'organisation policière qu'il a entreprise en mai 1996, le projet d'organisation policière sur le territoire de la grande région métropolitaine de Montréal tel qu'élaboré par la Communauté urbaine de Montréal.

SOUMIS un projet d'entente à intervenir entre la Communauté urbaine de Montréal et La ligue des cadets de l'Aviation Royale du Canada, Escadron 564 Blériot, relativement à l'utilisation de la salle de tir du poste de quartier no 20;

ATTENDU que cette entente est faite à certaines conditions et pour la période de septembre 1997 à juin 1998;

Il est

RÉSOLU 97-699

d'approuver cette entente et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

Il est

RÉSOLU 97-700

d'autoriser le paiement d'une somme de 10 533,19 $ à l'étude d'avocats Charbonneau et Archambault, procureurs du demandeur, suite au jugement rendu le 3 juin 1997 par la juge Anne-Marie Trahan dans la cause C.S. 500-05-002150-876 - Paul-Georges Leroux c. Communauté urbaine de Montréal et al.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: à même les crédits déjà votés à la résolution 97-143 de ce comité en date du 13 mars 1997.

Il est

RÉSOLU 97-701

de retenir, pour le quatrième trimestre de l'exercice financier de 1997, les services des études d'avocats ci-dessous mentionnées pour représenter la Communauté urbaine de Montréal dans les causes de contestations d'évaluation tant au niveau du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec qu'au niveau des appels devant les tribunaux, et d'autoriser une dépense de 400 000 $, plus les taxes applicables:

- Dunton, Rainville
- Geoffrion Jetté
- Guy & Gilbert
- Hébert, Denault

IMPUTATION: évaluation des immeubles - frais légaux - contestations d'évaluation.

Il est

RÉSOLU 97-702

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget du service du soutien technique pour l'année 1997:

DE:

Soutien technique - masse salariale	35 190 $

A:

Soutien technique - biens et services	35 190 $

SOUMIS un projet de renouvellement de bail par lequel la Communauté urbaine de Montréal loue de Les Investissements Rainbow Dress Limitée et Miltec Ltée, pour les besoins du service de police, un espace de bureau situé au 5650, Hautbois, dans Saint-Léonard;

ATTENDU que ce renouvellement est fait pour la période du 1er novembre 1998 au 28 février 1999, et ce, aux mêmes termes et conditions que le bail actuel;

Il est

RÉSOLU 97-703

d'approuver ce renouvellement de bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-704

d'accorder au plus bas soumissionnaire, EPDC inc., le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement du centre opérationnel Nord du service de police (contrat 1997010-7-1), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 109 690 $, plus les taxes applicables, et selon les plans et le cahier des charges préparés à ce sujet et d'autoriser le directeur du service du soutien technique à émettre la commande nécessaire à cette fin.

IMPUTATION: dépenses en immobilisations et biens durables - règlement 77 modifié.

Il est

RÉSOLU 97-705

a) d'accepter une somme de 6 673 511 $ du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Laurent établie au 30 novembre 1997, représentant les contributions nettes des policiers et de la Communauté au régime de retraite de la Ville de Saint-Laurent durant la période de 1972-1977;

b) que le régime de rentes des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal assume les obligations du régime de retraite de la Ville de Saint-Laurent en rapport avec les contributions des policiers et de la Communauté pour la période du 1er janvier 1972 au 31 décembre 1977;

c) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer une entente entre la Communauté urbaine de Montréal, la Ville de Saint-Laurent, le comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Laurent et l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers de la Communauté urbaine de Montréal, ainsi que tout document y afférent, pour donner effet à ce qui précède.

Vu les dispositions de l'article 223 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal;

Il est

RÉSOLU 97-706

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'adopter le programme de dépenses en immobilisations de la Communauté urbaine de Montréal pour les exercices financiers 1998-1999-2000, lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Il est

RÉSOLU 97-707

d'ABROGER la résolution 97-652 de ce comité en date du 30 octobre 1997 recommandant au Conseil d'adopter le programme de dépenses en immobilisations de la Communauté urbaine de Montréal pour les exercices financiers 1998-1999-2000.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-708

DE RECOMMANDER AU CONSEIL, conformément aux dispositions des articles 2, 3 et 4 du règlement 51 de la Communauté et de l'article 91 de la Loi sur la Communauté,

a) de nommer, pour une période de quatre ans à compter du 10 décembre 1997, les personnes suivantes à titre de membre du Conseil des arts:

- M. Henri Barras
- M. Gilbert Lepage
- Mme Carole Tremblay
- M. Robert Kouri

b) de renouveler, pour une période de quatre ans à compter du 10 décembre 1997, le mandat de M. Naïm Kattan à titre de membre du Conseil des arts.

Il est

RÉSOLU 97-709

d'approuver la recommandation suivante de la Commission de la sécurité publique en date du 25 septembre 1997:

"Considérant l'état actuel de la flotte du SPCUM et la nécessité de rajeunir rapidement ce parc automobile afin de répondre adéquatement aux besoins opérationnels des activités policières et de s'assurer que les véhicules correspondent à une durée de vie économique où le coût global est le plus bas,

Sur une proposition de M. Robert Côté,
Appuyée par M. Peter B. Yeomans, il est

DE RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF

- d'adopter le scénario de remplacement no 5 proposé par le SPCUM;

- de procéder à l'achat des véhicules par règlement d'emprunt; et

- d'adopter la nouvelle politique de remplacement des véhicules qui consiste à remplacer les véhicules identifiés à tous les 48 mois, les véhicules spéciaux et judiciaires à tous les 60 mois ainsi que les motos et les camions (ou, selon le cas, en fonction du nouveau seuil de rentabilité)."

Il est

RÉSOLU 97-710

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'adopter le règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 7 962 900 $ à même le fonds de roulement de la Communauté pour l'acquisition de véhicules pour le service de police", lequel est joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-711 **DE RECOMMANDER AU CONSEIL** de voter un crédit de 7 962 900 $ et d'autoriser des dépenses en immobilisations au même montant pour l'acquisition de véhicules pour le service de police, le tout tel que décrit au règlement intitulé: "Règlement autorisant le financement de 7 962 900 $ à même le fonds de roulement de la Communauté pour l'acquisition de véhicules pour le service de police".

Il est

RÉSOLU 97-712 de fixer à la rue Casgrain la limite est du territoire desservi par le poste de quartier no 36 - Outremont/Mile End.

(En référence à l'article 40.1 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, il est noté qu'au moins quatre représentants des municipalités de la banlieue ont voté contre cette décision affirmative du comité.)

Il est

RÉSOLU 97-713 de convoquer suivant la loi une assemblée régulière du Conseil qui aura lieu le mercredi 10 décembre 1997, 17 h, en la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montréal. L'ordre du jour de cette assemblée est joint à l'original de la présente résolution et est identifié par la secrétaire.

Il est

RÉSOLU 97-714 de convoquer suivant la loi une assemblée extraordinaire du Conseil qui aura lieu le mercredi 10 décembre 1997, 18 h, en la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montréal. L'ordre du jour de cette assemblée est joint à l'original de la présente résolution et est identifié par la secrétaire.

Advenant 12 h 35, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-679 à 97-714 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

30 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 3 décembre 1997 à 8 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal
Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
M. Frank Zampino, second vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES:

Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Vu l'avis rendu le 2 décembre 1997 par la Commission permanente de la sécurité publique, conformément à l'article 178.1 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal;

Il est

RÉSOLU 97-715 d'approuver les orientations corporatives du service de police de la Communauté urbaine de Montréal pour l'année 1998, lesquelles sont mentionnées dans le document joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Vu l'avis rendu le 2 décembre 1997 par la Commission permanente de la sécurité publique, conformément à l'article 178.1 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal;

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-716

de fixer comme suit le nombre de policiers, de fonctionnaires et d'employés du service de police pour l'année 1998:

- 4 157 policiers permanents incluant les policiers auxiliaires
- 200 policiers temporaires
- 688 cols blancs
- 50 cols bleus
- 521 préposés aux traverses d'écoliers

Il est

RÉSOLU 97-717

DE RECOMMANDER AU CONSEIL de modifier comme suit le budget soumis par la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal pour l'année 1998:

a) de réduire de 6 000 000 $, au chapitre des Revenus, la contribution des municipalités afférente au budget 1998 de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal;

b) d'inscrire au chapitre des Revenus, une somme de 6 000 000 $ en regard d'une rubrique intitulée: "Autres revenus";

c) de soumettre au Conseil, pour adoption, le budget de la Société ainsi modifié.

SOUMISES, pour adoption, les prévisions budgétaires suivantes de la Communauté pour l'année commençant le 1er janvier 1998, lesquelles sont jointes à l'original de la présente résolution et identifiées par la secrétaire. Ces prévisions budgétaires comprennent également les remises à faire sous la fonction "transport collectif":

1- à la Ville de Montréal, de l'intérêt et de l'amortissement des emprunts contractés par cette dernière pour la construction du réseau initial du métro - articles 306 et 306.1 de la Loi sur la Communauté - 10 204 000 $;

2- à la Société de transport et à l'Agence métropolitaine de transport, pour la contribution de la Communauté pour l'exercice 1998 - article 306.2 de la Loi sur la Communauté - 278 355 000 $.

Il est

RÉSOLU 97-718

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'adopter ces prévisions budgétaires de l'ordre de 1 114 201 000 $.

ATTENDU que dans une lettre adressée à la Communauté urbaine de Montréal en date du 4 novembre 1997, le ministre des Affaires municipales croit "réaliste que la Communauté urbaine de Montréal escompte des économies au chapitre de la main-d'oeuvre correspondant à l'effort qui a été consenti par les employés du secteur public, c'est-à-dire l'équivalent d'une contribution de 6% des coûts de la main-d'oeuvre, et ce, autant pour le personnel à l'emploi de la CUM que de la STCUM";

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-719

de demander au ministre des Affaires municipales:

a) d'inclure la Communauté urbaine de Montréal dans le projet de loi 183 de façon à permettre la délivrance d'un certificat du trésorier anticipant la récupération de 6% des coûts de la main-d'oeuvre de la Communauté urbaine de Montréal et de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal et, par conséquent

b) d'adopter les mesures législatives nécessaires pour permettre aux municipalités d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec pour réduire de 6% les coûts de la main-d'oeuvre.

Il est

RÉSOLU 97-720

DE RECOMMANDER AU CONSEIL de publier une annonce dans les quotidiens La Presse et The Gazette informant la population que des copies du rapport de la présidente du comité exécutif sur la situation financière de la Communauté urbaine de Montréal, dont un sommaire sera présenté lors de l'assemblée extraordinaire du Conseil du 10 décembre 1997, sont disponibles au siège social de la Communauté urbaine de Montréal, et d'autoriser une dépense de 10 000 $ à cette fin, plus les taxes applicables.

IMPUTATION: affaires corporatives - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-721

de demander à la Conférence des maires de la banlieue de Montréal qu'elle fasse les représentations nécessaires auprès de la Ville de Pierrefonds relativement à l'impact de la taxation municipale concernant les immeubles régionaux sur le budget de la Communauté urbaine de Montréal.

Advenant 9 h 40, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-715 à 97-721 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk
Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond
Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

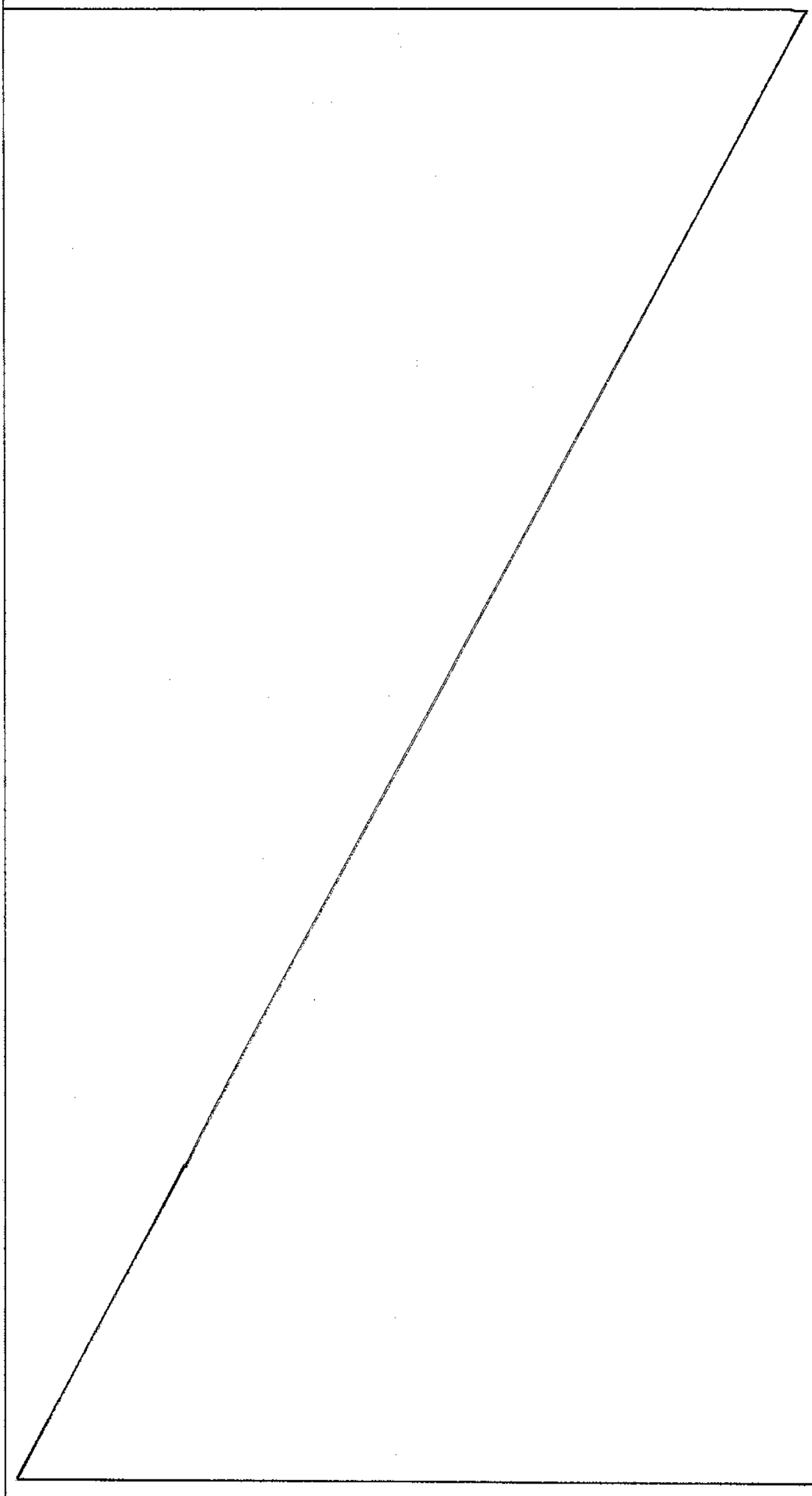

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

31 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue dans l'édifice Lucien Saulnier sis au 155, rue Notre-Dame Est, salle 202, Montréal, le 10 décembre 1997 à 11 h 45.

SONT PRÉSENTS:

Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville
de Montréal
M. Frank Zampino, second vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE:

Mme Nicole Lafond
secrétaire

==========

ATTENDU que l'avis de convocation d'une séance du comité exécutif doit être donné au moins vingt-quatre (24) heures avant la tenue de l'assemblée, le tout conformément à l'article 3, alinéa 1, du règlement CE-96 de la Communauté;

ATTENDU que toute assemblée peut être tenue sans avis préalable, si tous les membres du comité exécutif sont présents et donnent leur assentiment à la tenue de cette assemblée sans avis de convocation, le tout conformément à l'article 3, alinéa 4, du règlement CE-96;

ATTENDU que trois membres sont absents au moment de la réunion et ne peuvent renoncer au défaut d'avis, le tout conformément à l'article 3, alinéa 4, du règlement CE-96;

Cette assemblée n'a pu être légalement tenue.

_____

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

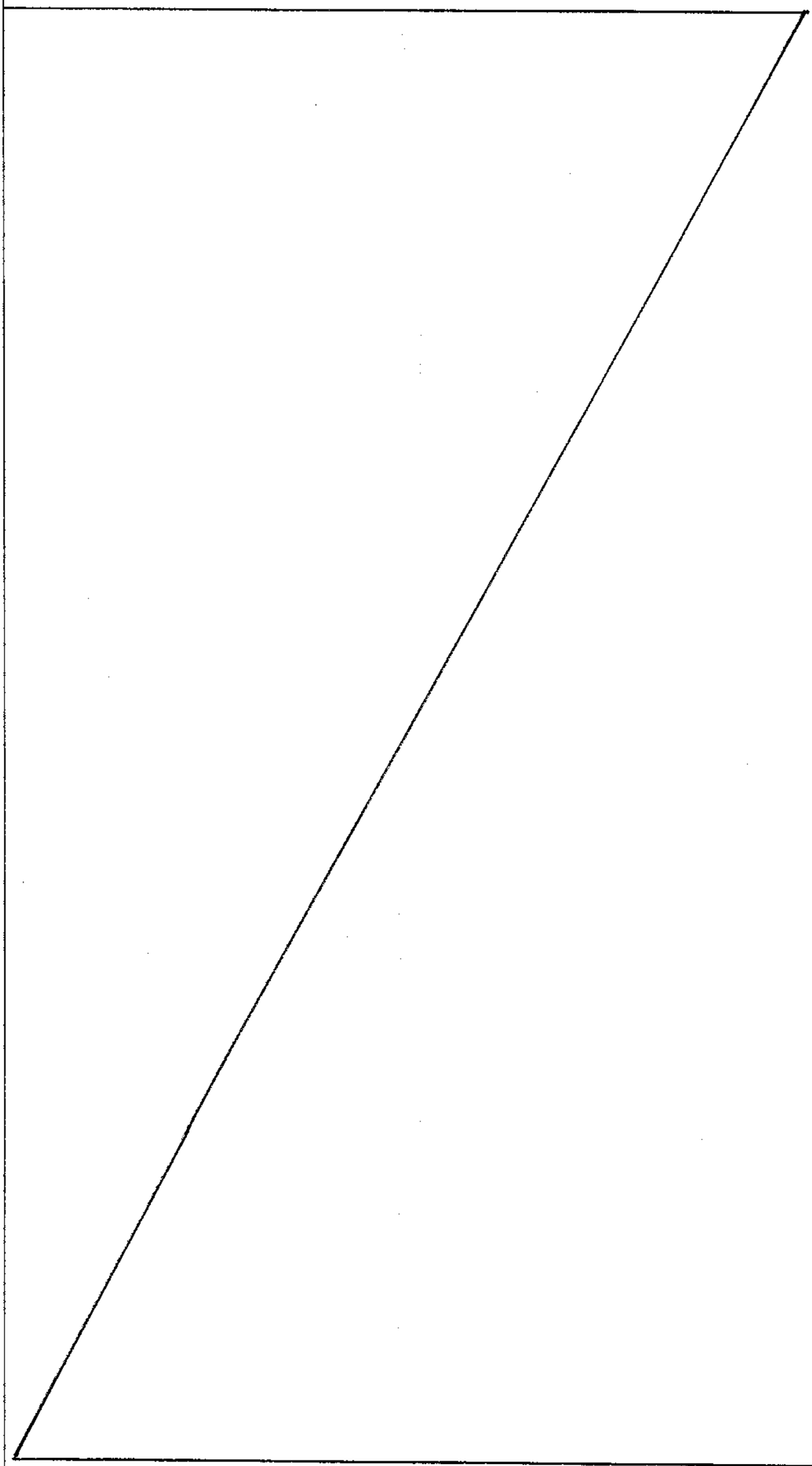

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

32 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue à l'Hôtel de ville de Montréal, le 10 décembre 1997 à 16 h 30.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal
Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
M. Frank Zampino, second vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES:

Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-722 **DE DÉPOSER AU CONSEIL**, conformément aux dispositions de l'article 82.12 de la Loi sur la Communauté, le rapport suivant de la Commission de l'administration et des finances:

"CAF-97.002

A la séance publique conjointe des Commissions permanentes du Conseil du 8 décembre 1997, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 1998 des programmes suivants:

. Évaluation des immeubles
. Services corporatifs
. Autres dépenses
. Contribution au Fonds du Conseil des arts

Archives de la Ville de Montréal

la Commission de l'administration et des finances

RECOMMANDE AU CONSEIL

d'adopter ces prévisions budgétaires telles que déposées."

Il est

RÉSOLU 97-723

DE DÉPOSER AU CONSEIL, conformément aux dispositions de l'article 82.12 de la Loi sur la Communauté, le rapport suivant de la Commission de l'aménagement:

"CA-97.003

A la séance publique conjointe des Commissions permanentes du Conseil du 8 décembre 1997, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 1998 des programmes suivants:

. Aménagement et affaires métropolitaines

. Parcs-nature

la Commission de l'aménagement

RECOMMANDE AU CONSEIL

d'adopter ces prévisions budgétaires telles que déposées."

Il est

RÉSOLU 97-724

DE DÉPOSER AU CONSEIL, conformément aux dispositions de l'article 82.12 de la Loi sur la Communauté, le rapport suivant de la Commission du développement économique:

"CDE-97.001

A la séance publique conjointe des Commissions permanentes du Conseil du 8 décembre 1997, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 1998 des programmes suivants:

. Promotion et développement industriel

. Bureau du taxi

la Commission du développement économique

RECOMMANDE AU CONSEIL

d'adopter ces prévisions budgétaires telles que déposées".

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-725

DE DÉPOSER AU CONSEIL, conformément aux dispositions de l'article 82.12 de la Loi sur la Communauté, le rapport suivant de la Commission de l'environnement:

"CE-97.002

A la séance publique conjointe des Commissions permanentes du Conseil du 8 décembre 1997, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 1998 des programmes suivants:

. Assainissement de l'air

. Inspection des aliments

. Contrôle des déversements industriels

. Exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs

la Commission de l'environnement

RECOMMANDE AU CONSEIL

d'adopter ces prévisions budgétaires telles que déposées".

Il est

RÉSOLU 97-726

DE DÉPOSER AU CONSEIL, conformément aux dispositions de l'article 82.12 de la Loi sur la Communauté, le rapport suivant de la Commission de la sécurité publique:

"CSP-97.001

A sa séance publique du 8 décembre 1997, la Commission de la sécurité publique, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 1998 des programmes suivants:

. Centre d'urgence 9-1-1

. Centre de sécurité civile

RECOMMANDE AU CONSEIL

d'adopter ces prévisions budgétaires telles que déposées".

Archives de la Ville de Montréal

Advenant 16 h 50, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-722 à 97-726 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

33 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, le 11 décembre 1997 à 9 h.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal
Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
M. Frank Zampino, second vice-président
maire de la Ville de Saint-Léonard
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Peter F. Trent
maire de la Ville de Westmount
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
M. Bernard Paquet
maire de la Ville de Saint-Laurent
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES:

Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

Cette séance est tenue sur avis verbal du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-727 de considérer comme lus et de ratifier les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 6, 13 et 27 novembre 1997.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-728

d'approuver les travaux ci-après décrits à être exécutés par la Ville de Kirkland aux endroits suivants, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale:

- Installation de conduites d'égouts sanitaire et pluvial:

  . rue 176-24, 175-85;-86;-87;-88, 175-91 et 174-51 (en forme de boucle), du boulevard Discepola à la rue 175-89;
  . rue 175-89 (prolongement du boulevard Discepola), de la rue 175-86 à la rue 175-91;
  . servitude des lots P.175-38 et P.175-39, de la rue 175-86 à un point situé à environ 44 mètres vers le Nord;

- Installation de conduites d'égout sanitaire:

  . boulevard Discepola, de la rue 175-91 au boulevard Elkas;
  . boulevard Elkas, du boulevard Discepola à la rue Jean-Yves.

Il est

RÉSOLU 97-729

d'approuver les travaux de démolition de la chasse d'eau construite sur le collecteur du quartier Maisonneuve à être exécutés par la Ville de Montréal dans l'avenue De Lasalle au Nord de la rue Guimond, ces travaux n'ayant aucune incidence intermunicipale.

SOUMIS un projet de convention par lequel la Communauté urbaine de Montréal prolonge, pour une période de deux ans, la rétention des services de M. Stéphane Venne en qualité d'administrateur - informations corporatives et communications à la division des affaires corporatives;

Il est

RÉSOLU 97-730

d'approuver cette convention et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à la signer pour et au nom de la Communauté ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: affaires corporatives - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-731

d'approuver la mise à la retraite, à compter du 9 janvier 1998, de Mme Hélène Fecteau, conseillère à la division des ressources humaines, conformément aux conditions prévues au rapport joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

IMPUTATION: ressources humaines - masse salariale (budget 1997).

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-732

d'approuver, à compter du 31 décembre 1997, la mise à la retraite anticipée de M. Gilles Beauchemin, inspecteur - aliments au service de l'environnement, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995.

IMPUTATION: inspection des aliments - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-733

d'approuver, à compter du 3 janvier 1998, la mise à la retraite anticipée de M. Marcel Gendron, ingénieur au service de l'environnement, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée approuvé en vertu de la résolution 96-513 de ce comité en date du 22 août 1996.

IMPUTATION: autres dépenses - groupe technique - rémunération (budget 1998).

Il est

RÉSOLU 97-734

de ratifier la suspension imposée à un employé du service de l'environnement.

Il est

RÉSOLU 97-735

d'approuver, à compter du 11 avril 1998, la mise à la retraite anticipée de M. Roland Deslauriers, surintendant - ingénierie et construction au service de l'environnement, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée approuvé en vertu de la résolution 96-513 de ce comité en date du 22 août 1996.

IMPUTATION: 80% - autres dépenses - groupe technique - rémunération (budget 1998);
20% - exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - masse salariale (budget 1998).

Il est

RÉSOLU 97-736

d'approuver, à compter du 31 décembre 1997, la mise à la retraite anticipée de Mme Diane Beauchamp, régisseur des exemptions de taxes au service de l'évaluation, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: évaluation - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-737

d'approuver, à compter du 31 décembre 1998, la mise à la retraite anticipée de M. Richard Lamarche, chef adjoint - technique à la division commerciale au service de l'évaluation, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite anticipée avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995 et aux conditions mentionnées dans le rapport joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

IMPUTATION: évaluation - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-738

a) d'autoriser le prêt de services de 13 policiers du service de police de la Communauté urbaine de Montréal dans le cadre de la mission d'enquête des Pays-Bas au Rwanda;

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer, pour et au nom de la Communauté, les contrats d'affectations à intervenir aux fins précitées avec les Pays-Bas, la Fraternité des policiers et des policières de la Communauté urbaine de Montréal inc. et les policiers concernés ainsi que tout document nécessaire à cet effet.

IMPUTATION: autres dépenses - prêts de service - rémunération.

Il est

RÉSOLU 97-739

d'approuver la mise à la retraite anticipée, à compter du 23 mai 1998, de M. Robert Lachance, responsable - Centre d'imagerie numérique au service de police, le tout conformément aux dispositions de l'article 13.05, option C, du règlement 108 concernant le Régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal.

IMPUTATION: service de police - masse salariale - civils (budget 1998).

Il est

RÉSOLU 97-740

d'approuver la mise à la retraite anticipée, à compter du 17 février 1998, de M. Denis Garon, agent de bureau au service de police, le tout conformément aux dispositions de l'article 13.04, option C, du règlement 111 concernant le Régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal.

IMPUTATION: service de police - masse salariale - civils (budget 1997).

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-741

d'approuver, à compter du 31 décembre 1997, la mise à la retraite anticipée de M. Réal Fraser, agent de bureau au service de police, le tout conformément aux dispositions de l'entente E-C-94-1002 intervenue entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux et la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-742

de nommer, à compter du 18 septembre 1997, conformément aux dispositions de l'article 19.06 b) de la convention collective de travail des employés manuels, M. Éric Longpré à la fonction de mécanicien (diagnostics) auxiliaire au service de police, au taux horaire mentionné dans le rapport joint à la présente résolution et identifié par la secrétaire.

IMPUTATION: service de police - masse salariale - civils.

Il est

RÉSOLU 97-743

a) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du poste de quartier 25 au service de police, de M. Michel Lecompte, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

b) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du poste de quartier 26 au service de police, de M. André Fortier, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

c) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du poste de quartier 29 au service de police, de M. François Lauzon, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

d) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du poste de quartier 30 au service de police, de M. François Angers, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

e) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du poste de quartier 31 au service de police, de M. Pierre St-Hilaire, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

Archives de la Ville de Montréal

f) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du poste de quartier 32 au service de police, de M. Jean-Pierre Synnett, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 936-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

g) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du poste de quartier 33 au service de police, de M. André Laplante, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

h) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du poste de quartier 34 au service de police, de M. André Durocher, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

i) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du poste de quartier 35 au service de police, de Mme Suzanne Laberge, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

j) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du poste de quartier 36 au service de police, de M. Robert Sauvé, actuellement capitaine à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

k) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du poste de quartier 37 au service de police, de M. Benoît Traversy, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

l) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du poste de quartier 38 au service de police, de M. Gilbert Roy, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

m) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du poste de quartier 39 au service de police, de M. Pierre Germain, actuellement capitaine à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

n) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du poste de quartier 41 au service de police, de M. Paul Asselin, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

Archives de la Ville de Montréal

o) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du poste de quartier 43 au service de police, de M. Pierre Cadotte, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

p) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du poste de quartier 44 au service de police, de M. Paul Quidoz, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

q) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du poste de quartier 46 au service de police, de M. Pierre Caumartin, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

r) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du poste de quartier 47 au service de police, de M. Serge Gravel, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

s) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du poste de quartier 48 au service de police, de M. Richard Bourdon, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

t) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du poste de quartier 49 au service de police, de M. Michel Cousineau, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

u) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de cadre-conseil à l'adjoint au sous-chef d'État-major / enquêtes - développement au service de police, de M. Richard Blondin, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

v) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant des enquêtes, centre opérationnel Est au service de police, de M. Jean-Pierre Beaudet, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

w) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de cadre-conseil à l'adjoint au sous-chef d'État-major / enquêtes - administration au service de police, de M. Luc Rondeau, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

Archives de la Ville de Montréal

x) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre d'adjoint au chef de cabinet du directeur au service de police, de M. Michel Provost, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

y) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du module crimes sans plaignant, centre opérationnel Nord au service de police, de M. André Lapointe, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

z) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant des enquêtes, centre opérationnel Ouest au service de police, de M. Roger Laplante, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

aa) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du module intervention, centre opérationnel Nord au service de police, de M. Martin Demers, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

bb) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du module intervention, centre opérationnel Est au service de police, de M. Jacques Laliberté, actuellement capitaine à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

cc) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du module soutien opérationnel, centre opérationnel Nord au service de police, de M. Jean Baraby, actuellement capitaine à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

dd) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de commandant du module soutien opérationnel, centre opérationnel Est au service de police, de M. Normand Houde, actuellement capitaine à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

ee) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de conseiller à la direction de la gendarmerie au service de police, de M. Serge Fyfe, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

Archives de la Ville de Montréal

ff) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de conseiller au comité de support et de mise à niveau de la police de quartier au service de police, de M. André Besner, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

gg) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de conseiller à la direction de la gendarmerie au service de police, de M. Pierre Brochet, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

hh) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de conseiller au comité de support et de mise à niveau de la police de quartier au service de police, de M. Mario Guérin, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

ii) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de conseiller à la direction exécutive au service de police, de M. Robert Lajeunesse, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

jj) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre de conseiller au comité de support et de mise à niveau de la police de quartier au service de police, de M. Stéphane Lemieux, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

kk) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant, classe salariale 1, à titre d'adjoint au commandant de la division de la prévention et des relations communautaires au service de police, de M. Ricardo Rizzetto, actuellement lieutenant à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996.

A moins d'avis contraire du directeur du service de police, ces policiers seront confirmés automatiquement dans leur nouveau grade à la date anniversaire de leur promotion.

IMPUTATION: service de police - masse salariale - policiers.

Il est

RÉSOLU
97-744

d'approuver, à compter du 28 novembre 1998, la mise à la retraite anticipée de Mme Claire Aubry-Saucier, assistante administrative au secrétariat, le tout conformément aux dispositions du programme de retraite avec réduction et prime de séparation adopté par ce comité en date du 8 juin 1995.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: secrétariat - masse salariale (budget 1998).

Il est

RÉSOLU 97-745

d'approuver, à compter du 17 décembre 1997, la mise à la retraite anticipée de Mme Micheline Bouthillette, agent comptable principal, le tout conformément aux dispositions de l'entente E-C-94-1002 intervenue entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-746

a) d'autoriser les déplacements à être effectués par certains employés de la Communauté urbaine de Montréal pour la période comprise entre les mois de janvier et juin 1998, le tout conformément au rapport joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire;

b) d'autoriser le président du comité exécutif, le directeur général et le directeur du service de police à approuver les dépenses afférentes à ces déplacements au fur à mesure des besoins.

IMPUTATION: au budget 1998 des services concernés - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-747

d'autoriser M. Manh-Tiên Lê, programmeur-analyste au service de l'environnement, à se rendre à San Leandro, Californie, Etats-Unis, pour une période de 5 jours, afin de suivre des cours de formation pour répondre aux besoins de développement des applications liées au logiciel PI; de mettre à cette fin une somme de 2 220 $ à la disposition de M. Manh-Tiên Lê, ce dernier devant transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-748

d'autoriser une dépense additionnelle de 262,95 $ aux fins de la participation de M. Yvon Laliberté, agent au service de police, au séminaire C.A.T.A.I.R., laquelle a été autorisée par la résolution 97-395 de ce comité en date du 19 juin 1997.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-749

d'autoriser M. Marc Parent, commandant au service de police, à se rendre à Quantico, Virginie, Etats-Unis, pour une période de 3 mois, afin de participer à un programme de formation au F.B.I. National Academy; de mettre à cette fin une somme de 2 050 $ à la disposition de M. Parent, ce dernier devant transmettre au trésorier les pièces justificatives des dépenses encourues.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-750

d'autoriser une dépense additionnelle de 512,28 $ aux fins de la résolution 97-397 de ce comité en date du 19 juin 1997 autorisant certains policiers du service de police à se rendre à Genève, en Suisse, afin de participer aux Fêtes de Genève 1997.

IMPUTATION: service de police - biens et services.

Sur recommandation du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal, il est

RÉSOLU 97-751

d'autoriser le versement des subventions suivantes à même les fonds disponibles du Conseil des arts:

A. Programme général d'aide financière

Arts multidisciplinaires

Cercle vertueux dansethéâtre		10 000 $

Arts visuels

Centre de diffusion en arts visuels Cobalt		4 000 $
Musée du Château Ramezay		20 000 $

Cinéma, vidéo et arts électroniques

Centre de création interdisciplinaire en arts: Champ libre	*	5 000 $
Les films de l'autre	*	4 500 $
Rendez-vous du cinéma québécois		17 500 $
Vues d'Afrique		5 000 $

Littérature

Association nationale des éditeurs de livres		3 000 $
Société de développement des Périodiques culturels		6 000 $

Musique

Espaces sonores illimités	*	5 000 $
Quatuor morency		7 000 $

Théâtre

Archives de la Ville de Montréal

Espace Go	* 8 000 $
L'Autre théâtre/The Other Theatre	5 000 $
Théâtre O Parleur	5 000 $

* Projet spécial

B. Fonds de développement

Théâtre

Théâtre sans fil	12 500 $
	117 500 $

IMPUTATION: 105 000 $ - budget 1997;
12 500 $ - budget 1998.

Il est

RÉSOLU 97-752

d'autoriser, dans le cadre du programme "Jouer dans l'Ile", le versement, à même les fonds disponibles du Conseil des arts, des subventions suivantes aux organismes suivants:

- Illusion, théâtre de marionnettes	4 400 $
- Théâtre de l'Oeil	8 100 $

IMPUTATION: 4 400 $ - budget 1997;
8 100 $ - budget 1998.

Il est

RÉSOLU 97-753

d'autoriser, dans le cadre du programme "Art et communauté, volet aide à la tournée", le versement, à même les fonds disponibles du Conseil des arts, d'une subvention additionnelle de 10 000 $ à Société de musique contemporaine du Québec.

IMPUTATION: 10 000 $ - budget 1997.

Il est

RÉSOLU 97-754

d'autoriser, dans le cadre du programme "Exposer dans l'île", le versement, à même les fonds disponibles du Conseil des arts, d'une subvention de 51 150 $ à Vidéographe.

IMPUTATION: 51 150 $ - budget 1998.

Il est

RÉSOLU 97-755

de porter à 1 200 $ la petite caisse mise à la dispostion du directeur du Bureau du taxi.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-756

a) de réduire de 200 000 $ la réserve constituée en vertu de la résolution 97-143 de ce comité en date du 13 mars 1997 aux fins de pourvoir au paiement des dépenses requises au cours de l'année 1997 en satisfaction de règlements hors cour, de jugements et autres réclamations à l'encontre de la Communauté urbaine de Montréal;

b) d'autoriser le virement de crédits suivant au budget de la Communauté pour l'année 1997:

DE:

Autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations	200 000 $

A:

Direction générale - biens et services	200 000 $

c) d'autoriser une dépense additionnelle de 200 000 $ aux fins de la résolution 96-674 de ce comité en date du 31 octobre 1996 retenant les services d'actuaires, d'avocats et autres ressources spécialisées pour la réalisation de travaux reliés aux régimes de retraite des différents groupes d'employés de la Communauté urbaine de Montréal;

IMPUTATION: direction générale - biens et services.

d) de maintenir en vigueur jusqu'au 31 décembre 1998, conformément aux dispositions de l'article 216 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, des crédits totalisant 200 000 $ à même le budget 1997 aux fins du paragraphe c) ci-haut mentionné.

IMPUTATION: direction générale - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-757

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de la Communauté urbaine de Montréal pour l'année 1997:

DE:

Autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations	63 000 $

A:

Contrôle des déversements industriels - masse salariale	63 000 $

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-758

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de la division de l'assainissement de l'air du service de l'environnement pour l'année 1997:

DE:

Assainissement de l'air - personnel en réaffectation	37 000 $

A:

Assainissement de l'air - masse salariale	37 000 $

Il est

RÉSOLU 97-759

a) d'accorder à la firme Axion PBA inc. un contrat pour effectuer des démarches de consolidation d'équipe et des interventions dans le domaine des relations humaines à la station d'épuration des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal (contrat P97-009-AE) et d'autoriser le directeur de la station d'épuration à émettre une commande à cette fin;

b) d'autoriser une dépense de 120 000 $ aux fins ci-haut mentionnées, plus les taxes applicables.

IMPUTATION: 60 000 $ - exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - biens et services (budget 1998) (plus les taxes applicables);
60 000 $ - exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des intercepteurs - biens et services (budget 1999) (plus les taxes applicables).

Il est

RÉSOLU 97-760

d'accorder à la firme Asea Brown Bovery (ABB) Canada inc., un contrat pour la fourniture de biens non durables nécessaires à l'opération et à l'entretien du système MOD 300 (SICOS), pour un montant de 70 111 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser le directeur de la station d'épuration à émettre une commande à cette fin, le tout conformément à la soumission de cette firme en date du 10 novembre 1997.

IMPUTATION: règlement 115 modifié - conversion des automates.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-761

d'approuver le règlement numéro 697-2 adopté par le Conseil de la Ville de Montréal-Est le 17 novembre 1997 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 697 de cette ville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la Communauté et aux dispositions du document complémentaire.

Il est

RÉSOLU 97-762

d'approuver le règlement numéro 1870-12 adopté par le Conseil de la Ville de Saint-Léonard le 11 novembre 1997 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1870 de cette ville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la Communauté et aux dispositions du document complémentaire.

Il est

RÉSOLU 97-763

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de la Communauté pour l'année 1997:

DE:

Autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations	136 143,22 $

A:

Parcs-nature - biens et services	136 143,22 $

Il est

RÉSOLU 97-764

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de la division des parcs-nature pour l'année 1997:

DE:

Parcs-nature - biens durables	3 000 $

A:

Parcs-nature - biens et services	3 000 $

SOUMIS un projet de bail par lequel la Communauté urbaine de Montréal loue à la Communauté chrétienne Saint-Valérien un emplacement d'une superficie d'environ 11 604 pieds carrés situé au 13150, boulevard Gouin est, à Montréal;

ATTENDU QUE ce bail est fait, à certaines conditions et pour une période d'un an;

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-765

d'approuver ce bail et d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à le signer, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent.

Il est

RÉSOLU 97-766

d'approuver, pour la période du 12 décembre 1997 au 31 janvier 1999, date de la fin du contrat 95028 relatif à la concession d'un service de cantine au quartier général du Service de police, l'augmentation des coûts pour les différents produits et menus à la cafétéria du quartier général ainsi que pour les repas servis aux détenus, le tout conformément au rapport joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Il est

RÉSOLU 97-767

de rejeter les soumissions présentées par les firmes Lacasse inc. et Alpha-vico inc. pour non conformité aux exigences du cahier des charges du contrat 97047 relatif à la fourniture de mobilier de bois pour le service de police.

Il est

RÉSOLU 97-768

a) d'accorder au plus bas soumissionnaire, Buro Design A.Q. inc., un contrat pour la fourniture de mobilier de bois (contrat 97047) pour un montant de 349 026 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser le directeur du service police à émettre la commande à cette fin.

IMPUTATION: règlement 125 modifié - dépenses en immobilisations et biens durables;

b) de donner des instructions au trésorier de retourner à l'adjudicataire de ce contrat la différence entre son dépôt de soumission et le dépôt exigible du montant total du contrat octroyé.

Il est

RÉSOLU 97-769

a) d'accorder au plus bas soumissionnaire, 2968-1913 Québec inc./Nettoyeur Net 2000 inc., le contrat pour l'entretien ménager des différentes bâtisses de la Communauté, dans le cadre de la phase II de l'implantation de la police de quartier (contrat 97006), pour la période du 8 décembre 1997 au 31 mars 2000, aux prix révisés de sa soumission, soit au prix total approximatif de 402 047,80 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser le directeur du service de police à émettre les commandes à cette fin;

IMPUTATION: à même les budgets annuels du service de police - biens et services;

Archives de la Ville de Montréal

b) de donner des instructions au directeur du service de police de remettre au trésorier, pour retenue, le dépôt exigible qui aura été obtenu de l'adjudicataire de ce contrat.

Il est

RÉSOLU 97-770

a) d'accorder au plus bas soumissionnaire, Specmétal, division de Doxasteel inc., un contrat pour la fourniture de classeurs latéraux et de casiers (contrat 97049) pour un montant de 114 453,50 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser le directeur du service police à émettre la commande à cette fin.

IMPUTATION: règlement 125 modifié - dépenses en immobilisations et biens durables;

b) de donner des instructions au trésorier de retourner à l'adjudicataire de ce contrat la différence entre son dépôt de soumission et le dépôt exigible du montant total du contrat octroyé.

Il est

RÉSOLU 97-771

de rejeter les soumissions présentées par les firmes ci-après mentionnées pour non conformité aux exigences du cahier des charges du contrat 97048 relatif à la fourniture de chaises et fauteuils pour le service de police:

. Lacasse inc. - articles 1, 2, 3, 4 à 7, 8, 9 et 10;
. Artopex Plus - articles 1, 3, 4 à 7;
. Ameublement Pierre Pelletier inc. - articles 1 et 9;
. Entreprise A.L.I. Snowdon inc. - les articles 4 à 7;
. Les Industries Rouillard - articles 4 à 7.

Il est

RÉSOLU 97-772

a) d'accorder comme suit, aux plus bas soumissionnaires, aux prix de leurs soumissions et selon l'appel d'offres 97048, les contrats suivants pour la fourniture de de chaises et fauteuils pour le service de police:

AGORA ENVIRONNEMENTS CORPORATIFS INC.

Article 3	84 882 $ - plus les taxes applicables

BOUTY INC.

Articles 1, 2, 4, 5, 6 et 7	80 857 $ - plus les taxes applicables

ENTREPRISE A.L.I. SNOWDON INC.

Articles 8, 9 et 10	14 452 $ - plus les taxes applicables

Archives de la Ville de Montréal

et d'autoriser le directeur du service de police à émettre les commandes nécessaires à cette fin.

IMPUTATION: règlement 125 modifié - dépenses en immobilisations et biens durables;

b) de donner des instructions au trésorier de retourner aux adjudicataires de ce contrat la différence entre leurs dépôts de soumission et le dépôt exigible du montant total du contrat octroyé.

Il est

RÉSOLU 97-773

d'autoriser le directeur du service du soutien technique à lancer les appels d'offres publics suivants, selon les cahiers des charges qui seront préparés à cet effet:

contrats	description
98014	acquisition de véhicules automobiles identifiés
98015	acquisition de véhicules automobiles banalisés

Il est

RÉSOLU 97-774

d'autoriser, aux fins du programme triennal d'immobilisations 1997-1998-1999 de la Communauté, les virements de crédits suivants aux engagements du règlement 125 modifié:

DE:

Règlement 125 modifié - Volet 1 - Police de quartier:

. masse salariale	68 200 $
. Dépenses en immobilisations et biens durables	91 930 $
	160 130 $

A:

Règlement 125 modifié - Volet 3 - Acquisition de mobilier - dépenses en immobilisations et biens durables	160 130 $

Il est

RÉSOLU 97-775

de maintenir en vigueur jusqu'au 31 décembre 1998, conformément aux dispositions de l'article 216 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, des crédits totalisant 485 025 $ à même les crédits votés au budget 1997 du service de police aux fins de la réingénierie des appels.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: 336 393 $ - service de police - biens et services;
148 632 $ - service de police - biens durables.

Il est

RÉSOLU 97-776

d'autoriser la firme Exportations encan national inc. à vendre aux enchères, aux meilleures conditions possibles, les véhicules du service de police ci-après mentionnés et de remettre le produit de la vente au trésorier de la Communauté, le tout conformément aux conditions mentionnées au contrat 197011:

- 3 autos Chevrolet Caprice 1991;
- 1 auto Chevrolet Caprice 1993.

Il est

RÉSOLU 97-777

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget de la Communauté urbaine de Montréal pour l'année 1997:

DE:

. Autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations	3 522 000 $
. Service de police - biens et services	20 000 $
	3 542 000 $

A:

. Service de police:	
- masse salariale	3 522 000 $
- biens durables	20 000 $
	3 542 000 $

Il est

RÉSOLU 97-778

a) de renouveler, pour une période additionnelle d'un an à compter du 1er janvier 1998, la location d'un espace de bureau dans l'édifice portant le numéro civique 1035 est, rue Rachel, à Montréal, et ce, aux mêmes termes et conditions, à l'exception du loyer qui sera de 55 372,50 $;

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire de la Communauté à signer, pour et au nom de la Communauté, le projet de bail qui sera préparé à cet effet ainsi que tout document y afférent.

IMPUTATION: règlement 125 modifié - implantation de la police de quartier - biens et services.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-779

a) de mettre respectivement à la disposition des directeurs concernés et du trésorier de la Communauté, pour l'année 1998, les montants indiqués aux engagements du programme triennal d'immobilisations 1998, 1999 et 2000 en regard des titres des règlements mentionnés au document joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire et ce, jusqu'à concurrence des crédits votés par le Conseil et/ou autorisés par le ministère des Affaires municipales pour chacun de ces règlements;

b) de rendre caducs les soldes disponibles aux divers titres des règlements d'emprunt concernés suite à la rédaction des états financiers régularisés au 31 décembre 1997 et de retourner ces montants au solde disponible de ces divers règlements.

IMPUTATION: - sur le solde disponible des crédits votés par le Conseil pour dépenses capitales relatives à chacun des règlements d'emprunt mentionnés dans le document joint au dossier;
- au programme triennal d'immobilisations 1998-1999-2000 sous les mêmes titres décrits dans le document joint au dossier.

Il est

RÉSOLU 97-780

d'établir, pour l'année 1998, la limite par réclamation aux fins du régime rétrospectif de la Commission de la santé et sécurité du travail à 200% du salaire maximal assurable, soit 99 000 $ et d'autoriser le trésorier à informer la Commission de la santé et sécurité du travail du choix de la Communauté.

Il est

RÉSOLU 97-781

a) de MODIFIER le paragraphe b) de la résolution 97-557 de ce comité en date du 18 septembre 1997 en ajoutant le virement de crédits suivant:

"Virement de:

autres dépenses - réingénierie des appels	847 500 $

à:

. Service de police - réingénierie des appels:	
. masse salariale	137 094 $
. biens et services	409 558 $
. biens durables	158 264 $
. Centre d'urgence 9-1-1 - réingénierie des appels;	
. masse salariale	40 963 $
. biens et services	101 621 $
	847 500 $"

b) de MODIFIER la résolution 97-412 de ce comité en date du 19 juin 1997 autorisant certains achats en remplaçant l'imputation y apparaissant par la suivante:

Archives de la Ville de Montréal

"IMPUTATION: 262 450 $ - service de police - réingénierie des appels - biens et services;
51 000 $ - service de police - réingénierie des appels - biens durables";

c) de MODIFIER la résolution 97-583 de ce comité en date du 2 octobre 1997 accordant un contrat dans le cadre de la réingénierie des appels en retranchant le virement de crédits;

d) d'ABROGER la résolution 97-559 de ce comité en date du 18 septembre 1997 autorisant un virement de crédits dans le cadre de la réingénierie des appels.

Il est

RÉSOLU 97-782

de maintenir en vigueur jusqu'au 31 décembre 1998, conformément aux dispositions de l'article 216 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, des crédits totalisant 114 010 $ à même les crédits votés au budget 1997 des services concernés en vue de comptabiliser une provision pour le renouvellement de la convention collective des professionnels.

IMPUTATION: au budget 1997 des services concernés - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-783

a) de mettre à la disposition du trésorier, pour l'année 1998, la somme de 8 558 000 $, pour pourvoir au paiement des dépenses d'opérations et au versement de subventions à des organismes ou associations du secteur culturel et artistique à être effectués par le Fonds du Conseil des arts;

b) d'autoriser le trésorier à verser les argents nécessaires au fur et à mesure des besoins du Fonds du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal.

Il est

RÉSOLU 97-784

a) de mettre à la disposition des directeurs de service ou officiers concernés, pour l'année 1998, les montants indiqués en regard des objets de dépenses décrits dans chacun desdits services, et ce, afin que les fonctions et les programmes de la Communauté mentionnés au document joint à l'original de la présente résolution et identifié par la secrétaire soient réalisés au cours de l'année 1998;

b) nonobstant ce qui précède, que les services fassent autoriser préalablement par le comité exécutif, conformément aux dispositions du règlement CE-92-6, toute dépense ne faisant pas l'objet d'une délégation en vertu de ce règlement.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-785

de MODIFIER la résolution 97-633 de ce comité en date du 30 octobre 1997 nommant certaines personnes au grade de constable au service de police, en retranchant le virement de crédits.

Il est

RÉSOLU 97-786

de rejeter la soumission présentée par la firme Anadata inc. pour non conformité aux exigences du cahier des charges du contrat 97029 relatif à la rétention des services professionnels de consultants en informatique.

Il est

RÉSOLU 97-787

a) de retenir, pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1998, les services de la firme MSI aux fins de la dotation, pour la division du support corporatif informatique, de ressources spécialisées en support technique micro-informatique (contrat 97029), et d'autoriser une dépense de 552 720 $ à cette fin, plus les taxes applicables;

b) de retenir, pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1998, les services de la firme Progestic aux fins de la dotation, pour la division du support corporatif informatique, d'une ressource spécialisée en développement d'application Oracle, et d'autoriser une dépense de 296 100 $ à cette fin, plus les taxes applicables.

IMPUTATION: 282 940 $ - soutien technique - biens et services (budget 1998) (plus les taxes applicables);
282 940 $ - soutien technique - biens et services (budget 1999) (plus les taxes applicables);
282 940 $ - soutien technique - biens et services (budget 2000) (plus les taxes applicables).

Il est

RÉSOLU 97-788

a) de retenir, pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1998, à titre de fournisseur principal, les services de la firme INSO/Microboutique pour la réparation, l'entretien, l'expertise technique, la gestion d'inventaire et l'installation d'équipements micro-informatiques (contrat 97034);

b) de retenir, en cas d'impossibilité pour la firme précitée de remplir son mandat, les services de la firme Corporation des systèmes META-4 aux fins mentionnées au paragraphe a).

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-789

a) de prolonger, pour une période d'un an à compter du 5 janvier 1998, la rétention des services de la firme Tact aux fins de la gestion de ressources d'appoint en informatique;

b) de retenir, pour l'année 1998, les services professionnels de onze personnes de la firme ci-haut mentionnée pour le support et la réalisation de projets informatiques pour divers services de la Communauté;

c) d'autoriser, aux fins des paragraphes a) et b) ci-haut mentionnés, une dépense de 459 155 $ à cette fin, plus les taxes applicables.

IMPUTATION: budget 1998 - biens et services:

. soutien technique - 251 692 $;
. évaluation - 75 465 $;
. urbanisme et schéma d'aménagement - 17 308 $;
. parcs-nature - 21 190 $;
. promotion et développement industriel - 9 000 $;
. assainissement de l'air - 7 500 $;
. contrôle des déversements industriels - 7 500 $;
. bureau du taxi - 50 500 $;
. secrétariat - 9 000 $;
. inspection des aliments - 10 000 $.

(plus les taxes applicables)

Il est

RÉSOLU 97-790

a) d'autoriser le trésorier à acheter de l'équipement nécessaire aux travaux de migration technologique du système de paie, de correction de la problématique de l'an 2000 et d'autoriser une dépense de 291 008 $ à cette fin, plus les taxes applicables:

Virement de: autres dépenses - étude des systèmes informatiques 291 008 $
plus les taxes applicables
à: trésorerie - biens durables 75 000 $
plus les taxes applicables
trésorerie - biens et services 216 008 $
plus les taxes applicables

IMPUTATION: 75 000 $ - trésorerie - biens durables (plus les taxes applicables);
216 008 $ - trésorerie - biens et services (plus les taxes applicables);

b) d'autoriser la présidente du comité excutif et la secrétaire à signer les addendas au contrat liant la Communauté urbaine de Montréal et la firme MédiSolution pour la confection de la paie des employés de la Communauté;

c) de maintenir en vigueur jusqu'au 31 décembre 1998, conformément aux dispositions de l'article 216 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, les crédits mentionnés précédemment, et ce, jusqu'à la finalisation des travaux.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-791

d'autoriser une dépense additionnelle de 163 000 $, plus les taxes applicables, aux fins de la résolution 97-31 de ce comité en date du 23 janvier 1997 retenant les services de certaines firmes pour la poursuite de la réalisation du projet GESCU$.

IMPUTATION: règlement 115 - projet GESCU$ -biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-792

a) de demander aux adhérents de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) qu'ils déposent auprès de cette dernière les obligations physiques de la Communauté qu'ils détiennent dans leurs voûtes pour fins de dématérialisation et qu'ils mandatent CDS à procéder à l'inscription en compte à l'égard des nouvelles obligations émises en substitut des obligations émises antérieurement en vertu des règlements mentionnés sur les titres obligataires devant ainsi être déposés auprès de CDS;

b) d'autoriser le trésorier ou ses adjoints à signer chacune des nouvelles obligations émises en substitut des obligations émises antérieurement.

Il est

RÉSOLU 97-793

de renouveler, aux mêmes conditions, pour la période du 1er janvier au 30 juin 1998, les ententes intervenues entre la Communauté, le Conseil régional de développement de l'Ile de Montréal (CRDIM) et M. André Gamache relativement au prêt de service de ce dernier, conformément à la résolution 94-662 de ce comité en date du 4 août 1994, le tout conditionnellement à l'obtention du CRDIM d'une résolution à cet effet.

IMPUTATION: autres dépenses - prêt de service - rémunération.

Il est

RÉSOLU 97-794

a) de prolonger, pour la période du 1er juillet 1998 au 31 décembre 2001, le prêt de services de M. André Gamache au Conseil régional de développement de l'Ile de Montréal (CRDIM) aux conditions mentionnées à l'entente jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire, à la condition que cette entente soit signée par toutes les parties au plus tard le 31 mars 1998 à défaut de quoi, cette entente sera réputée nulle et non avenue;

b) d'autoriser la présidente du comité exécutif et la secrétaire à signer cette entente, pour et au nom de la Communauté, ainsi que tout document y afférent;

IMPUTATION: autres dépenses - prêt de service - rémunération.

Archives de la Ville de Montréal

VU les dispositions de l'article 5 de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport et modifiant diverses dispositions législatives, il est

Il est

RÉSOLU 97-795

de recommander au gouvernement du Québec, la nomination du président du conseil d'administration de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal à titre de représentant des municipalités pour siéger au Conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de transport, et ce, pour une période d'un an.

ATTENDU qu'il existe dans le règlement 130 de la Communauté urbaine de Montréal un solde d'emprunt autorisé et non contracté;

VU le rapport du trésorier;

Il est

RÉSOLU 97-796

DE RECOMMANDER AU CONSEIL:

a) d'annuler le solde d'emprunt autorisé et non contracté au règlement 130 pour un montant de 583 171,70 $;

b) de verser au fonds d'administration budgétaire une somme de 18 757,12 $ représentant l'excédent de financement;

c) d'affecter cet excédent de financement (solde disponible) au paiement des frais de financement à long terme de l'exercice en cours des règlements concernés;

d) de fermer le règlement 130 autorisant le financement de 1 800 000 $ pour couvrir les frais de refinancement des règlements 47, 55, 64 et 77 en 1997.

ATTENDU qu'il existe dans le règlement 126 de la Communauté urbaine de Montréal un solde d'emprunt autorisé et non contracté;

VU le rapport du trésorier;

Il est

RÉSOLU 97-797

DE RECOMMANDER AU CONSEIL:

a) d'affecter une contribution de 479,28 $ à même le fonds d'administration devant servir au financement des dépenses du règlement 126;

b) d'annuler le solde d'emprunt autorisé et non contracté au règlement 126 pour un montant de 114 798,72 $;

c) de fermer le règlement 126 autorisant le financement de 3 200 000 $ pour couvrir les frais de refinancement des règlements 47, 55, 64 et 77 en 1996.

Archives de la Ville de Montréal

IMPUTATION: 479,28 $ - frais de financement à long terme des règlements d'emprunt concernés.

Il est

RÉSOLU 97-798

de confier à la présidente du comité exécutif le mandat de retenir les services de firmes externes spécialisées pour effectuer les analyses utiles au choix du futur Quartier général du service de police.

(M. Pierre Gagnier inscrit sa dissidence).

Advenant 12 h 30, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-727 à 97-798 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

PROCÈS-VERBAL

34 Séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue au siège social, par la voie du téléphone, le 17 décembre 1997 à 8 h 45, le tout conformément aux dispositions de l'article 41.1 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal.

SONT PRÉSENTS:

Mme Vera Danyluk,
présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal
Mme Johanne Lorrain, première vice-présidente
membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
M. Pierre Bourque, président du Conseil
maire de la Ville de Montréal
M. Jacques Charbonneau
conseiller de la Ville de Montréal
M. Giovanni De Michele
conseiller de la Ville de Montréal
M. Pierre Gagnier
conseiller de la Ville de Montréal
M. Malcolm C. Knox
maire de la Ville de Pointe-Claire
M. Michel Leduc
maire de la Ville de LaSalle
Mme Claire St-Arnaud
conseillère de la Ville de Montréal
M. Peter B. Yeomans
maire de la Cité de Dorval

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES:

Mme Nicole Lafond
secrétaire
Mme Francine Prénovost
secrétaire adjointe

==========

Il est

RÉSOLU 97-799 de demander au gouvernement du Québec d'abroger les dispositions 121.5 et 121.6 inscrites à la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal relativement au financement par le budget de la Communauté d'organismes à but non lucratif ayant pour mission la promotion et le développement économiques, soit les centres locaux de développement.

Archives de la Ville de Montréal

Il est

RÉSOLU 97-800

de maintenir en vigueur jusqu'au 31 décembre 1998, conformément aux dispositions de l'article 216 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, des crédits totalisant 50 000 $ aux fins du programme de soutien à l'industrie du taxi, crédits dont le maintien jusqu'au 31 décembre 1997 avait été autorisé par la résolution 96-819 de ce comité en date du 12 décembre 1996.

Il est

RÉSOLU 97-801

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget du Bureau du taxi pour l'année 1997:

DE:

Bureau du taxi - masse salariale	10 000 $

A:

Bureau du taxi - biens durables	10 000 $

Il est

RÉSOLU 97-802

de retenir les services de la firme CGI inc. pour la réalisation d'une étude sur la révision du processus d'affaires relatif à l'évaluation des immeubles, le tout conformément à l'offre de service de cette firme en date du 24 octobre 1997, et d'autoriser une dépense de 73 425 $, plus les taxes applicables.

IMPUTATION: 65 815 $ - à même les crédits prévus à la résolution 97-506 de ce comité en date du 21 août 1997;
7 610 $ - à même les crédits prévus au paragraphe b) de la résolution 97-11 de ce comité en date du 16 janvier 1997.

Il est

RÉSOLU 97-803

de maintenir en vigueur jusqu'au 31 décembre 1998, conformément aux dispositions de l'article 216 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, des crédits totalisant 36 270 $ à même les crédits votés au budget 1997 au chapitre de la masse salariale.

IMPUTATION: évaluation - masse salariale.

Il est

RÉSOLU 97-804

de maintenir en vigueur jusqu'au 31 décembre 1998, conformément aux dispositions de l'article 216 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, des crédits totalisant 50 000 $ à même les crédits votés au budget 1997 de l'Office de développement économique, et ce, pour l'implantation d'un nouveau système d'information de gestion.

Archives de la Ville de Montréal

Virement de: promotion et développement industriel - masse salariale
à: promotion et développement industriel - biens et services

IMPUTATION: promotion et développement industriel - biens et services.

Il est

RÉSOLU 97-805

d'effectuer le virement de crédits suivant au budget du service de police pour l'année 1997:

DE:

Autres dépenses - réserve pour dépenses non prévues au budget et réclamations	35 000 $

A:

Service de police - biens et services	35 000 $

Il est

RÉSOLU 97-806

a) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur (classe 2), cadre conseil à la section équipe de support et de mise à niveau au service de police, de M. Michel Ledoux, actuellement capitaine-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

b) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant (classe 1), chef de la section des crimes sans plaignant / centre opérationnel sud au service de police, de M. Michel Doucet, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

c) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant (classe 1), adjoint au chef de la division identification judiciaire au service de police, de M. Ronald Blanchette, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

d) d'approuver la promotion, pour une période d'un à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant (classe 1), chef de la division des stupéfiants au service de police, de M. Yvan Delorme, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

Archives de la Ville de Montréal

e) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant (classe 1), chef de la division des fraudes au service de police, de M. Marcel Rochon, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

f) d'approuver la promotion, pour une période d'un an à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant (classe 1), chef de la division des crimes majeurs au service de police, de M. Jean-Guy Gagnon, actuellement lieutenant-détective à ce service, aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996;

A moins d'avis contraire du directeur du service de police, ces policiers seront confirmés automatiquement dans leur nouveau grade à la date anniversaire de leur promotion.

IMPUTATION: service de police - masse salariale - policiers.

Il est

RÉSOLU 97-807

a) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur-chef (classe 3A), adjoint au sous-chef d'état-major à la section équipe de support et de mise à niveau au service de police, M. Robert Montanaro, actuellement inspecteur-chef (classe 3A), adjoint au sous-chef d'état-major/opérationnel à ce service;

b) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur (classe 2), cadre conseil à la section équipe de support et de mise à niveau au service de police, M. Michel Boivin, actuellement inspecteur (classe 2), cadre conseil au comité de développement et d'implantation de la police de quartier à ce service;

c) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur (classe 2), cadre conseil à la section équipe de support et de mise à niveau au service de police, M. Gilles Derouin, actuellement inspecteur (classe 2), cadre conseil au comité de développement professionnel des commandants de la police de quartier à ce service;

d) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant (classe 1), cadre conseil à la direction exécutive au service de police, M. Charles Rabbat, actuellement commandant (classe 1), adjoint au chef de cabinet au bureau du directeur à ce service;

e) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'assistant directeur (classe 4), sous-chef d'état-major au bureau des enquêtes criminelles au service de police, M. Richard McGinnis, actuellement assistant-directeur (classe 4), sous-chef d'état-major/enquêtes générales à la direction exécutive à ce service;

f) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur-chef (classe 3A), adjoint au sous-chef d'état-major/contrôle de la qualité au service de police, M. Marcel Lemay, actuellement inspecteur-chef (classe 3A), adjoint au sous-chef d'état-major/enquêtes spécialisées à la direction exécutive à ce service;

Archives de la Ville de Montréal

g) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur-chef (classe 3A), adjoint au sous-chef d'état-major/administration au service de police, M. Pierre Généreux, actuellement inspecteur (classe 2A) à ce service;

h) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur (classe 2A), cadre conseil à l'adjoint au sous-chef d'état-major/administration au service de police, M. Michel Miron, actuellement inspecteur (classe 2A), chef de la section de la prévention et des relations communautaires à ce service;

i) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur (classe 2A), chef de la section prévention et relations communautaires au service de police, M. Gérard Rivet, actuellement inspecteur (classe 2A), chef de la division des stupéfiants à ce service;

j) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur (classe 2A), cadre conseil à l'adjoint au sous-chef d'état-major/contrôle de la qualité au service de police, M. Jean-Pierre Mercier, actuellement inspecteur (classe 2A), chef de la division des crimes économiques à ce service;

k) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur-chef (classe 3A), adjoint au sous-chef d'état-major/coordination des enquêtes au service de police, M. Robert St-Jean, actuellement chef de la division des crimes majeurs (classe 2A) à ce service;

l) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur (classe 2A), cadre conseil à l'adjoint au sous-chef d'état-major/coordination des enquêtes au service de police, M. Allen Trépanier, actuellement inspecteur (classe 2A), cadre conseil au sous-chef d'état-major/enquêtes générales à ce service;

m) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur (classe 2A), cadre conseil à l'adjoint au sous-chef d'état-major/coordination des enquêtes au service de police, M. Normann Langlois, actuellement inspecteur (classe 2A), chef de la division des services aux cours à ce service;

n) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant (classe 1), cadre conseil à l'adjoint au sous-chef d'état-major/coordination des enquêtes au service de police, M. Stephen Bouchard, actuellement commandant (classe 1), chef de la section des crimes contre la personne/centre opérationnel Ouest à ce service;

o) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur-chef (classe 3A), adjoint au sous-chef d'état-major/développement au service de police, M. Jean Ostiguy, actuellement inspecteur (classe 2A), cadre conseil au chef d'état-major/enquêtes spécialisées à la direction exécutive de ce service;

p) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur (classe 2A), cadre conseil à l'adjoint au sous-chef d'état-major/développement au service de police, M. André Lemaire, actuellement inspecteur (classe 2A), cadre conseil au sous-chef d'état-major/enquêtes générales à ce service;

Archives de la Ville de Montréal

q) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant (classe 1), cadre conseil à l'adjoint au sous-chef d'état-major/développement au service de police, Mme Annette Angers, actuellement commandant (classe 1), cadre conseil à l'équipe de support et de mise à niveau à ce service;

r) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant (classe 1), cadre conseil à l'adjoint au sous-chef d'état-major/développement au service de police, M. Michel Roussy, actuellement commandant (classe 1), chef de la section des crimes contre la propriété/centre opérationnel Sud à ce service;

s) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant (classe 1), cadre conseil à l'adjoint au sous-chef d'état-major/développement au service de police, M. Jean Cousineau, actuellement commandant (classe 1), chef de la section des crimes sans plaignant/centre opérationnel Ouest à ce service;

t) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant (classe 1), chef de la division des agressions sexuelles au service de police, M. Michel Fréchette, actuellement commandant (classe 1), chef de la section des crimes contre la personne/centre opérationnel Nord à ce service;

u) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant (classe 1), chef de la section enquêtes/centre opérationnel Sud au service de police, M. Mario Gisondi, actuellement commandant (classe 1), chef de la section des crimes généraux/centre opérationnel sud à ce service;

v) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant (classe 1), chef de la section des crimes sans plaignant/centre opérationnel Est au service de police, M. Michel Gagné, actuellement commandant (classe 1), chef de la section des crimes contre la propriété/centre opérationnel Nord à ce service;

w) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant (classe 1), chef de la section enquêtes/centre opérationnel Nord, au service de police, M. Serge Frénette, actuellement commandant (classe 1), chef de la section des crimes généraux/centre opérationnel Nord à ce service;

x) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant (classe 1), chef de la section analyse et renseignement tactique des centres opérationnels Nord et Est au service de police, M. Richard Villemaire, actuellement commandant (classe 1), chef de la section analyse et renseignement tactique au centre opérationnel Nord à ce service;

y) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant (classe 1), chef de la section des crimes sans plaignant du centre opérationnel Ouest au service de police, M. Jacques Paul-Hus, actuellement commandant (classe 1), chef de la section des crimes généraux/centre opérationnel Ouest à ce service;

Archives de la Ville de Montréal

z) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant (classe 1), chef de la section analyse et renseignement tactique des centres opérationnels Ouest et Sud au service de police, M. Raynald Brabant, actuellement commandant (classe 1), chef de la section analyse et renseignement tactique/centre opérationnel Ouest à ce service;

aa) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant (classe 1), chef de la division du crime organisé au service de police, M. Ben Fusco, actuellement commandant (classe 1), chef de la section des crimes contre la personne/centre opérationnel Sud à ce service;

bb) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant (classe 1), chef de la division des services aux cours au service de police, M. Gilles Morand, actuellement commandant (classe 1), chef de la section analyse et renseignement tactique/centre opérationnel Sud à ce service;

cc) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant (classe 1), chef de la division des crimes contre la propriété au service de police, M. Douglas Hurley, actuellement commandant (classe 1), chef de la section des crimes contre la propriété/centre opérationnel Ouest à ce service;

dd) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur-chef (classe 3A), cadre conseil à la section évaluation de systèmes au service de police, M. Serge Gascon, actuellement inspecteur-chef (classe 3A), cadre conseil à la direction exécutive de ce service;

ee) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur-chef (classe 3A), cadre conseil à la section évaluation de systèmes au service de police, M. René Mathon, actuellement inspecteur-chef (classe 3), cadre conseil à la direction exécutive de ce service;

ff) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur-chef (classe 3A), cadre conseil au chef d'état-major/exécutif au service de police, M. Pierre-Paul Pichette, actuellement inspecteur (classe 2A), conseiller au chef d'état-major/exécutif de ce service;

gg) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade de commandant (classe 1), chef de la section enquêtes de nuit au service de police, M. André Bouchard, actuellement commandant (classe 1), chef de la section des crimes sans plaignant/centre opérationnel Sud à ce service;

hh) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'assistant-directeur, sous-chef d'état-major au bureau de la coordination opérationnelle au service de police, M. Serge Meloche, actuellement assistant-directeur (classe 4), sous-chef d'état-major/opérationnel de la direction de la gendarmerie/comité de développement et d'implantation de la police de quartier à ce service;

ii) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur-chef (classe 3A), adjoint au sous-chef d'état-major au bureau de la coordination opérationnelle au service de police, M. Marc St-Laurent, actuellement inspecteur (classe 2A), cadre conseil au sous-chef d'état-major/comité de développement et d'implantation de la police de quartier à ce service;

Archives de la Ville de Montréal

jj) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur-chef (classe 3), cadre conseil au bureau de la coordination opérationnelle au service de police, M. Robert Nantel, actuellement inspecteur-chef (classe 3), coordonnateur à la direction de la gendarmerie de ce service;

kk) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'assistant-directeur (classe 4), sous-chef d'état-major au bureau du parrainage et de la logistique des interventions au service de police, M. André Tessier, actuellement assistant-directeur (classe 4), sous-chef d'état-major/patrouille à la direction de la gendarmerie de ce service;

ll) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'assistant-directeur (classe 4), sous-chef d'état-major au bureau du développement opérationnel au service de police, M. Jacques Lessard, actuellement assistant-directeur (classe 4), sous-chef d'état-major/coordination de la direction de la gendarmerie de ce service;

mm) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur-chef (classe 3A), adjoint au sous-chef d'état-major au bureau du développement opérationnel au service de police, M. Yvan Goyette, actuellement inspecteur-chef (classe 3A), adjoint au sous-chef d'état-major/coordination de la direction de la gendarmerie de ce service;

nn) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur-chef (classe 3A), cadre conseil au chef d'état-major/gendarmerie au service de police, M. Jean-Eudes Collin, actuellement inspecteur-chef (classe 3A), adjoint au sous-chef d'état-major/enquêtes générales de la direction exécutive de ce service;

oo) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur-chef (classe 3A), chef de la division suivi et conseil au service de police, M. Alain Barbagallo, actuellement inspecteur (classe 2A), conseiller au chef d'état-major/direction de la gendarmerie de ce service;

pp) de nommer, à compter du 22 décembre 1997, au grade d'inspecteur-chef (classe 3A), adjoint au sous-chef d'état-major au bureau du développement opérationnel au service de police, M. Guy Bernard, actuellement inspecteur-chef (classe 3A), adjoint au sous-chef d'état-major/patrouille de la direction de la gendarmerie de ce service.

le tout conformément aux traitement annuel et conditions mentionnés dans la résolution 96-786 de ce comité en date du 28 novembre 1996.

IMPUTATION: service de police - masse salariale - policiers.

Archives de la Ville de Montréal

Advenant 9 h 30, la séance est alors levée.

Les résolutions 97-799 à 97-807 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Vera Danyluk,
Présidente

Nicole Lafond,
Secrétaire

Archives de la Ville de Montréal

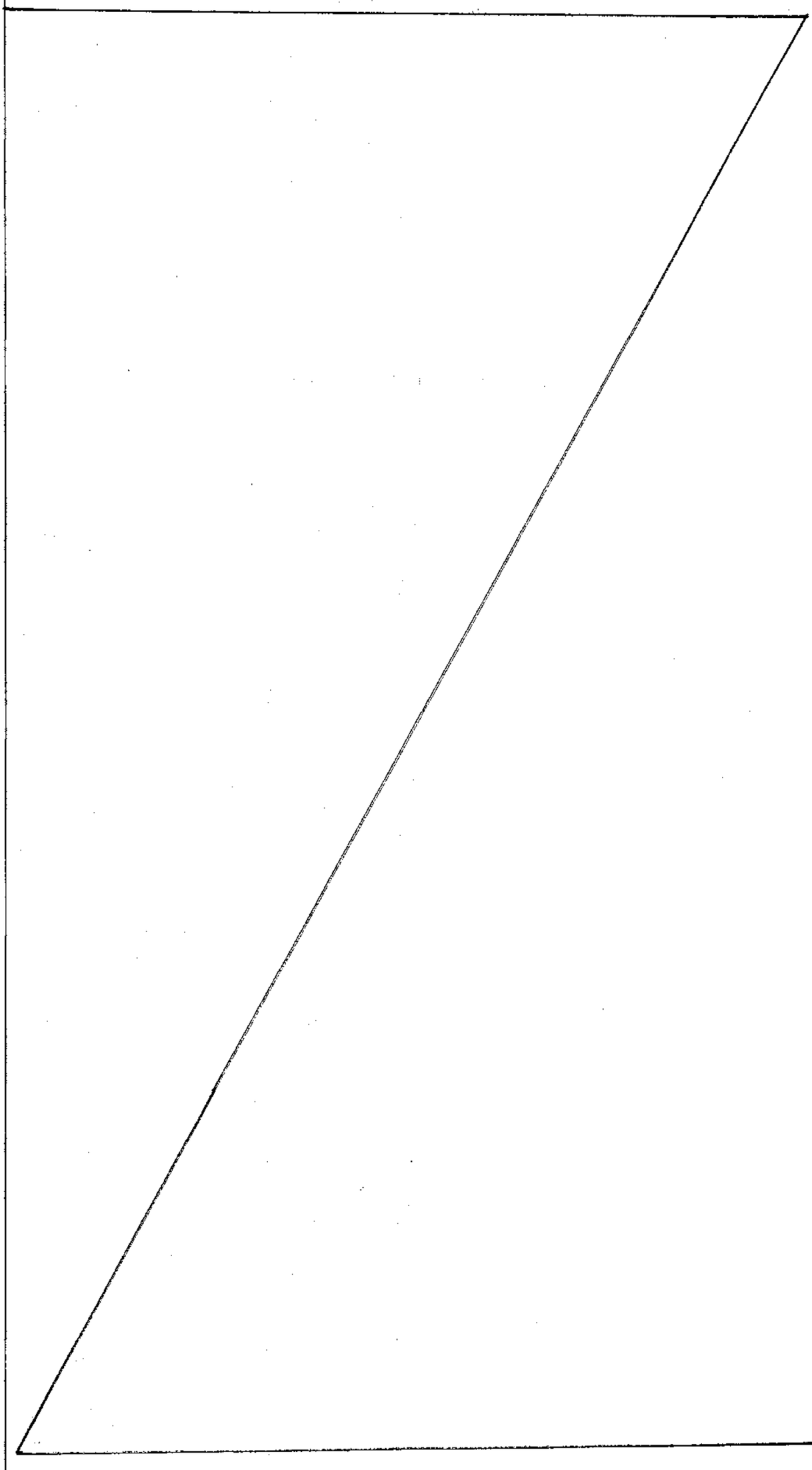

Archives de la Ville de Montréal